



CAMEROUN

Février 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈMES REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DE L'ACCORD AU TITRE DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, — COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; ANNEXE D'INFORMATION ; DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DES SERVICES DU FMI ; ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE CAMEROUN

Dans le cadre du Rapport Des Services Du FMI Pour Les Consultations De 2023 Au Titre De L'Article IV, Cinquièmes Revues De L'Accord Au Titre De La Facilité Élargie De Crédit Et De L'Accord Au Titre Du Mécanisme Élargi De Crédit, les documents suivants ont été publiés et inclus dans le présent dossier :

- un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 20 décembre 2023. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens avec les autorités camerounaises qui ont pris fin le 16 novembre 2023 et qui ont porté sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 7 décembre 2023.
- une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque Mondiale
- une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI
- une **déclaration du représentant des services du FMI** pour le Cameroun.
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Cameroun.

Lettre d'intention adressée par les autorités camerounaises au FMI*
Mémoire de politique économique et financière des autorités camerounaises*

Protocole d'accord technique*

*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Le présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site web : <http://www.imf.org>
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève les cinquièmes revues au titre de la facilité élargie de crédit et du mécanisme élargi de crédit en faveur du Cameroun et conclut la consultation de 2023 au titre de l'Article IV

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé les cinquièmes revues des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et a approuvé une prolongation de 12 mois ainsi qu'une augmentation de l'accès. L'achèvement des cinquièmes revues permet un décaissement immédiat d'environ 73,8 millions de dollars. Le conseil d'administration du FMI a également achevé la consultation de 2023 au titre de l'article IV.
- Le Cameroun a fait preuve de résilience face aux chocs successifs. La croissance du PIB réel a atteint 3,6 % en 2022 et devrait accélérer à quelque 4 % en 2023. L'inflation devrait refluer, passant de 7,3 % à la fin 2022 à 6,2 % à la fin de 2023.
- Le programme de réforme économique camerounais est dans l'ensemble sur la bonne voie. La poursuite du processus de réformes d'envergure sera essentielle pour dégager une marge de manœuvre budgétaire supplémentaire, maintenir la viabilité de la dette, favoriser la transformation structurelle, doper la croissance et accroître la résilience. Il conviendra d'intégrer la question climatique aux cadres institutionnel et budgétaire afin d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique et de celles visant à l'atténuer.

Washington, DC — le 20 décembre 2023 : le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la consultation de 2023 au titre de l'Article IV et les cinquièmes revues du programme appuyé par le FMI au Cameroun. Approuvés le 29 juillet 2021, les accords triennaux mixtes d'un montant de 689,5 millions de dollars au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC) et du [mécanisme élargi de crédit](#) (MEDC) ont vocation à appuyer le programme de réformes économiques et financières du pays (voir le [communiqué de presse](#) 21/237). L'achèvement de ces revues permet le décaissement immédiat de 55,2 millions de DTS (soit environ 73,8 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre des accords à 427,8 millions de DTS (soit environ 571,9 millions de dollars).

Les accords au titre de la FEC et du MEDC continuent d'apporter un ancrage solide au programme économique et budgétaire des autorités, dont la mise en œuvre semble dans l'ensemble être en voie d'aboutir. Lors de l'achèvement des revues, le conseil d'administration a approuvé la dérogation pour non-observation du critère de réalisation relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs, le dépassement ayant été provisoire et modeste. La prolongation de 12 mois des accords FEC et MEDC (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025) permettra de disposer de plus de temps pour mettre en œuvre les politiques et les réformes prévues dans les accords, compte tenu des différents chocs extérieurs supplémentaires survenus

depuis le début du programme en 2021. Le relèvement de l'accès à hauteur de 110,4 millions de DTS (soit environ 147,6 millions de dollars) au cours de cette période permettra de répondre aux besoins supplémentaires en matière de balance des paiements engendrés par ces chocs extérieurs.

Le redressement économique du Cameroun s'est poursuivi en 2023, malgré d'intenses vents contraires liés au contexte extérieur. On estime que la croissance s'est établie à 3,6 % en 2022, tirée par le dynamisme de l'agro-industrie et du secteur des services, et qu'elle devrait ressortir à 4 % en 2023. L'inflation devrait refluer, passant de 7,3 % à la fin de 2022 à environ 6,2 % à la fin de 2023. Il est prévu que le déficit budgétaire total se réduise, passant de 1,1 % du PIB en 2022 à 0,7 % en 2023, à la faveur d'une hausse des recettes non pétrolières et de la reprise en cours. Le déficit primaire hors pétrole devrait fléchir, passant de 3,9 % du PIB en 2022 à 2,5 % en 2023, en raison d'une augmentation des recettes et d'une réduction des subventions aux combustibles. Les perspectives à moyen terme restent positives, sous réserve de la poursuite des réformes et d'une amélioration du contexte extérieur.

Les entretiens au titre de l'Article IV ont porté sur les politiques destinées à renforcer le potentiel de croissance, à réaliser la transformation structurelle et à diversifier les exportations, ainsi que sur des mesures visant à répondre aux défis d'importance macroéconomique liés au changement climatique. Il conviendra de mettre l'accent sur l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, le renforcement des institutions, en particulier la gouvernance, et l'amélioration des marchés de produits et du travail en abrogeant les réglementations qui freinent la concurrence en vue de rendre les marchés plus flexibles et d'encourager les entreprises existantes à opérer de plus en plus dans le secteur formel. Pour obtenir une croissance plus inclusive et accroître la résilience, il sera nécessaire d'intégrer la question climatique aux cadres institutionnel, réglementaire et budgétaire du pays et d'accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation face au changement climatique, conformément aux engagements du Cameroun au titre de l'accord de Paris.

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Kenji Okamura, le directeur général adjoint et président par intérim, a effectué la déclaration suivante :

« Le Cameroun a fait preuve de résilience face à la multiplication des problèmes intérieurs et extérieurs. Les accords FEC et MEDC ont appuyé l'action des autorités en vue d'assurer la stabilité macroéconomique, de favoriser la croissance et d'accélérer des réformes envisagées de longue date. Bien que les perspectives à moyen terme restent positives, la prolongation de 12 mois des accords laissera plus de temps pour mettre en œuvre les politiques et réformes prévues dans le cadre du programme, compte tenu des différents chocs extérieurs.

« S'agissant du programme, les résultats du Cameroun sont contrastés, le critère de réalisation quantitatif (CRQ) portant sur la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs ayant été dépassé en raison de retards modestes et temporaires sur deux versements au titre du service de la dette. Toutefois, les autorités ont accompli des progrès louables dans certains domaines essentiels, notamment la gouvernance, la gestion des finances publiques et l'administration des recettes. Il convient de poursuivre la mise en œuvre de mesures correctives pour atteindre les objectifs non réalisés et accélérer les réformes.

« Les autorités sont déterminées à maintenir une trajectoire de redressement budgétaire conforme aux objectifs du programme. La hausse des recettes non pétrolières, l'efficience accrue de l'investissement, l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'élimination progressive

des subventions aux combustibles (tout en atténuant les effets sur les groupes de population vulnérables) peuvent concourir à dégager une marge de manœuvre supplémentaire destinée au financement des investissements productifs et des dépenses sociales. Il sera également crucial d'améliorer la gestion de trésorerie et de limiter les dépenses effectuées par le biais de procédures exceptionnelles.

« La fragilité du système bancaire s'est accrue en raison de la plus grande exposition des banques à l'État camerounais. Il faudrait que les autorités travaillent avec la COBAC pour veiller à ce que les banques réduisent le risque souverain et en tiennent compte de manière appropriée.

« Afin de libérer le potentiel de croissance considérable du Cameroun, il faut accélérer les réformes structurelles. D'autres mesures sont nécessaires pour améliorer le climat des affaires, en particulier en renforçant la stabilité et l'inclusion du secteur financier.

« Il conviendrait que ces efforts aillent de pair avec des mesures ambitieuses destinées à renforcer la gouvernance, la transparence et le dispositif de lutte contre la corruption, notamment le cadre LBC/FT. La publication du rapport de diagnostic sur la gouvernance constitue un pas important dans cette direction ».

Tableau 1. Cameroun : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–28

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4 ^e rev.	Proj.	4 ^e rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	3,6	4,0	4,0	4,2	4,3	4,5	4,5	4,5	4,6
PIB pétrolier à prix constants	2,1	-1,8	0,5	-1,3	2,7	1,3	0,2	0,2	0,2
PIB non pétrolier à prix constants	3,6	4,1	4,1	4,3	4,3	4,5	4,6	4,6	4,7
Déflateur du PIB	6,3	2,7	3,1	2,7	3,5	4,0	3,1	2,6	1,7
PIB nominal (aux prix du marché, en milliards de CFAF)	27 702	29 457	29 704	31 521	32 063	34 822	37 515	40 216	42 770
Pétrolier	1 155	872	957	797	976	939	900	866	837
Non pétrolier	26 548	28 585	28 747	30 724	31 088	33 884	36 615	39 349	41 933
Prix à la consommation (moyenne)	6,3	6,2	7,2	4,8	5,9	5,5	4,9	3,4	2,5
Prix à la consommation (fin de période)	7,3	5,9	6,2	3,7	5,5	5,2	3,6	2,0	2,0
Masse monétaire et crédit									
Monnaie au sens large (M2)	11,4	9,0	9,0	8,0	8,4	7,6	7,4	7,2	7,1
Avoirs extérieurs nets 1/	7,7	2,9	1,6	0,7	3,2	2,7	2,2	2,5	3,2
Avoirs intérieurs nets 1/	3,6	6,1	7,4	7,3	5,3	5,0	5,2	4,7	3,8
Crédit intérieur au secteur privé	13,6	10,4	11,2	9,2	9,5	7,7	7,4	7,2	7,2
(% du PIB, sauf indication contraire)									
Épargne et investissement									
Épargne nationale brute	15,3	15,6	15,6	16,1	16,2	17,0	17,3	18,3	19,1
Investissement intérieur brut	18,7	18,5	18,6	19,2	19,0	19,4	20,1	20,9	21,8
Investissement public	4,6	5,0	4,6	5,4	5,3	5,9	6,6	7,2	7,5
Investissement privé	14,1	13,5	13,9	13,7	13,7	13,6	13,5	13,8	14,4
Opérations de l'administration centrale									
Total des recettes (dons compris)	15,9	15,9	16,0	15,5	15,9	15,5	15,6	15,7	15,8

Recettes pétrolières	3,5	2,9	2,9	2,1	2,5	2,0	1,9	1,8	1,7
Recettes non pétrolières	12,1	12,7	12,7	13,1	13,1	13,3	13,6	13,8	14,0
Recettes non pétrolières (en % du PIB non pétrolier)	12,6	13,1	13,1	13,4	13,5	13,7	13,9	14,1	14,3
Total des dépenses	17,1	16,7	16,6	16,1	16,3	15,9	16,4	16,6	16,7
Solde budgétaire global (base ordonnancements)									
Dons non compris	-1,5	-1,1	-1,0	-1,0	-0,7	-0,6	-0,9	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,1	-0,8	-0,7	-0,6	-0,4	-0,4	-0,8	-0,9	-0,9
Solde budgétaire global (en base caisse)									
Dons non compris	-1,6	-2,4	-2,3	-1,8	-1,4	-1,1	-1,3	-1,0	-0,9
Dons compris	-1,2	-2,0	-1,9	-1,5	-1,1	-0,9	-1,2	-0,9	-0,9
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements)	-3,9	-2,5	-2,5	-1,7	-1,9	-1,3	-1,6	-1,6	-1,6
Solde primaire hors pétrole (base ordonnancements, en % du PIB non pétrolier)	-4,0	-2,6	-2,6	-1,7	-2,0	-1,4	-1,7	-1,7	-1,6
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-0,7	-1,4	-1,7	-1,6	-1,5	-1,3	-1,6	-1,7	-1,7
Exportations de pétrole	7,8	5,2	5,5	4,5	5,1	4,9	4,2	3,5	3,0
Exportations hors pétrole	7,8	8,2	8,4	8,0	8,5	8,3	8,2	8,2	8,3
Importations	16,3	14,8	15,6	14,1	15,1	14,6	14,0	13,4	13,0
Solde des transactions courantes									
Dons officiels non compris	-3,7	-3,3	-3,3	-3,1	-2,9	-2,7	-2,8	-2,7	-2,8
Dons officiels compris	-3,4	-2,9	-3,0	-3,0	-2,8	-2,5	-2,8	-2,7	-2,7
Termes de l'échange	-10,6	-7,6	-2,2	-1,6	1,6	0,5	-4,4	-5,5	-4,5
Dettes publiques									
Encours de la dette publique	45,3	43,2	41,8	41,1	39,0	36,1	34,1	32,6	31,4
<i>Dont</i> : dette extérieure	30,8	30,7	29,2	29,7	28,5	27,0	26,0	25,5	25,4

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.



CAMEROUN

7 décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIEMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT ET DU MECANISME ELARGI DE CREDIT, ET SUR LES DEMANDES DE PROLONGATION, D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCES, DE DEROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITERE DE REALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITERE DE REALISATION

Contexte. La reprise économique du Cameroun s'est poursuivie dans un contexte d'insécurité intérieure, de multiplication des risques de débordement régional et d'incertitude économique mondiale persistante. L'inflation demeure élevée bien qu'en ralentissement et même si l'économie camerounaise est la plus importante de la CEMAC et si le pays possède un potentiel économique considérable, il continue de faire partie des pays fragiles ou en conflit (PFC). Entre autres facteurs de fragilité, mentionnons la lourdeur de la dette, les lacunes des institutions et de la gouvernance, les divisions internes, l'exclusion sociale, les insurrections, les conflits frontaliers et la fréquence croissante des catastrophes naturelles liées au climat. Les risques politiques s'aggravent tout comme les tensions entourant la succession à la présidence et les possibilités de débordement régional. Les services du FMI ont élaboré une stratégie d'engagement avec le pays (CES) en collaboration avec des parties prenantes et des partenaires internationaux afin d'évaluer les facteurs de fragilité et de résilience, et d'éclairer l'engagement en cours et à venir du FMI au Cameroun.

Résultats du programme. Le programme reste globalement sur la bonne voie grâce aux mesures correctives prises et aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme. Cinq critères de réalisation quantitatifs sur six (CRQ) avaient été réalisés à la fin de juin 2023 et six objectifs indicatifs (OI) étaient atteints à la fin de septembre 2023. Sur les neuf repères structurels (RS) établis pour la cinquième revue, trois ont été atteints dans les délais prescrits, deux ont été mis en œuvre avec un certain retard, un devrait être mis en œuvre à la date de la réunion du conseil (action antérieure) et trois seront rééchélonnés ou reformulés : le plan d'apurement des dettes dues par les entreprises publiques à l'État et des dettes qu'elles se doivent entre elles (RS2), la publication des textes de mise en œuvre du Code minier (RS3) et l'élaboration d'un plan de restructuration détaillé pour la SONARA (RS6).

Demande d'augmentation et de prolongation de la FEC et du MEDC. Les accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvés en juillet 2021 représentent un montant de 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part). L'achèvement de la cinquième revue permettra un décaissement et un achat de 55,2 millions de DTS (approximativement 73,3 millions de dollars) dont 36,8 millions de DTS pour le MEDC et 18,4 millions de DTS pour la FEC, ce qui portera le soutien financier total du FMI décaissé en vertu de l'accord à 427,8 millions de DTS (approximativement 566,3 millions de dollars). Les autorités ont demandé une prolongation de 12 mois des accords au titre de la FEC et du MEDC (du 28 juillet 2024 au 28 juillet 2025) ainsi qu'un accès accru correspondant à 40 % de la quote-part au cours de cette prolongation au titre d'une aide à la balance des paiements. On disposera ainsi de plus de temps pour mettre en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le cadre du programme, étant donné les chocs extérieurs additionnels survenus depuis l'approbation des accords au titre de la FEC et du MEDC. En plus de réduire la marge de manœuvre nécessaire aux réformes, les chocs récents ont créé des besoins additionnels au titre de la balance des paiements. Le resserrement des conditions financières mondiales a fait grimper les coûts d'emprunt et limité l'accès au financement sur les marchés internationaux tandis que la guerre en Ukraine a stimulé l'inflation et entravé la croissance intérieure du Cameroun et celle des pays partenaires. Les cours élevés du pétrole ont poussé à la hausse le coût des subventions tandis que l'instabilité complique la gestion des finances publiques.

Entretiens. Les consultations de 2023 au titre de l'article IV ont porté sur les politiques qui ont une importance fondamentale sur le plan macroéconomique et qui visent à stimuler la croissance et la résilience à moyen terme, notamment pour : i) améliorer le potentiel de croissance par la transformation structurelle, et ii) lutter contre les changements climatiques. La cinquième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC s'est concentrée sur les mesures de politiques macroéconomiques essentielles pour gérer les chocs actuels et i) dégager une marge de manœuvre budgétaire et renforcer la viabilité fiscale à moyen terme, y compris par la mobilisation des recettes, une plus grande efficacité des dépenses et une gestion des finances publiques plus rigoureuse ; ii) améliorer la gestion de la dette et la viabilité ; iii) renforcer la résilience du secteur financier, notamment par l'inclusion financière ; iv) s'attaquer aux facteurs de vulnérabilité et v) renforcer la gouvernance et la transparence.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (Département
 Afrique) et **Bergljot**
Barkbu (Département
 de la Stratégie, des
 Politiques et de
 l'Évaluation)

Une équipe du FMI, composée de Mme Sancak (chef de mission), Mme Nkhata et Mme Isakova (toutes du département Afrique), ainsi que de MM. Huang (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation) et Vaccaro-Grange (département des marchés monétaires), de Mme Radhika Goyal (département des finances publiques), de M. Staines (représentant résident), de MM. Tchakote et Ambassa (économistes locaux) a tenu des entretiens avec les autorités sur place à Douala et à Yaoundé et des réunions virtuelles, du 19 octobre au 16 novembre 2023. M. Diakite (OEDAF) a participé aux réunions. M. Cai a fourni une aide à la recherche et Mme Biloa (département Afrique), le soutien administratif.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	6
A. Évolution Récente de l'Économie	6
B. Perspectives et Risques	8
C. Exécution du Programme	9
ENTRETIENS	ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.
A. Assurer une Croissance Durable à Long Terme	11
B. Relever les Défis des changements climatiques qui ont une Importance Macroéconomique	12
C. Améliorer la Résilience des Finances Publiques	13
D. Maintenir la Viabilité de la Dette et Réduire les Facteurs de Vulnérabilité	18
E. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière	21
F. Renforcer la Gouvernance, la Transparence et la Lutte contre la Corruption	24
G. Remédier à la Fragilité et Limiter les Répercussions dans la Région	25
MODALITÉS DU PROGRAMME, QUESTIONS DE STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	26
A. Modalités du Programme	26
B. Questions de Statistiques	28
C. Développement des Capacités	29
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	29
ENCADRE	
1. Inclusion Financière au Cameroun : Perspective Régionale	23

GRAPHIQUES

1. Évolution du Secteur Réel, 2017–23	32
2. Évolution Budgétaire, 2017–23	33
3. Indicateurs de la Capacité à Rembourser par rapport aux Accords au titre des Tranches Supérieures de Crédit Approuvés pour les Pays Admissibles aux Concours du Fonds Fiduciaire RPC	34

TABLEAUX

1. Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2022–28	35
2a. Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28 (En milliards de FCFA, sauf indication contraire)	36
2b. Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28 (En pourcentage du PIB)	37
3. Balance des Paiements, 2022–28	38
4. Situation Monétaire, 2022–28	39
5. Capacité à Rembourser le FMI, 2022–44	40
6. Indicateurs de Solidité Financière, 2016–23Q2	41
7. Proposition de Calendrier pour les Décaissements et les Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25	42
8. Besoins et Sources de Financement Extérieur (En milliards de FCFA)	43
9. Critères de Réalisation Quantitatifs (CRQ) et Objectifs Indicatifs (OI) des Accords au titre de la FEC et du MEDC (En Milliards de FCFA, sauf indication contraire)	44
10. Mesures Préalables et Repères Structurels	45

ANNEXES

I. Matrice d'Évaluation des Risques	49
II. Les déterminants de l'inflation	52
III. Évaluation du Secteur Extérieur	55
IV. Mise à Jour de la Note de Stratégie sur le Renforcement des Capacités pour le Cameroun (résumé)	58
V. Mise en Œuvre des Conseils Prodigés par le FMI dans le Passé au titre de l'Article IV	60
VI. Stratégie d'Engagement aux côtés du Pays	63

APPENDICE

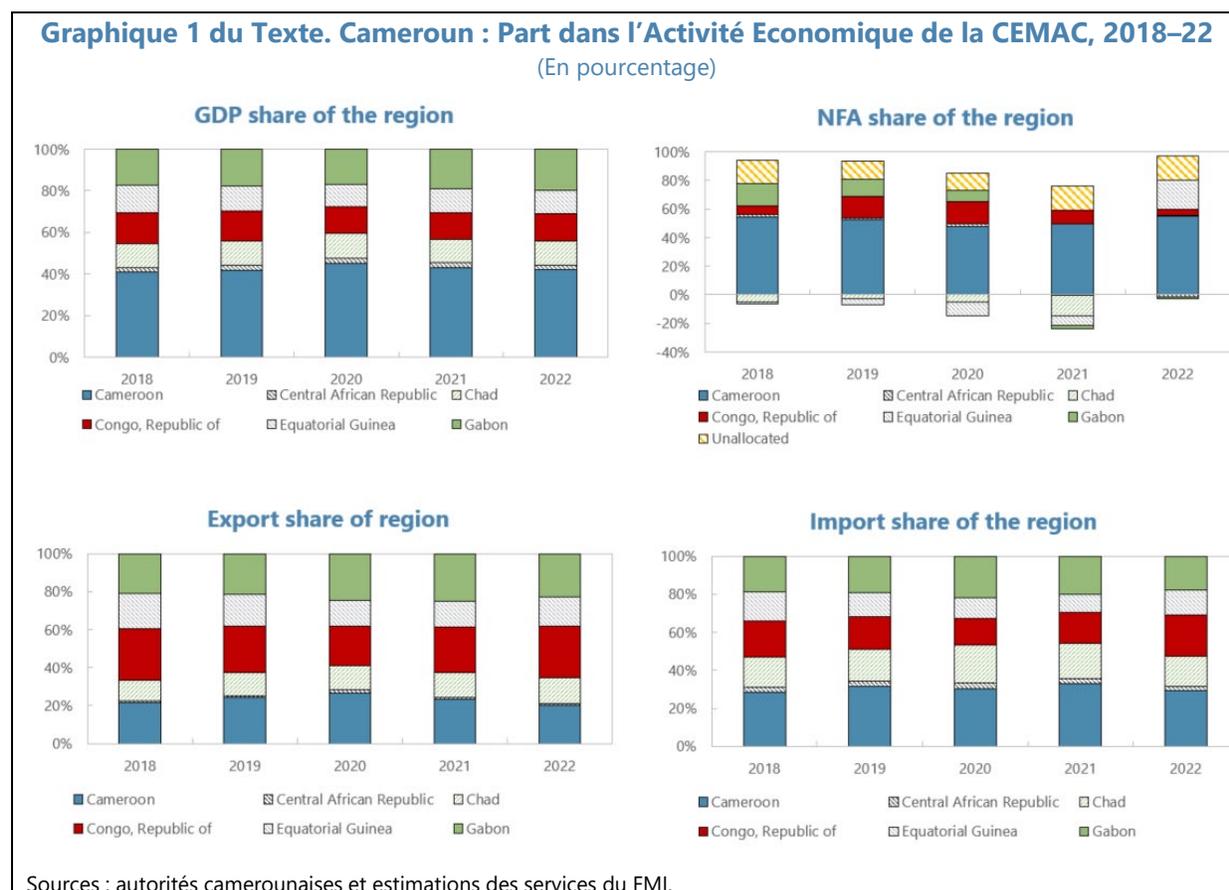
I. Lettre d'Intention	78
Pièce Jointe I. Supplément au Mémoire de Politiques Économiques et Financières en 2023–24, Décembre 2023	81
Pièce Jointe II. Protocole d'Accord Technique	99

CONTEXTE

Contexte

1. Frappé par plusieurs chocs successifs, le Cameroun est demeuré résilient. La reprise consécutive à la pandémie, qui a aussi été soutenue par la hausse des cours pétroliers et par la production hors pétrole en 2021, s'est poursuivie en 2022, malgré le contexte de plus en plus difficile découlant de la guerre en Ukraine, les pressions inflationnistes, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le resserrement des conditions financières mondiales.

2. Plus grande économie de la CEMAC, le Cameroun demeure le moteur de la région. Le Cameroun représentait approximativement dans la région 60 % des avoirs extérieurs nets, 40 % du PIB régional et environ 55 % de la population totale en 2022 (graphique 1 du texte). Le pays apporte aussi une contribution appréciable à la reconstitution des marges de manœuvre budgétaires et extérieures de la région.



3. Bien que les indicateurs des ODD du Cameroun se comparent avantageusement à la moyenne de l'ASS, le pays se heurte à des facteurs de vulnérabilité et à des problèmes de développement importants. Plus du quart de la population vit sous le seuil national de la pauvreté, plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays et selon les estimations, il y avait en 2020 6,2 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire (source : ONU). En

outre, le Cameroun est confronté à un faible développement de son capital humain, à un climat des affaires défavorable entravé par la non rentabilité des entreprises publiques, et à de faibles niveaux d'inclusion financière. Entre autres facteurs de vulnérabilité, mentionnons la complexité des institutions et les faiblesses de la gouvernance, les divisions internes, l'exclusion sociale, les insurrections, les conflits frontaliers et la fréquence croissante des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Les risques politiques sont à la hausse avec des possibilités de débordement régional.

4. Des réformes plus ambitieuses seront nécessaires pour stimuler la croissance et la création d'emplois tout en protégeant les populations vulnérables. La Stratégie nationale de développement (SND30) expose les politiques préconisées par les autorités pour aider le Cameroun à relever les défis économiques pendant les années 2020 à 2030. Elle vise une augmentation du taux de croissance annuel moyen à 8,1 % d'ici 2030, un objectif ambitieux à défaut d'une accélération marquée des réformes structurelles. La stratégie définit les grandes priorités, qui sont dans une large mesure conformes aux objectifs du programme, mais leur mise en œuvre demeure difficile, notamment la transformation structurelle de l'économie. Les services du FMI ont par ailleurs prévenu les autorités que la stratégie de substitution aux importations (un des piliers de la SND-30) entraînera des reculs sur le plan de l'efficacité et limitera la concurrence.

5. Le Cameroun doit aussi composer avec des tensions sociopolitiques dans ses régions riches en ressources naturelles. Le conflit dans les deux régions anglophones, les attaques sporadiques menées par Boko Haram dans l'extrême-nord et l'insécurité à la frontière orientale avec la République centrafricaine (RCA) sont autant de problèmes persistants susceptibles d'annuler les avancées obtenues dans la lutte contre la pauvreté et le développement, et de compromettre la mise en œuvre des réformes. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Cameroun comptait environ 2 millions de personnes relevant du HCR en juin 2021, dont 1 million de personnes déplacées, 460 000 réfugiés et demandeurs d'asile, et 466 000 rapatriés.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE, PERSPECTIVES, RISQUES ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Évolution Récente de l'Économie

6. La reprise économique du Cameroun s'est poursuivie en 2023, malgré d'importants chocs extérieurs négatifs. La croissance du PIB réel a atteint 3,6 % en 2022 grâce aux dynamismes des secteurs de l'agro-industrie et des services ; et elle devrait atteindre 4 % en 2023.

7. L'inflation reste forte et selon les projections, elle atteindra 7,2 % en moyenne en 2023, mais elle ralentit. L'inflation au Cameroun vient surtout de l'augmentation des prix des aliments et de l'effet conjugué des anticipations inflationnistes et des chocs de demande positifs ainsi que des chocs d'offre négatifs (annexe II).

8. Selon les projections, le déficit courant diminuera en 2023 grâce à l'augmentation de la production gazière et à l'amélioration du solde des revenus primaires. Le déficit courant s'est contracté et se situait à 3,4 % en 2022 grâce à une forte croissance des exportations soutenue par l'augmentation des prix du gaz naturel et du pétrole imputable à la guerre russe en Ukraine. L'augmentation des envois de fonds des travailleurs expatriés a aussi contribué. Si l'on se fie aux projections, le déficit courant descendra à 3,0 % du PIB en 2023, grâce à l'augmentation de la production gazière et à une nouvelle amélioration du solde de revenus primaires qui contrebalance en partie les incidences de la baisse des cours pétroliers.

9. En 2022, la position extérieure du Cameroun était considérée légèrement plus faible qu'elle devrait l'être compte tenu des fondamentaux et des politiques souhaitables (annexe IV). Le taux de change effectif réel (TCER) de la devise camerounaise a diminué de 3,1 % après la dépréciation de l'euro par rapport au dollar américain, et l'inflation intérieure a augmenté. Selon les évaluations, le taux de change réel était surévalué de 14,5 %.

10. La situation budgétaire du Cameroun est restée globalement conforme aux objectifs du programme. Même si la hausse des cours pétroliers et la dépréciation du franc CFA ont augmenté les dépenses liées à la subvention aux carburants, la mobilisation plus efficace des recettes et le report des subventions aux carburants à 2023 ont contribué à maintenir le déficit primaire hors pétrole à 3,9 % du PIB en 2022, ce qui a eu pour résultat un déficit global plus important que celui stipulé dans la loi de finances révisée. La baisse des cours pétroliers et l'ajustement des prix à la pompe au début de 2023 ainsi que des recettes non pétrolières plus importantes que prévu avaient amélioré le solde budgétaire au milieu de 2023, ce qui devrait permettre de ramener le déficit primaire hors pétrole à 2,5 % du PIB en 2023.

11. Le développement du secteur financier est entravé par des facteurs de vulnérabilité dans le système bancaire. Même si le ratio de fonds propres s'améliore et si les ratios de liquidités étaient stables à 16,3 % et 29,8 % respectivement au milieu de 2023, la proportion des prêts improductifs avait augmenté au même moment à 15,4 % du nombre total de prêts, par rapport à 13 % à la fin de 2022. De plus, l'exposition des banques à l'État camerounais a augmenté pour atteindre 35,3 % des actifs totaux en 2022, en hausse par rapport à 23 % en 2019, même si cette exposition est assortie d'une pondération de risque nulle par la plupart des banques.¹ Cette obligation a probablement évincé le crédit au secteur privé et continue de faire peser des risques sur la stabilité financière.

12. L'insécurité alimentaire s'est accrue sous l'effet des chocs liés aux changements climatiques, aux problèmes de sécurité et aux déplacements forcés. Selon les estimations, plus de trois millions de personnes étaient en situation de grave insécurité alimentaire entre janvier et mai 2023, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à la même période en 2022. Les autorités collaborent actuellement avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires pour répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

¹ La COBAC autorise une pondération des risques égale à zéro des obligations d'État lorsqu'elles sont adossées à un compte de séquestre de la BEAC. Toutefois, la récente révision à la baisse de leur note par une agence de notation force les banques à respecter les normes IFRS sur le provisionnement des obligations camerounaises.

des populations touchées par la crise, surtout dans les régions où règne l'insécurité, notamment au moyen de mesures visant à améliorer la résilience à long terme des communautés.

13. L'évaluation des sauvegardes de 2022 a mené au constat que la BEAC a maintenu un cadre de gouvernance robuste. Depuis, l'équipe de haute direction de la BEAC, le gouvernement, a fait l'objet d'un renouvellement important. Une mission de suivi des sauvegardes est prévue d'ici la fin de 2023 pour évaluer la continuité dans l'application du cadre de gouvernance de la BEAC. En outre, une évaluation externe de la qualité de l'audit interne a été effectuée, et les services feront le suivi des recommandations qui en ont découlé et s'assureront de la mise en œuvre des recommandations restantes pour 2022.

B. Perspectives et Risques

14. Les conditions macroéconomiques à moyen terme devraient progressivement s'améliorer. Les perspectives à moyen terme demeurent positives, sous réserve que les réformes se poursuivent et que l'environnement extérieur devienne plus favorable, puisque la croissance du PIB réel devrait selon les prévisions se situer en moyenne à 4,4 % à moyen terme. Cette amélioration est attribuable à l'agro-industrie, à la sylviculture et au secteur des services, ainsi qu'à la production de gaz naturel liquéfié, qui devrait partiellement contrebalancer la baisse de la production pétrolière. Ces perspectives s'appuient également sur la contribution positive du port en eaux profondes de Kribi qui est entré en exploitation en octobre 2020 et qui devrait normalement soutenir le commerce et le secteur du gaz naturel. La centrale hydroélectrique de Memve'ele devrait également contribuer à une stabilisation de la fourniture d'électricité aux entreprises. Selon les prévisions, l'inflation restera supérieure aux critères de convergence de la CEMAC à court terme, mais retombera sous le seuil de 3 % d'ici la fin de 2027. À supposer que l'économie mondiale se renforce et que les cours du pétrole restent élevés, le taux de croissance hors pétrole de l'économie camerounaise devrait dépasser 4 % à partir de 2023 et le ratio de la dette publique au PIB demeurer inférieur à 45 %.

15. La balance des risques penche néanmoins vers un scénario défavorable.

- L'escalade des tensions géopolitiques mondiales pourrait avoir un effet d'entraînement au Cameroun. Les fluctuations des prix des exportations camerounaises clés (le pétrole et les produits agricoles) influent directement sur la balance commerciale tandis que les prix sur le marché intérieur subissent la pression de l'inflation importée. L'augmentation des cours pétroliers pourrait faire bondir le coût des subventions aux carburants et mettre les objectifs budgétaires en péril.
- Les perspectives de croissance mondiales pourraient se détériorer encore et de manière plus marquée. Même si les prévisions laissent entrevoir une grande vigueur de l'économie américaine, l'Europe pourrait subir de manière plus intense et plus longue les conséquences de la guerre russe en Ukraine et du ralentissement plus important que prévu de l'économie chinoise, ce qui entraînerait des conséquences sur le commerce et les investissements au Cameroun.

- Les tensions sociales pourraient s'intensifier à l'approche des élections présidentielles de 2025. La violence augmente dans la région de l'extrême-nord. La crise dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest s'intensifie actuellement et les éruptions de violence sont de plus en plus fréquentes.
- Une détérioration plus marquée de la stabilité régionale pourrait avoir des retombées au Cameroun. Le secteur bancaire est aussi exposé à des risques de contagion intrarégionale, car les différents pays de la CEMAC détiennent tous des titres émis par les autres pays membres.
- La fréquence accrue des catastrophes naturelles imputables aux changements climatiques pourrait avoir des retombées importantes sur les infrastructures, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Le Cameroun est déjà confronté à des risques liés à l'insécurité alimentaire et un phénomène El Niño plus accentué fait courir un risque important de diminution de l'offre alimentaire, d'inflation, de déplacements de personnes et de détérioration du climat social.
- Ces risques sont atténués par les antécédents positifs du Cameroun en matière de mise en œuvre des programmes macroéconomiques, par ses liens étroits avec les bailleurs de fonds et par un vaste programme de développement des capacités.

Vues des Autorités

16. Les autorités souscrivent globalement à l'évaluation des perspectives et des risques des services du FMI. Elles s'attendent à une croissance à long terme plus forte grâce à l'accélération des réformes structurelles et à l'achèvement de plusieurs projets importants d'infrastructure. Elles considèrent aussi les pressions inflationnistes imputables aux prix des marchandises importées comme un risque à court terme majeur susceptible d'avoir un effet négatif sur le climat social.

C. Exécution du Programme

17. Dans une large mesure, le programme suit son cours grâce aux mesures correctives prises pour atteindre les objectifs quantitatifs et aux progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes.

- **En juin 2023, le Cameroun était dans une large mesure en voie de respecter les critères de réalisation quantitatifs (tableau 9 et MPEF, tableau 1).** Cinq des six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) ont été respectés. Le CRQ continu de non accumulation d'arriérés extérieurs n'a quant à lui pas été respecté à cause de retards imputables à des erreurs techniques dans les paiements du service de la dette à la Banque européenne d'investissement (BEI) en août et septembre 2023. Étant donné la nature mineure et temporaire de l'inobservation (c'est-à-dire retards de 1 et de 5 jours sur des paiements représentant au total 0,003 % du PIB), une dérogation pour inobservation a été demandée. Tous les arriérés ont été apurés. Trois objectifs indicatifs ont été ratés : le plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de paiement intérieurs, les dépenses sur procédures exceptionnelles et des interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH), des échecs imputables à des problèmes croissants de sécurité dans les régions du nord-ouest, du sud-ouest de l'extrême nord, à l'augmentation des besoins de

liquidités pour la rémunération des importateurs de pétrole en raison de l'augmentation plus forte que prévu des cours pétroliers mondiaux et à des lacunes dans la gestion de trésorerie. Les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses au titre des interventions directes de la SNH. Pour améliorer la gestion de trésorerie et limiter l'accumulation d'arriérés intérieurs, un objectif indicatif (OI) sur la limitation des avances du Trésor sans allocation budgétaire (MPEF, tableau 1) et le repère structurel 9 (MPEF, tableau 2) sur l'inclusion du stock d'arriérés intérieurs au budget du prochain exercice ont été mis en place dans la cadre de la quatrième revue. En outre, un nouveau repère structurel (RS) visant à améliorer la gestion des comptes des correspondants a été mis en place pour soutenir les efforts déployés par les autorités pour renforcer la gestion de trésorerie (RS15).

- **Les données préliminaires à la fin de septembre 2023 indiquent que six des dix objectifs indicatifs ont été atteints (tableau 9 et tableau 1 du MPEF).** Les quatre objectifs indicatifs non atteints sont les plafonds du programme sur l'accumulation nette d'arriérés intérieurs, sur les interventions directes de la SNH, sur les avances du Trésor sans allocation budgétaire et sur la part des dépenses en vertu de procédures exceptionnelles. Un critère de réalisation quantitatif (CRQ) continu sur la valeur actualisée (VA) des contrats et la garantie des nouveaux emprunts extérieurs a été respecté.
- **La mise en œuvre des réformes structurelles connaît des progrès (tableau 10 et tableau 2 du MPEF).** Sur les neuf repères structurels (RS) de la cinquième revue, trois ont été respectés dans les délais prévus, deux ont été mis en œuvre avec un certain retard, un sera mis en œuvre avant la date fixée par le conseil (mesure préalable), et trois seront reportés ou reformulés. Trois repères structurels ont été respectés dans les délais : i) la formulation d'un plan d'action pour supprimer les exonérations temporaires d'impôt sur les sociétés et promouvoir une saine concurrence dans le secteur privé (RS7, octobre 2023) ; ii) la mise en place d'un nouveau cadre PPP d'ici la fin de juin 2023 et iii) l'augmentation du nombre de contribuables assujettis à la TVA d'ici la fin d'octobre 2023. Les deux derniers ont été respectés avant la fin du délai prévu pour la quatrième revue. Deux RS ont été respectés avec un certain retard, soit nommément le RS1 sur les audits des arriérés de paiement de l'État, et le RS8 sur les procédures de suivi des résultats des unités de gestion de projet. La publication du rapport de diagnostic de gouvernance (RS5) a été reportée, mais devrait avoir lieu avant la date d'examen par le conseil (mesure préalable). Trois RS devant être respectés avant la fin septembre ont été reportés et devront être rééchelonnés. Les autorités ont dressé un inventaire des dettes des entreprises publiques dues à l'État et des dettes qu'elles se doivent entre elles, et travaillent à l'achèvement d'un plan de remboursement (RS2) d'ici avril 2024. La publication des textes de mise en œuvre du Code minier (RS3) et l'élaboration d'un plan de restructuration détaillé de SONARA (RS6) ont aussi été retardées. Le RS6 a été reformulé afin de se concentrer sur une étude de faisabilité (RS16).

ENTRETIENS

18. La mission a discuté des mesures visant à garantir une croissance durable à long terme et à relever les défis des changements climatiques qui ont une importance macroéconomique dans le cadre des entretiens tenus au titre de l'article IV (sections A et B) et de la mise en œuvre du programme (sections C à G).

A. Assurer une Croissance Durable à Long Terme

Amélioration du Potentiel de Croissance

19. **La stratégie nationale de développement du Cameroun (SND30) envisage une transformation structurelle profonde de l'économie en s'appuyant sur la stratégie d'industrialisation.** Le gouvernement entend procéder à une transformation structurelle en substituant les importations et en faisant la promotion des exportations grâce à la mise en œuvre de projets d'investissement majeurs et à des réformes institutionnelles. Les services du FMI ont prévenu les autorités de la tendance des politiques de substitution des importations à créer de l'inefficacité, à limiter l'innovation et la concurrence, à altérer la qualité des produits et à en augmenter les coûts pour les consommateurs locaux. Les autorités ont insisté sur le fait que pour connaître du succès, la stratégie exigera un investissement de ressources substantielles, une efficacité accrue des investissements, une aide pour les secteurs les plus prometteurs et un renforcement des capacités de fabrication. Dans son effort de promotion des exportations, le pays exploiterait ses avantages comparatifs, notamment son importante base agricole, ses ressources naturelles et son capital humain.

20. **Dans ses recommandations, la mission a indiqué que les politiques horizontales constituent le moyen le plus efficace de favoriser une transformation structurelle et pour diversifier les exportations (documents de la série des questions générales).** Ces politiques sont également une condition préalable indispensable au succès de toute politique industrielle. Il est conseillé que les autorités concentrent leurs efforts sur ces domaines prioritaires parce que la performance du Cameroun dans les domaines horizontaux souffre de lacunes importantes. Les politiques horizontales clés englobent notamment celles sur l'investissement dans le capital humain et les infrastructures, sur le renforcement des institutions, notamment au chapitre de la gouvernance, et sur l'amélioration des marchés de produits et du travail par l'élimination des réglementations qui nuisent à la concurrence afin de donner plus de souplesse aux marchés et de favoriser la formalisation des entreprises existantes. Les autorités doivent continuer de renforcer la coopération avec la société civile et le secteur privé, moteur essentiel de la croissance.

Vues des Autorités

21. **Les autorités sont d'accord avec les services du FMI en ce qui concerne le caractère prioritaire de mesures de stimulation de la croissance à moyen et à long terme, mais réaffirment leur point de vue sur la substitution des importations.** Elles conviennent de l'importance des investissements dans le capital humain et dans les infrastructures et dans le renforcement du cadre de gouvernance. Toutefois, en ce qui concerne l'efficacité des mesures de

substitution des importations, les autorités comprennent les enjeux potentiels liés à la mise en œuvre d'une telle mesure, mais considèrent que l'augmentation de la production intérieure par la substitution des importations par des produits locaux est une étape nécessaire à l'amélioration des perspectives d'exportations soutenue par l'amélioration des infrastructures.

B. Relever les Défis des Changements Climatiques qui ont une Importance Macroéconomique

22. À défaut de mesures d'adaptation robustes, selon les prévisions, les changements climatiques entraîneront au Cameroun des pertes de production et exacerbera la pauvreté, l'inégalité, l'insécurité alimentaire et les conflits. Les pertes de production liées aux changements climatiques limiteront la capacité d'exportation et pourraient forcer une augmentation des importations pour parer aux besoins alimentaires, hygiéniques et sanitaires dans l'éventualité d'une catastrophe ou pour générer les investissements nécessaires pour la reconstruction après une telle catastrophe. Les besoins au titre de la balance des paiements en seraient accrus et exigeraient une marge de manœuvre budgétaire plus importante. Les répercussions sociales et économiques influeraient sur l'accumulation de capital humain, compromettraient le développement et nuiraient à la croissance inclusive.

23. La mission a souligné la nécessité d'intégrer les engagements de lutte aux changements climatiques au cadre juridique et réglementaire du pays et à son cycle budgétaire. Le Cameroun est signataire de tous les principaux accords internationaux en matière de changement climatique et a fait de ce problème un des principaux enjeux liés à sa croissance et à son développement économique dans ses documents stratégiques (SND30 et Vision 35). Toutefois, ces considérations climatiques ne sont pas encore concrètement intégrées au cadre juridique et réglementaire du pays ni à la gestion de ses finances publiques, y compris dans la planification budgétaire et la gestion des investissements publics. Le gouvernement se heurte aussi à des problèmes de capacité et ne dispose d'aucun mécanisme de coordination efficace sans compter qu'il n'a pas encore opérationnalisé ses cadres institutionnels et de gouvernance en réponse aux changements climatiques.

24. Le Cameroun doit accélérer ses efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques. Le Cameroun met l'accent sur ses efforts d'adaptation dans les secteurs de l'agriculture et des infrastructures. Les domaines prioritaires décrits dans ses contributions déterminées au niveau national (CDN) incluent la promotion de l'agriculture intelligente, la construction d'une infrastructure énergétique et de transport résiliente, la diversification des sources d'énergie, l'atténuation des risques liés aux catastrophes, la sensibilisation de la population et l'augmentation de sa capacité de réaction. En vertu des CDN, le Cameroun s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 35 % d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2010, un engagement qui comprend une cible inconditionnelle de 12 %. L'élimination progressive des subventions aux carburants contribuera aux efforts d'atténuation des autorités.

25. La mobilisation de financement pour la lutte contre les changements climatiques est un enjeu d'importance. À court terme, la principale source de financement de la lutte aux

changements climatiques restera probablement le financement des donateurs. À moyen et long termes, le Cameroun doit développer ses propres marchés financiers pour mobiliser les capitaux privés susceptibles de financer la lutte aux changements climatiques et convaincre le secteur privé de soutenir son programme de lutte aux changements climatiques.

Vues des Autorités

26. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer la résilience du Cameroun aux changements climatiques. Elles ont noté que les changements climatiques font déjà sentir leurs effets sur l'économie et sur les moyens de subsistance, et pourrait exacerber encore plus les problèmes sociaux et économiques et la fragilité. Le Cameroun est signataire de tous les accords internationaux clés sur les changements climatiques et en a fait un enjeu important de développement dans le cadre de la SND30 et d'autres documents stratégiques. Le gouvernement vise à renforcer la capacité institutionnelle pour mettre en œuvre ses politiques pour faire face aux changements climatiques et à intégrer ses engagements climatiques dans un cadre juridique et réglementaire approprié.

C. Améliorer la Résilience des Finances Publiques

Assainissement Budgétaire

27. La performance budgétaire est demeurée solide jusqu'en juin 2023 et on s'attend à ce que les résultats budgétaires de 2023 soient conformes aux objectifs du programme. Tant les recettes pétrolières que non pétrolières ont affiché une solide croissance d'environ 13 % et 20 % en glissement annuel au cours de cette période, respectivement. Ces solides recettes non pétrolières découlent des efforts des administrations des recettes et de la reprise économique qui ont accru les bénéfices des sociétés et le rendement de l'impôt sur le revenu du capital. Les dépenses d'équipement ont été relativement faibles et en combinaison avec les recettes importantes mobilisées, elles expliquent le dépassement de l'objectif du solde primaire hors pétrole par rapport à l'objectif du programme dès le mois de juin. Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs budgétaires du programme d'ici la fin de 2023.

28. Les performances budgétaires sont restées solides jusqu'en juin 2023 et les résultats pour 2023 devraient être conformes aux objectifs du programme.

Les recettes pétrolières et non pétrolières ont enregistré une croissance solide d'environ 13 % et 20 % en glissement annuel au cours de cette période, respectivement. La vigueur des recettes non pétrolières est due aux efforts de l'administration des recettes et à la reprise économique, qui ont soutenu les bénéfices des entreprises et la performance de l'impôt sur le revenu du capital. L'exécution des dépenses en capital a été relativement lente et, avec la forte performance des recettes, explique la surperformance du déficit primaire

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Résultats Budgétaires et Projections
(en pourcentage du PIB)

	2022		2023		2024	
	Est.	4th Rev.	June	Proj.	4th Rev.	Proj.
Total revenue and grants	15.9	15.9	8.0	16.0	15.5	15.9
Oil revenue	3.5	2.9	1.5	2.9	2.1	2.5
Non-oil revenue	12.1	12.7	6.4	12.7	13.1	13.1
Grants	0.4	0.3	0.0	0.3	0.3	0.3
Total expenditure	17.1	16.7	7.7	16.6	16.1	16.3
Current expenditure	12.4	11.5	6.1	11.8	10.4	10.9
Transfers and subsidies	4.2	3.5	1.9	3.5	2.4	2.6
Interest payments	0.8	1.1	0.5	1.1	1.1	1.0
Capital expenditure	4.6	5.0	1.6	4.6	5.4	5.3
Overall balance	-1.1	-0.8	0.3	-0.7	-0.6	-0.4
Non-oil primary balance	-3.9	-2.5	-0.7	-2.5	-1.7	-1.9

Source : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

non pétrolier par rapport à l'objectif du programme en juin. Les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs budgétaires du programme d'ici à la fin de 2023.

29. Les autorités entendent poursuivre en 2024 leurs efforts de consolidation conformément au programme. La loi de finances de 2024 envisage une nouvelle réduction du solde primaire hors pétrole qui passera d'un déficit prévu de 2,5 % du PIB en 2023 à 1,9 % en 2024, grâce autant aux efforts continus déployés pour renforcer la mobilisation des recettes hors pétrole qu'à la rationalisation des dépenses par l'entremise d'une diminution de la subvention aux carburants. Les gains potentiels sont estimés à environ 0,4 % du PIB pour chaque mesure.

Vues des Autorités

30. Les autorités conviennent de la nécessité de poursuivre le rééquilibrage budgétaire pour soutenir la viabilité des finances publiques et maintenir la stabilité de la trajectoire de la dette publique. Toutefois, les autorités insistent aussi sur la nécessité de promouvoir la croissance économique et la transformation structurelle, ce qui exige un investissement public substantiel. Elles conviennent de la nécessité de renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières, de rationaliser les dépenses publiques et de rehausser l'efficacité des investissements publics.

Renforcer la Mobilisation des Recettes Non Pétrolières.

31. Les autorités demeurent résolues à renforcer la mobilisation des recettes non pétrolières. Le budget 2024 envisage la mise en œuvre de politiques fiscales et douanières et de mesures administratives à cet effet (tableau du texte 2). Parmi les actions envisagées, mentionnons des mesures et des efforts pour améliorer davantage l'administration des recettes grâce à des contrôles plus rigoureux et à la numérisation, y compris l'abandon graduel des exonérations fiscales consenties aux entreprises sur les intérêts générés par les titres de créance d'État, l'imposition intégrale des avantages en nature, la diminution des exonérations de TVA sur les boissons gazéifiées et la mise en place d'un suivi des factures électroniques. Les autorités planifient également la mise en place de mesures non fiscales qui contribueront à la mobilisation des recettes intérieures. Globalement, on estime que ces mesures généreront des recettes budgétaires approximatives de 113 milliards de FCFA (0,4 % du PIB).

Tableau 2 du Texte. Cameroun : Mesures pour Générer les Recettes Non Pétrolières Prévues en 2024 (en milliards de FCAF)

Tax policy measures	
Measures related to PIT and CIT	11
Rationalization of tax expenditures (VAT and excise taxes)	19
Specific taxes	2
Property taxes and stamp duties	9
Customs duties	11
Tax administration measures	
Electronic invoice tracking	15
Securing customs revenue on imported phones, tablets and digital terminals	15
Other	11
Non-tax revenue	
	22
TOTAL	
	113
<i>percent of GDP</i>	0.4

Source : autorités camerounaises ; calculs des services du FMI.

32. À moyen terme, les autorités planifient de renforcer la mobilisation des recettes en réduisant le nombre d'exonérations fiscales et en recouvrant les arriérés d'impôts. Les autorités ont établi un plan visant à éliminer graduellement les exonérations temporaires de l'impôt des sociétés, à auditer et à réviser la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement afin de rationaliser les exonérations fiscales consenties aux entreprises (RS4 et RS7). Des travaux sont aussi en cours pour améliorer le taux de recouvrement des arriérés d'impôt pour la période de 2000 à 2019. Leur audit (RS1, MPEF ¶131) démontre l'existence d'arriérés d'impôt se chiffrant à environs de 215 milliards de FCFA que les autorités espèrent recouvrer au cours d'une période de trois à sept ans, soit au rythme annuel d'environ 30,8 milliards de FCFA. De plus, les autorités poursuivront leurs efforts de réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers et de rationalisation des exonérations de TVA, conformément au plan triennal établi et aux recommandations formulées dans le diagnostic de la politique fiscale de 2022.

33. Le gouvernement planifie une amélioration des statistiques de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Afin de mieux évaluer l'incidence des révisions apportées à l'IRPP, le gouvernement entend mettre sur pied une base de données sur les traitements et salaires englobant des données sur l'ensemble du secteur public et sur un échantillon représentatif des employés du secteur privé (**nouveau RS11, novembre 2024 et MPEF ¶121**).

34. Le gouvernement réfléchit à des mesures additionnelles pour percevoir les arriérés d'impôt en 2024. Dans un premier temps, le gouvernement s'engage à préparer un plan d'action détaillé portant sur les 100 premières dettes fiscales et douanières impayées, y compris celles des entreprises publiques, de manière à gérer et à recouvrer au moins 15 % des arriérés d'impôts recouvrables impayés (encours à fin juin 2023) et à mettre en œuvre 50 % des mesures reprises dans le plan d'action (**nouveau RS12, avril 2024, MPEF ¶122**). Cette mesure améliorera la collecte des

recettes fiscales et douanières, l'apurement des états de reste à recouvrer et renforcera la gouvernance des administrations des recettes fiscales tout en améliorant la transparence de la gestion budgétaire et des entreprises publiques.

Vues des Autorités

35. Les autorités reconnaissent la nécessité de réviser les incitatifs fiscaux et les exonérations. On améliorera ainsi la mobilisation des recettes non pétrolières et on pourra mieux adapter le régime fiscal aux besoins de développement des entreprises conformément à la vision globale des autorités.

Progression de la Réforme des Subventions aux Carburants

36. Les autorités sont déterminées à réduire les subventions aux carburants. Selon les estimations, le coût total de ces subventions était de 900 milliards de FCFA (3,2 % du PIB) en 2022, dont 330 milliards de FCFA (1,1 % du PIB) ont été reportés dans le budget de 2023. Bien que l'augmentation du prix à la pompe d'environ 21 % en février 2023 ait contribué à réduire les sommes consacrées aux subventions, l'augmentation plus forte que prévu des cours mondiaux du pétrole en 2023 et les factures restantes à payer de 2022 expliquent un report d'approximativement 170 milliards de FCFA (0,5 % du PIB) au titre des subventions aux carburants au budget de 2024. L'augmentation des dépenses liées à ces subventions exerce des pressions sur les liquidités et a évincé d'autres dépenses. Les subventions aux carburants continuent d'avoir des conséquences budgétaires importantes et ne profitent pas toujours aux plus vulnérables.

37. Le gouvernement a majoré en février 2023 les prix des carburants à la pompe et demeure déterminé à réduire les subventions aux carburants en 2024 et à les éliminer graduellement d'ici 2025, conformément aux objectifs du programme. Cette diminution graduelle des subventions aux carburants entraînerait une augmentation d'au moins 15 % des prix à la pompe au début de 2024. Selon les hypothèses actuelles, le coût des subventions serait ainsi réduit d'environ 140 milliards de FCFA, soit 0,4 % du PIB en 2024. Pour atteindre les objectifs du programme, les autorités s'engagent à soumettre au Parlement en 2024 une loi de finances compatible avec le cadre macroéconomique de la cinquième revue (mesure préalable).

38. Les augmentations des prix des carburants devraient être assorties de mesures visant à atténuer les incidences sociales et économiques. Les autorités prévoient maintenir l'augmentation des dépenses sociales introduites en 2023 et envisagent des mesures additionnelles d'une valeur approximative de 68 milliards de FCFA, soit 0,2 % du PIB, y compris une augmentation des salaires des fonctionnaires et des transferts territoriaux. À moyen terme, les autorités prévoient augmenter graduellement les dépenses sociales afin d'améliorer les indicateurs sociaux.

Vues des Autorités

39. Les autorités ont convenu de la nécessité de réduire les subventions aux carburants et de limiter la pratique consistant à reporter les subventions d'une année à l'autre. Elles demeurent déterminées à graduellement éliminer les subventions à moyen terme et réfléchissent actuellement à un éventuel mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants. Sur le

plan de l'atténuation des risques, les autorités s'efforcent de renforcer les dispositifs de protection sociale (avec l'aide de la Banque mondiale) et d'améliorer l'accès aux services publics de base comme l'éducation et la santé.

Amélioration de la Gestion des Finances Publiques (GFP)

40. Les autorités avancent dans la mise en œuvre des principales réformes de la GFP.

- **Gestion de trésorerie.** Les dépenses engagées dans le cadre de procédures exceptionnelles (notamment les avances de trésorerie sans crédit budgétaire) et les problèmes de gestion de trésorerie ont entraîné une accumulation d'obligations de paiements et des retards sur les paiements extérieurs en 2022-2023. Les autorités poursuivent les réformes visant à améliorer la sincérité et l'exécution du budget. Elles envisagent de maintenir les chapitres communs du budget à l'intérieur d'une fourchette de 3 % à 5 % à partir de 2025 (**RS17 et RS18, MPEF 145**). Elles amélioreront aussi la gestion des comptes de correspondants. À cette fin, le ministre des Finances publiera, à la suite d'un audit, une instruction sur la mise en œuvre d'une stratégie pour renforcer la gestion des comptes de correspondants comprenant des dispositions sur la fermeture des comptes illégaux, l'apurement des arriérés existants, et des règles appropriées de gestion de trésorerie conformes aux exigences de la loi de finances annuelle (**RS15, MPEF 127**).
- **Arriérés de paiement intérieurs.** Le gouvernement a terminé l'audit de ses arriérés de paiement de la période de 2000 à 2019 et a adopté un plan pour les régler au cours d'une période de trois à sept ans. Les principales sources de ces arriérés étaient des paiements de salaires (303 milliards de FCFA), des arriérés d'impôt (216 milliards de FCFA) et des dettes commerciales (122 milliards de FCFA) (**RS1, MPEF 131**).
- **Dettes croisées de l'État.** Le gouvernement a dressé l'inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État à la fin de 2020 et parachève un plan pour les apurer. Toutefois, ce plan ne sera pas terminé avant le mois d'avril. Les services du FMI proposent donc de reporter l'échéance à la fin d'avril 2024 (**RS2, MPEF 134**).
- **Code minier.** La rédaction de la version préliminaire des décrets d'application du Code est terminée, mais l'adoption des décrets a été reportée, car il faut y intégrer le rôle de la Société nationale des mines (SONAMINES) créée en 2020. Les autorités ont l'intention de soumettre la version préliminaire du Code au Parlement en mars 2024 et de le publier d'ici la fin juin 2024 (**RS3, MPEF 135**).
- **Société nationale de raffinage (SONARA).** La restructuration a été reportée jusqu'à ce qu'on ait terminé une étude sur la faisabilité technique, économique et financière des options envisagées pour une nouvelle raffinerie (**RS6, reformulé, MPEF 133**).
- **Passation des marchés publics.** Le système de passation en ligne des marchés publics du Cameroun (COLEPS) est fonctionnel, mais le nombre de marchés publics enregistrés demeure limité. Pour renforcer les efforts de réforme des marchés publics, il est proposé de réviser ce repère structurel. Dans la nouvelle formulation, les autorités se sont engagées à porter à au moins 80% la proportion en nombre et en valeur totale des marchés adjugés par certains

ministères clés au moyen du système COLEPS (par exemple, infrastructure, éducation, santé, postes et télécommunications) entre les mois de janvier et mai 2024 (**RS 10, MPEF 130**). Les autorités renforcent aussi actuellement la qualité des plans d'approvisionnement pour garantir l'uniformité entre les engagements et les plans du Trésor (**RS14, MPEF 130**).

41. Gestion des investissements publics. Les autorités sont déterminées à renforcer la gestion des investissements publics (GIP) et à mettre intégralement en œuvre le système des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) afin de mieux gérer et surveiller les projets d'investissement pluriannuels. À cet effet, la loi de Finances 2025 inclura une annexe sur les AE et les CP conforme au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et cohérente avec le calendrier de mise en œuvre des projets d'investissement (**RS13, MPEF 129**).

Vues des Autorités

42. Les autorités ont exprimé leur engagement à renforcer le processus de GFP et à gérer les risques budgétaires. Elles ont souligné les progrès accomplis dans la restructuration de SONARA et insisté sur le fait que leur plan d'action devrait suffire pour respecter le repère structurel. Elles ont convenu de la nécessité de faire avancer les réformes de la GFP pour renforcer la gestion de trésorerie, réduire les arriérés de paiement intérieurs, accroître l'efficacité des dépenses publiques, y compris les investissements publics, et renforcer la gestion des entreprises publiques.

D. Maintenir la Viabilité de la Dette et Réduire les Facteurs de Vulnérabilité

43. Le Cameroun affiche toujours un risque élevé de surendettement, mais sa dette reste viable à moyen terme. La dette publique totale est passée de 46,8 % du PIB à la fin de 2021 à 45,3 % du PIB à la fin de 2022 (tableau 3 du texte). Le stock de la dette extérieure était estimé à 30,8 % du PIB et la dette intérieure à 14,5 % du PIB en 2022. Le risque de surendettement extérieur est élevé, car deux indicateurs sur quatre dépassent le seuil fixé dans le scénario de référence. Par ailleurs, le ratio valeur actualisée (VA) de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui indique un risque élevé de surendettement global. Les indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique sont les plus vulnérables aux chocs sur les produits de base. Même si selon les prévisions, le stock de la dette est appelé à réduire encore plus en 2023 grâce à une croissance continue, à la mise en œuvre de politiques budgétaires plus rigoureuses et à l'appréciation du franc CFA, il faut s'attendre à ce que les passifs éventuels associés aux entreprises publiques et aux partenariats publics-privés augmentent.

44. La capacité d'endettement reste faible, comme le laisse entrevoir l'indicateur composite le plus récent, et l'écart de rendement observé des obligations est supérieur à la valeur de référence. Les indicateurs du service de la dette extérieure demeurent supérieurs au seuil, mais suivent une trajectoire baissière. Le ratio du service de la dette aux recettes devrait ne devrait plus à moyen terme dépasser le seuil. Les risques sont baissiers, y compris les tensions géopolitiques, le resserrement plus long que prévu des conditions financières mondiales, les retards dans la mise en œuvre du plan de restructuration de la dette et de remise en état de SONARA et la

réalisation des passifs éventuels. Les autorités entendent faire avancer constamment leur programme de réforme afin de garantir la viabilité de la dette et d'atténuer les risques connexes.

Tableau 3 du Texte. Cameroun : Décomposition de la Dette Publique et du Service de la Dette par Créancier, 2022–24

	Debt Stock			Debt Service					
	2022			2022	2023	2024	2022	2023	2024
	\$US, millions	Percent of total debt	Percent of GDP	\$US, millions			Percent of GDP		
Total 1/	19234	100.0	43.0	1923	2758	2297	4.3	5.6	4.3
External	13161	68.4	29.4	1195	1523	1476	2.7	3.1	2.8
Multilateral creditors	6041	31.4	13.5	132	342	371	0.3	0.7	0.7
IMF	1273	6.6	2.8						
World Bank	2256	11.7	5.0						
AfDB	1624	8.4	3.6						
Other Multilaterals	888	4.6	2.0						
o/w IsDB	636	3.3	1.4						
o/w IFAD	97	0.5	0.2						
Bilateral creditors	5496	28.6	12.3	722	835	833	1.6	1.7	1.6
Paris Club	1628	8.5	3.6	257	255	261	0.6	0.5	0.5
o/w France	1391	7.2	3.1						
o/w Japan	82	0.4	0.2						
Non-Paris Club	3725	19.4	8.3	449	580	572	1.0	1.2	1.1
o/w China	3603	18.7	8.1						
o/w Turkey	122	0.6	0.3						
Eurobonds	875	4.5	2.0	55	109	105	0.1	0.2	0.2
Commercial lenders	749	3.9	1.7	285	237	166	0.6	0.5	0.3
o/w Bank of China	177	0.9	0.4						
o/w Intesa San Paolo SPA	101	0.5	0.2						
Domestic	6072	31.6	13.6	728	1235	821	1.6	2.5	1.5
T-Bills (BTA)	373	1.9	0.8	11	394	0	0.0	0.8	0.0
Bonds	2133	11.1	4.8	348	318	342	0.8	0.6	0.6
Structured debt	1259	6.5	2.8	359	479	435	0.8	1.0	0.8
Non-structured debt	90	0.5	0.2	11	25	25	0.0	0.1	0.0
BEAC advances	1125	5.8	2.5	0	19	19	0.0	0.0	0.0
Floats and arrears	1093	5.7	2.4						
Memo items:	0		0.0						
Contingent liabilities	1035		2.3						
o/w: Public guarantees (external)	21		0.0						
o/w: Other contingent liabilities	1014		2.3						
o/w external	584		1.3						
o/w domestic	430		1.0						
Nominal GDP (CFAF, billions)				27702	29704	32063			
Exchange rate, end of period (CFAF/US\$)				619			
Exchange rate, period average (CFAF/US\$)				622			

Source : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

1/ À l'exclusion des garanties publiques et des autres passifs conditionnels, qui sont enregistrés en postes pour mémoire.

45. Les autorités se sont engagées à limiter les emprunts non concessionnels et à mettre en œuvre une gestion proactive de la dette. Le plafond imposé dans le cadre du programme à la valeur actualisée de la dette publique extérieure nouvellement souscrite ou garantie et aux décaissements de la dette extérieure non concessionnelle limite nécessairement la capacité de

gestion de la dette et contribue au ralentissement de l'endettement et à l'amélioration du profil de la dette camerounaise. En 2023 et 2024, le plafond global d'endettement est resté le même qu'en 2022, mais un facteur d'ajustement a été appliqué pour tenir compte de l'infrastructure concessionnelle et des projets sociaux financés par la Banque mondiale. D'ici la fin de 2023, une opération de gestion de la dette consistant à contracter des emprunts extérieurs à long terme pour apurer les obligations impayées de l'État rehaussera la liquidité et le profil de la dette.²

Tableau 4 du Texte. Cameroun : Tableau Récapitulatif 2022 du Programme d'Emprunts Extérieurs

PPG external debt contracted or guaranteed 1/	Volume of new debt (USD million)	Volume of new debt (CFAF billion) 2/	PV of new debt (CFAF billion) 2/ 3/
Sources of Debt Financing	1374	746	513
Concessional debt, of which	911	495	281
Multilateral debt	911	495	281
Bilateral debt	0	0	0
Non-concessional debt, of which	462	251	232
Semi-concessional debt	439	239	219
Commercial terms	23	13	13
Uses of Debt Financing	1374	746	513
Infrastructure	1197	650	417
Budget financing	177	96	96
Other	0	0	0

Source : autorités camerounaises et estimations des services du FMI.

1/ Exclut les crédits ordinaires à l'importation, les allègements de dette obtenus sous forme de rééchelonnement ou de refinancement et les prêts au titre de l'appui budgétaire de la Banque mondiale.

2/ Calculé au taux de change de 543,201 FCFA pour 1 dollar.

3/ La valeur actualisée est calculée sur la base des conditions de chaque prêt et par application du taux d'actualisation de 5 % du programme. La VA des prêts ayant un élément don négatif est considérée comme étant égale à la valeur nominale du prêt. Un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale, qui est égal à la différence entre la VA totale des projets de la Banque mondiale nouvellement signés recensés en 2023 et la VA des projets de la Banque mondiale en 2022, sera appliqué au plafond de la VA de la nouvelle dette une fois que les nouveaux projets de la Banque mondiale auront atteint le niveau de la VA de l'année précédente.

46. Les autorités réduisent actuellement les prêts souscrits mais non encore décaissés

(SEND). Un décret précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion de projet a été publié et mis en œuvre bien qu'avec un certain retard **(RS8, août 2023, MPEF 18)**.

L'office de gestion de la dette a dressé le bilan des accords existants de prêts et de subventions liés à 180 projets dans le cadre des préparatifs aux consultations avec les partenaires du développement sur l'annulation des SEND non performants et de la négociation de la réaffectation des lignes de crédit extérieures non utilisées vers d'autres projets, le cas échéant. À l'avenir, le décaissement opportun des fonds conformément au calendrier établi sera une condition préalable à la maîtrise du

² Les autorités souhaitent mener une opération de gestion de la dette d'une valeur totale de 200 milliards de FCFA afin de réduire en partie les obligations intérieures impayées, en souscrivant un prêt libellé en euros auprès d'un partenaire du développement extérieur. L'opération rehausserait le profil de la dette publique et serait conforme à la stratégie de gestion de la dette des autorités pour la période de 2023 à 2025 qui consiste à allonger encore la durée moyenne de la dette publique. L'hypothèse de la durée du financement demeure inchangée depuis la quatrième revue.

volume des SEND, dans le contexte de la nécessité de lancer davantage de nouveaux projets pour combler les besoins urgents d'infrastructure.

Vues des Autorités

47. Les autorités reconnaissent l'importance de s'attaquer aux différentes poches de vulnérabilités liées à la dette. Elles ont remarqué que le risque de surendettement a augmenté dans la foulée de développements extérieurs défavorables et des lenteurs dans la mise en place des réformes structurelles. Les autorités restent déterminées à améliorer l'évaluation du risque d'endettement du Cameroun, ce qui dépendra d'une gestion active de la dette dans la durée, des exportations et des recettes budgétaires ainsi que de l'indicateur composite du pays, qui rend compte de sa capacité d'endettement. Les autorités ont insisté sur le besoin d'intensifier les efforts pour régler les problèmes des entreprises publiques et réduire les risques budgétaires afférents. Les autorités restent déterminées à accomplir des progrès dans la mise en œuvre du plan de restructuration de SONARA.

E. Renforcer la Résilience du Secteur Financier et l'Inclusion Financière

48. La résilience du secteur financier doit être renforcée. La mission a insisté sur la nécessité pour les banques : i) de mettre en œuvre les recommandations de la COBAC sur le provisionnement et la capitalisation ; ii) de renforcer leurs cadres d'évaluation des risques de crédit ; iii) de se diversifier en délaissant un peu les titres souverains (camerounais ou d'autres États membres de la CEMAC) ; iv) d'appliquer une stratégie pour réduire la forte proportion de prêts improductifs (15,4 % des prêts bruts totaux au deuxième trimestre de 2023) et v) de s'assurer que des données sont soumises à la BEAC. En outre, il est essentiel que le gouvernement mène à terme en 2024 le projet de privatisation de la Commercial Bank du Cameroun (CBC) conformément au plan établi et achève la résolution des banques en détresse dans des délais opportuns.

49. La restructuration des banques camerounaises en difficulté se poursuit. L'insuffisance des actifs d'une des banques a été comblée, mais il manque encore une somme substantielle à une autre banque dans laquelle le gouvernement va acquérir une participation majoritaire. On ne sait pas très bien encore comment sera comblée l'insuffisance des actifs de cette dernière banque, les autorités ayant mentionné l'octroi à venir d'un prêt à l'État par la banque insolvable, une situation rendue possible par la tolérance réglementaire. Les services du FMI ont souligné qu'il était contraire aux bonnes pratiques qu'une banque finance elle-même ses fonds propres et que cette manière de procéder n'est pas reconnue dans les normes réglementaires internationales (cadre de Bâle en matière de fonds propres). La position des services du FMI est que l'insuffisance des actifs devrait être comblée au moyen de fonds qui répondent aux exigences prudentielles d'ici la fin du programme du FMI. Les discussions se poursuivent avec la COBAC pour s'assurer que la recapitalisation des banques se fasse dans le respect des normes réglementaires internationales. Bien que la COBAC ait approuvé les plans de recapitalisation en juillet 2023, une partie substantielle des capitaux requis n'a pas encore été transférée ni par l'État ni par les actionnaires privés (fin 2024).

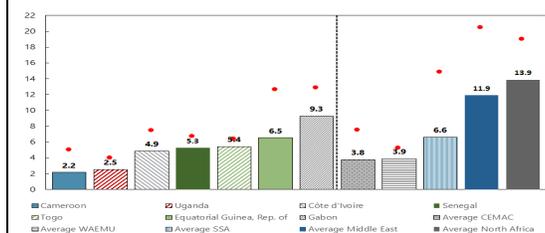
50. La Société de Recouvrement des Créances (SRC), une agence de recouvrement publique, est en difficulté. Elle a essuyé en 2022 des pertes de plus ou moins 1 milliard de FCFA

CAMEROUN

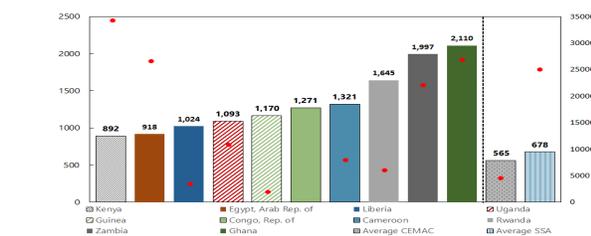
sur un portefeuille de créances d'une valeur approximative de 800 milliards de FCFA. La mission a demandé un audit des pertes essuyées afin de mieux comprendre les raisons pour lesquelles on a échoué à recouvrer les crédits. Il est aussi important de renforcer le mode de fonctionnement de la SRC afin de la doter d'un cadre de gouvernance robuste, de veiller à son indépendance opérationnelle et budgétaire, et de l'assujettir à des règles rigoureuses de transparence et de reddition de comptes avant d'élargir de quelque manière ses activités. La mission a réitéré la nécessité pour le gouvernement de s'engager à adopter une clause d'extinction à l'égard des activités de recouvrement des actifs bancaires.

Encadré 1. Inclusion Financière au Cameroun : Perspective Régionale

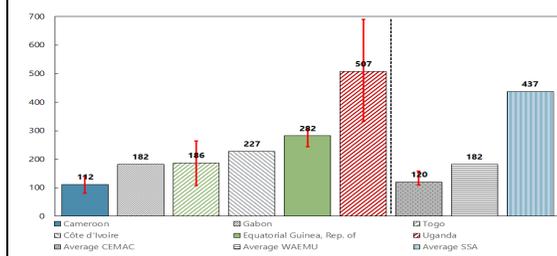
Graphique 1. Nombre de succursales bancaires et de distributeurs automatiques de billets (par tranche de 100 000 adultes)



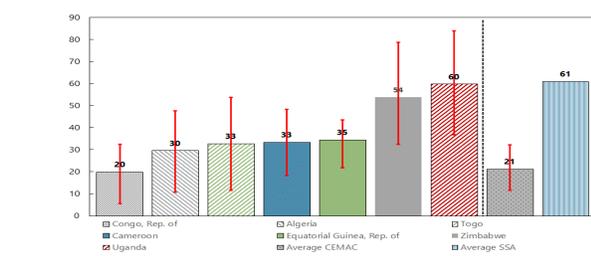
Graphique 2. Nombre d'agents monétaires mobiles et de cartes de débit (par tranche de 100 000 adultes)



Graphique 3. Nombre de déposants du secteur des ménages (par tranche de 100 000 adultes)



Graphique 4. Nombre d'emprunteurs du secteur des ménages (par tranche de 100 000 adultes)



L'inclusion financière comporte différents aspects. Elle peut être *traditionnelle* et s'appuyer, par exemple, sur le nombre de succursales bancaires ou de distributeurs automatiques de billets, et elle peut être *numérique*, et s'appuyer, par exemple, sur le nombre d'agents monétaires mobiles et de cartes de débits au sein d'une population donnée. Les résultats du Cameroun en matière d'inclusion financière *traditionnelle* sont faibles comparativement à ceux des pays pairs de la région (graphique 1). Le Cameroun compte en moyenne 2,2 succursales de banques commerciales et 5 distributeurs automatiques de billets par tranche de 100 000 adultes. La moyenne dans les pays de la CEMAC est de 3,8 succursales bancaires et de 7,5 distributeurs automatiques de billets par tranche de 100 000 adultes. Toutefois, le Cameroun se classe mieux sur le plan de l'inclusion financière *numérique* (graphique 2). Il compte en moyenne 1 321 agents monétaires mobiles par tranche de 100 000 adultes, un résultat nettement supérieur à la moyenne de 565 pour l'ensemble des pays de la CEMAC. Les agents monétaires mobiles offrent aux populations de l'ASS un accès primordial aux services bancaires, ce qui contrebalance habituellement la rareté des succursales bancaires à l'extérieur des grandes villes.

S'il est vrai que l'inclusion financière peut être analysée à travers le prisme de *l'accès* aux services financiers, en s'appuyant notamment sur le nombre de succursales bancaires, de distributeurs automatiques de billets ou d'agents monétaires mobiles, elle peut aussi l'être à travers celui de *l'utilisation* des services financiers. Par exemple, on peut s'en remettre au pourcentage d'adultes titulaires d'un compte de dépôt dans une banque commerciale ou qui ont souscrit un prêt auprès d'une banque, deux indicateurs de cette *utilisation*. En ce qui concerne les dépôts du secteur des ménages dans des banques commerciales, le Cameroun fait piètre figure par rapport aux pays voisins (graphique 3) : quelque 112 adultes sur 1 000 seulement sont en effet titulaires d'un compte de dépôt, par opposition à 182 au Gabon, à 282 en Guinée équatoriale et à 437 dans l'ensemble des pays de l'ASS. En outre, le nombre d'adultes ayant contracté un emprunt auprès d'une banque au Cameroun est légèrement supérieur à la moyenne de la CEMAC, mais considérablement inférieur à la moyenne des pays de l'ASS (graphique 4) : il est de 33 sur 1 000 au Cameroun, de 30 en République du Congo, de 35 en Guinée équatoriale, de 21 dans la CEMAC et de 61 dans les pays de l'ASS.

Puisque 19 banques différentes sont actives au Cameroun, cette utilisation limitée des services bancaires découle peut-être d'une éducation financière déficiente de la population, d'un réseau de succursales bancaires clairsemé sur un vaste territoire ou de frais bancaires trop élevés imputables à une concurrence limitée. De plus, il y a entre les sexes une importante disparité d'accès aux comptes de dépôt et aux prêts dans les banques commerciales, un reflet des inégalités substantielles entre les sexes sur le plan de l'inclusion financière, tant au Cameroun qu'ailleurs en Afrique subsaharienne. L'élimination de ces inégalités par des mesures ciblant précisément l'inclusion financière des femmes rehausserait non seulement l'inclusion financière globale au Cameroun, mais il libérerait un potentiel de croissance considérable en aidant les femmes à développer des entreprises et à participer à l'économie formelle.

51. L'opérationnalisation de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) se poursuit.

Ayant pour mandat d'encaisser et de gérer les sommes oisives détenues dans des comptes bancaires inactifs ou ayant fait l'objet de saisies judiciaires, cette institution financière d'État attend encore que le gouvernement entérine les règlements qui régiront ses activités. Par ailleurs, des discussions avec le secteur bancaire ont mené à la conclusion d'un accord pour limiter les incidences des transferts sur les positions de liquidité des banques. Toutefois, la CDEC peine à évaluer ses créances et à obtenir de la collaboration de certaines banques. Le gouvernement doit donc s'engager à doter la CDEC des ressources financières et logistiques dont elle a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de perception, de gestion et de sécurité des différentes ressources qui lui seront transférées. De plus, les activités de la CDEC devraient être réglementées au même titre que celles de toute autre institution financière.

52. Pour que le secteur privé puisse réaliser son plein potentiel de croissance, il est essentiel d'aider les PME à accéder au crédit.

L'accès des PME au crédit devrait être facilité. Il faudra à cette fin améliorer le climat des affaires et réduire le nombre de prêts improductifs pour accroître la confiance des banques. À cette fin, le gouvernement devrait soutenir :

i) l'opérationnalisation de la centrale des risques à la BEAC et la création d'un système de notation des sociétés ; ii) la numérisation du registre foncier et la création d'un registre des garanties immobilières ; iii) la formation de juges en droit des affaires et la création d'un tribunal du commerce ; iv) l'opérationnalisation d'un fonds de garantie appuyé par l'État et destiné aux petites entreprises pour faciliter l'accès au crédit (*fonds de garantie aux PME*); et v) l'internalisation de l'effet d'éviction du secteur public dans la stratégie d'émission des obligations du gouvernement.

53. Le Cameroun accuse un retard sur le plan de l'inclusion financière (encadré 1), mais il a lancé une stratégie nationale d'inclusion financière pour la période de 2023 à 2027.

Formulée avec le concours du PNUD, cette stratégie s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus large de la CEMAC pour promouvoir l'inclusion financière et devrait coûter 38 milliards de FCFA. Elle se concentrera sur l'inclusion financière traditionnelle et numérique ainsi que sur la réduction des disparités de genre connexes.

Vues des Autorités

54. Les autorités souscrivent aux mesures proposées pour accroître la résilience du secteur financier. Elles sont aussi d'accord sur la nécessité de doter la SRC d'un cadre robuste de gouvernance, de procurer à la CDEC les ressources nécessaires, de promouvoir l'accès au crédit des PME et d'accroître l'inclusion financière.

F. Renforcer la Gouvernance, la Transparence et la Lutte contre la Corruption**55. Les autorités travaillent au renforcement de la transparence, de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.**

Un diagnostic des vulnérabilités du pays sur le plan de la gouvernance et de la corruption a été établi en collaboration avec les services du FMI (RS5, MPEF ¶144). Il sera publié d'ici la date de présentation au conseil (mesure préalable). Dans la foulée des

priorités recommandées dans ce rapport, le gouvernement élaborera et publiera un plan d'action pour renforcer davantage la gouvernance économique.

56. Le gouvernement entend aussi adopter un calendrier de transformation des chapitres communs au profit des ordonnateurs et gestionnaires des ministères concernés, dans le cadre de la réforme des autorisations décentralisées (RS17, MPEF 145). L'inscription des crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans les dotations prendra effet en vertu de la loi de finances de 2025, ces crédits ne dépasseront pas de 3 % à 5 % du budget, et le budget précisera également les modalités de gestion de ces dotations (RS18, MPEF 145).

57. La mission salue les progrès accomplis par les autorités dans leurs efforts pour faciliter l'achèvement et la publication au moment opportun des audits des dépenses. Les autorités ont élaboré et publié un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques. Ce plan contient des recommandations visant à renforcer les institutions compétentes, dont la Chambre des comptes de la Cour suprême (RS atteint dans la quatrième revue).

Vues des Autorités

58. Les autorités ont réitéré leur engagement à collaborer avec les organismes internationaux chargés de la transparence et de l'intégrité financière. Elles entendent plus particulièrement accélérer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le régime de LBC/FT, dans l'objectif précis de soutenir les efforts de lutte contre la corruption. Elles ont demandé au département juridique une assistance technique pour s'attaquer aux principales lacunes du régime national de LBC/FT dans l'objectif de faire retirer le Cameroun de la liste des pays sous surveillance accrue du Groupe d'action financière (la « liste grise »).

59. Les autorités ont aussi insisté sur la nécessité d'élargir les efforts dans ce domaine afin de donner du souffle à la réforme. Elles ont souligné que de telles mesures contribueraient au maintien d'un dialogue franc et constructif qui préparera le pays à la mise en œuvre réussie des recommandations.

G. Remédier à la Fragilité et Limiter les Répercussions dans la Région

60. Le Cameroun s'est récemment ajouté à la liste des États fragiles et touchés par un conflit (EFC). Entre autres sources de fragilité, mentionnons la faiblesse des institutions et de la gouvernance, les divisions internes, l'exclusion sociale, les insurrections et les conflits frontaliers et la fréquence accrue des catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Les risques de sécurité augmentent avec les possibilités de débordements en provenance des pays de la sous-région. À l'échelle régionale, le Cameroun compte un nombre élevé de personnes déplacées intérieures (PDI), problème imputable surtout aux conflits intérieurs et aux effets des changements climatiques ainsi qu'aux catastrophes naturelles comme les inondations. Le pays continuera de subir des crises et des situations humanitaires simultanées et complexes apportant leur lot de réfugiés et de personnes déplacées intérieures (PDI). Ces nombreux facteurs de fragilité nuisent à la pérennisation de la croissance inclusive et à l'amélioration des indicateurs sociaux. Une stratégie

d'engagement avec le pays (SEP) a été élaborée en collaboration avec des partenaires internationaux afin d'évaluer les facteurs de fragilité, de mettre en valeur les facteurs de résilience et d'éclairer les services du FMI sur leur engagement actuel et futur au Cameroun. Les autorités souscrivent globalement à la proposition et ont souligné la nécessité d'une coordination étroite avec d'autres partenaires, particulièrement dans les domaines extérieurs au périmètre du mandat du FMI.

MODALITÉS DU PROGRAMME, QUESTIONS DE STATISTIQUES ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

A. Modalités du Programme

61. Mesures préalables. La revue comprend deux mesures préalables. La première est la présentation au Parlement d'une loi de finances conforme au cadrage macroéconomique convenu dans la cinquième revue. La deuxième est la publication du diagnostic établi à propos de la gouvernance. Les indicateurs de gouvernance du Cameroun mettent en évidence la nécessité d'une action urgente dans ce domaine. Les facteurs de vulnérabilité de la gouvernance et la corruption continuent d'assombrir à maints égards les perspectives de développement du Cameroun (développement du secteur privé, croissance du secteur financier, gestion des finances publiques, sélection des projets d'investissement).

62. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif de fin décembre 2023 concernant les AEN (avoirs extérieurs nets) et a fourni de nouvelles assurances de soutien aux programmes des pays de la CEMAC appuyés par le FMI. La revue des politiques et des assurances régionales fera l'objet de discussions à la réunion du conseil d'administration du FMI en décembre 2023. La conclusion de la revue est conditionnelle, entre autres choses, à la mise en œuvre de politiques et d'assurances satisfaisantes. Les assurances régionales fournies sur les avoirs extérieurs nets régionaux sont essentielles à la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Cameroun et au renforcement de la viabilité extérieure de la région.

63. Les résultats du programme continueront de faire l'objet tous les six mois d'une revue fondée sur six CRQ, mensuels et continus, sur des OI trimestriels et sur des RS. Les services du FMI appuient la demande des autorités de redéfinir les OI de fin mars 2024 et d'établir de nouveaux CRQ pour la fin juin et la fin décembre 2024, et des OI pour la fin septembre 2024 afin de refléter le cadre macroéconomique actuel, les projections budgétaires et les engagements du programme. Il est proposé de redéfinir les RS non atteints (tableau 10) et d'en définir de nouveaux pour soutenir la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques, la bonne gouvernance et la transparence, conformément aux objectifs du programme.

64. Les autorités ont sollicité une dérogation pour inobservation d'un critère de réalisation. Le plafond zéro continu sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté après le report des paiements du service de la dette à la BEI en août et en septembre 2023, en raison de problèmes techniques. Une dérogation pour inobservation est demandée en raison de

la nature mineure et temporaire de l'inobservation, et parce que ces arriérés ont été apurés. Les autorités ont souligné que malgré certaines lacunes dans la gestion de trésorerie, tous les efforts possibles ont été déployés pour respecter les échéances des paiements extérieurs. Étant donné l'insuffisance des capacités et les retards techniques mineurs et temporaires, les services du FMI proposent d'ajouter une période de 30 jours après la date d'échéance des paiements avant de considérer les paiements reportés comme des arriérés extérieurs aux fins de l'évaluation du programme. Les autorités reçoivent actuellement une assistance technique pour accroître leur capacité de suivi de la dette.

65. Les autorités demandent que soient prolongés de 12 mois les accords au titre de la FEC et du MEDC (soit jusqu'au 28 juillet 2025). Cette prolongation serait assortie d'une augmentation de l'accès à 40 % de la quote-part afin de soutenir la balance des paiements (110,4 millions de DTS). Les services du FMI proposent que l'augmentation de l'accès soit répartie entre les ressources du compte des ressources générales (CRG) (26,7 % de la quote-part ; 73,6 millions de DTS) et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (13,3 % de la quote-part ; 36,8 millions de DTS). Cette prolongation donnera plus de temps pour mettre en œuvre les politiques et les réformes envisagées dans le cadre du programme, étant donné les chocs extérieurs additionnels subis par le Cameroun depuis l'approbation des accords FEC/MEDC. En plus de restreindre l'espace de mise en place des réformes, ces chocs ont créé des besoins additionnels au titre de la balance des paiements. Le resserrement des conditions financières mondiales a fait grimper les coûts du crédit et a restreint l'accès au financement sur les marchés internationaux, la guerre en Ukraine a accéléré l'inflation et pesé sur la croissance intérieure et sur celle des pays partenaires, et la volatilité des cours pétroliers a fait augmenter les coûts des subventions et compliqué la gestion des finances publiques.

66. La capacité du Cameroun à rembourser le FMI est adéquate, mais demeure néanmoins exposée à des risques élevés (graphique 3). Dans le scénario de référence, l'encours total des crédits du FMI (fondé sur les tirages actuels et futurs) culmine à plus de 3 % du PIB en 2023, tandis que les obligations annuelles à l'égard du FMI atteignent un sommet d'environ 2,4 % des recettes hors dons en 2027, ce qui est nettement supérieur au premier quartile du groupe de référence. Les risques pour le programme et le FMI sont élevés et la capacité de rembourser le FMI pourrait être davantage mise à mal par la matérialisation de risques potentiels (par exemple, les risques de débordements mondiaux, les passifs conditionnels des entreprises publiques, imputables notamment à de possibles retards dans la mise en œuvre de réformes essentielles comme la restructuration de la SONARA, et les menaces de sécurité). Il sera essentiel d'accélérer le rythme des réformes, de maintenir le cap sur les objectifs du programme et de verser un appui budgétaire au moment opportun. Un appui politique sans réserve aux objectifs du programme à l'échelle nationale et régionale est essentiel pour atténuer ces risques.

67. Des assurances de financement ont été obtenues. Le financement du programme reste entier, avec des engagements fermes sur les 12 prochains mois et de bonnes perspectives de financement pour la durée restante de l'accord. Les discussions avec les bailleurs de fonds ont confirmé que l'engagement du FMI a joué un rôle important dans leur décision de contribuer au soutien budgétaire, aux activités quasi budgétaires et au financement des projets.

68. Les risques entourant le programme sont maîtrisables. À défaut de mesures d'atténuation sociale appropriées, la réforme des subventions aux carburants pourrait engendrer des troubles civils. De nouveaux retards dans la mise en œuvre des projets d'infrastructures de soutien pourraient exacerber les tensions sociales et sécuritaires. L'augmentation des recettes pétrolières pourrait tester la capacité des autorités de mettre en œuvre les réformes avant les élections. L'augmentation des répercussions négatives de la situation mondiale pourrait compromettre les soldes extérieurs tandis que la multiplication des événements liés aux changements climatiques pourrait aggraver l'insécurité alimentaire et les tensions sociales. Les antécédents des autorités et leur engagement à l'endroit des réformes envisagées dans le cadre du programme laissent toutefois croire que ces risques sont maîtrisables. Le niveau de risque est aussi amoindri par la conditionnalité du programme, par l'engagement suivi auprès des principaux bailleurs de fonds et par l'exhaustivité du programme de renforcement des capacités adapté aux besoins pressants et à plus long terme.

Tableau 5 du Texte. Cameroun : Financement Extérieur

(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2023	2024	2025	Total (CFAF, billions)	Total (SDR, millions)	Percent of Gap	Percent of Quota ¹
Financing Gap	186	253	104	542	673	100	244
IMF Financing	136	89	44	269	334	50	121
ECF	45	30	15	89	111	16	40
EFF	91	59	30	180	223	33	81
Budget Support from other Donors	50	164	60	273	339	50	123
AfDB	23	18	0	41	51	8	18
World Bank	0	120	60	180	223	33	81
France	27	26	0	53	65	10	24
EU	0	0	0	0	0	0	0
Other	0	0	0	0	0	0	0
Exceptional Financing	0	0	0	0	0	0	0
Residual Gap	0	0	0	0	0	0	0

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

B. Questions Statistiques

69. La communication des données est globalement adéquate et les autorités collaborent avec les partenaires pour le développement à l'amélioration de la qualité et de la couverture des principales données macroéconomiques, ainsi qu'à leur mise à disposition aux moments opportuns. Plusieurs évolutions importantes ont été observées depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, dont le renforcement de la qualité et la fréquence accrue de la publication des données sur la dette publique et sur la balance des paiements et enfin, la rédaction des rapports

d'exécution budgétaire sur la base des engagements proposant une couverture plus complète. Les données sur les finances publiques comportent toujours d'importantes lacunes au chapitre de la couverture des administrations locales et des entreprises publiques, notamment en ce qui concerne les dettes croisées.

C. Développement des Capacités

70. La stratégie de développement des capacités du Cameroun est bien alignée sur la stratégie de réforme économique des autorités et avec les objectifs de la SND30 (annexe VI).

Dans l'ensemble, le Cameroun a appliqué de manière satisfaisante les recommandations formulées dans le cadre de l'assistance technique. Étant donné les priorités émergentes et le statut d'EFC du Cameroun, une stratégie révisée de développement des capacités a fait l'objet de discussions avec les autorités.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

71. **Le Cameroun demeure résilient, mais l'incertitude et les risques ont augmenté.** Selon les prévisions, la croissance du PIB réel accélérera à 4,3 % en 2024, en hausse par rapport à 4,0 % en 2023, tandis que l'inflation globale moyenne devrait ralentir de 7,2 % en 2023 à 5,9 % en 2024. Selon les prévisions, le déficit courant se contractera à 3 % en 2023, grâce à l'augmentation de la production gazière et à l'amélioration du solde de revenus primaires. Toutefois, le Cameroun demeure confronté à des difficultés, dont les conflits intérieurs, le resserrement des conditions financières mondiales et la forte instabilité des cours pétroliers. La position extérieure du Cameroun en 2022 a été jugée légèrement plus faible que ne le laissaient entrevoir les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables.

72. **Le programme reste globalement sur la bonne voie grâce aux mesures correctives prises et aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme.** Cinq critères de réalisation quantitatifs (CRQ) sur six ont été respectés. Le CRQ continu relatif à la non accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté à cause du retard mineur et temporaire de deux paiements du service de la dette. Sur les neuf repères structurels (RS) de la cinquième revue, trois ont été atteints dans les délais prévus, deux l'ont été avec un certain retard, un devrait être atteint d'ici la date de soumission au conseil (mesure préalable) et trois seront rééchelonnés.

73. **La mise en œuvre des politiques horizontales est le moyen le plus sûr pour favoriser la transformation structurelle et la diversification des exportations.** Ces politiques sont également une condition préalable indispensable au succès de toute politique industrielle. Entre autres principales politiques horizontales, un domaine où le Cameroun souffre de lacunes importantes, mentionnons les investissements dans le capital humain et les infrastructures ; le renforcement des institutions, notamment au chapitre de la gouvernance ; et l'amélioration des marchés de produits et du travail par l'élimination des réglementations qui nuisent à la concurrence afin de donner plus de souplesse aux marchés et de favoriser la formalisation des entreprises existantes. Les autorités devraient aussi multiplier les efforts pour intégrer des considérations climatiques aux cadres

institutionnels, réglementaires et budgétaires, ce qui contribuera à l'atteinte des objectifs du pays en matière d'adaptation et d'atténuation.

74. Les autorités sont déterminées à assurer la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre des politiques susceptibles de préserver l'intégrité de l'arrangement monétaire de la CEMAC. Il faudra notamment reconstituer les réserves de change de la BEAC et aider cette dernière ainsi que la COBAC dans leurs efforts pour appliquer plus rigoureusement la réglementation des changes. Conformément aux objectifs du programme, la politique budgétaire restera axée sur l'assainissement et le renforcement des finances publiques. Il faudra pour y arriver réduire le déficit primaire hors pétrole sous le seuil de 2 % du PIB dès 2024 et ramener le stock de la dette publique à 40 % du PIB. Les autorités reconnaissent que l'exécution budgétaire sera, encore en 2024, soumise à des pressions importantes et insoutenables à moins que des mesures ne soient prises pour réduire le coût des subventions aux carburants.

75. Pour maintenir le cap en matière d'assainissement des finances publiques, il faudra des réformes plus profondes. Dans le contexte d'un assainissement graduel à moyen terme des finances publiques, il faudra, pour trouver la marge de manœuvre nécessaire à l'expansion des transferts aux personnes vulnérables, mieux orchestrer les efforts de mobilisation des recettes intérieures non pétrolières, y compris en élargissant l'assiette fiscale, en réduisant le coût des subventions aux carburants, en choisissant mieux les priorités et en assurant l'efficacité des dépenses publiques. Il est aussi crucial de limiter strictement les interventions directes et les procédures d'exception en matière de dépenses, d'améliorer la gestion de la trésorerie, de renforcer la transparence fiscale et de rehausser la crédibilité des finances publiques.

76. Le renforcement global de la gestion des finances publiques est aussi essentiel. À cet égard, il est d'une importance critique de renforcer la gestion des entreprises publiques, et plus particulièrement de celles qui offrent des services et des infrastructures essentiels au développement.

77. La dette publique du Cameroun est viable, même si le pays reste exposé à un risque élevé de surendettement. Les autorités ont démontré qu'elles sont vraiment déterminées à réduire les facteurs de vulnérabilité liés à la dette, notamment en restructurant la dette de la SONARA. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à limiter les emprunts non concessionnels, à déployer des efforts continus d'assainissement des finances publiques et de réformes structurelles, et à appliquer une politique d'emprunt prudente.

78. Le nombre de facteurs de fragilité du système bancaire est en hausse. Les ratios de prêts improductifs augmentent et l'exposition des banques à l'État camerounais s'est accrue, passant de 23 % en 2019 à 35,3 % en 2022. Cette éviction du crédit vers le secteur privé compromet la stabilité financière. Ce lien de plus en plus étroit entre le système bancaire et l'État exige que des mesures soient prises pour limiter toute accumulation additionnelle de risques de concentration. Les autorités devraient collaborer avec la COBAC pour s'assurer que les banques réduisent le risque souverain et le comptabilisent correctement.

79. Les efforts des autorités pour réduire les risques de corruption et promouvoir la transparence et la bonne gouvernance sont salués. La publication du diagnostic de la gouvernance constituera une étape importante (**mesure préalable**). Les services du FMI ont aussi souligné l'importance de poursuivre le travail auprès des organismes internationaux responsables de la transparence et de l'intégrité financière, et d'accélérer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le régime de LBC/FT en s'efforçant plus particulièrement de soutenir les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre la corruption.

80. S'appuyant sur les résultats du Cameroun dans le cadre du programme, sur la mise en œuvre d'assurances en matière de politique régionale à la fin de juin 2023, et sur les assurances données en décembre 2023 dans le document relatif à l'Union, les services du FMI accueillent favorablement la demande présentée par les autorités de dérogation pour non-observation du CRQ sur la non accumulation d'arriérés extérieurs, la prolongation du programme, l'élargissement de l'accès et la fin de la cinquième revue. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la sixième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC soit subordonné à la mise en œuvre d'assurances essentielles sur les AEN à l'échelle de l'Union, comme le prévoit le document de référence de décembre 2023 sur l'ensemble de l'Union.

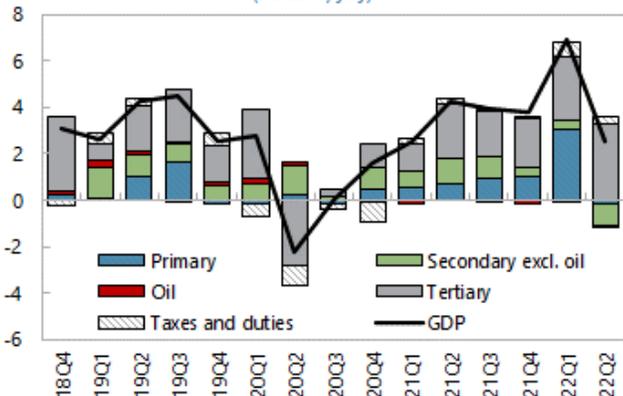
81. Il est prévu que la prochaine consultation avec le Cameroun au titre de l'article IV se déroule dans les 24 mois, conformément à la décision du conseil d'administration sur le cycle des consultations pour les pays membres ayant conclu un accord avec le FMI.

Graphique 1. Cameroun : Evolution du Secteur Réel, 2017–2023

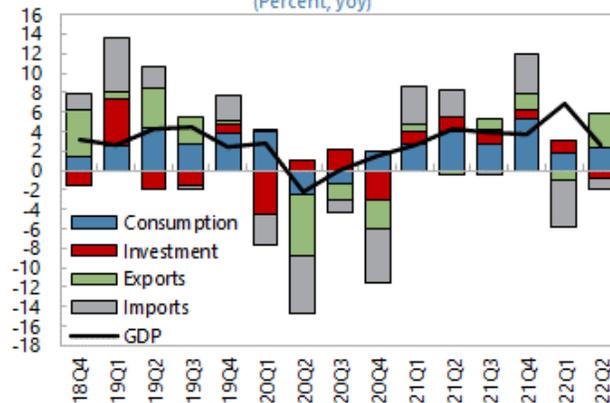
La croissance a commencé à rebondir au deuxième semestre de 2021, grâce à une reprise vigoureuse du secteur tertiaire, mais a ensuite ralenti au premier semestre de 2022...

... même si les exportations et la consommation ont poursuivi sur leur lancée.

Growth Composition, 2018Q4-22Q2
(Percent, yoy)



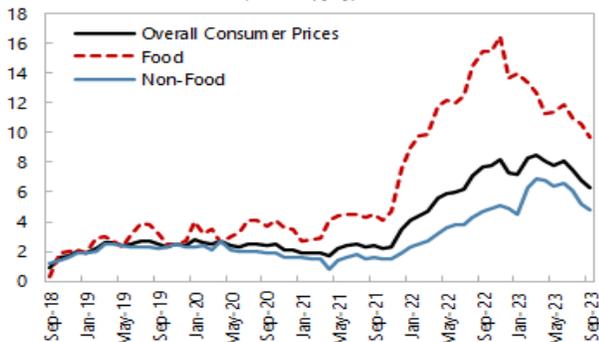
Growth Composition, 2018Q4-22Q2
(Percent, yoy)



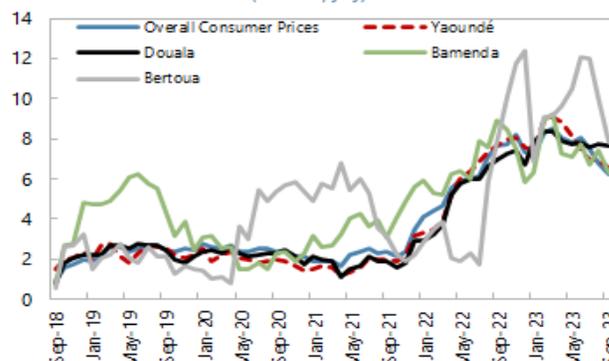
L'inflation, alimentée par l'augmentation des prix des aliments et de l'énergie, a accéléré, mais se résorbe graduellement...

... bien qu'avec des variations régionales.

Consumer Price Indices, 2018M06-23M06
(Percent, yoy)



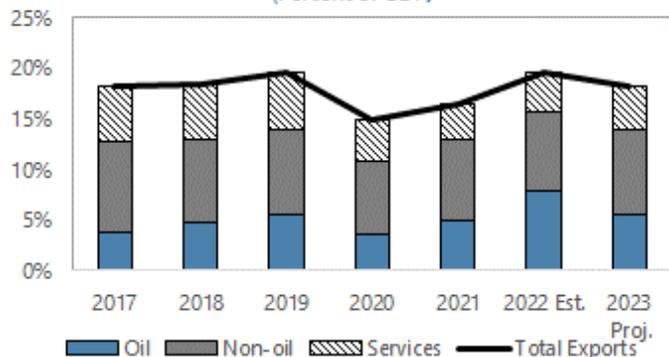
Consumer Price Indices, 2018M06-23M06
(Percent, yoy)



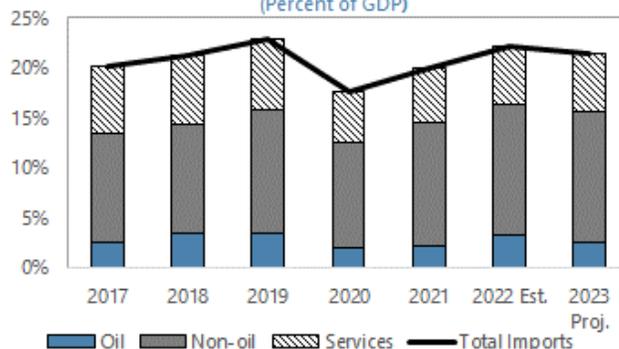
Les exportations se redressent après les creux pandémiques...

...et les importations suivent une trajectoire similaire.

Export, 2017-23
(Percent of GDP)



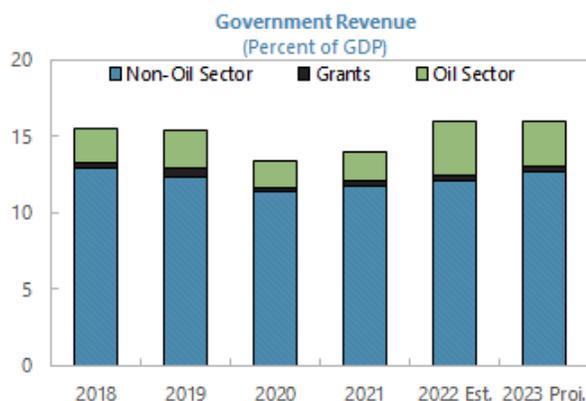
Import, 2017-23
(Percent of GDP)



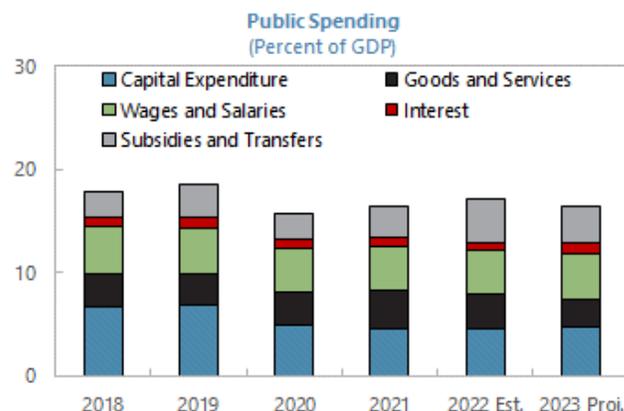
Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

Graphique 2. Cameroun : Evolution Budgétaire, 2017–2023

Les recettes non pétrolières ont continué de se renforcer...

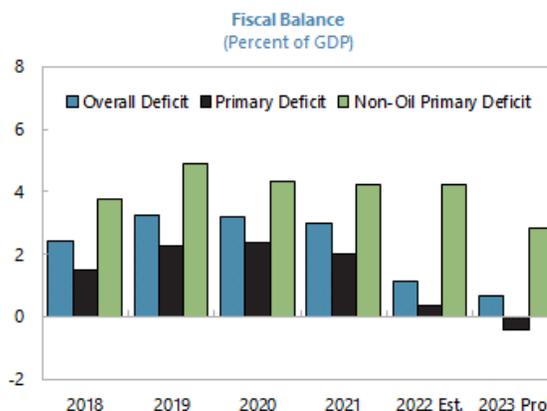
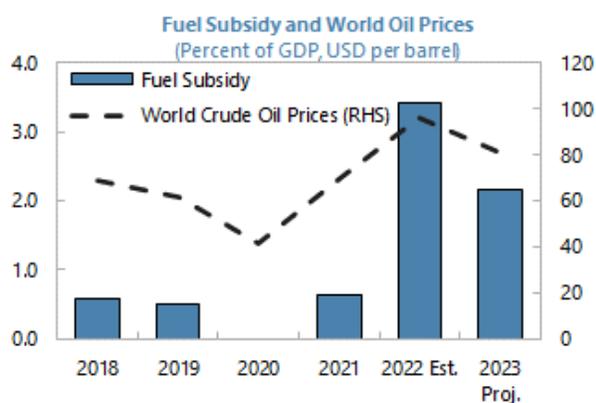


... et les dépenses courantes ont diminué...



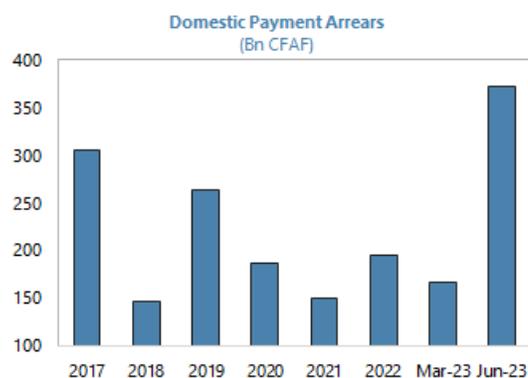
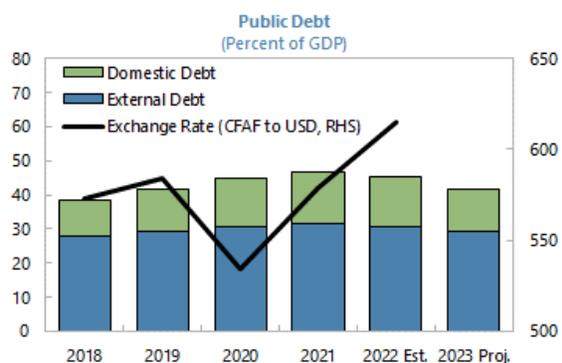
... après la réduction des subventions aux carburants générée par la baisse des cours pétroliers et l'augmentation du prix intérieur des carburants en 2023.

Ces facteurs ont engendré une baisse prévue du déficit global et du déficit budgétaire primaire hors pétrole...



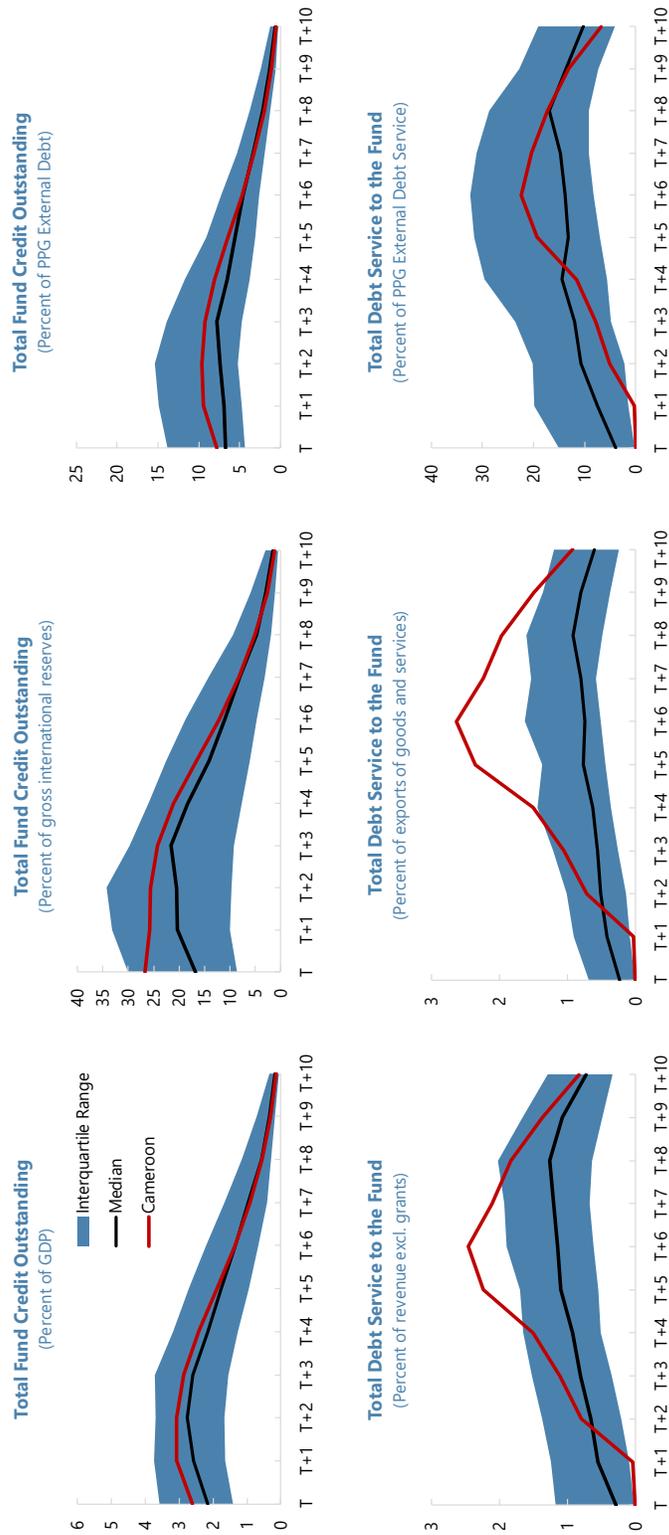
... et ont contribué à une dynamique favorable de la dette publique...

... mais le stock d'arriérés de paiement intérieurs demeure important.

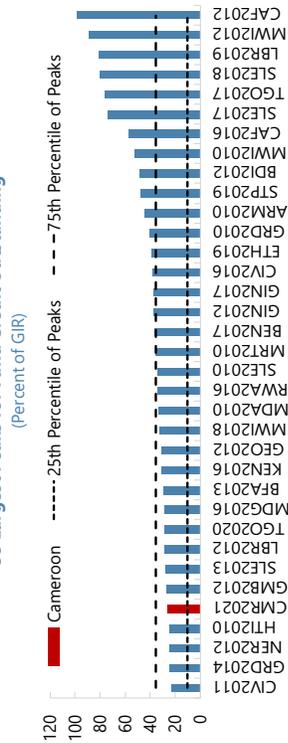


Sources : autorités camerounaises ; BEAC ; calculs des services du FMI.

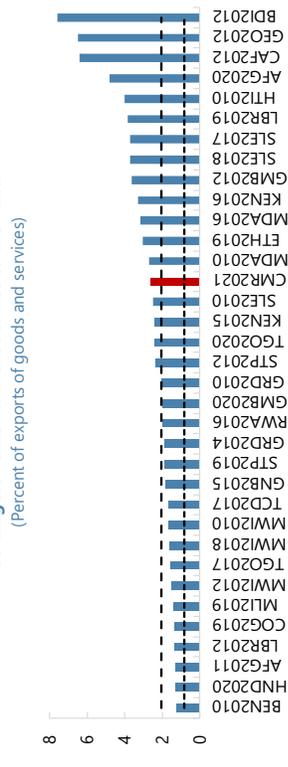
Graphique 3. Cameroun : Indicateurs de la Capacité à Rembourser par rapport aux Accords au titre des Tranches Supérieures de Crédit Approuvés pour les Pays Admissibles aux Concours du Fonds Fiduciaire RPC



35 Largest Peaks for Fund Credit Outstanding



35 Largest Peaks for Debt Service to the Fund



Notes:

- 1) T = date of arrangement approval. PPG = public and publicly guaranteed.
- 2) Red lines/bars indicate the CR indicator for the arrangement of interest.
- 3) The median, interquartile range, and comparator bars reflect all UCT arrangements (including blends) approved for PRGT countries between 2010 and 2020.
- 4) PRGT countries in the control group with multiple arrangements are entered as separate events in the database.
- 5) Gross international reserves refer to the gross imputed reserves for Cameroon.

Tableau 1. Cameroun : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2022–28
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Annual percentage change, unless otherwise indicated)									
National account and prices									
GDP at constant prices	3.6	4.0	4.0	4.2	4.3	4.5	4.5	4.5	4.6
Oil GDP at constant prices	2.1	-1.8	0.5	-1.3	2.7	1.3	0.2	0.2	0.2
Non-Oil GDP at constant prices	3.6	4.1	4.1	4.3	4.3	4.5	4.6	4.6	4.7
GDP deflator	6.3	2.7	3.1	2.7	3.5	4.0	3.1	2.6	1.7
Nominal GDP (at market prices, CFAF billions)	27,702	29,457	29,704	31,521	32,063	34,822	37,515	40,216	42,770
Oil	1,155	872	957	797	976	939	900	866	837
Non-Oil	26,548	28,585	28,747	30,724	31,088	33,884	36,615	39,349	41,933
Consumer prices (average)	6.3	6.2	7.2	4.8	5.9	5.5	4.9	3.4	2.5
Consumer prices (eop)	7.3	5.9	6.2	3.7	5.5	5.2	3.6	2.0	2.0
Money and credit									
Broad money (M2)	11.4	9.0	9.0	8.0	8.4	7.6	7.4	7.2	7.1
Net foreign assets 1/	7.7	2.9	1.6	0.7	3.2	2.7	2.2	2.5	3.2
Net domestic assets 1/	3.6	6.1	7.4	7.3	5.3	5.0	5.2	4.7	3.8
Domestic credit to the private sector	13.6	10.4	11.2	9.2	9.5	7.7	7.4	7.2	7.2
(Percent of GDP, unless otherwise indicated)									
Savings and investments									
Gross national savings	15.3	15.6	15.6	16.1	16.2	17.0	17.3	18.3	19.1
Gross domestic investment	18.7	18.5	18.6	19.2	19.0	19.4	20.1	20.9	21.8
Public investment	4.6	5.0	4.6	5.4	5.3	5.9	6.6	7.2	7.5
Private investment	14.1	13.5	13.9	13.7	13.7	13.6	13.5	13.8	14.4
Central government operations									
Total revenue (including grants)	15.9	15.9	16.0	15.5	15.9	15.5	15.6	15.7	15.8
Oil revenue	3.5	2.9	2.9	2.1	2.5	2.0	1.9	1.8	1.7
Non-oil revenue	12.1	12.7	12.7	13.1	13.1	13.3	13.6	13.8	14.0
Non-oil revenue (percent of non-oil GDP)	12.6	13.1	13.1	13.4	13.5	13.7	13.9	14.1	14.3
Total expenditure	17.1	16.7	16.6	16.1	16.3	15.9	16.4	16.6	16.7
Overall fiscal balance (payment order basis)									
Excluding grants	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0	-0.7	-0.6	-0.9	-1.0	-0.9
Including grants	-1.1	-0.8	-0.7	-0.6	-0.4	-0.4	-0.8	-0.9	-0.9
Overall fiscal balance (cash basis)									
Excluding grants	-1.6	-2.4	-2.3	-1.8	-1.4	-1.1	-1.3	-1.0	-0.9
Including grants	-1.2	-2.0	-1.9	-1.5	-1.1	-0.9	-1.2	-0.9	-0.9
Non-oil primary balance (payment order basis)	-3.9	-2.5	-2.5	-1.7	-1.9	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6
Non-oil primary balance (payment order basis, percent of non-oil GDP)	-4.0	-2.6	-2.6	-1.7	-2.0	-1.4	-1.7	-1.7	-1.6
External sector									
Trade balance	-0.7	-1.4	-1.7	-1.6	-1.5	-1.3	-1.6	-1.7	-1.7
Oil exports	7.8	5.2	5.5	4.5	5.1	4.9	4.2	3.5	3.0
Non-oil exports	7.8	8.2	8.4	8.0	8.5	8.3	8.2	8.2	8.3
Imports	16.3	14.8	15.6	14.1	15.1	14.6	14.0	13.4	13.0
Current account balance									
Excluding official grants	-3.7	-3.3	-3.3	-3.1	-2.9	-2.7	-2.8	-2.7	-2.8
Including official grants	-3.4	-2.9	-3.0	-3.0	-2.8	-2.5	-2.8	-2.7	-2.7
Terms of trade	-10.6	-7.6	-2.2	-1.6	1.6	0.5	-4.4	-5.5	-4.5
Public debt									
Stock of public debt	45.3	43.2	41.8	41.1	39.0	36.1	34.1	32.6	31.4
Of which: external debt	30.8	30.7	29.2	29.7	28.5	27.0	26.0	25.5	25.4

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

Tableau 2a. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2022–28

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total revenue and grants	4,417	4,696	4,743	4,878	5,106	5,409	5,843	6,315	6,741
Total revenue	4,313	4,595	4,644	4,782	5,009	5,328	5,799	6,275	6,720
Oil sector revenue	973.8	842	870	668	810	691	698	709	724
Non-oil sector revenue	3,339	3,754	3,774	4,114	4,200	4,636	5,100	5,566	5,996
Direct taxes	838	956	964	1,062	1,069	1,208	1,372	1,528	1,676
Special tax on petroleum products	150	170	173	178	181	189	198	207	216
Other taxes on goods and services	1,699	1,905	1,915	2,094	2,125	2,385	2,624	2,882	3,087
Taxes on international trade	420	453	453	487	509	520	547	576	623
Non-tax revenue	232	269	269	294	316	335	360	374	394
Total grants	104	101	99	96	97	81	45	40	21
Projects	49	35	35	37	38	41	45	40	21
Other	55	66	64	59	59	40	0	0	0
Total expenditure	4,725	4,923	4,937	5,082	5,227	5,546	6,135	6,668	7,123
Current expenditure	3,448	3,400	3,506	3,289	3,494	3,428	3,596	3,775	3,930
Wages and salaries	1,193	1,297	1,313	1,381	1,428	1,487	1,557	1,682	1,780
Goods and services	893	754	833	820	927	956	1,030	1,047	1,063
Subsidies and transfers	1,151	1,026	1,037	752	818	627	636	643	654
Interest	211	323	323	335	320	359	372	403	432
External	169	194	194	197	182	209	211	229	248
Domestic	42	129	129	138	138	150	162	173	184
Capital expenditure	1,279	1,470	1,379	1,713	1,690	2,037	2,489	2,893	3,194
Domestically financed investment	581	605	627	806	819	1,012	1,389	1,767	2,085
Foreign-financed investment	688	835	723	876	831	986	1,060	1,086	1,069
Rehabilitation and participation	10	30	29	30	40	40	40	40	40
Net lending	-2	0	0	0	0	0	0	0	0
Local production stimulus fund	0	21	21	50	13	0	0	0	0
Decentralization addendum special account	0	31	31	31	30	0	0	0	0
Overall balance (payment order basis)									
Excluding grants	-412	-327	-294	-301	-218	-218	-336	-393	-404
Including grants	-308	-226	-194	-204	-121	-137	-292	-353	-382
CEMAC reference fiscal balance	-819	-497	-489	-174	-216	5	-245	-378	-466
Adjustment to cash basis	-25	-374	-385	-255	-220	-170	-170	0	0
Unexecuted payment orders (=reduction)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Floats and arrears (- = reduction)	-25	-374	-385	-255	-220	-170	-170	0	0
o/w Arrears (- = reduction)	-43	-200	-370	-115	-150	-100	-100	0	0
o/w Floats (- = reduction)	18	-159	0	-125	-50	-50	-50	0	0
o/w other arrears 1/	0	-15	-15	-15	-20	-20	-20	0	0
Overall balance (cash basis)									
Excluding grants	-436	-702	-678	-556	-438	-388	-506	-393	-404
Including grants	-332	-601	-579	-459	-341	-307	-462	-353	-382
Financing	332	335	393	325	89	203	462	353	382
External financing, net	310	296	291	184	264	287	398	432	583
Amortization	-589	-704	-704	-660	-643	-657	-623	-654	-572
Drawings	898	1,000	995	843	907	945	1,021	1,086	1,155
Eurobond	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Domestic financing, net	22	39	102	142	-176	-84	64	-79	-201
Banking system, net	73	302	302	180	61	71	69	122	148
Central Bank	102	110	110	-81	-64	-129	-149	-112	-99
SDR Allocation	70	80	80	0	0	0	0	0	0
Commercial Banks	-28	192	192	261	125	200	218	235	247
Non-bank financing, net	-51	-262	-200	-38	-236	-156	-5	-201	-349
Financing gap	0	265	186	134	253	104	0	0	0
IMF Financing		136	136	46	89	44	0	0	0
ECF		45	45	15	30	15	0	0	0
EFF		91	91	31	59	30	0	0	0
Budget Support (excl. IMF)		129	50	88	164	60	0	0	0
AfDB		41	23	0	18	0	0	0	0
WB		62	0	62	120	60	0	0	0
France		27	27	26	26	0	0	0	0
EU		0	0	0	0	0	0	0	0
Other		0	0	0	0	0	0	0	0
Exceptional Financing		0							
Residual gap		0							
Memorandum items:									
Primary balance (payment order basis, incl. grants)	-97	97	129	130	199	222	81	50	50
Primary balance (cash basis, incl. grants)	-122	-278	-256	-125	-21	52	-89	50	50
Non-oil primary balance (payment order basis, incl. grants)	-1,071	-745	-741	-537	-611	-470	-617	-659	-674
Non-oil primary balance (cash basis, incl. grants)	-1,095	-1,119	-1,126	-792	-831	-640	-787	-659	-674

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 2b. Cameroun : Opérations de l'Administration Centrale, 2022–2028

(en pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total revenue and grants	15.9	15.9	16.0	15.5	15.9	15.5	15.6	15.7	15.8
Total revenue	15.6	15.6	15.6	15.2	15.6	15.3	15.5	15.6	15.7
Oil sector revenue	3.5	2.9	2.9	2.1	2.5	2.0	1.9	1.8	1.7
Non-oil sector revenue	12.1	12.7	12.7	13.1	13.1	13.3	13.6	13.8	14.0
Direct taxes	3.0	3.2	3.2	3.4	3.3	3.5	3.7	3.8	3.9
Special tax on petroleum products	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.5
Other taxes on goods and services	6.1	6.5	6.4	6.6	6.6	6.8	7.0	7.2	7.2
Taxes on international trade	1.5	1.5	1.5	1.5	1.6	1.5	1.5	1.4	1.5
Non-tax revenue	0.8	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9
Total grants	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.0
Projects	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0
Other	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
Total expenditure	17.1	16.7	16.6	16.1	16.3	15.9	16.4	16.6	16.7
Current expenditure	12.4	11.5	11.8	10.4	10.9	9.8	9.6	9.4	9.2
Wages and salaries	4.3	4.4	4.4	4.4	4.5	4.3	4.2	4.2	4.2
Goods and services	3.2	2.6	2.8	2.6	2.9	2.7	2.7	2.6	2.5
Subsidies and transfers	4.2	3.5	3.5	2.4	2.6	1.8	1.7	1.6	1.5
Interest	0.8	1.1	1.1	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
External	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Domestic	0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
Capital expenditure	4.6	5.0	4.6	5.4	5.3	5.9	6.6	7.2	7.5
Domestically financed investment	2.1	2.1	2.1	2.6	2.6	2.9	3.7	4.4	4.9
Foreign-financed investment	2.5	2.8	2.4	2.8	2.6	2.8	2.8	2.7	2.5
Rehabilitation and participation	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Net lending	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Local production stimulus fund	0.0	0.1	0.1	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Decentralization addendum special account	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Overall balance (payment order basis)									
Excluding grants	-1.5	-1.1	-1.0	-1.0	-0.7	-0.6	-0.9	-1.0	-0.9
Including grants	-1.1	-0.8	-0.7	-0.6	-0.4	-0.4	-0.8	-0.9	-0.9
CEMAC reference fiscal balance	-3.0	-1.7	-1.6	-0.6	-0.7	0.0	-0.7	-0.9	-1.1
Adjustment to cash basis	-0.1	-1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0
Unexecuted payment orders (- = reduction)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Floats and arrears (- = reduction)	-0.1	-1.3	-1.3	-0.8	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	0.0
o/w Arrears (- = reduction)	-0.2	-0.7	-1.2	-0.4	-0.5	-0.3	-0.3	0.0	0.0
o/w Floats (- = reduction)	0.1	-0.5	0.0	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	0.0	0.0
o/w other arrears 1/	0.0	-0.1	-0.1	0.0	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0
Overall balance (cash basis)									
Excluding grants	-1.6	-2.4	-2.3	-1.8	-1.4	-1.1	-1.3	-1.0	-0.9
Including grants	-1.2	-2.0	-1.9	-1.5	-1.1	-0.9	-1.2	-0.9	-0.9
Financing	1.2	1.1	1.3	1.0	0.3	0.6	1.2	0.9	0.9
External financing, net	1.1	1.0	1.0	0.6	0.8	0.8	1.1	1.1	1.4
Amortization	-2.1	-2.4	-2.4	-2.1	-2.0	-1.9	-1.7	-1.6	-1.3
Drawings	3.2	3.4	3.4	2.7	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7
Eurobond	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Domestic financing, net	0.1	0.1	0.3	0.4	-0.5	-0.2	0.2	-0.2	-0.5
Banking system, net	0.3	1.0	1.0	0.6	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3
Central Bank	0.4	0.4	0.4	-0.3	-0.2	-0.4	-0.4	-0.3	-0.2
SDR Allocation	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commercial Banks	-0.1	0.7	0.6	0.8	0.4	0.6	0.6	0.6	0.6
Non-bank financing, net	-0.2	-0.9	-0.7	-0.1	-0.7	-0.4	0.0	-0.5	-0.8
Financing gap	0.0	0.9	0.6	0.4	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0
IMF Financing	0.0	0.5	0.5	0.1	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0
Budget Support (excl. IMF)	0.0	0.4	0.2	0.3	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0
Exceptional Financing	0.0								
Residual gap	0.0								
Memorandum items:									
Primary balance (payment order basis, incl. grants)	-0.3	0.3	0.4	0.4	0.6	0.6	0.2	0.1	0.1
Primary balance (cash basis, incl. grants)	-0.4	-0.9	-0.9	-0.4	-0.1	0.1	-0.2	0.1	0.1
Non-oil primary balance (payment order basis, incl. grants)	-3.9	-2.5	-2.5	-1.7	-1.9	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6
Non-oil primary balance (cash basis, incl. grants)	-4.0	-3.8	-3.8	-2.5	-2.6	-1.8	-2.1	-1.6	-1.6

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les autres arriérés comprennent l'encours de dette non structurée détenue par la CAA et la dette intérieure flottante au Trésor, telle que définie dans le PAT.

Tableau 3. Cameroun : Balance des Paiements, 2022–28

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022		2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
	(CFAF billion)									
Current account balance	-941	-863	-884	-958	-896	-866	-1,036	-1,084	-1,160	
Trade balance	-197	-424	-513	-491	-484	-470	-607	-666	-720	
Exports, goods	4,322	3,944	4,135	3,940	4,371	4,600	4,641	4,709	4,860	
Oil and oil products	2,163	1,536	1,645	1,415	1,648	1,702	1,569	1,409	1,289	
Non-oil sector	2,159	2,408	2,490	2,525	2,724	2,898	3,072	3,300	3,571	
Imports, goods	-4,519	-4,367	-4,648	-4,431	-4,856	-5,070	-5,248	-5,375	-5,580	
Services (net)	-508	-391	-437	-381	-426	-425	-419	-406	-433	
Exports, services	1,073	1,394	1,287	1,521	1,413	1,556	1,707	1,860	1,990	
Imports, services	-1,581	-1,785	-1,724	-1,902	-1,840	-1,981	-2,126	-2,266	-2,423	
Income (net)	-689	-439	-411	-425	-414	-459	-482	-518	-553	
Of which: interest due on public debt	-169	-194	-194	-197	-182	-209	-211	-229	-248	
Transfers (net)	454	390	477	339	429	488	472	507	547	
Inflows	727	579	757	540	731	815	824	884	940	
Outflows	-273	-189	-280	-201	-302	-327	-352	-377	-393	
Capital and financial account balance	1,421	898	893	901	984	1,034	1,237	1,329	1,517	
Capital account	135	35	35	37	38	41	45	40	21	
Capital transfers	49	35	35	37	38	41	45	40	21	
Financial account	1,287	863	857	864	946	993	1,193	1,289	1,496	
Official capital	145	296	291	184	264	287	399	434	586	
Borrowing	733	1,000	995	843	907	945	1,021	1,086	1,155	
Of which: SDR Allocation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Amortization	-589	-704	-704	-660	-643	-657	-623	-654	-572	
Non-official capital (net)	755	587	586	655	657	751	839	900	939	
of which: Foreign direct investment	560	565	554	631	622	713	799	858	896	
Short-term private capital, net	387	-20	-20	25	25	-45	-45	-45	-30	
Errors and omissions	68	0	0	0	0	0	0	0	0	
Overall balance	548	35	9	-57	88	168	202	245	357	
Financing	-548	-35	-9	57	-88	-168	-202	-245	-357	
Bank of Central African States	-669	-266	-161	-25	-289	-195	-73	-96	-219	
IMF Repayments	0	-34	-33	-53	-51	-78	-129	-149	-138	
SDR Allocation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Financing gap	0	265	186	134	253	104	0	0	0	
IMF Financing		136	136	46	89	44	0	0	0	
Budget Support (excl. IMF)		129	50	88	164	60	0	0	0	
Exceptional Financing		0	0	0	0	0	0	0	0	
Residual gap		0	0	0	0	0	0	0	0	
	(Percent of GDP)									
Trade balance	-0.7	-1.4	-1.7	-1.6	-1.5	-1.3	-1.6	-1.7	-1.7	
Oil exports	7.8	5.2	5.5	4.5	5.1	4.9	4.2	3.5	3.0	
Non-oil exports	7.8	8.2	8.4	8.0	8.5	8.3	8.2	8.2	8.3	
Imports	16.3	14.8	15.6	14.1	15.1	14.6	14.0	13.4	13.0	
Current account balance	-3.4	-2.9	-3.0	-3.0	-2.8	-2.5	-2.8	-2.7	-2.7	
Including grants	-3.4	-2.9	-3.0	-3.0	-2.8	-2.5	-2.8	-2.7	-2.7	
Excluding grants	-3.7	-3.3	-3.3	-3.1	-2.9	-2.7	-2.8	-2.7	-2.8	
Overall balance	2.0	0.1	0.0	-0.2	0.3	0.5	0.5	0.6	0.8	
Foreign direct investment	2.0	1.9	1.9	2.0	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	
	(Percentage change, unless otherwise indicated)									
Export volume	7.5	6.5	5.8	4.8	4.6	5.8	6.7	8.3	8.5	
Crude oil	-0.4	-6.4	-6.4	-9.7	-9.7	-19.3	-17.6	-16.3	-17.8	
Nonoil	9.2	8.9	8.2	7.2	7.0	9.3	9.1	10.2	10.1	
Import volume	-8.1	9.7	10.1	4.8	5.0	5.5	4.6	3.3	4.2	
Terms of trade	-10.6	-7.6	-2.2	-1.6	1.6	0.5	-4.4	-5.5	-4.5	
Non-oil export price index	-2.1	0.7	6.6	-2.2	2.3	-2.6	-2.9	-2.5	-1.7	
Export price index	23.4	-14.8	-9.6	-4.7	1.1	-0.5	-5.4	-6.3	-4.9	
Import price index	38.0	-7.8	-7.6	-3.2	-0.5	-1.1	-1.1	-0.9	-0.4	
Oil price (\$US dollars per barrel)	96.4	75.3	80.5	69.8	79.9	76.0	72.7	69.9	67.5	

Sources : autorités camerounaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Cameroun : Situation Monétaire, 2022–28

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028
	Est.	4th Rev.	Proj.	4th Rev.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Net foreign assets	3,193	3,432	3,327	3,494	3,609	3,867	4,098	4,373	4,761
Bank of Central African States (BEAC)	1,854	2,018	1,913	2,049	2,164	2,392	2,594	2,839	3,196
<i>Of which</i> : BEAC foreign assets	3,191	3,457	3,352	3,481	3,641	3,836	3,909	4,005	4,224
<i>Of which</i> : IMF credit	-794	-896	-896	-889	-934	-901	-772	-623	-485
Commercial banks	1,339	1,414	1,414	1,444	1,444	1,474	1,504	1,534	1,564
Net domestic assets	4,964	5,461	5,566	6,109	6,034	6,512	7,050	7,574	8,033
Domestic credit	6,126	6,954	6,983	7,509	7,478	7,925	8,134	8,664	9,249
Net claims on the public sector	2,328	2,766	2,766	2,942	2,865	2,961	2,807	2,958	3,136
Net credit to the central government	2,267	2,705	2,705	2,930	2,854	2,970	3,036	3,158	3,306
Central Bank	978	914	914	621	688	354	-50	-416	-770
Claims	1,371	1,473	1,473	1,466	1,511	1,478	1,349	1,200	1,061
Credit under statutory ceiling	577	577	577	577	577	577	577	577	577
Counterpart of IMF credit	794	896	896	889	934	901	772	623	485
Deposits	-393	-559	-560	-845	-823	-1,124	-1,399	-1,616	-1,832
Commercial Banks	1,289	1,791	1,791	2,310	2,166	2,616	3,084	3,568	4,065
Claims on the Treasury	1,341	1,791	1,791	2,310	2,166	2,616	3,084	3,568	4,065
Deposits	-52	0	0	0	0	0	0	0	0
Deposits of other public entities	-510	-510	-510	-560	-560	-580	-800	-800	-800
Credit to autonomous agencies	27	27	27	27	27	27	27	29	30
Credit to the economy 1/	4,342	4,732	4,762	5,111	5,157	5,508	5,871	6,277	6,713
Credit to public enterprises	544	544	544	544	544	544	544	571	600
Credit to financial institutions	57	57	57	57	57	57	57	57	57
Credit to the private sector	3,742	4,131	4,161	4,510	4,556	4,907	5,270	5,649	6,056
Other items (net)	-1,163	-1,493	-1,417	-1,400	-1,444	-1,412	-1,084	-1,090	-1,216
Broad money	8,157	8,893	8,893	9,603	9,643	10,379	11,148	11,947	12,794
Currency outside banks	1,614	1,761	1,761	1,903	1,911	2,058	2,212	2,372	2,541
Deposits	6,544	7,132	7,132	7,700	7,732	8,321	8,936	9,576	10,253
Memorandum items:									
Net borrowing from the central bank excluding IMF	184	18	17	-269	-246	-547	-822	-1,039	-1,255
Contribution to the growth of broad money (percentage points)									
Net foreign assets	7.7	2.9	1.6	0.7	3.2	2.7	2.2	2.5	3.2
Net domestic assets	3.6	6.1	7.4	7.3	5.3	5.0	5.2	4.7	3.8
<i>Of which</i> : net credit to the central government	-0.4	5.4	5.4	2.5	1.7	1.2	0.6	1.1	1.2
Credit to the economy (annual percentage change)	15.1	9.0	9.7	8.0	8.3	6.8	6.6	6.9	6.9
Credit to the private sector									
Annual percentage change	13.6	10.4	11.2	9.2	9.5	7.7	7.4	7.2	7.2
In percent of GDP	13.5	14.0	14.0	14.3	14.2	14.1	14.0	14.0	14.2
Broad money (annual percentage change)	11.4	9.0	9.0	8.0	8.4	7.6	7.4	7.2	7.1
Currency outside banks	4.7	9.1	9.1	8.1	8.5	7.7	7.5	7.2	7.1
Deposits	13.1	9.0	9.0	8.0	8.4	7.6	7.4	7.2	7.1
Velocity (GDP/average M2)	3.4	3.3	3.3	3.3	3.3	3.4	3.4	3.4	3.3

Sources : BEAC ; calculs des services du FMI.

1/ Le crédit à l'économie inclut le crédit aux entreprises publiques, aux établissements financiers et au secteur privé.

Tableau 5. Cameroun : Capacité à Rembourser le FMI, 2022–2044

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044
Fund obligations based on existing credit																							
(SDR millions)																							
Principal	-	41.4	63.5	96.6	159.2	184.0	160.1	143.5	110.4	66.2	36.8	14.7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges and interest	2.0	15.2	30.1	30.1	29.7	28.4	26.5	24.3	22.2	20.0	18.3	17.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
Fund obligations based on existing and prospective credit																							
(SDR millions) ¹																							
Principal	-	41.4	63.5	96.6	159.2	184.0	169.3	170.5	147.8	105.5	76.1	54.0	24.5	4.9	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges and interest	2.6	17.3	32.9	36.5	37.3	36.0	34.0	31.3	28.0	24.6	21.6	19.5	18.1	17.4	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
Total obligations based on existing and prospective credit																							
(SDR millions)																							
SDR millions	2.6	58.7	96.3	133.1	196.4	220.0	203.3	201.8	175.8	130.1	97.7	73.5	42.6	22.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3	17.3
CFAF billions	2.1	47.4	77.4	107.2	158.6	178.6	166.3	165.0	143.8	106.4	79.9	60.1	34.9	18.2	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1	14.1
Percent of government revenue	0.0	1.0	1.5	2.0	2.7	2.8	2.5	2.3	1.9	1.3	0.9	0.6	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Percent of exports of goods and services	0.0	0.9	1.3	1.7	2.5	2.7	2.4	2.3	1.8	1.3	0.9	0.6	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Percent of debt service ²	0.3	5.3	9.4	12.4	19.0	20.2	20.3	18.7	13.9	9.6	7.1	5.9	3.0	1.5	1.1	1.1	1.0	0.9	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6
Percent of GDP	0.0	0.2	0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of quota	0.9	21.3	34.9	48.2	71.2	79.7	73.7	73.1	63.7	47.1	35.4	26.6	15.4	8.1	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3	6.3
Percent of gross reserves	0.1	1.4	2.1	2.8	4.1	4.5	3.9	3.7	3.0	2.1	1.5	1.0	0.5	0.3	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Outstanding IMF credit based on existing and prospective drawings																							
(SDR millions)																							
SDR millions	966.0	1,090.2	1,137.1	1,095.7	936.6	752.6	583.3	412.8	265.0	159.5	83.4	29.4	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
CFAF billions	804.0	880.2	914.0	882.6	756.2	610.9	477.0	337.6	216.7	130.4	68.2	24.1	4.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of government revenue	18.2	18.6	17.9	16.3	12.9	9.7	7.1	4.8	2.8	1.6	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of exports of goods and services	14.9	16.2	15.8	14.3	11.9	9.3	7.0	4.6	2.8	1.6	0.8	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of debt service ²	106.2	98.0	110.8	101.9	90.7	69.1	58.2	38.2	21.0	11.8	6.0	2.4	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of GDP	2.9	3.0	2.9	2.5	2.0	1.5	1.1	0.7	0.4	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Percent of quota	350.0	395.0	412.0	397.0	339.3	272.7	211.3	149.6	96.0	57.8	30.2	10.7	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Net use of Fund credit (SDR millions)																							
Disbursements	138.0	124.2	46.9	-41.4	-159.2	-184.0	-169.3	-170.5	-147.8	-105.5	-76.1	-54.0	-24.5	-4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repayments and repurchases	138.0	165.6	110.4	55.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Repayments and repurchases	0.0	41.4	63.5	96.6	159.2	184.0	169.3	170.5	147.8	105.5	76.1	54.0	24.5	4.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Memorandum items (CFAF billions)																							
Nominal GDP	27,702	29,704	32,063	34,822	37,515	40,216	42,770	45,564	48,701	51,977	55,497	59,262	63,292	67,605	72,223	77,169	82,466	88,129	94,198	100,699	108,054	115,971	124,494
Exports of goods and services	5,395	5,422	5,785	6,156	6,348	6,569	6,850	7,321	7,838	8,331	8,864	9,436	10,051	10,713	11,425	12,191	13,017	13,904	14,861	15,891	17,039	18,282	19,628
Government revenue	4,417	4,743	5,106	5,409	5,843	6,315	6,741	7,077	7,612	8,165	8,783	9,506	10,287	11,081	11,965	12,940	14,017	15,232	16,569	18,069	19,804	21,766	23,987
Debt service ²	757	898	825	866	834	884	819	883	1,034	1,104	1,131	1,024	1,152	1,208	1,260	1,339	1,419	1,536	1,656	1,788	1,931	2,051	2,189
CFAF per SDR (period average)	832.3	807.4	803.8	805.5	807.4	811.8	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9	817.9

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ Le 24 mai 2019, le conseil d'administration du FMI a approuvé une modification du mécanisme de fixation des taux d'intérêt de la FEC et de la FCC qui fixe effectivement ces derniers à zéro jusqu'en juin 2021, voire au-delà. Le conseil a également décidé de prolonger le taux d'intérêt de zéro sur la FCE jusqu'à fin juin 2021, tandis que le taux d'intérêt sur la FCR a été fixé à zéro en juillet 2015. Compte tenu de ces décisions et des projections actuelles concernant le taux du DTS, les taux ci-après sont pris comme hypothèse au-delà de juin 2021 : 0/0/0/0 % par an pour la FEC, la FCC, la FCR et la FCE, respectivement. Le conseil d'administration révisera les taux d'intérêt des prêts concessionnels d'ici fin juin 2021 et tous les deux ans par la suite.

2/ Le total du service de la dette inclut les rachats et les remboursements au FMI.

Quote-part (en DTS) 276 000 000

Tableau 6. Cameroun : Indicateurs de Solidité Financière, 2016–23Q2

(En pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
								Q1	Q2
Capital adequacy									
Total bank regulatory capital to risk-weighted assets ¹	9.1	9.7	10.8	10.7	13.8	14.2	15.0	14.4	16.3
Total capital (net worth) to assets	4.3	4.5	5.0	5.1	6.5	6.5	6.7	6.4	7.0
Total assets (growth)	7.3	4.9	10.3	11.1	8.5	15.9	17.4	20.3	19.3
Asset quality									
Non-performing loans (gross) to total loans (gross)	10.7	10.8	12.4	12.8	13.4	14.1	13.0	13.6	15.4
Non-performing loans less provisions to regulatory capital	17.7	9.1	11.8	11.1	11.7	11.6	13.8	17.7	29.6
Earnings and profitability									
Return on equity ²	1.3	17.0	14.2	16.0	6.4	28.8			17.8
Return on assets	0.8	2.0	1.8	2.1	0.9	3.9			2.3
Non interest expense to gross income	92.9	89.2	87.7	96.6	89.3	84.3			62.5
Liquidity									
Liquid assets to total assets	23.2	24.2	26.4	25.9	30.1	30.3	31.4	33.2	29.8
Liquid assets to short-term liabilities	148.7	149.3	162.4	161.9	182.4	189.3	187.7	200.2	186.8
Credit									
Gross loan (banks' book) - bn FCFA	3437	3513	3741	3819	4119	4566	4961	5093	5297
Gross loan - annualized growth rate	6.0	2.2	6.5	2.1	7.9	10.9	8.6	12.4	12.2
Other									
Foreign-currency-denominated loans to total loans	0.7	2.8	1.0	0.8	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1
Foreign-currency-denominated liabilities to total liabilities	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	2.1	5.8	9.4	7.7

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

1/ Calculé conformément aux orientations de Bâle I.

2/ Le rendement des fonds propres est calculé sur la base du bénéfice net annualisé avant impôt.

Tableau 7. Cameroun : Proposition de Calendrier pour les Décaissements et les Achats au titre de la FEC et du MEDC, 2021–25

Availability Date	Conditions for Disbursement	Amount (Percent of Quota) ¹			Amount (Millions of SDRs)		
		Total	ECF	EFF	Total	ECF	EFF
7/29/2021	Executive Board approval of the ECF & EFF Arrangements.	45.0	15.0	30.0	124.2	41.4	82.8
12/15/2021	Observance of the performance criteria for July 30, 2021 and completion of the first review under the arrangements	30.0	10.0	20.0	82.8	27.6	55.2
6/15/2022	Observance of the performance criteria for December 31, 2021 and completion of the second review under the arrangements	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
12/15/2022	Observance of the performance criteria for June 30, 2022 and completion of the third review under the arrangements	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
6/15/2023	Observance of the performance criteria for December 31, 2022 and completion of the fourth review under the arrangements	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
12/15/2023	Observance of the performance criteria for June 30, 2023 and completion of the fifth review under the arrangements	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
6/15/2024	Observance of the performance criteria for December 31, 2023 and completion of the sixth review under the arrangements	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
12/15/2024	Observance of the performance criteria for June 30, 2024 and completion of the seventh review under the arrangements ²	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
6/3/2025	Observance of the performance criteria for December 31, 2024 and completion of the eighth review under the arrangements ²	20.0	6.7	13.3	55.2	18.4	36.8
Total		215.0	71.7	143.3	593.4	197.8	395.6

Source : calculs des services du FMI.

1/ La quote-part du Cameroun est actuellement de 276,0 millions de DTS.

2/ Nouveaux décaissements proposés au titre de la prolongation du programme FEC/MEDC

Tableau 8. Cameroun : Besoins et Sources de Financement Extérieur

(En milliards de FCFA)

	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Total Financing Requirements	1782	1879	1796	1861	1983	2088
Current Account Deficit	884	896	866	1036	1084	1160
Amortization of PPG Debt	737	694	735	752	803	710
Gross Reserves Accumulation (+ = increase)	161	289	195	73	96	219
Financing Sources	1597	1627	1692	1861	1983	2088
Capital Account	35	38	41	45	40	21
Financial Account	1561	1589	1650	1816	1943	2067
Financing Gap	186	253	104	0	0	0
Additional/Exceptional Financing Sources	186	253	104	0	0	0
IMF Financing	136	89	44	0	0	0
<i>ECF</i>	45	30	15	0	0	0
<i>EFF</i>	91	59	30	0	0	0
Budget Support (excl. IMF)	50	164	60	0	0	0
<i>AfDB</i>	23	18	0	0	0	0
<i>WB</i>	0	120	60	0	0	0
<i>France</i>	27	26	0	0	0	0
<i>EU</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Other</i>	0	0	0	0	0	0
Exceptional Financing	0	0	0	0	0	0
Residual gap	0	0	0	0	0	0

Source : autorités camerounaises ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. Cameroun : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI)
under the ECF and EFF Arrangements
 (En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	End-June-23			End-Sept 23			End-Dec 23			End-Mar 24			End-June 24			End-Sept 24			End-Dec 24		
	QPC	Est.	Performance	IT	Adjusted IT	Est.	Performance	QPC	IT (4th rev.)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)		
A. Quantitative Performance Criteria 1/																					
Floor on the non-oil primary fiscal balance (payment order basis)	-331	-233	Met	-474		-302	Met	-745	65	-30	-508	-480	-611								
Ceiling on the net domestic financing of the central government (excluding IMF financing) 2/	132	67	Met	147	192	141	Met	39	-8	12	224	112	-176								
Ceiling on net borrowing of the central government from the central bank (excluding IMF financing) 2/	139	-32	Met	127	172	70	Met	111	0	0	0	0	0								
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt	346	118	Met	518		139	Met	691	188	185	370	554	739								
B. Continuous Quantitative Performance Criteria																					
(starting from the program approval)																					
Ceiling on the accumulation of new external payments arrears 3/	0	...	Not met	0		...	Not met	0	0	0	0	0	0								
PV of contracting and guaranteeing of new external borrowing 4/	512.9	97.7	Met	...		203	Met	512.9	512.9	...	512.9								
C. Indicative Targets																					
Floor on non-oil revenue	1,729	1,906	Met	2,591		2,757	Met	3,754	1016	1038	1974	2958	4200								
Ceiling on the net accumulation of domestic payment arrears	-81	161	Not met	-228		314	Not met	-374	-64	-55	-110	-165	-220								
Floor for poverty-reducing social spending	624	694	Met	993		1,011	Met	1325	355	265	539	959	1368								
Ceiling on direct interventions of SNH	80	90	Not Met	110		134	Not met	145	40	40	80	110	145								
Share of spending executed through exceptional procedures on authorized (payment order) spending 5/	4	10.9	Not met	4		9	Not met	4	4	4	4	4	4								
Ceiling on Treasury advances without a budget allocation 6/				15		42	Not met	15	15	15	15	15	15								
Memorandum items 7/:																					
1. Cumulative external budget support, excluding IMF (earliest disbursement)	23	23		68		23		129	0	18	78	78	164								
2. Balance of the special account for the unused statutory advances	50	50		50		1		1	1	1	1	1	1								

Sources : autorités nationales et projections des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant au point A sont les critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2023 et à fin juin et fin décembre 2023 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme. Lorsque les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond est respectivement relevé (ou réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale comprend l'utilisation de 80 milliards de FCFA de l'allocation de DTS de 2021.

3/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

4/ Plafond cumulé calculé à partir du 1^{er} janvier 2022, réinitialisé annuellement, et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MEDC. À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations, des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement et des prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

5/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordonnancements, tels que des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisoires), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

6/ Cet objectif indicatif entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 et plafonnera les avances de trésorerie sans dotation budgétaire à 15 milliards de FCFA par trimestre.

7/ Mis à jour sur la base des estimations des services du FMI.

Tableau 10. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels

	Mesure préalable	Date du point d'achèvement ¹	Échéance révisée ¹	Indicateur	État d'avancement	Commentaires
	Soumettre au Parlement la loi de finances 2024, en ligne avec le cadrage macroéconomique et budgétaire des 5e revues.				Réalisée	Cette action préalable a été réalisée le 30 novembre 2023.
	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, incluant les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité sur le plan économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).					
	Repère structurel	Date du point d'achèvement ¹	Échéance révisée ¹	Indicateur	État d'avancement	Commentaires
	Gestion des finances publiques et de la dette					
<u>1</u>	Achever les audits des arriérés de paiement de l'Etat et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Sept. 23		Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement des arriérés aux services du FMI.	Non réalisée — mise en œuvre avec retard	Les audits des arriérés de l'État ont été achevés, et un plan d'apurement des arriérés sur 3 à 7 ans a été adopté.
<u>2</u>	Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à la fin de 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques.	Sept. 23	Avril 24	Communication de l'inventaire et du plan d'apurement aux services du FMI.	Non réalisée	Les inventaires ont été établis, mais un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques ne sera finalisé qu'en avril 2024.
	Secteur extractif					
<u>3</u>	Finaliser et publier tous les textes d'application du Code minier de 2016 (loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Sept. 23	Juin 24	Publication des textes d'application	Non réalisée	Les textes d'application du code minier n'ont pas été finalisés. La création de la Société nationale des mines, SONAMINES, chargée de défendre les intérêts de l'État dans le secteur, a nécessité une relecture et la formulation d'un nouveau code, qui sera soumis au Parlement en mars 2024. À la suite de son adoption, le gouvernement publiera les textes d'application du nouveau code minier dans les plus brefs délais.

Tableau 10. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)

Tableau 10. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)						
	Climat des affaires					
<u>4</u>	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Déc. 23	Nov. 24	Loi révisée et publiée.		La révision de la loi no 2013/004 du 18 avril 2013 a été reportée afin de permettre une étape intermédiaire (RS7) désormais réalisée.
	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption					
<u>5</u>	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, incluant les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité sur le plan économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).	Sept. 23	Action préalable	Publication du rapport.	Non réalisée	Les autorités ont élaboré un diagnostic de la gouvernance économique en collaboration avec le FMI. Le gouvernement a autorisé la publication du rapport avant la date de la réunion du conseil d'administration du FMI.
<u>6</u>	Plan de restructuration de la SONARA : Elaborer un plan de restructuration pour la SONARA, notamment les options industrielles et financières envisagées.	Sept. 23		Élaboration et présentation aux services du FMI du nouveau plan de restructuration de la SONARA.	Non réalisée	L'élaboration d'un plan de restructuration de la SONARA a été achevée et validé par le CIM, mais l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage n'est pas encore finalisée et soumise aux services du FMI. Remplacé par le nouveau RS16.
<u>7</u>	Climat des affaires Formuler un plan d'action assorti des recommandations visant à supprimer les exonérations de l'impôt sur les sociétés (notamment l'impôt minimal) afin de promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques, à l'exclusion des entreprises opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	Oct. 23		Plan d'action transmis aux services du FMI.	Réalisée	La préparation d'un plan d'action comprenant des recommandations pour éliminer la pause fiscale de l'impôt sur les sociétés était une étape intermédiaire vers la révision de la loi no 2013/004 de 2013 visant à rationaliser les incitatifs et à promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques (RS4).
	Gestion de projets et de la dette					
<u>8</u>	Mise en œuvre du décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets.	Août 23		Publication d'un arrêté précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets.	Non réalisée — mise en œuvre avec retard	Ce repère structurel a été introduit dans le but d'améliorer la gestion des projets et de la dette. L'échéance a été reportée au mois d'août 2023 au moment de la quatrième revue. Il a été réalisé en novembre 2023.
	Gestion des finances publiques et de la dette					
<u>9</u>	Inscrire dans la loi de finances de l'année N+1 une dotation budgétaire pour l'apurement du stock de paiement en souffrance (RAPs) de plus de 90 jours à la fin de l'année N.	Déc. 23		Allocation dans la loi de finances initiale de 2024		Le but de ce repère structurel consiste à limiter les sommes impayées remontant à plus de 90 jours à la fin de l'exercice financier.

Tableau 10. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)

<u>10</u>	Gestion des investissements publics Accroître à 80 % au moins le nombre et la valeur totale des marchés passés à travers le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) dans certains ministères clés (Infrastructures, Éducation, Santé, Postes et Télécommunications) entre janvier et mai 2024, afin de suivre les attributions des marchés publics au niveau des services centraux.	Mai 24		Rapport sur le nombre et la valeur des marchés passés en ligne entre janvier et mai 2024 (en pourcentage du total) soumis aux services du FMI.		Le système COLEPS est actuellement opérationnel, mais seulement un nombre limité de projets d'approvisionnement sont enregistrés dans le système. Pour renforcer les réformes dans ce domaine, un nouveau repère structurel est proposé.
Nouveaux repères structurels						
Mobilisation des recettes						
<u>11</u>	Mettre sur pied une base de données adaptée aux simulations de l'IRPP et qui comprend à la fois des données sur l'ensemble de l'administration publique et un échantillon représentatif des employés du secteur privé.	Nov. 24		Partager la base de données avec les services du FMI		Cette recommandation d'assistance technique remonte à fort longtemps. Cette base de données joue un rôle déterminant dans l'évaluation des retombées des réformes éventuelles de l'IRPP sur les revenus et les capitaux propres.
<u>12</u>	Préparer un plan d'action détaillé comprenant les 100 premières dettes fiscales et douanières impayées, y compris celles des entreprises publiques, pour gérer et recouvrer au moins 15 % des arriérés d'impôts impayés recouvrables (encours à fin juin 2023) et mettre en œuvre 50 % des mesures reprises dans le plan d'action.	Avril 24		Soumettre aux services du FMI un plan d'action détaillé et échelonné.		Les arriérés d'impôt constituent un problème significatif au Cameroun comme en fait état le rapport d'assistance technique du FMI de mars 2022. Cette mesure permettra d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et de renforcer la gouvernance de l'administration fiscale en améliorant la transparence de la gestion budgétaire.
Gestion des finances publiques						
<u>13</u>	Prendre en compte dans le budget de l'Etat des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) conformes au cadre budgétaire à moyen terme et cohérents avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement.	Nov. 24		Inclure dans le budget une annexe sur les AE et les CP conforme au cadre budgétaire à moyen terme et cohérent avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement (à partir du budget de 2025). Présenter aux services du FMI la version préliminaire de la loi de finances.		Les pratiques de gestion des investissements publics souffrent de lacunes importantes, y compris les pratiques de gestion des projets pluriannuels. Une efficacité accrue des investissements, plus particulièrement ceux dans les infrastructures publiques, aidera le secteur privé et stimulera la croissance économique.

Tableau 10. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (fin)

<u>14</u>	Élaborer de plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes qui devraient permettre l'élaboration des plans d'engagement cohérents avec les plans de trésorerie mensuels.	Mai 25		Elaborer et publier pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur l'évaluation de la cohérence entre les plans d'engagement et les plans de trésorerie, en s'appuyant sur les travaux du Comité de trésorerie et de régulation budgétaire (CTRB) et de son secrétariat.		Cette mesure vise à renforcer la gestion des dépenses publiques et plus particulièrement, la passation des marchés publics liés aux projets d'investissement.
<u>15</u>	Sur la base d'un audit, adoption par le ministre des Finances d'une instruction pour la mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration, la gestion des comptes de correspondants, comprenant des mesures pour clôturer les comptes ouverts à l'encontre de la loi, apurer les arriérés de paiements et définir les procédures de décaissement annuel cohérents avec la politique budgétaire la loi de finances annuelle.	Déc. 24		Soumission de l'instruction aux services du FMI		Cette mesure vise à renforcer la gestion de trésorerie des comptes de correspondants.
<u>16</u>	Mise en œuvre du plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 validée par le Président de la République relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage assortie des plans et design de la nouvelle raffinerie.	Juin 2024		Réaliser et présenter le rapport de l'étude aux services du FMI		Ce nouveau repère structurel remplace le repère structurel 6 qui n'a pas été réalisé. L'élaboration d'un plan de restructuration de la SONARA a été achevée et validé par le CIM, mais l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage n'est pas encore finalisée et soumise aux services du FMI.
Gouvernance						
<u>17</u>	Adopter un chronogramme de transformation des chapitres communs en dotations au profit des ordonnateurs des ministères et des gestionnaires concernés dans le cadre de la réforme de la déconcentration de l'ordonnancement.	Mai 24		Le chronogramme de transformation des chapitres communs en allocations validé est transmis aux services du FMI.		Ce repère structurel vise à améliorer la transparence dans l'utilisation des « chapitres communs ».
<u>18</u>	Inscrire les crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles en dotations dans le projet de la loi de finances 2025, qui ne dépasse pas 3 % à 5 % du budget et y préciser les modalités relatives à la gestion de la dotation.	Nov. 24		Le projet de loi de finance 2025, présentant les crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles en dotations et précisant les modalités de gestion de la dotation est transmise aux services du FMI.		Ce repère structurel vise à améliorer la transparence dans l'utilisation des « chapitres communs ».
	1/ Désigne la fin du mois.					

Annexe I. Matrice d'Évaluation des Risques (21 juillet 2023)¹

Risques	Probabilité	Impact en cas de réalisation du risque	Mesures recommandées
<p>Intensification des conflits régionaux. L'aggravation de la guerre menée par la Russie en Ukraine ou d'autres conflits régionaux et les sanctions économiques qui en résultent perturbent les échanges commerciaux (par exemple l'énergie, l'alimentation, le tourisme et/ou des composantes essentielles de la chaîne d'approvisionnement), les envois de fonds, les IDE et flux financiers ainsi que les systèmes de paiement, et entraînent par ailleurs des mouvements de réfugiés.</p>	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> L'augmentation de l'inflation et de l'insécurité alimentaire s'intensifiera. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement continueraient de peser sur les entreprises. Les pressions en matière de dépenses (notamment sur les subventions aux carburants) s'accroîtraient, avec une prolongation des exonérations fiscales qui mettent en péril la stratégie budgétaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer un espace budgétaire par la maîtrise de la masse salariale, l'examen des dépenses et la mobilisation des recettes pour que les nouvelles politiques atténuent les chocs de l'offre dans l'économie. Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les affecter aux personnes les plus vulnérables. Passer en revue les exonérations fiscales et les appliquer en priorité aux programmes ayant l'impact économique et social le plus fort.
<p>Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (notamment dues à des conflits, à l'incertitude et à des restrictions à l'exportation) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des matières premières, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des effets de contagion et une instabilité sociale et économique.</p>	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Détérioration des termes de l'échange dans le cas d'une baisse des prix des produits de base, amélioration en cas de hausse des prix des principales exportations du Cameroun (bois et cacao, par exemple). Situation budgétaire instable, avec des retards dans l'ajustement budgétaire et les efforts de réformes. Poursuite des troubles sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les incitations à la promotion des exportations de sorte qu'elles encouragent l'accélération de la croissance et la diversification de l'économie. Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les affecter aux personnes les plus vulnérables.
		<ul style="list-style-type: none"> Ralentissement de la croissance en raison d'une demande plus faible de la part des partenaires commerciaux et d'une détérioration du compte des transactions courantes. La baisse de la demande pourrait freiner l'inflation. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajuster la politique budgétaire pour ancrer les anticipations des agents économiques. Classer les dépenses publiques par ordre de priorité et les affecter aux personnes les plus vulnérables. Surveiller les risques macrofinanciers.
<p>Persistance d'une inflation élevée. Dans un contexte de grande incertitude économique et de fragilité marquée du secteur financier, les grandes banques centrales suspendent le resserrement de la politique monétaire ou assouplissent prématurément l'orientation de la politique monétaire, ce qui entraîne un désencrage des anticipations d'inflation, une spirale salaires-prix et des retombées sur les marchés financiers.</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les personnes vulnérables et l'insécurité alimentaire. Hausse des primes de risque, risque d'instabilité accru du secteur financier. 	<ul style="list-style-type: none"> À court terme, la banque centrale régionale devra rester vigilante et ajuster au besoin l'orientation monétaire. À moyen terme, le Cameroun doit accélérer la mise en œuvre des réformes pour renforcer la résilience du secteur financier.

¹ La matrice d'évaluation des risques (RAM) indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative est le fruit de l'évaluation subjective des risques entourant le scénario de référence par les services du FMI (« faible » signifie une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité comprise entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La RAM tient compte de l'opinion des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

<p>Surendettement souverain. Les effets domino de la hausse des taux d'intérêt mondiaux, d'un ralentissement de la croissance dans les pays avancés et/ou d'une gestion désordonnée de la dette de certaines EMDE se répercutent sur d'autres pays très endettés, entraînant des sorties de capitaux, une augmentation des primes de risque et une perte d'accès au marché.</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Sorties de capitaux. Hausse des coûts de l'emprunt. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la surveillance bancaire et faire appliquer la réglementation prudentielle. Créer un espace budgétaire pour absorber les chocs économiques, financiers et autres. Faire progresser la restructuration des entreprises étatiques et les réformes de la GFP.
<p>Mécontentement social. L'inflation élevée, la perte de revenus réels et les répercussions des crises dans d'autres pays (notamment la migration) accentuent les inégalités, provoquent des troubles sociaux et engendrent des difficultés de financement ainsi que des mesures populistes préjudiciables, ce qui amplifie les déséquilibres, freine la croissance et provoque une révision du risque par le marché.</p>	Moyen à élevé	<ul style="list-style-type: none"> Les troubles sociaux pourraient retarder l'ajustement budgétaire. Le mécontentement social et les répercussions des crises régionales (déplacements de population, par exemple) pourraient aviver les tensions internes existantes. La montée des troubles perturberait davantage la production agricole et la croissance. Les retards accusés par les projets d'investissement pourraient être exacerbés. 	<ul style="list-style-type: none"> Passer en revue les dépenses publiques et les affecter en priorité aux programmes dont l'impact économique et social est plus fort. Créer un espace budgétaire pour remédier aux vulnérabilités financières. Mobiliser des dons et des prêts concessionnels supplémentaires auprès des partenaires financiers et techniques pour couvrir les besoins prioritaires.
Risques structurels			
<p>Approfondissement de la fragmentation géoéconomique. L'élargissement et l'aggravation des conflits et la réduction de la coopération internationale entraînent une reconfiguration plus rapide des échanges et des IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût des intrants, une instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un potentiel de croissance plus faible.</p>	Élevé	<ul style="list-style-type: none"> Risque de reconfiguration des relations avec les partenaires traditionnels. Nouvelles perturbations de l'offre. Coût élevé des intrants, instabilité financière. Baisse de la croissance potentielle. 	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer les réformes du marché du travail et des produits pour appuyer la diversification des exportations et élargir les relations commerciales.
	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Impact sur les services publics qui reposent sur l'infrastructure numérique. 	<ul style="list-style-type: none"> Créer des plans d'urgence en cas de cyberattaques.
<p>Fréquence accrue des phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes en vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, des perturbations de l'offre, une croissance plus faible et une instabilité financière. Des catastrophes climatiques plus fréquentes auraient des impacts importants sur les infrastructures, l'agriculture et la sécurité alimentaire. Selon les estimations, plus de trois millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave entre janvier et mai 2023, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à la même période de 2022. Le Cameroun étant déjà confronté à l'insécurité alimentaire, un fort épisode El Niño présente un risque important de baisse des approvisionnements alimentaires, d'inflation, de déplacement des personnes et de stabilité sociale.</p>	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> Préjudice à la production agricole, d'où une détérioration des moyens de subsistance des populations rurales et une accentuation de l'extrême pauvreté et des inégalités. Augmentation des dépenses consacrées à la relance, hausse des coûts de financement et baisse des recettes. Perturbations de l'offre et détérioration de la confiance. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les capacités de suivi et d'évaluation des politiques climatiques et de consolidation des systèmes d'alerte précoce. Remédier aux déficits d'infrastructures et aux disparités des revenus et du développement entre les régions, tout en instaurant des filets de sécurité sociale appropriés.

<p>Transition énergétique désordonnée. Une transition désordonnée vers la neutralité carbone (notamment en raison de pénuries de métaux essentiels) et l'incertitude liée à la politique climatique entraînent des perturbations de l'offre, des actifs irrécupérables, une volatilité des marchés, ainsi que des investissements et une croissance modérés.</p>	<p>Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbations de l'offre d'énergie • Actifs irrécupérables 	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme du secteur énergétique.
<p>Stabilité régionale. Les crises politiques qui secouent la région, notamment les événements récents survenus au Gabon, peuvent perturber l'intégration commerciale régionale, déstabiliser davantage la sécurité transfrontalière et provoquer une contagion intrarégionale dans le secteur bancaire.</p>	<p>Moyen à élevé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des coûts de financement souverain • Exposition des banques intrarégionales. Une nouvelle détérioration de la stabilité régionale pourrait avoir des répercussions sur le Cameroun. Il existe également des risques de contagion intrarégionale entre pays dans le secteur bancaire, en raison de la détention de titres d'État émis par d'autres pays de la CEMAC. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remédier à la vulnérabilité des banques/faire progresser la restructuration bancaire. • Faire progresser les réformes en faveur de la viabilité de la dette publique.

Annexée II. Facteurs d'Inflation au Cameroun

La présente annexe évalue les facteurs d'inflation au Cameroun et examine les contributions des chocs d'offre et de demande. La hausse de l'inflation durant la période post-pandémique s'explique par une combinaison de chocs d'offre et de demande et par l'importance des prix alimentaires et des anticipations d'inflation. Les chocs d'offre sont positifs depuis le début de la pandémie. Les chocs de demande qui étaient négatifs pendant les périodes prépandémique et pandémique sont devenus positifs au cours de la période post-pandémique, et ont amplifié l'impact des chocs d'offre. Après la pandémie, les anticipations d'inflation, les prix alimentaires et les coûts de transport ont été les principaux facteurs d'inflation, tandis la contribution de l'écart de production a été négative.

A) Quels sont les facteurs d'inflation ?

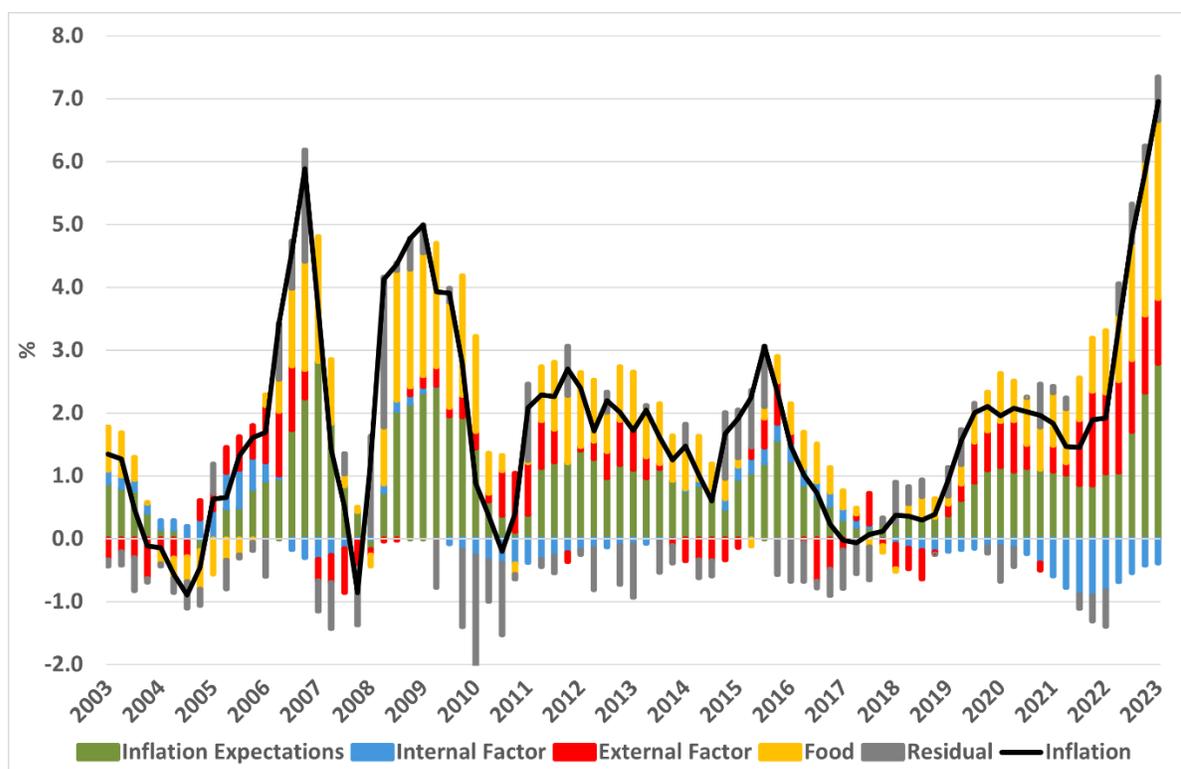
Équation de la courbe de Phillips modifiée :

$$\pi_t = \mu + \alpha\pi_t^e + \frac{1}{4}\beta \sum_{i=1}^4 (y_{t-i} - y_{t-i}^*) + \frac{1}{4}\gamma \sum_{i=1}^4 \Delta NEER_{t-i} + \frac{1}{4}\delta \sum_{i=1}^4 \pi_{t-i}^{EA,core} + \frac{1}{4}\vartheta \sum_{i=1}^4 \pi_{t-i}^{Oil} + \theta\pi_{t-1}^{Food}$$

Où π_t est l'inflation annualisée en glissement trimestriel, $\pi_t^e = \pi_{t-1}$ représente les anticipations d'inflation, y_t est le logarithme de la production réelle, y_t^* le logarithme de la production potentielle, $\Delta NEER_t$ la variation sur une période du logarithme du taux de change effectif nominal, $\pi_t^{EA,core}$ l'inflation de base de la zone euro, π_t^{Oil} l'inflation des prix du pétrole et π_t^{Food} l'inflation des prix alimentaires. La production potentielle est estimée en fonction des variations du stock de capital, de l'emploi structurel et de la productivité totale des facteurs, à l'aide d'une décomposition de Solow (source : Cameroun — Rapport des services du FMI sur les consultations de 2021 au titre de l'article IV). Pour faciliter l'interprétation, les contributions du taux de change effectif nominal, de l'inflation de base de la zone euro et de l'inflation des prix du pétrole sont désignées comme des facteurs externes. La contribution de l'écart de production est classée parmi les facteurs internes. La régression est estimée selon la méthode type des MCO appliquée aux données trimestrielles. Plusieurs vérifications de robustesse ont été effectuées — mais elles ne sont pas présentées ici.

R^2	μ	α	β	γ	δ	ϑ	θ
0,82	0,474**	0,444***	0,781***	-0,424***	0,039**	0,008***	0,228***
-	(0,204)	(0,159)	(0,267)	(0,102)	(0,015)	(0,003)	(0,079)

Où R^2 est le coefficient de détermination et les erreurs types figurent entre parenthèses, *** indique une signification à 1 % et ** une signification à 5 %



Source : calculs des services du FMI

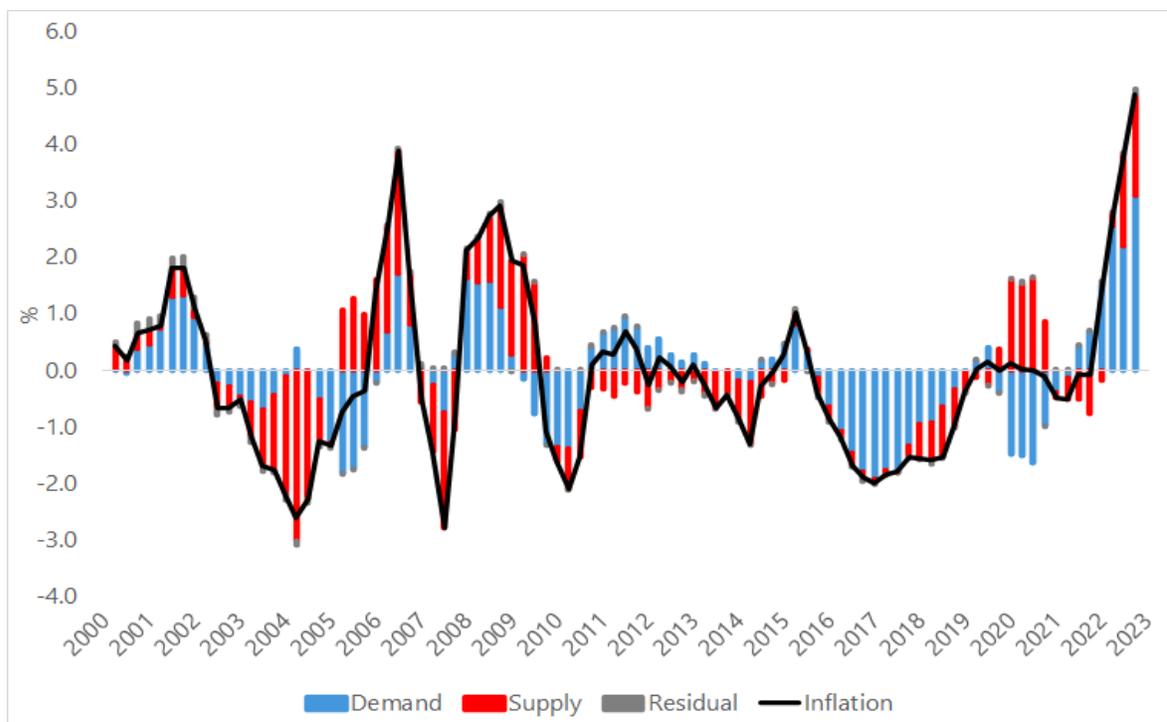
La courbe de Phillips modifiée donne une vue non exhaustive mais très instructive des facteurs d'inflation au Cameroun, comme le montrent la bonne adéquation de la régression ($R^2=0,82$) et la forte signification statistique de tous les coefficients. Les deux facteurs les plus importants sont les anticipations d'inflation et l'inflation des prix alimentaires. En supposant que les anticipations sont rétrospectives, une hausse de 1 % des anticipations d'inflation augmente l'inflation actuelle de 0,44 %. Cette forte répercussion peut être due à un désancrage des anticipations d'inflation au Cameroun lorsque l'inflation était bien supérieure à l'objectif de 3 % de la BEAC au cours de la période étudiée. À titre d'exemple, les anticipations d'inflation post-pandémique expliquent une grande partie de l'inflation, qui a atteint 7,4 % en glissement trimestriel en termes annualisés au cours du quatrième trimestre 2022. L'inflation des prix alimentaires constitue aussi un facteur important de la croissance des prix à la consommation au Cameroun. Une hausse de 1 % de l'inflation des prix alimentaires (qu'elle soit due à l'inflation intérieure ou importée) augmente l'inflation de 0,23 %, et davantage encore depuis la fin de la pandémie de COVID-19. Les facteurs externes (hors produits alimentaires) — exprimés comme la somme de l'effet du taux de change, de l'inflation de base de la zone euro et de l'inflation des prix du pétrole — ont faiblement contribué à l'inflation durant la période allant du quatrième trimestre 2002 au quatrième trimestre 2019, mais ont récemment gagné en importance et expliquent une part importante de l'inflation post-pandémique. Le rôle des facteurs internes (hors produits alimentaires) — exprimé par les pressions exercées sur l'écart de production — a également été important ces dernières années. Leur contribution était certes faible avant la pandémie, mais elle a été négative et importante après la pandémie. Le rôle d'autres variables potentielles omises est considéré comme étant inclus dans les résidus, qui semblent relativement faibles en ce qui concerne la période récente.

B) L'inflation est-elle due à des chocs de demande ou d'offre ?

Modèle VAR structurel bivarié intégrant la croissance du PIB réel et l'inflation :

$$B \begin{pmatrix} g_t \\ \pi_t \end{pmatrix} = \begin{pmatrix} \mu_g \\ \mu_\pi \end{pmatrix} + \sum_{i=1}^4 A_i \begin{pmatrix} g_{t-i} \\ \pi_{t-i} \end{pmatrix} + \begin{pmatrix} \varepsilon_t^{Demand} \\ \varepsilon_t^{Supply} \end{pmatrix}$$

Où g_t est la croissance annualisée du PIB réel en glissement trimestriel, π_t est l'inflation annualisée en glissement trimestriel, et ε_t^{Demand} et ε_t^{Supply} sont des chocs de demande et d'offre assortis de restrictions de signe. Le SVAR est estimé selon les méthodes bayésiennes.



Source : calculs des services du FMI. Décomposition historique médiane à partir de 10 000 tirages en écart par rapport aux conditions initiales.

Un choc de demande positif est défini comme un choc qui entraîne une augmentation à la fois du PIB réel et de l'inflation. Un choc d'offre positif est un choc qui conduit à un accroissement du PIB réel combiné à une baisse de l'inflation. Bien que l'économie soit touchée par un très grand nombre de chocs différents, ces chocs peuvent toujours être interprétés comme étant induits par la demande ou l'offre. Le présent VAR parcimonieux donne donc une vision simple de l'effet global des chocs qui déterminent l'inflation au Cameroun. Le rôle des chocs de demande et d'offre a été dans l'ensemble relativement égal au cours de la période étudiée (premier trimestre 2000-quatrième trimestre 2022), car ces chocs ont tour à tour eu un impact positif et négatif sur l'inflation. Un examen attentif des années récentes est toutefois instructif. Entre 2016 et 2019, l'inflation a été principalement tirée vers le bas par des chocs de demande négatifs. Cette évolution est intervenue alors que la croissance de la production ralentissait et que l'écart de production devenait négatif, passant de +0,31 % au quatrième trimestre 2015 à -0,29 % au quatrième trimestre 2017. Pendant la pandémie de Covid-19 (2020-22), les chocs de demande sont restés négatifs sous l'effet du gel de la consommation, tandis que les chocs d'offre ont fait grimper l'inflation en raison des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. À mesure que l'économie se remettait de la pandémie, les chocs de demande et d'offre ont poussé l'inflation à la hausse, l'offre de biens et de services étant inférieure à la nouvelle demande dynamique.

Annexe III. Évaluation du Secteur Extérieur

Évaluation globale. La position extérieure du Cameroun est jugée légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables en 2022. Le solde des transactions courantes s'est amélioré en 2022 grâce à la hausse des prix du pétrole et du gaz naturel. Étant donné que la position débitrice nette du pays s'est détériorée et que le risque de surendettement extérieur est élevé en raison du poids du service de la dette, il conviendrait de poursuivre l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre de réformes structurelles pour ramener le solde des transactions courantes à un niveau correspondant à celui des paramètres fondamentaux et des politiques souhaitables.

Actifs et passifs étrangers : position et trajectoire

Contexte. La position extérieure globale nette (PEGN) du Cameroun s'est détériorée pour atteindre un niveau estimé à -29,8 % du PIB à la fin de 2020, contre -28,2 % du PIB en 2019¹. Les avoirs extérieurs bruts, dont les actifs du secteur privé non financier et les actifs de réserve constituent les parts les plus importantes, se sont établis à 30,1 % du PIB en 2020. La dette publique et les investissements directs étrangers (IDE) représentaient les parts les plus importantes des engagements extérieurs bruts, qui se sont élevés à 59,8 % du PIB. Entre 2015 et 2020, la position débitrice nette du Cameroun a augmenté de 10,6 % du PIB, ce qui peut être attribué à la fois à l'accumulation des flux du compte d'opérations financières et aux effets des variations de change.

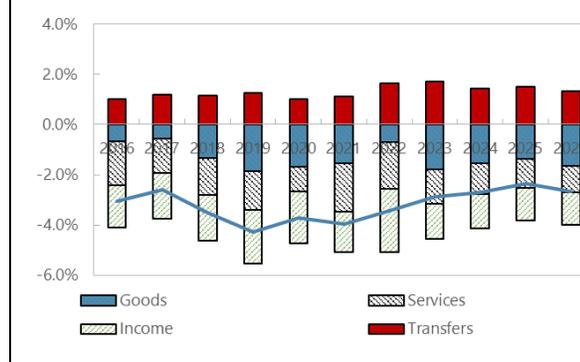
Évaluation. La position débitrice nette du Cameroun a continué de se détériorer, bien qu'à un rythme qui devrait se ralentir à mesure de l'amélioration du solde des transactions courantes. La PEGN du Cameroun est jugée viable, mais la part importante de passifs sous forme de dette accroît les risques pour la viabilité extérieure (le Cameroun présente un risque élevé de surendettement extérieur, comme le montre l'analyse de viabilité de la dette). Pour assurer la viabilité extérieure, il reste essentiel que les autorités continuent à renforcer la gestion de la dette publique et à limiter les emprunts non concessionnels.

2020 (en % du PIB)	PEGN : -29,7	Avoirs bruts : -30,1	Avoirs sous forme de créances : 20,4	Engagements bruts : 59,8	Engagements sous forme de dettes : 48,4
--------------------	-----------------	-------------------------	--------------------------------------	--------------------------	---

Compte des transactions courantes

Contexte. Le solde des transactions courantes du Cameroun s'est amélioré en 2022 pour s'établir à -3,4 % du PIB, à la faveur de la hausse des exportations de pétrole et de gaz. Le déficit courant devrait se résorber davantage pour se situer à environ 3,0 % du PIB en 2023. À moyen terme, le solde des transactions courantes devrait se stabiliser autour de -3,0 % du PIB grâce au maintien d'un équilibre budgétaire serré et à l'élargissement de la base des exportations. Les perspectives restent toutefois très incertaines et soumises à des risques, liés notamment à l'intensification des conflits régionaux et à la volatilité des prix des produits de base. À plus long terme, la solidité du secteur extérieur du Cameroun dépend du succès des mesures envisagées dans le cadre de la SND-30, à savoir l'amélioration de la production nationale et la diversification des produits d'exportation, ainsi que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Figure 1. Cameroun : Solde des Transactions Courantes



Évaluation. Le compte des transactions courantes du Cameroun de 2022 a été jugé légèrement plus faible que ne le suggéraient les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables. Le modèle de compte courant « EBA-Lite » fait ressortir une norme de compte courant de -2,7 % du PIB, contre un compte courant corrigé des variations cycliques de -4,6 % du PIB (tableau 1). Cela implique un écart de compte courant de -1,9 % du PIB dans le contexte des politiques actuelles. L'écart de politique est évalué à 4,0 % du PIB, ce qui tient au resserrement de la politique budgétaire (+1,9 %), à la réduction des dépenses de santé publique (+1,8 %), à la variation des réserves (+0,6 %) et au ralentissement de la croissance du crédit (+0,3 %) par rapport aux pays comparables². En revanche, le modèle de taux de change effectif réel (TCER) « EBA-Lite » fait apparaître un écart de compte courant de 1,1 % du PIB (ce qui correspond à un écart de TCER de -8,6 %). Étant donné le déficit courant persistant du Cameroun, les services du FMI jugent moins fiables les résultats de la méthode du TCER et estiment donc l'écart de compte courant sur la base du modèle de compte courant. En conséquence, la position extérieure du Cameroun est jugée légèrement plus faible que celle correspondant aux paramètres fondamentaux et aux politiques souhaitables en 2022, étant donné que l'écart se situait dans une fourchette de -2 à -1 % selon la classification.

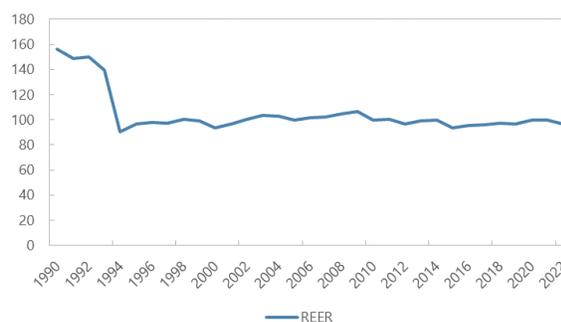
Tableau 1. Cameroun : Estimations du Modèle pour 2022 (en pourcentage du PIB)

	CA model 1/ (in percent of GDP)	REER model 1/ (in percent of GDP)
CA-Actual	-3.4	
Cyclical contributions (from model) (-)	0.6	
COVID-19 adjustors (-)	0.0	
Additional temporary/statistical factors (-)	0.0	
Natural disasters and conflicts (-)	0.6	
Adjusted CA	-4.6	
CA Norm (from model) 2/	-2.7	
Adjustments to the norm (-)	0.0	
Adjusted CA Norm	-2.7	
CA Gap	-1.9	1.1
o/w Relative policy gap	4.0	
Elasticity	-0.1	
REER Gap (in percent)	14.5	-8.6
1/ Based on the EBA-lite 3.0 methodology		
2/ Cyclically adjusted, including multilateral consistency adjustments.		

Taux de change réel

Contexte. Le TCER du Cameroun établi sur la base de l'indice des prix à la consommation s'est apprécié de 0,1 % en 2021 par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la dépréciation modérée de l'euro par rapport au dollar, compensée par une baisse de l'inflation au niveau national. En 2022, la dépréciation s'est établie à 3,1 %, car la dépréciation de l'euro par rapport à un dollar fort s'est poursuivie et l'inflation intérieure a légèrement augmenté. Si l'on remonte plus loin dans le temps, le TCER est resté globalement stable depuis la dévaluation de 1994, les fluctuations sur un an ne dépassant pas 10 % (figure 2). Dans l'ensemble, les gains de compétitivité-prix réalisés semblent avoir été préservés au cours des dernières décennies.

Figure 2. Cameroun : Taux de Change Effectifs Réels (2010=100)



Évaluation. Le modèle de compte courant « EBA-Lite » estime un écart de TCER de 14,5 % en 2020, tandis que le modèle de l'indice du TCER aboutit à un écart de TCER de -8,6 %. En se fondant sur le modèle de compte courant, les services du FMI estiment que le TCER est surévalué de 14,5 %, ce qui correspond à l'estimation de l'écart de compte courant.

Compte de capital et compte des opérations financières : flux et mesures de politique générale

Contexte. En 2022, les entrées nettes de capitaux à moyen et long terme ont baissé pour s'établir à 2,7 % du PIB, contre 3,7 % du PIB l'année précédente. L'augmentation des entrées de capitaux en 2021 tenait principalement à l'allocation de DTS et à une émission d'euro-obligations. Les entrées d'IDE sont restées inférieures à leur niveau d'avant-crise, à environ 2,0 % du PIB, contre 2,6 % du PIB en 2019.

Évaluation. Les entrées d'IDE devraient se rétablir légèrement à moyen terme, pour atteindre 2,2 % du PIB d'ici 2027. Il existe cependant des risques sur divers plans. D'une part, les entrées de capitaux pourraient stagner à un faible niveau en raison des inquiétudes concernant la viabilité de la dette du Cameroun et la fragilité de sa reprise économique. D'autre part, la politique monétaire mondiale restrictive menée par les banques centrales des économies avancées pourrait durer plus longtemps que prévu actuellement, ce qui exercerait une pression sur les entrées nettes en portefeuille. Cela dit, la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la mise en œuvre régulière de réformes structurelles de longue date visant à améliorer le climat des affaires contribueront à attirer des flux de capitaux étrangers durables.

Niveau des réserves

Le Cameroun est membre de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC), une union monétaire régionale dont les réserves de change ont atteint quatre mois d'importations potentielles en 2022, ce qui est légèrement inférieur à la référence de cinq mois pour cette union monétaire riche en ressources.

¹ Les autorités s'emploient à réviser les données de 2021 et à préparer la soumission de 2022, qui accuse un retard par rapport au calendrier prévu.

² Les estimations du modèle sont fondées sur les niveaux de politique souhaitables suivants : i) solde budgétaire global corrigé des variations cycliques à -1,9 % du PIB ; ii) dépenses publiques de santé à 1,7 % du PIB ; iii) variation des réserves à 1,7 % du PIB ; iv) crédit privé à 18,1 % du PIB ; v) variation du crédit privé à 2,3 % du PIB ; vi) indice de contrôle des capitaux à 0,35 ; vii) taux d'intérêt réel à 0,5 %.

Annexe IV. Mise à Jour de la Note de Stratégie sur le Renforcement des Capacités pour le Cameroun (résumé)

La présente note décrit l'accord conclu entre les services du FMI et les autorités camerounaises concernant la stratégie de renforcement des capacités, les objectifs attendus et l'assistance technique à l'appui des priorités de la politique macroéconomique pour la période 2023-25.

Assistance technique récente et perspectives

- 1. Les activités de renforcement des capacités au Cameroun — sous forme d'assistance technique (AT) fournie par le siège du FMI et le Centre régional d'assistance technique d'Afrique centrale (AFRITAC Centre) — continuent d'être fréquentes.** Elles ont mis l'accent sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, la gouvernance, ainsi que l'établissement et la diffusion de statistiques. Ces activités ont fortement contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoigne notamment l'exécution du programme FEC-MEDC actuel.
- 2. Les activités de renforcement des capacités continueront à mettre l'accent sur l'appui à la stratégie de réforme économique 2023-25 des autorités, la consolidation des acquis et la réalisation d'avancées dans de nouveaux domaines.** La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui forment le socle des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'articulent autour de cinq piliers et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de renforcement des capacités doit permettre de poursuivre l'objectif global consistant à accroître les recettes des administrations publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces, efficientes et transparentes, renforcer les capacités de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner l'établissement et la diffusion en temps utile des statistiques macroéconomiques. De plus, à l'avenir, le Cameroun aura probablement besoin d'une assistance accrue pour renforcer la gouvernance et les efforts de lutte contre la corruption, améliorer l'inclusion financière, soutenir des stratégies ainsi que des marchés publics et des marchés des valeurs mobilières plus intégrés et plus robustes, et renforcer la résilience face aux changements climatiques. Sur ce dernier point, il conviendrait de noter qu'AFRITAC prévoit de dispenser, au cours du premier semestre 2024, une formation sur les méthodes de supervision bancaire sur place pour l'évaluation du risque climatique. Ce travail sur les priorités nouvelles viendra compléter l'assistance fournie par d'autres institutions et par des donateurs bilatéraux.

Vues des autorités

- 3. Les autorités continuent d'attacher une grande importance au renforcement des capacités assuré par le FMI.** Elles collaborent de manière productive avec les missions d'assistance technique dans différents domaines, et apprécient la réactivité du FMI et sa disponibilité pour fournir à la demande une assistance technique de grande qualité. Elles font observer que les priorités définies cadrent parfaitement avec les objectifs du programme. Par ailleurs, elles estiment

que les missions se complètent et se succèdent selon un ordre judicieux, et jugent excellente la collaboration entre AFRITAC Centre et les départements techniques du siège du FMI.

Tableau 1. Cameroun : Priorités Principales en matière d'Assistance Technique	
Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir une stratégie de recettes à moyen terme propice au développement, qui prévoit notamment des réformes de la fiscalité et des mesures destinées à accroître les recettes publiques, moderniser les administrations fiscale et douanière et rationaliser les exonérations. 2. Améliorer l'observance fiscale en rendant les administrations fiscale et douanière plus favorables aux entreprises, en renforçant les contrôles fiscaux, en poursuivant la dématérialisation des démarches et en luttant contre la fraude et la contrebande.
Gestion des finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> 3. Rendre les dépenses publiques plus efficaces et plus transparentes et réduire les risques budgétaires liés aux entreprises étatiques.
Réforme de la législation financière et budgétaire	<ol style="list-style-type: none"> 4. Renforcer les dispositifs de bonne gouvernance, de transparence et de lutte contre la corruption conformément aux bonnes pratiques internationales, en mettant l'accent sur la lutte contre la fraude et la corruption.
Gestion de la dette	<ol style="list-style-type: none"> 5. Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la cohérence entre les décisions d'emprunt et la stratégie d'endettement à moyen terme (SEMT).
Statistiques de finances publiques	<ol style="list-style-type: none"> 6. Améliorer l'établissement et la communication des données.
Changements climatiques	<ol style="list-style-type: none"> 7. Mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation pour accroître la résilience aux changements climatiques.

Annexe V. Mise en Œuvre des Conseils Prodigués par le FMI dans le Passé au titre de l'Article IV

L'adhésion que suscitent les conseils prodigués par le FMI se poursuit depuis la précédente consultation au titre de l'article IV en 2021, des progrès étant observés sur le plan de l'assainissement des finances publiques et des réformes structurelles clés destinées à stimuler les recettes hors pétrole, à renforcer la gestion des finances publiques et à améliorer le climat des affaires. Le contexte sociopolitique complexe du Cameroun a freiné les progrès dans certains domaines essentiels (gouvernance, réduction des dépenses fiscales, développement de la taxe foncière, élimination des subventions aux carburants s'accompagnant d'une flexibilité accrue des prix à la pompe, etc.).

Conseil du FMI	État d'Avancement	Remarques
Avis du Fonds Situation Observation		
Politique budgétaire et gestion des finances publiques		
<p>Éviter un resserrement prématuré de la politique budgétaire et poursuivre les efforts visant à atténuer les effets de la pandémie. L'assainissement progressif des finances publiques à court terme devrait permettre de dégager une marge de manœuvre pour couvrir les dépenses liées à la COVID et accroître les transferts en faveur des personnes vulnérables. Accélérer les efforts d'assainissement des finances publiques une fois la crise atténuée afin de renforcer la viabilité de la dette et de garantir une reprise vigoureuse et inclusive, conformément au programme national à moyen terme de réformes.</p>	<p>En cours, mais ajusté en raison des crises supplémentaires survenues depuis la pandémie.</p>	<p>La pandémie de COVID-19 a été suivie d'une détérioration de l'environnement extérieur. Néanmoins, les examens successifs ont montré que les autorités ont accompli des progrès satisfaisants, conformément aux cibles du programme. En 2023, le déficit global devrait baisser à 0,7 % du PIB, contre 1,1 % en 2022. Le déficit primaire hors pétrole devrait également diminuer de 3,9 % à 2,5 % au cours de la même période.</p>
<p>Élargir l'assiette fiscale i) en supprimant progressivement les exonérations d'impôts et de droits de douane ; ii) en améliorant le recouvrement ; et iii) en révisant la loi sur les incitations à l'investissement.</p>	<p>En cours.</p>	<p>Les autorités se sont engagées à rationaliser les exonérations d'impôts au profit des plus efficaces et à redoubler d'efforts pour recouvrer les arriérés d'impôts, ainsi que les droits de douane et taxes associés aux conventions de dettes croisées. Elles ont entrepris une étude diagnostique pour éclairer l'action gouvernementale sur les mesures de politique fiscale à court et moyen terme, en particulier sur la mobilisation des recettes. Elles ont élaboré un plan visant à supprimer progressivement les exonérations de l'impôt sur les bénéficiaires ainsi qu'à auditer et réviser la loi de 2013 sur les incitations à l'investissement.</p>
<p>Améliorer le recouvrement des recettes en créant des services fiscaux plus décentralisés et en achevant le système d'identification unique des contribuables par la mise en relation des bases de données respectives des administrations fiscale et douanière.</p>	<p>En cours, des progrès satisfaisants étant accomplis au niveau des mesures clés.</p>	<p>Les autorités ont poursuivi leurs efforts pour améliorer le recouvrement des recettes, combattre la fraude, notamment fiscale, et veiller à l'intégrité des déclarations des contribuables et des systèmes informatiques. Elles ont amélioré l'échange d'informations entre services fiscaux et services douaniers et l'interface entre la base de données active des contribuables et la gestion des impôts. Les centres régionaux demeurent toutefois très dépendants des transferts budgétaires en provenance de l'administration centrale.</p>

Réformer les politiques de subvention et de tarification des carburants	En cours	Les autorités ont augmenté les prix des carburants à la pompe en février 2023. Elles envisagent des options pour tous les ajustements automatiques des prix afin de tenir compte des fluctuations des prix sur le marché mondial.
Achever la réforme du compte unique du Trésor	En cours	Les autorités ont inventorié tous les comptes à transférer au CUT et ont l'intention de procéder à un transfert progressif des fonds vers le CUT dès que la plate-forme de la BEAC sera disponible — étape qui échappe à leur contrôle.
Améliorer la gestion de la trésorerie et l'exécution du budget. Limiter strictement le recours aux interventions directes et aux procédures de dépenses exceptionnelles.		Les autorités prennent des mesures pour remédier aux insuffisances comme la sous-estimation persistante des besoins de dépenses et des engagements, et le recours excessif aux procédures exceptionnelles. Pour améliorer la gestion de la trésorerie, les autorités prépareront des plans de trésorerie mensuels crédibles et cohérents avec les plans d'engagement et de passation des marchés publics. Elles envisagent aussi des mesures destinées à améliorer le traitement des données, grâce à des procédures rationalisées pour les dépenses urgentes, assorties d'une régularisation trimestrielle de ces dépenses. Il convient de limiter les procédures exceptionnelles à quelques postes de dépenses urgents, définis par la loi, des procédures claires et transparentes étant prévues pour la mise en œuvre et l'établissement de rapports.
S'attaquer aux risques financiers et budgétaires associés aux entreprises étatiques.	En cours	En 2021, l'assistance technique du FMI a livré un diagnostic approfondi sur les entreprises publiques et plus particulièrement sur i) le cadre institutionnel de la gouvernance et de la surveillance des entreprises publiques ; ii) la transparence dans le suivi de leurs activités ; iii) les relations financières avec l'État ; et iv) la maîtrise des risques budgétaires liés à leurs activités.
i) Redoubler d'efforts pour restructurer sans délai la SONARA, en se basant sur une analyse détaillée des coûts et avantages de toutes les solutions possibles. ii) Achever les études diagnostiques de trois grandes entreprises étatiques. iii) Apurer les dettes publiques croisées envers les entreprises étatiques et les arriérés du gouvernement. iv) Améliorer le suivi et la surveillance des entreprises étatiques, et réformer les politiques afin d'uniformiser les règles du jeu dans tous les secteurs.		Les autorités ont achevé les études diagnostiques de trois grandes entreprises publiques — PAD, CAMTEL et CAMWATER — et ont l'intention de mettre en œuvre les recommandations clés issues de ces études. Le gouvernement poursuit aussi les mesures destinées à asseoir la SONARA sur des bases financières saines . En septembre 2022, le gouvernement a approuvé un cadre pour la restructuration de la SONARA, ainsi que les termes de référence des études techniques et d'un plan d'affaires.
Viabilité de la dette		
Limiter les emprunts non concessionnels	En cours	Le programme fixe un plafond à la VA de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État, avec application d'un ajusteur pour les projets de la Banque mondiale en 2023.
Restructurer la dette de la SONARA	En cours	S'agissant de la SONARA, la restructuration de ses dettes bancaires [est achevée] et les autorités visent à conclure dès que possible les négociations sur la restructuration de sa dette à l'égard des négociants (fournisseurs de pétrole brut et de produits pétroliers finis), aux mêmes conditions que ses dettes contractées auprès des banques.

Politiques relatives au secteur financier

Renforcer le secteur bancaire : i) s'occuper des trois banques en difficulté et de la multiplication des prêts improductifs ; ii) renforcer la coopération avec l'autorité de réglementation régionale (COBAC) ; et iii) revoir le modèle économique de la banque publique des PME.	En cours	Les progrès se poursuivent en matière de restructuration des banques camerounaises en difficulté. Le déficit d'actifs de l'une des banques a été comblé, tandis qu'un montant important manque encore à une autre banque, dans laquelle le gouvernement prendra une participation majoritaire. La COBAC a certes approuvé les plans de recapitalisation en juillet 2023, mais le gouvernement et les actionnaires privés n'ont pas encore transféré une part substantielle du capital (fin 2024).
Améliorer l'intermédiation financière : i) actualiser le cadre juridique de la banque mobile ; ii) renforcer la surveillance des institutions de microfinancement (IMF) ; et iii) créer la base de données centralisant les informations relatives aux banques et aux grandes IMF.	En cours	Les autorités ont étendu la base de données des créanciers aux IMF. Le répertoire national des sûretés mobilières (RNSM) est opérationnel. La nouvelle stratégie nationale pour l'inclusion financière 2022-25 a été lancée.

Développement du secteur privé

Améliorer le climat des affaires : i) renforcer le dialogue avec le secteur privé et la société civile ; ii) réduire les obstacles bureaucratiques, notamment en ce qui concerne le paiement des impôts et les échanges intra-CEMAC ; iii) protéger les droits de propriété et les droits des investisseurs ; et v) renforcer l'inclusion financière.	En cours, des progrès notables étant accomplis en vue de simplifier les procédures fiscales.	Le gouvernement a redoublé d'efforts pour renforcer le format de consultation entre les secteurs public et privé. Néanmoins, les discussions avec le secteur privé donnent à penser que des consultations plus fréquentes et plus précoces sont nécessaires, notamment en ce qui concerne le budget.
--	--	--

Bonne gouvernance et initiatives de lutte contre la corruption

Publier l'audit relatif à la COVID-19 et poursuivre la mise en œuvre des engagements en matière de gouvernance pris dans le cadre de la FCR. Promouvoir la transparence et la bonne gouvernance et réduire les risques de corruption.	Le Cameroun a honoré ses engagements en matière de gouvernance au titre de la facilité de crédit rapide (FCR), notamment pour ce qui est de la publication des rapports d'audit sur les dépenses ayant trait à la COVID. Le rapport sur les dépenses consacrées à la COVID-19 en 2021 a été publié le 30 mars 2023. De plus, les autorités ont élaboré et publié un plan d'action pour le renforcement des cadres de préparation, de publication et de suivi des audits des dépenses publiques comprenant des recommandations visant à renforcer les institutions compétentes, en particulier la Chambre des comptes de la Cour suprême. Les autorités ont lancé — avec l'assistance technique du département juridique du FMI — et vont publier un diagnostic complet des vulnérabilités du pays en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.
--	---

Annexe VI. Stratégie d'Engagement aux côtés du Pays¹

Les services du Fonds ont préparé cette stratégie prospective d'engagement auprès du Cameroun dans le cadre de la Stratégie du FMI pour les États fragiles et touchés par un conflit. Le Cameroun entretient des relations stables et de longue date avec le FMI. Après la fin en septembre 2020 de l'accord de 2017 relatif à la facilité élargie de crédit (FEC), dans un contexte de la pandémie de COVID, le Cameroun a bénéficié de deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part. La présente note vise à guider l'engagement du FMI auprès du Cameroun à moyen terme. Les accords triennaux au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) approuvés en juillet 2021 représentent un montant de 483 millions de DTS (droits de tirage spéciaux) (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part). Les autorités ont demandé une prorogation de 12 mois (jusqu'au 28 juillet 2025) des accords FEC/MEDC et une augmentation de l'accès au titre de ces derniers, afin de disposer de plus de temps pour mettre en œuvre les politiques et les réformes prévues dans le cadre du programme, compte tenu des chocs supplémentaires subis depuis l'approbation des accords FEC/MEDC.

Contexte

1. La croissance du Cameroun s'est poursuivie dans un contexte de chocs successifs, mais les risques se sont accrus, ce qui met en évidence la nécessité de remédier aux fragilités économiques, sociales et politiques.

La réponse rapide des autorités à la pandémie de COVID-19 a contribué à réduire au minimum le nombre de cas et a permis une reprise vers le milieu de 2021. Cette reprise, soutenue par la hausse des prix du pétrole et de la production hors pétrole en 2021, s'est poursuivie en 2022, dans un environnement de plus en plus difficile, caractérisé par la guerre de la Russie en Ukraine, les pressions inflationnistes, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et le resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale. Il existe au Cameroun plusieurs sources de fragilité interdépendantes. Les facteurs économiques sont notamment un ratio dette/exportations élevé, la faiblesse des investissements privés, l'inefficacité des entreprises étatiques, la lenteur de la croissance des indicateurs de développement humain par rapport aux pays comparables et la prestation de services publics insuffisants. Le Cameroun est également très vulnérable à l'insécurité alimentaire et aux changements climatiques. Les facteurs politiques de fragilité comprennent les vulnérabilités institutionnelles et de gouvernance, les conflits internes, l'exclusion sociale, l'instabilité dans les pays voisins, ainsi que les insurrections et les conflits le long des frontières.

2. Depuis son indépendance en 1960, le Cameroun est en proie à des conflits internes.

Le pays est une fusion de territoires anciennement sous domination française et britannique pendant l'ère coloniale. Le Cameroun français est devenu la République indépendante du Cameroun en 1960. En 1961, deux des quatre provinces anglophones, qui constituaient la partie méridionale du Cameroun britannique, ont voté lors d'un référendum pour rejoindre la République du Cameroun, tandis que deux provinces ont été rattachées au Nigeria. Dans les décennies qui ont suivi la

¹Préparée par l'équipe du Cameroun. Ce document confidentiel est une ébauche ; prière de ne pas le citer.

décolonisation, le pays s'est efforcé de trouver un équilibre entre le contrôle fédéral et la centralisation.

3. Le système institutionnel actuel a contribué à maintenir une certaine stabilité, mais la tension monte. Le système témoigne des efforts déployés pour préserver l'équilibre délicat entre des intérêts parfois divergents et a réussi à maintenir la paix sur la majeure partie du territoire pendant des décennies. Cependant, les risques sécuritaires se sont accrus, entraînant une augmentation des décès et des déplacements de populations. Un rapport de la Banque mondiale évaluant les incidences économiques et sociales du conflit dans les régions anglophones du Cameroun en 2019 a démontré l'immense impact humain, physique et de développement sur les Camerounais à l'intérieur et à l'extérieur des deux régions. Le Cameroun est aussi confronté aux répercussions régionales d'événements survenus dans les pays voisins. Cette situation souligne la nécessité de renforcer les capacités des systèmes gouvernementaux locaux et nationaux à soutenir les groupes ayant des besoins immédiats, tout en travaillant à éliminer la pauvreté et à promouvoir les objectifs de développement.

4. Le Cameroun joue un rôle de premier plan dans la résilience régionale et est tout à fait susceptible de surmonter les fragilités, mais l'essentiel de son riche potentiel reste inexploité. Le Cameroun possède d'abondantes ressources naturelles, notamment du pétrole, du gaz naturel, des minerais, des terres fertiles et une riche diversité écologique dans le bassin du Congo. Grâce à sa situation géographique et à ses ports maritimes, il constitue une passerelle importante entre les marchés de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale. En tant que première économie de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), le Cameroun contribue fortement aux réserves régionales. Toutefois, la croissance économique demeure modeste, la diversification des exportations est limitée et la majeure partie de la main-d'œuvre est toujours employée dans l'agriculture à faible productivité. La faible croissance du Cameroun, qui s'accompagne d'une augmentation rapide de la population, a ralenti les progrès en matière de réduction de la pauvreté et de développement du capital humain.

5. Compte tenu des dimensions variées des défis auxquels le Cameroun est confronté, l'approche visant à surmonter les fragilités devra être multiforme. Elle devrait englober des mesures destinées à remédier aux fragilités économiques (dépendance à l'égard des ressources, manque de capacité à assurer le service de la dette et faiblesse de la croissance, par exemple, sans oublier les mesures visant à améliorer l'environnement des affaires), aux fragilités sociales (inégalités, accès aux services de base, indicateurs de développement humain, accès à la justice, déplacements forcés) et aux fragilités politiques (gouvernance, corruption, État de droit). Un thème prioritaire qui se retrouve dans toutes ces initiatives est la nécessité de poursuivre la mise en place d'institutions politiques et économiques plus inclusives, qui tiennent compte de la grande diversité et de la complexité de la société camerounaise, sans compromettre l'efficacité de la prise de décision. Une autre grande priorité est de renforcer la transparence et l'équilibre des pouvoirs dans le cadre institutionnel afin de réduire les vulnérabilités à la corruption.

6. Ces initiatives devront être appuyées par un effort national et multilatéral important et soutenu. Dans son engagement, le FMI devrait s'attacher à préserver la stabilité

macroéconomique, en tirant parti des progrès accomplis dans le cadre de la FEC et du MEDC, tout en favorisant la poursuite de la mise en œuvre des réformes en matière de gouvernance et de transparence, et en restant attentif aux contraintes de capacité et aux risques de revers. À plus long terme, l'engagement doit renforcer chez les donateurs la confiance nécessaire à la mise en œuvre de politiques visant à répondre aux besoins de développement. Des ressources supplémentaires considérables et des efforts de collaboration seront nécessaires pour assurer des synergies avec l'appui fourni par d'autres partenaires.

Sources et Conséquences de la Fragilité

7. Les tensions sociopolitiques prévalant dans les régions riches en ressources, les insurrections, les conflits dans les pays voisins et les déplacements forcés constituent l'une des sources clés de la situation de fragilité du Cameroun. Ce dernier connaît des conflits dans les deux régions anglophones, des attaques dans l'extrême nord et l'insécurité à la frontière orientale avec la République centrafricaine (RCA), des régions qui pâtissent déjà d'un niveau de pauvreté élevé et d'une croissance démographique rapide. Le pays compte un grand nombre de déplacés internes, dont la situation est principalement due aux conflits internes et à l'impact des changements climatiques, ainsi qu'aux catastrophes naturelles, comme les inondations ([Cameroun : Tableau de bord humanitaire \(janvier — mars 2023\) - Cameroun | ReliefWeb](#)). Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en juin 2021, le Cameroun abritait environ 2 millions de personnes relevant du HCR, dont un million de déplacés internes, 460 000 réfugiés et demandeurs d'asile, et 466 000 déplacés internes rapatriés. Le Cameroun continuera d'être touché par des crises humanitaires simultanées et complexes, ainsi que par la présence de réfugiés et de déplacés internes. Par conséquent, les défis liés à l'accès et à l'utilisation des terres ainsi qu'à la prestation de services se posent au-delà des zones touchées par le conflit. L'évolution récente de la situation dans le reste de la région CEMAC pourrait exercer une pression accrue sur la stabilité et les institutions du Cameroun.

8. Une autre source clé de la situation de fragilité du Cameroun est le cadre institutionnel, dont le système politique et d'allocation des ressources est fortement centralisé. Ce cadre a été mis en place pour maintenir la paix, l'unité et la stabilité dans un environnement socioculturel fragmenté. La population camerounaise est diversifiée, se composant de nordistes et de sudistes, de chrétiens et de musulmans, ainsi que de populations rurales et urbaines, tandis que la pauvreté s'accroît en milieu rural et diminue en milieu urbain. Ces différences peuvent empêcher la formation de coalitions pour le changement et créer des fractures plus profondes.

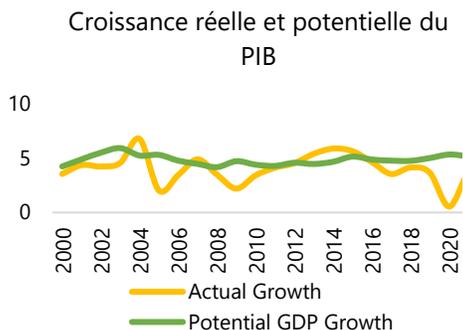
9. Le Cameroun est également confronté à des fragilités économiques qui se manifestent par une croissance inférieure à son potentiel et des progrès lents en direction de ses objectifs de développement à long terme. Le Cameroun est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, doté de ressources naturelles abondantes, notamment de pétrole et de gaz, de minerais et d'essences de bois de grande valeur. Le pays produit aussi diverses denrées agricoles, dont le café, le cacao, le coton, le maïs et le manioc. La performance en matière de croissance a été soutenue par de grands projets d'infrastructure, l'investissement privé et l'augmentation des dépenses publiques jusqu'en 2019. Au cours des dernières décennies, la croissance du PIB réel s'est

toutefois établie en moyenne à environ 4 %, soit un taux inférieur au potentiel économique du pays. Plus d'un quart de la population camerounaise vit toujours en dessous du seuil de pauvreté national et beaucoup n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, à l'éducation et à la santé (figure 1). L'insécurité alimentaire est élevée, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, et selon les estimations, plus de trois millions de personnes ont souffert d'insécurité alimentaire grave entre janvier et mai 2023, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à la même période en 2022². La réduction de la pauvreté est également freinée par les inégalités entre hommes et femmes.

² Données sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest et du Centre — Cadre harmonisé (mars 2023).

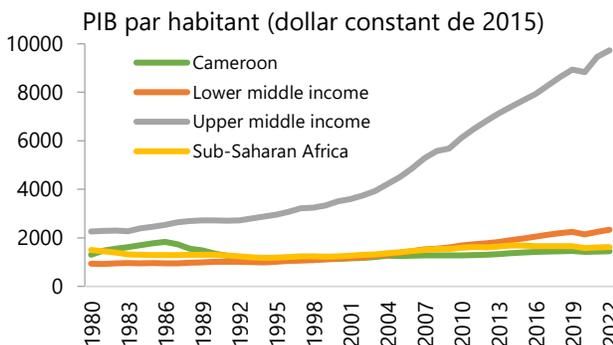
Figure 1. Cameroun : Indicateurs Economiques, Sociaux et Politiques de Fragilité

PIB réel inférieur au potentiel



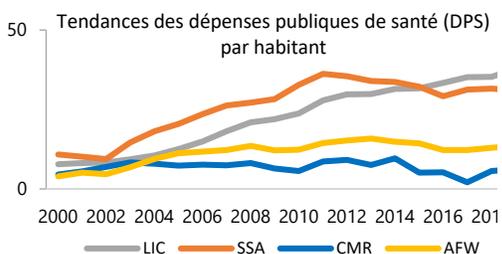
Source : Perspectives macroéconomiques de la pauvreté
 Note : croissance potentielle estimée en fonction des variations du stock de capital, de l'emploi structurel et de la PTF à l'aide d'une décomposition de Solow.

PIB réel par habitant toujours inférieur à son niveau de 1986

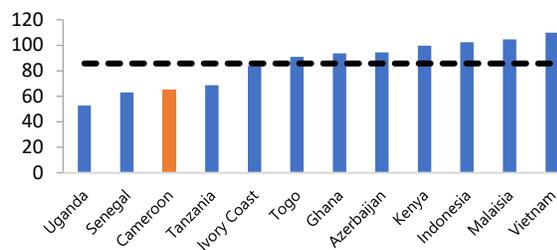


Source : Banque mondiale

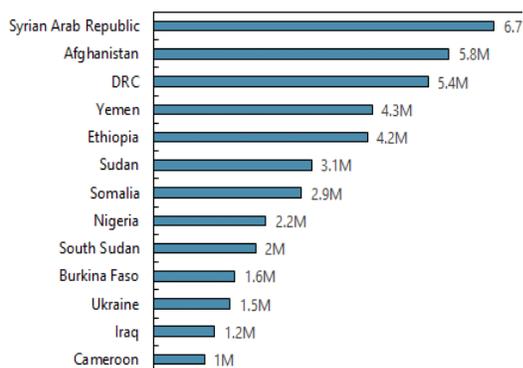
Stagnation des dépenses publiques de santé



Ratio d'obtention d'un diplôme du primaire inférieur à celui des pays comparables (2019)

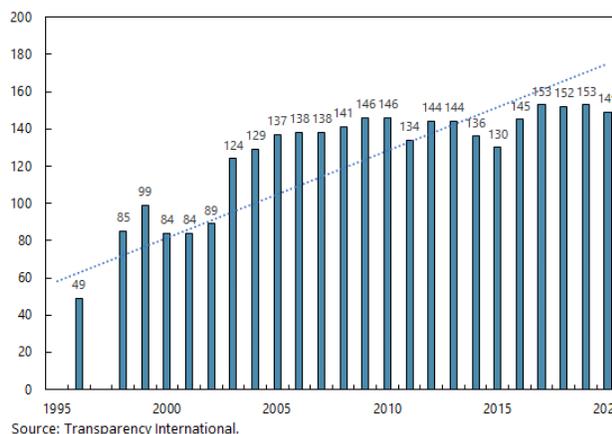


Pays en crise alimentaire ayant accueilli plus d'un million de déplacés internes en 2021...



Source: World Food Programme.

Classement parmi les 30-40 pays les plus corrompus.

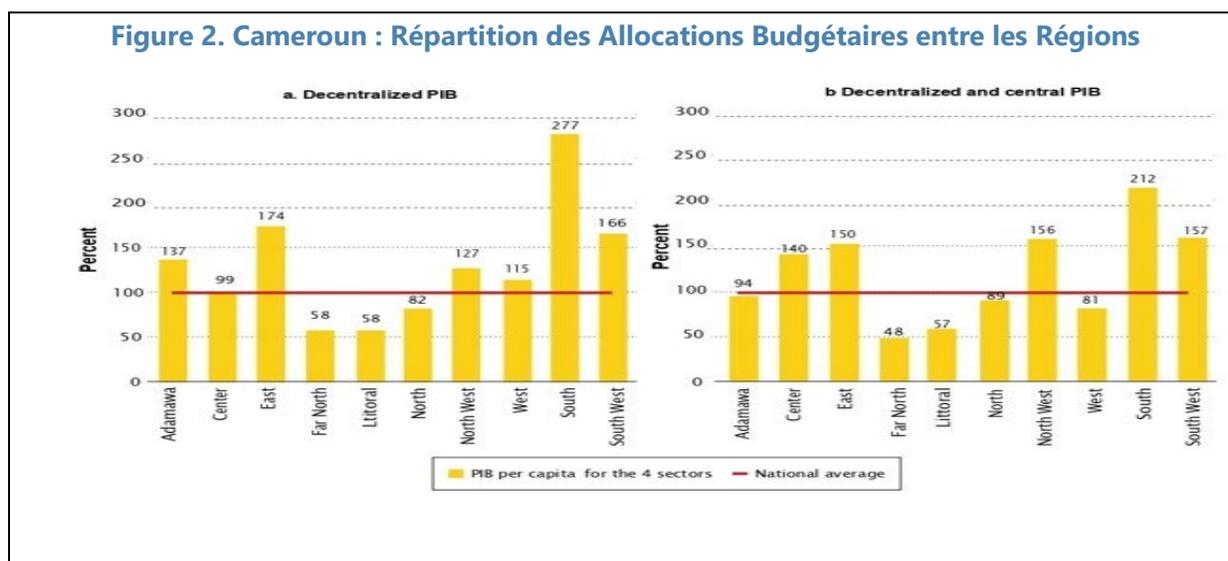


Source: Transparency International.

10. Les dépenses publiques restent centralisées au Cameroun, les dépenses de sécurité étant élevées et les dépenses sociales et d'investissement faibles par rapport aux pays

comparables, et les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) non transparents. Le pays est confronté à un manque important d'infrastructures et, étant donné le risque élevé de surendettement extérieur et global, les financements extérieurs supplémentaires sont limités. Les ressources disponibles pour les investissements dans les infrastructures ou les biens et services qui renforcent le capital humain et physique sont limitées, et la sécurité absorbe une grande partie des dépenses publiques. À l'heure actuelle, le taux d'investissement global du Cameroun reste inférieur à celui des autres pays de la région. Les dépenses d'investissement représentaient en moyenne 18,6 % du PIB en 2010-22, ce qui est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (21,6 %), à la moyenne de la CEMAC (28,7 %) et à la moitié de la moyenne des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (40,2 %). Le niveau de répartition des ressources entre les régions est plus élevé dans les régions riches et les grandes villes³. Les régions septentrionales, plus sous-développées et dont les indicateurs socio-économiques sont les plus bas, reçoivent beaucoup moins de fonds par habitant que la moyenne nationale (figure 2).

11. Des vulnérabilités ont été relevées dans le cadre camerounais de gouvernance et de lutte contre la corruption. La CES mettra à profit l'examen approfondi des insuffisances de la gouvernance et des vulnérabilités à la corruption du Cameroun, qui se déroule dans le contexte d'un diagnostic de la gouvernance réalisé en consultation avec les services du FMI et conformément au cadre de gouvernance renforcé du FMI de 2018.



12. Le système judiciaire et les cadres de règlement des conflits et d'application de la loi doivent être clarifiés et renforcés. Ils sont soumis à des contraintes de ressources humaines et budgétaires et reconnaissent à la fois le droit coutumier et le droit civil, en dépit d'incohérences entre les deux. Cette situation conduit à des conflits, notamment en ce qui concerne le régime foncier. De plus, le chevauchement des lois sur le régime foncier, l'exploitation minière et les forêts

³ Les premières élections régionales ont eu lieu en décembre 2020, ce qui a mis en route le processus de décentralisation prévu par la Constitution de 1996.

crée une confusion institutionnelle supplémentaire et décourage les investissements du secteur privé.

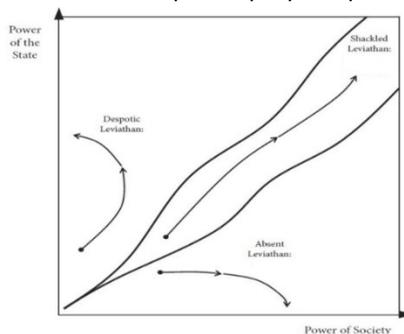
Les changements climatiques constituent une menace imminente pour l'économie camerounaise. Le pays dépend des exportations de ressources naturelles et la majorité de la population est employée dans l'agriculture. Les changements climatiques risquent d'accentuer la pauvreté, la fragilité, les conflits, les disparités hommes-femmes et les inégalités régionales (CCDR, 2022). Ces dernières années, les inondations et les sécheresses ont endommagé les infrastructures et les récoltes, et entraîné d'importants déplacements de populations. Les changements climatiques devraient faire monter le niveau des mers, ce qui constitue une menace pour les populations côtières, et conduire à des régimes pluviométriques encore plus irréguliers. En l'absence de réformes d'adaptation, les chocs climatiques pourraient compromettre la croissance du PIB et réduire davantage l'espace budgétaire, dans un contexte de resserrement des conditions de financement.

Encadré 1. Échapper à la Fragilité : Considérations Analytiques

Les analystes s'accordent généralement à dire qu'un « État fragile » est un État qui est fortement exposé à une crise dans un ou plusieurs de ses sous-systèmes. Il est particulièrement vulnérable aux chocs internes et externes et aux conflits nationaux et internationaux). Dans un État fragile, les dispositions institutionnelles reflètent et peuvent perpétuer les conditions de crise, et elles sont susceptibles de se traduire par des inégalités extrêmes ou un manque total d'accès à la santé ou à l'éducation.

Lors de l'analyse de la fragilité, il est utile de prendre en compte l'éventail d'options proposé par Nassim Taleb (2013) sur la façon dont les systèmes réagissent aux chocs. Sur cette base, un État « fragile » subit l'incidence négative des facteurs de stress, un État « solide » résiste aux facteurs de stress, un État « résilient » se remet des facteurs de stress et un État « antifragile » peut tirer profit des facteurs de stress. Il s'agit de faire passer le pays du statut d'État fragile à celui d'État au moins « solide » ou « résilient ».

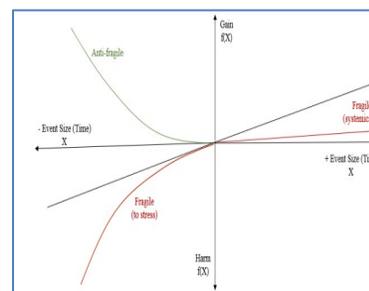
Acemoglu et Robinson (2019) proposent un cadre simple pour l'émergence d'États non fragiles et « solides ». La création d'un État inclusif est décrite comme le résultat d'un jeu de pouvoir entre les élites étatiques et la société (Acemoglu et Robinson, 2017). Ce résultat peut être un Léviathan despotique où l'État finit par triompher ou un Léviathan absent, où l'État est très faible ou inexistant.



Dans le couloir étroit séparant le pouvoir excessif de l'État et le pouvoir total de la société, il peut exister un équilibre des pouvoirs. Dans cet espace, l'État et la société se livrent une concurrence permanente et ce faisant, deviennent tous deux plus forts. Les États fragiles sont considérés comme étant en dehors de ce couloir, de sorte que des politiques appropriées doivent être conçues pour procéder à un rééquilibrage à l'intérieur du couloir. Plus le couloir est large, plus la tâche est aisée.

En supposant l'impossibilité de modifier la largeur du corridor, quelles sont les stratégies qui aident le pays à s'y engager ? Dans les situations du côté gauche du couloir, l'État domine la société, d'où la nécessité de réduire la suprématie étatique. Dans les situations du côté droit du couloir, la société domine l'État, aussi peut-il être souhaitable d'avoir un État plus fort, à condition que la population coopère.

Un autre cadre conceptuel utile est basé sur le concept de fragilité de Nassim Taleb (2012, 2013a, b), qui définit la fragilité par la réponse aux chocs. Selon Taleb (2013), les systèmes sont fragiles s'ils « se brisent » sous l'effet d'un stress important, ou s'ils présentent une sensibilité croissante aux facteurs de stress néfastes ou au temps (fragilité due au stress). La réponse du système aux chocs négatifs est représentée par la courbe rouge concave dans le quadrant inférieur gauche) et peut aller jusqu'à un effondrement économique en réponse à des chocs (révolutions, coups d'État militaires ou autres transferts de pouvoir irréguliers). Partant de ce concept de fragilité, les services du FMI (rapport des services sur le Mali) ont étendu le modèle aux chocs positifs afin de mettre en évidence la perception de la fragilité comme l'incapacité d'une économie à décoller au fil du temps ou à tirer profit de chocs positifs (tels que les chocs sur les termes de l'échange ou la croissance de la demande des partenaires commerciaux du pays). C'est ce que montre la ligne rouge dans le quadrant supérieur droit. Il s'agit d'une fragilité structurelle, où un réseau complexe d'interactions sociales, économiques et politiques comporte des nœuds faibles, de sorte qu'il est difficile d'identifier les nœuds les plus faibles.



Stratégie pour échapper à la Fragilité

13. Le développement durable à long terme requiert des institutions inclusives qui offrent des services publics et des incitations à l'investissement privé. Dans le cadre de l'engagement auprès du Cameroun, il conviendra donc d'équilibrer les efforts visant à améliorer les institutions, la responsabilité et la gouvernance de l'État et les mesures incitatives en faveur du secteur privé.

Priorités en matière de Réforme et Engagement du FMI

14. La stabilité politique et la sécurité sont essentielles au développement économique et social du Cameroun, et il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur les domaines clés ci-après :

- **Décentralisation.** À plus long terme, la mise en œuvre d'un cadre budgétaire décentralisé durable sera essentielle à la stabilité politique, à la sécurité et aux objectifs de développement du Cameroun. Il serait possible d'accomplir des progrès en matière d'accélération de la décentralisation budgétaire en améliorant la mobilisation des recettes, en instaurant un système de surtaxe au profit des assemblées régionales, en mettant en œuvre la péréquation budgétaire pour réduire les disparités régionales, en améliorant les flux de fonds vers les municipalités et les régions, en établissant un capital conditionnel et des dons axés sur la performance, en améliorant la coordination intergouvernementale et en consolidant les mécanismes de responsabilité.
- **Sécurité.** Une plus grande sécurité favorise la croissance en renforçant la confiance des entreprises et des consommateurs, en facilitant la production et en permettant au gouvernement de fournir des services publics et des infrastructures. Un meilleur contrôle du territoire facilite aussi l'application de la fiscalité, de la réglementation et d'autres réformes institutionnelles qui contribuent à créer les conditions d'une croissance inclusive.
- **Mobilisation de l'appui en faveur des réformes.** Le renforcement des capacités de l'État et la mise en place des conditions nécessaires à une plus grande résilience et à une croissance inclusive et génératrice d'emplois aideront le Cameroun à s'attaquer aux sources de la fragilité. L'État gagne en légitimité et en soutien de la part de la population lorsqu'il met en place un environnement stable pour l'activité économique et la création d'emplois, qu'il améliore la prestation de services (sécurité, services sociaux, infrastructures) afin de réduire la pauvreté et les inégalités, et qu'il fait preuve de transparence et de responsabilité. Dans un contexte de fragilité, il importe de rester agile pour tirer parti de toutes les possibilités offertes ou de réévaluer l'approche si de nouvelles contraintes se font jour.

15. Une croissance durable contribuera à réaliser des progrès vers les objectifs économiques et sociaux, une boucle de rétroaction positive permettant de remédier aux fragilités politiques. Dans ce sens, il faut :

- **Maintenir la stabilité macroéconomique.** Dans le cadre des entretiens, l'accent est mis la préservation de la stabilité macroéconomique et financière grâce au maintien d'une position budgétaire prudente, à la création d'un espace budgétaire pour les dépenses sociales et productives et à la consolidation de la viabilité budgétaire et de la dette à moyen terme.
- **Mobiliser les recettes intérieures et renforcer la GFP.** Parmi les réformes clés figurent la mise en œuvre de politiques fiscales efficaces et la limitation des exonérations, l'amélioration de l'efficacité des dépenses, la gestion de la trésorerie, la gestion des risques budgétaires liés aux entreprises étatiques et la gestion de la dette publique.
- **Augmenter les dépenses sociales et l'investissement dans les infrastructures.** La création d'une marge de manœuvre pour les dépenses sociales et d'infrastructures nécessite la mobilisation de ressources supplémentaires, notamment auprès des partenaires au développement. Le Cameroun doit aussi améliorer l'efficacité des dépenses, l'investissement public et la transparence, en mettant davantage l'accent sur le développement du capital humain et les dépenses d'investissement productif.
- **Renforcer la gouvernance et la transparence.** Accomplir des progrès en matière de mise en œuvre des stratégies nationales de lutte contre la corruption, de consolidation du cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), et le renforcement des capacités d'application de la loi.
- **Promouvoir l'inclusion financière** tout en protégeant la stabilité financière.
- **Améliorer le climat des affaires.** Attirer les investissements privés en mettant en place des cadres juridiques, institutionnels et de gouvernance bien conçus.

Engagement dans le Cadre du Programme

16. À l'heure actuelle, le Cameroun est appuyé par un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Les accords actuels ont été approuvés en juillet 2021 et représentent 483 millions de DTS (environ 689,5 millions de dollars, soit 175 % de la quote-part). Ils sont intervenus après la FEC de 2017, qui s'est achevée en septembre 2020, et deux décaissements au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant total de 276 millions de DTS, soit environ 382 millions de dollars ou 100 % de la quote-part camerounaise. Le programme du Cameroun appuyé par la FEC et le MEDC a contribué à maintenir la stabilité macroéconomique et à appuyer la mise en œuvre des réformes structurelles.

17. Les conseils prodigués de longue date par le FMI suscitent une adhésion constante mais lente dans certains domaines clés. Les réformes amorcées dans le cadre du programme FEC-MEDC ont favorisé les améliorations, notamment en renforçant la mobilisation des recettes et en rationalisant les dépenses, en particulier la facture des subventions aux carburants. Les autorités ont lancé des réformes en matière de gouvernance, notamment en modifiant le cadre juridique de la passation des marchés et en améliorant le cadre d'audit des dépenses. Parmi les domaines

nécessitant une attention accrue figurent l'augmentation des recettes hors pétrole, l'amélioration de la gestion des finances publiques et l'amélioration du climat des affaires.

18. L'engagement en cours met en évidence les principales contraintes et permet de tirer des enseignements pour l'engagement futur. Les contraintes sont notamment i) les difficultés à mettre en œuvre le changement, compte tenu de la complexité de l'environnement politico-administratif, ii) le ciblage non hiérarchisé des réformes, qui nuit à la capacité de maintenir l'élan des réformes, et iii) les lacunes en matière de gouvernance et le manque de transparence, qui conduisent à une faible mobilisation du soutien public en faveur des réformes. Le champ couvert par les réformes devrait tenir compte des contraintes de capacité d'absorption politique et de capacité institutionnelle et être une source d'incitation à la fois pour le gouvernement et pour le secteur privé. Il s'agit entre autres de :

- Calibrer le rythme des réformes en fonction des capacités du Cameroun et des ressources dont il dispose.
- Collaborer avec les partenaires au développement. L'engagement devrait envisager de coordonner les actions avec tous les partenaires au développement concernés, dont les Nations Unies, la BAD, la Banque mondiale et les principaux donateurs bilatéraux.
- Garantir des synergies plus étroites entre les conseils sur les programmes et le renforcement des capacités.
- Mettre davantage l'accent sur le renforcement des institutions, la gouvernance et la transparence.

Renforcement des Capacités

19. Le FMI appuie le Cameroun dans le cadre d'activités de renforcement des capacités mises en œuvre à la fois par le siège du Fonds et par le Centre régional d'assistance technique d'Afrique centrale (AFRITAC Centre). En consultation avec les départements chargés du renforcement des capacités, la CES a examiné les efforts en cours et les nouvelles voies possibles.

- **À ce jour, les activités de renforcement des capacités au Cameroun ont mis l'accent sur l'administration des recettes, la politique fiscale, la gestion de la dette et des dépenses, la gouvernance, ainsi que l'établissement et la diffusion de statistiques.** Ces activités ont fortement contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des réformes, comme en témoigne notamment l'exécution du programme FEC-MEDC actuel. La Commission de la CEMAC a défini un ensemble de réformes qui forment le socle des programmes appuyés par le FMI dans les pays membres de la CEMAC ; ces réformes s'articulent autour de cinq piliers et visent à jeter les bases d'une croissance plus diversifiée et plus inclusive sous l'impulsion du secteur privé, et d'une amélioration de la gouvernance. En s'appuyant sur l'assistance technique fournie précédemment au Cameroun, la stratégie de renforcement des capacités appuie l'objectif global consistant à améliorer la mobilisation des recettes publiques, rendre les dépenses publiques plus efficaces, efficientes et transparentes, renforcer la capacité de gestion de la dette et la stratégie d'endettement à moyen terme, et perfectionner

l'établissement des statistiques et la diffusion en temps utile des statistiques macroéconomiques.

- **À l'avenir, le renforcement des capacités continuera à soutenir les avancées dans de nouveaux domaines.** Les progrès se poursuivent en ce qui concerne les priorités nouvelles (gouvernance et lutte contre la corruption, stratégie d'inclusion financière, renforcement de la résilience aux changements climatiques, consolidation de l'intégrité financière (LBC/FT) et budgétisation sensible au genre). Des diagnostics plus approfondis pourraient se révéler nécessaires dans certains domaines. Par ailleurs, à l'avenir, le Cameroun aura probablement besoin d'une aide accrue pour renforcer l'intégration et la solidité des marchés publics et des marchés des valeurs mobilières. S'agissant des changements climatiques, il conviendrait de noter qu'AFRITAC prévoit de dispenser en 2024 une formation aux méthodes de supervision bancaire sur place pour l'évaluation du risque climatique. Ces travaux sur les priorités nouvelles s'inscriront dans le prolongement de l'aide actuellement fournie par d'autres institutions et des donateurs bilatéraux.
- **Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour élargir le dialogue avec les partenaires et intégrer l'analyse de la fragilité aux conseils et au renforcement des capacités.** Cela contribuera à déterminer l'aide pertinente que fournissent les partenaires en matière de renforcement des capacités et à étudier dans quelle mesure les travaux du FMI pourraient s'articuler avec cet appui et être adaptés pour soutenir les conseils.

20. D'importantes ressources supplémentaires et des efforts de collaboration seront nécessaires pour assurer des synergies avec l'appui fourni par d'autres partenaires.

L'engagement devrait envisager des actions coordonnées avec tous les partenaires au développement concernés, dont la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Union européenne, les Nations Unies, la Banque islamique de développement et les donateurs bilatéraux. Cette démarche sera particulièrement utile pour veiller à ce qu'une attention appropriée soit accordée aux questions macrocritiques qui ne relèvent pas du mandat du FMI. Les efforts visant à mobiliser le concours financier d'autres donateurs seront également essentiels.

21. L'équipe pays tirera parti des solides relations et liens de communication établis avec les partenaires au développement dans le cadre de diverses activités, le représentant résident jouant un rôle clé à cet égard. L'équipe du FMI entretient des relations étroites avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAD), qui participent à l'appui budgétaire et à divers projets de développement. L'équipe du FMI collabore étroitement avec ces institutions sur l'évolution récente de l'économie, les perspectives macroéconomiques et les risques. Outre leur collaboration pour l'analyse de viabilité de la dette, les services du FMI maintiennent des contacts réguliers avec les services de la Banque mondiale afin de veiller à la cohérence et à la complémentarité de l'aide au renforcement des capacités (en particulier dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la gestion des entreprises étatiques et des filets de sécurité sociale) et des conseils sur les politiques (notamment dans le cadre de mécanismes financiers mis en place par les deux institutions).

22. L'équipe continuera aussi à discuter régulièrement des besoins et options de financement avec ces partenaires ainsi que d'autres encore. Certains partenaires bilatéraux ont été très actifs dans le processus de paix anglophone (Suisse et Canada, Royaume-Uni) et offrent des perspectives politiques plus larges.

23. Secteur privé et société civile. Lors de ses missions, l'équipe pays continue de dialoguer avec le secteur privé et les organisations de la société civile pour mieux comprendre le climat des affaires au Cameroun.

24. Il est possible d'approfondir les partenariats stratégiques avec les organismes ci-après pour tirer parti de leur expertise en matière de définition de politiques appropriées et de gestion des risques nouveaux :

- **Le Centre mondial pour l'adaptation (GCA)**, afin de mobiliser des financements climatiques privés en faveur à la fois de l'adaptation et de l'atténuation.
- **L'Union européenne (UE) et l'Agence française de développement (AFD)**, dans le cadre du programme « Cameroun, septentrion vert et résilient » (CaSeVe), qui vise à prévenir les crises alimentaires et climatiques résultant de la surexploitation des territoires et des ressources naturelles.
- **Le Programme alimentaire mondial**, sur l'insécurité alimentaire. Face à l'augmentation de la fréquence des chocs climatiques, des problèmes de sécurité et des déplacements forcés, les autorités collaborent avec le PAM et d'autres partenaires pour répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels immédiats des populations touchées par les crises, principalement dans les régions peu sûres, notamment au moyen de mesures visant à renforcer la résilience à long terme des communautés.
- **Le HCR et l'OIM**, sur les questions économiques liées aux migrants, aux déplacés internes et aux réfugiés et, plus généralement, sur l'impact économique des crises humanitaires.

25. Le bureau du représentant résident continuera à jouer un rôle clé dans la coordination et le maintien de la dynamique des politiques et des réformes. Il s'emploie actuellement à aider les autorités à comprendre et à renforcer l'appropriation des réformes, à améliorer la coordination interministérielle ainsi qu'à sensibiliser le grand public aux objectifs du programme et à obtenir son soutien. Le bureau appuie aussi l'équipe en informant les parties prenantes des progrès accomplis par le Cameroun dans le cadre du programme.

Risques liés à un Engagement Plus Poussé du FMI

26. Les risques qui pèsent sur un engagement plus poussé auprès du Cameroun sont liés à des problèmes de longue date et à des évolutions récentes. L'engagement du FMI continuera à se heurter à des contraintes de capacité et à des processus décisionnels complexes. La complexité du cadre institutionnel pourrait retarder la mise en œuvre des réformes, même lorsque celles-ci sont bien conçues. Les insuffisances importantes qui existent dans les institutions macroéconomiques retardent la mise en œuvre. À cette situation s'ajoutent les risques liés aux évolutions récentes,

notamment la crise sécuritaire prolongée en Europe, qui pourrait empêcher les donateurs de fournir leur appui en temps voulu et continuer à influencer sur les prix des aliments et du pétrole. Il existe par ailleurs des risques d'instabilité politique accrue dans la région, d'accentuation des répercussions dans les pays voisins et d'une résistance plus vive aux réformes au cours de la période précédant les élections.

27. L'effet distributif et social est essentiel au succès des réformes. À titre d'exemple, une réforme des subventions non accompagnée de mesures d'atténuation destinées à dédommager les groupes sociaux vulnérables et les perdants des réformes, en particulier ceux ayant les moyens de provoquer la violence, pourrait mettre en péril les réformes et saper la confiance. Ce constat souligne qu'il importe de concevoir un plan de communication efficace pour expliquer les avantages à long terme des réformes (par exemple, faire de la place pour les investissements publics, la santé et l'éducation).

28. Les risques sont atténués par la forte appropriation des autorités et l'adaptation minutieuse du programme de réforme aux fragilités et aux contraintes de capacité du pays. Le Cameroun a amplement fait ses preuves en matière de mise en œuvre des réformes. Cette réussite est due i) à la forte appropriation du programme de réformes par les autorités, ii) à une hiérarchisation et à un échelonnement minutieux des réformes qui tiennent compte des contraintes institutionnelles et de capacité, iii) à une intégration poussée entre la conception du programme et l'appui au renforcement des capacités, et iv) à une coordination étroite avec les partenaires au développement et les autres fournisseurs de soutien au renforcement des capacités afin d'assurer des complémentarités. À l'avenir, l'engagement du FMI devrait continuer à être guidé par ces principes.

Appendice I. Lettre d'Intention

Madame Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds monétaire international
Washington, D.C., États-Unis
6 décembre 2023

Objet : Lettre d'intention pour la facilité élargie de crédit et le mécanisme élargi de crédit

Madame la Directrice Générale,

1. Le gouvernement du Cameroun poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC) du Fonds monétaire international (FMI) pour la période 2021–24 dans un contexte économique et sécuritaire difficile exacerbé par le conflit russo-ukrainien et les tensions géopolitiques du Moyen-Orient. Pour soutenir les besoins de sa population et contribuer au rééquilibrage de sa balance des paiements et à la reconstitution des réserves de change régionales, le gouvernement a adopté un programme de relance économique conforme au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC) et au maintien de la stabilité extérieure régionale.

2. Le Cameroun continue à faire face à de nouveaux risques liés à l'environnement extérieur, tels que le resserrement des conditions de crédit au niveau mondial et la volatilité accrue des cours du pétrole. Les perspectives demeurent positives, en dépit des incertitudes liées à la conjoncture internationale.

3. La performance du programme à fin juin et fin septembre 2023 est globalement satisfaisante. Au regard des objectifs quantitatifs, cinq des six critères quantitatifs de performance à fin juin ont été respectés. Le critère de réalisation continue sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté. Trois des cinq objectifs indicatifs (OI) n'ont pas été atteints, à savoir le plafond sur l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs, les interventions directes de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et la part des dépenses sur procédures exceptionnelles. Nous avons proposé des mesures correctives pour remédier à cette situation. Les données préliminaires pour fin septembre 2023 indiquent que six des dix objectifs indicatifs ont été atteints, et que quatre ne l'ont pas été. Un critère de réalisation quantitatif (CRQ) continu sur la valeur actualisée (VA) des contrats et la garantie des nouveaux emprunts extérieurs a été respectée.

4. La mise en œuvre des repères structurels progresse. Trois des neuf repères structurels dus pour la cinquième revue ont été respectés à l'échéance : i) le repère structurel concernant l'augmentation du nombre d'assujettis à la TVA de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023 a été mis en œuvre avant la date prévue ; ii) le repère structurel sur les PPP (Partenariats public-privé) a été atteint (fin juin 2023) ; iii) le repère structurel sur un plan d'action comprenant des recommandations pour éliminer la pause fiscale de l'impôt sur les sociétés (fin octobre 2023). Des six repères restants, deux ont été achevés avec retard, un devrait être mis en œuvre à la date fixée par le Conseil d'administration du FMI (mesure préalable), et trois seront

reportés. Les repères structurels atteints avec un retard sont : la publication de l'arrêté précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets, faisant suite au décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets (repère structurel n° 8, août 2023) ; les audits des arriérés de paiement de l'État et le plan d'apurement y relatif (repère structurel n° 1, septembre 2023). Le rapport sur le diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance sera publié avec retard (repère structurel n° 5, septembre 2023, mesure préalable) pour permettre les consultations avec les agences concernées. Les repères structurels reportés/reformulés sont : un inventaire des dettes des entreprises publiques envers l'État et entre elles à fin 2020 a été établi, mais un plan d'apurement de la dette entre l'État et les entreprises publiques n'a pas encore été adopté (repère structurel n° 2, septembre 2023) ; le plan d'action pour la restructuration/réhabilitation de la SONARA a été élaboré mais l'étude de faisabilité pour la mise en service de l'option choisie est en cours. Elle couvre les aspects techniques, économiques et financiers. Le rapport de ladite étude sera soumis aux services du FMI (repère structurel reformulé n° 16, juin 2024). De même, la publication des textes d'application du code minier (repère structurel n° 3, septembre 2023) a été retardée.

- 5.** Les autorités ont accueilli favorablement l'allocation de DTS que le FMI a mise à la disposition du Cameroun en août 2021. Pour atténuer les effets socioéconomiques de la crise, le gouvernement a utilisé 120 milliards de FCFA en 2021-22 et 80 milliards de FCFA en 2023—soit 96 % de la dotation.
- 6.** Compte tenu des pressions résultant des difficultés liées à l'environnement extérieur et afin de laisser suffisamment de temps pour atteindre les objectifs du programme, nous sollicitons une prolongation de 12 mois (jusqu'au 28 juillet 2025) des accords FEC/MEDC avec une augmentation de l'accès s'élevant à 40 % de notre quote-part (110,4 millions de DTS). Nous sollicitons que l'augmentation de l'accès soit répartie entre les ressources du compte des ressources générales (CRG) (26,7 % de la quote-part ; 73,6 millions de DTS) et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (13,3 % de la quote-part ; 36,8 millions de DTS).
- 7.** Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la présente lettre est un supplément à ceux de juillet 2021, février 2022, juillet 2022, février 2023 et juin 2023. Il décrit la situation économique et financière en 2023, expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour 2024 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu'à fin 2024.
- 8.** Compte tenu des réalisations au titre du programme ainsi que des engagements présentés dans le MPEF, les autorités sollicitent la conclusion de la cinquième revue des accords au titre de la FEC et du MEDC et le décaissement et l'achat de 18,4 millions de DTS et de 36,8 millions de DTS, respectivement. Les autorités sollicitent également auprès du conseil d'administration du FMI l'approbation de certaines modifications aux objectifs du programme pour fin mars 2024, et de nouveaux objectifs pour juin, septembre et décembre 2024, qui ont été établis conformément aux projections macroéconomiques mises à jour et aux politiques adoptées.

9. Les autorités sont convaincues que les politiques et mesures exposées dans le MPEF permettront d'atteindre les objectifs du programme et s'engagent à accélérer la mise en œuvre des réformes et à prendre toutes les mesures complémentaires qui s'imposent. Elles consulteront le FMI sur les mesures complémentaires ou avant de réviser celles énoncées dans le MPEF conformément à la politique du FMI relative à ces consultations. Pour faciliter le suivi du programme, le gouvernement communiquera aux services du FMI les informations requises dans les délais prescrits en application du protocole d'accord technique (PAT) ci-joint.

10. Enfin, le gouvernement marque son accord quant à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur ce programme.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de ma haute considération.

/s/

Joseph Dion Ngute
Premier ministre, Chef du gouvernement

Pièces jointes :

1. Supplément au mémorandum de politiques économiques et financières
2. Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Supplément au Mémorandum de Politiques Économiques et Financières en 2023-24, décembre 2023

INTRODUCTION

1. La stratégie nationale de développement pour 2020–30 (SND-30) reste le cadre de nos priorités stratégiques. Les autorités s'emploient à restaurer une croissance économique forte, soutenue et inclusive, en vue d'accélérer la marche du Cameroun vers l'émergence économique et sociale. Pour y parvenir, il est nécessaire de renforcer la stabilité macroéconomique et d'engager une profonde transformation structurelle de l'économie à travers la réalisation d'investissements importants dans les secteurs prioritaires de la SND-30 tout en maintenant la viabilité des finances publiques et en soutenant la résilience du pays aux changements climatiques.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE

2. La reprise économique après la pandémie s'est poursuivie malgré une situation sécuritaire difficile et de fortes pressions extérieures, notamment le durcissement des conditions financières mondiales et la volatilité des prix du pétrole. Le taux de croissance devrait passer de 3,6 % en 2022 à 4 % en 2023. Toutefois, malgré les mesures prises par les autorités, l'inflation moyenne a atteint 6,3 % fin 2022 et devrait atteindre 7,2 % à fin 2023, tirée principalement par les prix des produits alimentaires.

3. La balance extérieure a continué à s'améliorer. Le déficit du compte courant s'est réduit à 3,4 % du PIB en 2022 principalement en raison de la hausse des prix du pétrole et du gaz. Malgré la baisse des prix du pétrole, l'augmentation de la production de gaz et l'amélioration de la balance des revenus primaires devraient réduire le déficit du compte courant, qui se situera à 3 % à la fin de 2023.

4. Les résultats budgétaires sont restés globalement conformes aux objectifs du programme. Le déficit primaire non pétrolier a été contenu à 3,9 % du PIB en 2022 malgré des dépenses plus élevées en matière de subventions aux carburants, en partie parce qu'une portion des coûts de ces subventions, environ 480 milliards de FCFA, a été reportée à 2023 et 2024. Des recettes non pétrolières plus élevées et une baisse des dépenses en subventions aux carburants, en partie grâce à l'ajustement des prix de détail intervenu en février 2023, devraient contribuer à réduire le déficit primaire non pétrolier à 2,5 % du PIB en 2023.

5. Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB continue à baisser. L'accélération de la croissance et le resserrement de la politique budgétaire ainsi que l'appréciation du Franc CFA, couplé à l'augmentation des prix du pétrole, ont permis de réduire la dette publique, qui devrait passer de 45,3 % à fin 2022 à une prévision de 41,8 % du PIB à fin 2023. La dette publique extérieure devrait passer de 30,8 % en 2022 à 29,4 % du PIB en 2023. En revanche, les passifs conditionnels associés aux entreprises publiques et aux partenariats public-privé devraient augmenter de 11,5 % en 2022 à 14 % du PIB en 2023.

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

6. Malgré l’environnement difficile, la mise en œuvre du programme a été conforme à nos objectifs. Cinq des six critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2023 ont été respectés. Au regard de son volume très élevé à la fin 2022, les autorités envisagent de reporter en 2024 le paiement du solde de la subvention aux carburants. Trois des cinq objectifs indicatifs n’ont pas été respectés. Ce sont notamment les plafonds d’accumulation nette d’arriérés des paiements intérieurs, les interventions directes de la SNH et la part des dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles. Des préoccupations quant à la sécurité ont entraîné un recours accru aux interventions directes de la SNH. La nécessité de prendre en charge la subvention aux carburants issue de l’exercice 2022 a entraîné un non-respect des objectifs sur les dépenses exécutées sur procédures exceptionnelles et sur le paiement des arriérés intérieurs. Les autorités se sont engagées à améliorer le suivi des dépenses relatives aux interventions directes de la SNH. Elles s’engagent également à veiller à une bonne application des dispositions de la loi portant sur le régime financier de l’État qui proscriit le recours aux avances de trésorerie, afin de réduire les dépenses sur procédures exceptionnelles au strict minimum. Pour remédier à cette situation, elles ont proposé des mesures correctives en juillet 2023, notamment l’obligation d’une prise en charge budgétaire de toutes les dépenses avant leur paiement.

7. Les données préliminaires pour fin septembre 2023 indiquent que six des dix objectifs indicatifs ont été atteints, et que quatre ne l’ont pas été. Les objectifs indicatifs non respectés sont les plafonds du programme sur l’accumulation nette des arriérés intérieurs, sur les interventions directes de la SNH, sur les avances du Trésor sans allocation budgétaire et sur la part des dépenses sur procédures exceptionnelles. Un critère de réalisation quantitatif (CRQ) continu sur la valeur actualisée (VA) des contrats et la garantie des nouveaux emprunts extérieurs a été respecté (tableau 1).

8. La mise en œuvre de la plupart des repères structurels progresse. Trois des neuf repères structurels dus pour la cinquième revue ont été respectés à l’échéance : i) le repère structurel concernant l’augmentation du nombre d’assujettis à la TVA de 13 500 à fin décembre 2022 à 14 850 à fin octobre 2023 a été mis en œuvre avant la date prévue ; ii) le repère structurel sur les PPP (Partenariats public-privé) a été atteint (fin juin 2023) ; iii) le repère structurel sur un plan d’action comprenant des recommandations pour éliminer la pause fiscale de l’impôt sur les sociétés (fin octobre 2023). Des six repères restants, deux ont été achevés avec retard, un devrait être mis en œuvre à la date fixée par le Conseil d’administration du FMI (mesure préalable), et trois seront reportés/reformulés. Les repères structurels atteints avec retard sont : la publication de l’arrêté précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets, faisant suite au décret d’octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets (repère structurel n° 8, août 2023) ; les audits des arriérés de paiement de l’État et le plan d’apurement y relatif (repère structurel n° 1, septembre 2023). Le rapport sur le diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance sera publié avec retard (repère structurel n° 5, septembre 2023, mesure préalable) pour permettre les consultations avec les agences concernées. Les repères structurels reportés/reformulés sont : un inventaire des dettes des entreprises publiques envers l’État et entre elles à fin 2020 a été établi, mais un plan d’apurement de la dette entre l’État et les entreprises publiques n’a pas encore été

adopté (repère structurel n° 2, septembre 2023, reporté en avril 2024) ; le plan d'action pour la restructuration/réhabilitation de la SONARA a été élaboré mais l'étude de faisabilité pour la mise en service de l'option choisie est en cours. Elle couvre les aspects techniques, économiques et financiers. Le rapport de ladite étude sera soumis aux services du FMI (nouveau repère structurel n° 16, juin 2024). De même, la publication des textes d'application du code minier (repère structurel n° 3, septembre 2023, reporté à juin 2024) a été retardée.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER À MOYEN TERME

9. La politique économique d'ensemble reste orientée vers le déploiement de la SND-30 tout en assurant la viabilité des finances publiques. La politique budgétaire restera axée sur le rééquilibrage des finances publiques, conformément aux objectifs du programme du FMI et aux critères de convergence de la CEMAC, tout en prévoyant l'espace budgétaire suffisant pour engager les dépenses prioritaires de la SND-30. Les politiques présentées ci-dessous complètent celles présentées précédemment dans les mémorandums de juillet 2021, février 2022, juillet 2022, février 2023, et juin 2023.

A. Cadre Macroéconomique

10. Les perspectives économiques demeurent positives, bien qu'entourées d'incertitudes. Malgré la baisse de la production d'hydrocarbures, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer et passer de 4 % en 2023 à 4,3 % en 2024 et à moyen terme grâce au dynamisme des secteurs primaire (agriculture industrielle, pêche et sylviculture) et tertiaire. D'après les projections, l'inflation moyenne devrait reculer de 7,2 % en 2023 à environ 5 % à la fin de 2025 pour s'établir en dessous de 3 % à moyen terme.

11. Le déficit du compte courant (dons inclus) devrait continuer à s'améliorer. Les cours élevés des hydrocarbures ont stimulé temporairement les recettes d'exportation et réduit le déficit de 3,7 % du PIB en 2022 à 3,4 % du PIB en 2023. À moyen terme, les programmes de promotion des exportations non pétrolières, de substitution des importations et d'intégration régionale devraient contribuer à réduire progressivement le déficit courant (y compris en dons) et à le stabiliser en dessous de 3 % du PIB.

12. Concernant la politique budgétaire à moyen terme, l'objectif du gouvernement est de ramener le déficit budgétaire global (dons compris) et le déficit primaire hors pétrole à un niveau soutenable à court et moyen termes, de manière à maintenir la dette publique sur une trajectoire viable. À cet effet, l'accent sera mis sur la mobilisation des recettes intérieures non pétrolières pour porter ces recettes à environ 13,3 % du PIB en 2025, contre 12,1 % en 2022. Une attention particulière sera également accordée à la rationalisation des dépenses et en particulier à la réduction des subventions aux produits pétroliers d'ici 2025.

B. Croissance Durable à Long Terme

13. La SND-30, qui met l'accent sur la politique industrielle, envisage une profonde transformation structurelle de l'économie afin de soutenir la croissance. Le gouvernement compte y parvenir par la promotion de la substitution des importations par des produits nationaux, la promotion des exportations, et la mise en œuvre de grands projets d'investissement. Cette stratégie nécessite des ressources substantielles, d'établir un ordre de priorité des domaines les plus urgents et importants, de soutenir des secteurs à potentiel élevé à court et à moyen termes, et de renforcer les capacités manufacturières. En promouvant le commerce extérieur, le pays devrait tirer parti de ses avantages comparatifs, tels que la vaste base agricole, les ressources naturelles et la jeunesse, et tirer profit des accords commerciaux régionaux.

14. L'investissement public est essentiel pour stimuler la croissance à long terme et renforcer la résilience aux chocs. Les autorités sont conscientes de la nécessité de renforcer la gestion des investissements publics. L'évaluation en 2020 par le FMI de la gestion des investissements publics (PIMA) a mis en évidence des domaines à améliorer. Même si les besoins d'investissement restent élevés, l'investissement public en pourcentage du PIB a diminué au cours de la dernière décennie et reste faible. Compte tenu de l'espace budgétaire limité et des vulnérabilités en matière d'endettement, les dépenses d'investissement public bénéficieront d'une meilleure priorisation des projets et d'une amélioration de leur efficacité.

15. Les autorités reconnaissent la nécessité de renforcer la résilience du Cameroun aux changements climatiques. Les changements climatiques ont déjà un impact sur la population et l'économie nationale. Le Cameroun est signataire de tous les accords internationaux clés sur les changements climatiques et en fait un enjeu important pour le développement dans le cadre de la SND-30 et d'autres documents stratégiques. En effet, les chocs climatiques sont de nature à compromettre davantage le développement et à accentuer la fragilité. Le gouvernement entend renforcer la capacité institutionnelle de mise en œuvre de ses politiques pour faire face aux changements climatiques et à intégrer ses engagements climatiques dans un cadre juridique et réglementaire approprié. Ces efforts contribueront à soutenir les politiques d'adaptation et d'atténuation conformément aux Contributions nationales déterminées, 2021.

C. Résilience Budgétaire

16. Le gouvernement entend assurer la compatibilité de la politique budgétaire avec les objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la SND-30. Le gouvernement prévoira les ressources budgétaires nécessaires pour une accélération vers l'atteinte des objectifs de la SND-30 à travers la mise en œuvre du Plan d'impulsion initial (P2I). Le gouvernement veillera à l'accroissement significatif de la production locale et de la transformation industrielle de l'économie et à la dynamisation du dispositif de soutien à la politique de substitution des importations et de promotion des exportations.

Consolidation Budgétaire

17. La politique budgétaire en 2024 reste axée sur la consolidation budgétaire et le renforcement de la résilience des finances publiques, conformément aux objectifs du programme. La politique budgétaire doit créer de l'espace pour les dépenses prioritaires, notamment pour l'investissement productif et la protection sociale. À cette fin, la politique budgétaire reste orientée vers la mobilisation des recettes non-pétrolières intérieures, la maîtrise des restes à payer et la réduction des subventions aux carburants. Comme en 2023, la politique budgétaire en 2024 est confrontée à des dépenses très élevées en subventions aux carburants, dont une partie importante a été reportée de 2022 à 2023-24. Elle met également l'accent sur l'apurement des arriérés de paiements intérieurs et au financement adéquat prévu dans la loi de Finances 2024 pour régler ces arriérés, y compris les arriérés de paiements des exercices antérieurs à 2020 qui ont été audités. Cette action vise à respecter les principes d'annualité et de sincérité budgétaire. La loi des Finances 2024 vise à réduire le déficit primaire hors pétrole de 2,5 % en 2023 à 1,9 % du PIB en 2024 tout en maintenant le déficit global (base engagements) à 0,4 % du PIB. Nous visons à y parvenir en mobilisant les recettes intérieures qui devraient passer de 12,7 % en 2023 à 13,1 % du PIB en 2024, et en réduisant les dépenses primaires courantes de 10,7 % à 9,9 % du PIB.

Mobilisation des Recettes Intérieures Non Pétrolières

18. La Direction générale des impôts (DGI) et la Direction générale des douanes (DGD) poursuivent leurs efforts pour renforcer la mobilisation des recettes. Les principaux objectifs sont d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer l'efficacité de la collecte des recettes. La DGI met en œuvre un plan triennal (2023–25) destiné à moderniser le système fiscal et à l'aligner sur les normes internationales. Dans le cadre de ce plan et au vu de la nécessité de trouver les ressources additionnelles indispensables au financement de la SND-30, la DGI prévoit une augmentation des recettes fiscales de 62,5 milliards de FCFA en 2024, à travers la mise en œuvre des mesures de la politique d'administration fiscale qui permettra d'élargir davantage l'assiette fiscale et de renforcer le contrôle et la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. La DGD applique également un programme de réformes centrées sur la mobilisation des recettes et prévoit une augmentation des recettes douanières de 30 milliards de FCFA. Cet objectif sera atteint notamment par la mise en œuvre effective du nouveau dispositif de collecte des droits et taxes de douane sur les téléphones importés, le réajustement de la taxation à l'exportation sur certains produits à fort potentiel, l'amélioration de la qualité de la prise en charge des marchandises et de l'échange d'informations avec la Banque centrale, les banques commerciales, la Direction générale des impôts et l'Agence nationale d'investigation financière, dans la perspective de l'optimisation des contrôles des opérations d'importation et d'exportation. À ce titre, un renforcement de la collaboration entre la DGI et la DGD par le biais de la plateforme FUSION demeure un objectif prioritaire.

19. Le gouvernement reconnaît la nécessité de revoir les incitations et exonérations fiscales en faveur du secteur privé. Ceci est important dans le but de mobiliser les recettes fiscales non-pétrolières et de mieux adapter les incitations pour atteindre les objectifs d'industrialisation du pays. Cela doit être fait dans le cadre d'une consultation et d'une révision globale de la stratégie

industrielle. Le gouvernement a préparé un plan d'action comprenant des recommandations pour éliminer la pause fiscale de l'impôt sur les sociétés (**repère structurel n°7, octobre 2023**). Ce plan, qui était une étape intermédiaire, prévoit la révision de la loi n° 2013/004 de 2013 afin de rationaliser les incitations et de promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques en octobre 2024 (**repère structurel n°4 décembre 2023, reporté à novembre 2024**).

20. Pour renforcer davantage la mobilisation des recettes fiscales et améliorer la politique fiscale, le gouvernement envisage d'autres mesures conformes aux recommandations du diagnostic réalisé par les experts du FMI en 2022. En effet, conscient de ce que les exonérations de TVA entraînent des manques à gagner fiscaux et tenant compte que leur réduction pourrait générer des recettes supplémentaires, le gouvernement envisage de commencer progressivement à rationaliser les exonérations de TVA. Cette mesure qui sera renforcée par des mesures administratives (optimisation des contrôles et de l'administration fiscale) ainsi que par celles qui seront incluses dans la loi de Finances 2025, produira des recettes supplémentaires de 0,05 % du PIB. Cette mesure vise à accroître les recettes fiscales non pétrolières et devrait soutenir les objectifs du programme. Toutefois, cette suppression progressive des exonérations de TVA et des droits de douane se fera en tenant compte de la politique de substitution des importations, afin de soutenir les efforts d'industrialisation du pays ainsi qu'en tenant compte du climat économique et social.

21. Le gouvernement envisage d'améliorer les statistiques d'impôt sur le revenu des personnes physiques. Afin de mieux évaluer l'incidence des révisions de l'IRPP, le gouvernement entend mettre sur pied une base de données à partir du fichier « traitements et salaires » adaptée à la simulation des calculs de l'IRPP et comprenant à la fois l'ensemble du secteur public et un échantillon représentatif des employés du secteur privé (**nouveau repère structurel n° 11, novembre 2024**).

22. Concernant les administrations fiscale et douanière, le gouvernement envisage des mesures pour recouvrer les arriérés fiscaux en 2024. Dans un premier temps, le gouvernement s'engage à préparer un plan d'action détaillé, comprenant les 100 premières dettes fiscales et douanières impayées, y compris celles des entreprises publiques, pour gérer et recouvrer au moins 15 % des arriérés d'impôts recouvrables impayés (encours à fin juin 2023) et à mettre en œuvre 50 % des mesures reprises dans le plan d'action (**nouveau repère structurel n°12, avril 2024**). Cette mesure améliorera la collecte des recettes fiscales et douanières, l'apurement des états de reste à recouvrer et renforcera la gouvernance des administrations des recettes fiscales tout en améliorant la transparence de la gestion budgétaire et des entreprises publiques.

Subventions au Carburant

23. Les subventions aux carburants continuent à entraîner des conséquences budgétaires importantes et ne profitent pas toujours aux plus vulnérables. En plus de l'augmentation des prix des carburants à la pompe en février 2023, le gouvernement reconnaît la nécessité d'éliminer progressivement les subventions aux carburants d'ici 2025 afin de créer un espace pour d'autres dépenses prioritaires et de soutenir l'objectif de viabilité des finances publiques. Pour y parvenir, les autorités ont examiné des options pour permettre des ajustements automatiques des prix des carburants à la pompe pour tenir compte des fluctuations des prix sur les marchés internationaux et

prévoient de mettre en œuvre un nouveau mécanisme. Entre temps, les autorités s'engagent à réduire les subventions aux produits pétroliers de façon progressive, ce qui impliquerait une augmentation d'au minimum 15 % des prix à la pompe au début de l'année 2024. Cette augmentation permettrait de réduire le coût budgétaire des subventions d'environ 140 milliards de FCFA, soit 0,4 % du PIB en 2024, compte tenu des hypothèses actuelles. Pour atteindre les objectifs du programme, les autorités s'engagent à soumettre au Parlement une loi de Finances 2024 compatible avec le cadre macroéconomique de la cinquième revue (**action préalable**).

24. Les politiques sur les prix du carburant à la pompe devront être assorties de mesures destinées à en atténuer l'impact économiques et sociales, notamment en renforçant les filets de sécurité sociale et en améliorant l'accès aux services publics de base tels que l'éducation et la santé. Le gouvernement prévoit de maintenir l'augmentation des dépenses sociales introduite en 2023. Il prévoit d'augmenter progressivement les dépenses sociales afin d'améliorer les indicateurs sociaux.

Gestion des Finances Publiques

25. Le gouvernement poursuit leurs efforts pour renforcer la gestion des finances publiques. Il reste déterminé à améliorer la sincérité et l'exécution du budget, à maintenir une discipline en matière d'exécution budgétaire, à améliorer l'efficacité des dépenses liées aux projets d'investissement et à réduire les délais de paiements intérieurs conformément aux normes réglementaires qui sont de moins de 90 jours.

26. Le gouvernement a finalisé deux évaluations de la gestion des finances publiques et prépare un nouveau programme de mesures dans ce domaine. Avec le concours de l'Union européenne, le gouvernement a finalisé la troisième revue de la performance des finances publiques (PEFA), après celles de 2007 et 2017. Le gouvernement a également finalisé une revue des dépenses publiques (PER) avec le soutien de la Banque mondiale. Les deux revues seront publiées d'ici fin décembre 2023. Ces évaluations serviront de base à l'élaboration d'un nouveau programme (soutenu par un plan d'actions détaillé) de mesures structurelles visant à renforcer la gestion des finances publiques qui sera finalisé au plus tard en juin 2024

27. Le gouvernement poursuit les réformes visant à améliorer la sincérité et l'exécution du budget. Le gouvernement soumettra les correspondants du Trésor à un plan annuel de décaissement cohérent avec la politique budgétaire qui sous-tend la loi de Finances. Pour améliorer l'exécution du budget, nous avons amélioré les projections trimestrielles des dépenses publiques afin de limiter la pratique des avances de trésorerie, de déblocage de fonds et de paiements anticipés (régies d'avance). En outre, pour améliorer davantage la gestion de liquidité, les autorités continueront de plafonner les avances de trésorerie sans dotations budgétaires. Ces avances sont en effet proscrites par la loi, et les autorités s'engagent à les limiter à 15 milliards de FCFA par trimestre dans les cas d'extrême urgence (**objectif indicatif, tableau 1**). En outre, le ministre des Finances publiera une instruction, à la suite d'un audit, sur la mise en œuvre d'une stratégie visant à renforcer la gestion des comptes de correspondants, avec des dispositions sur la fermeture des comptes illégaux, l'apurement des arriérés existants, et des règles appropriées de gestion de trésorerie conformes aux exigences de la loi budgétaire annuelle (**nouveau repère structurel n° 15, décembre 2024**).

28. Le gouvernement continuera à prendre des mesures pour améliorer la qualité de la dépense publique. Afin de mieux gérer les interventions directes de la SNH et d'assurer la transparence, les autorités ont mis en place un système pour rapprocher et évaluer lesdites dépenses. À la suite du diagnostic du régime de retraite de la fonction publique, les autorités réaliseront une étude actuarielle du système des pensions en vue de réduire les risques quasi-budgétaires d'ici fin décembre 2024 et s'appuieront sur les recommandations de cette étude pour assurer la viabilité du régime de retraite.

29. Le gouvernement met en œuvre un programme visant à renforcer l'efficacité du programme d'investissement public, conformément aux recommandations PIMA pour la sélection, la planification et l'exécution des projets. Ceci est essentiel pour soutenir le secteur privé et la croissance économique. Pour améliorer la gestion des projets, le gouvernement a signé les textes régissant les unités de gestion des projets (**repère structurel n° 8, août 2023**). En outre, les autorités visent à améliorer la sélection et la budgétisation des projets d'investissements. Le gouvernement s'efforcera de maîtriser la gestion des autorisations d'engagement (AE) / de crédits de paiement (CP) pour mieux gérer les projets d'investissement pluriannuels. À cet effet, la loi de Finances 2025 inclura une annexe sur les AE et les CP conforme au cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) et cohérente avec le calendrier de mise en œuvre des projets d'investissement (**nouveau repère structurel n° 13, novembre 2024**).

30. L'amélioration des pratiques de passation des marchés publics permettra de renforcer l'efficacité des dépenses publiques en investissements et la gouvernance des finances publiques. Le gouvernement s'engage à accroître à 80 % au moins le nombre et la valeur totale des marchés passés par le biais du système COLEPS (*Cameroon Online E-Procurement System*) dans certains ministères clés (Infrastructures, Éducation, Santé, Postes et Télécoms) entre janvier et mai 2024, afin de suivre les attributions des marchés publics au niveau des services centraux (**repère structurel n° 10, mai 2024**). En outre, le gouvernement veillera à opérationnaliser le système du suivi des marchés publics.

31. Le gouvernement accorde une priorité élevée au règlement des arriérés et souhaite garantir les paiements intérieurs dans les plus brefs délais. Le gouvernement a achevé les audits des arriérés de paiement de l'État et a adopté un plan d'apurement des arriérés certifié par ces audits sur trois à sept ans (**repère structurel n° 1, septembre 2023**). La loi de Finances 2024 comprend une allocation de 50 milliards de FCFA pour apurer une partie des arriérés des exercices antérieurs. Pour mieux gérer les restes à payer (RAP), le gouvernement a inscrit une dotation budgétaire de 150 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2024 pour l'apurement du stock des restes à payer de plus de 90 jours à la fin de 2023 (**repère structurel n° 9, décembre 2023**). Afin d'éviter l'accumulation des restes à payer, le gouvernement préparera des plans de passation des marchés publics complets et réalistes, lesquels devront permettre l'élaboration des plans d'engagements cohérents avec les plans de trésorerie mensuels (**nouveau repère structurel n° 14, mai 2025**). L'objectif visé est de contenir les délais d'attente des fournisseurs dans les 90 jours après la date de liquidation de la dépense et de limiter les engagements excessifs en fin d'exercice. En outre, la DGTCFM préparera et mettra à jour un calendrier d'émissions afin d'améliorer davantage la gestion de la trésorerie et de contenir les RAP en deçà de 90 jours.

32. Les autorités s'engagent à réduire considérablement la dette salariale et à limiter les nouvelles accumulations d'arriérés de paiement aux agents de l'État. Une dotation de 193 milliards de FCFA a été inscrite dans la loi de Finances 2024 pour faire face aux arriérés de paiements de salaire dus aux agents de l'État. Le gouvernement s'engage également à inscrire une dotation budgétaire conséquente d'au moins 144 milliards de FCFA dans la loi de Finances 2025 pour apurer les arriérés de la dette salariale. La mise en service de SIGIPES 2, logiciel de gestion de paye et des carrières dès janvier 2024, permettra d'instituer la procédure de promotion automatique ce qui induira la non-accumulation des arriérés dans les budgets des exercices futurs. Dans le même ordre d'idée, la numérisation et l'accélération de la procédure d'intégration des nouveaux agents permettront de réduire substantiellement le temps d'attente avant leur première solde. Enfin, dans le but de maîtriser la masse salariale, les autorités ont adopté une politique prudente de recrutement fondée prioritairement sur les remplacements des départs à la retraite.

Gestion des Entreprises Publiques

33. Les autorités poursuivront la mise en œuvre des mesures destinées à assurer la restructuration/réhabilitation de la SONARA. À cet égard, le gouvernement est en train de réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option n° 3 relative à la création d'une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage, assortie des plans de la nouvelle raffinerie, tel que validée par le Président de la République (**repère structurel n° 6 reformulé, maintenant nouveau repère structurel n° 16, juin 2024**). La mise en œuvre de cette activité du plan de restructuration a connu quelques retards mais sera achevée d'ici juin 2024.

34. Le règlement des dettes croisées au sein du secteur public prend plus de temps que prévu (repère structurel n° 2, septembre 2023 ; reporté à avril 2024). Le gouvernement a établi un inventaire des dettes croisées entre les entreprises publiques et l'État à la fin 2020 mais un plan d'apurement entre l'État et les entreprises publiques n'a pas encore été adopté. L'inventaire des dettes croisées des entreprises publiques à fin 2020 se poursuit.

35. Les textes d'application du code minier n'ont pas été finalisés dans les délais (repère structurel n° 3 septembre 2023, reporté à juin 2024). La création de la société minière nationale, la SONAMINES, chargée de défendre l'intérêt public dans le secteur, a nécessité la formulation d'un nouveau code. En novembre 2023, le gouvernement a présenté au Parlement un projet de loi sur le nouveau code minier. À la suite de son adoption, le gouvernement publiera les textes d'application du nouveau code minier dans les plus brefs délais.

D. Viabilité et Vulnérabilités de la Dette

36. Le gouvernement est déterminé à améliorer la viabilité de la dette publique et réaffirme le rôle central du Comité national de la dette publique (CNDP). Le risque de surendettement étant toujours élevé, la politique d'endettement vise à ralentir les nouveaux emprunts extérieurs, tout en privilégiant les emprunts concessionnels. Le recours à l'endettement non concessionnel sera limité au financement de projets prioritaires pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible et dont la rentabilité socioéconomique et financière est

avérée. Afin d'améliorer le profil de liquidité de la dette, une opération de gestion est prévue avant la fin 2023 afin de réduire les obligations intérieures impayées de l'État. En outre, garantir la viabilité de la dette nécessite que les autorités redoublent d'efforts pour surveiller les risques associés aux entreprises publiques et progressent en temps opportun dans la restructuration, afin de réduire les risques de passifs conditionnels.

37. Le gouvernement s'engage à réduire le stock des soldes engagés non décaissés (SEND), en concertation avec ses créanciers. Le gouvernement prévoit de réduire le stock de 3 673 milliards de FCFA à fin 2022, à 3 548,1 milliards de FCFA à fin 2023 (niveau estimé à 3 484,1 milliards de FCFA à fin septembre 2023, à additionner avec les conventions de prêts à signer d'ici la fin de l'année 2023 pour un montant d'environ 577 milliards de FCFA et les décaissements prévus de 641 milliards de FCFA). Les autorités ont fait l'inventaire des accords de prêts et de dons portant sur 180 projets. Elles consulteront les partenaires de développement pour éventuellement annuler les SEND non performants et, au besoin, réaffecter le financement inutilisé à d'autres projets. Les autorités sont conscientes qu'un décaissement en temps utile, conformément au calendrier de chaque projet, est une condition préalable pour contenir les SEND et les coûts budgétaires et économiques associés, dans un contexte où le besoin de conclure de nouveaux projets pour combler le manque d'infrastructures devient une urgence.

E. Résilience du Secteur Financier et Inclusion Financière

38. Le gouvernement s'engage à respecter la réglementation pour préserver la stabilité de l'union monétaire et son système bancaire. Il s'associe aux efforts engagés par les autorités régionales pour préserver la stabilité du régime monétaire qui passe par le redressement des réserves de change de la BEAC. Il s'engage à assurer l'application effective de toutes les dispositions de la nouvelle réglementation des changes qui relèvent de sa compétence. Plus précisément, les autorités exigeront que les entreprises publiques et les nouveaux contrats de concession ou accords de partage des recettes avec les industries extractives respectent cette réglementation ainsi que le nouveau code pétrolier. En outre, les événements en cours sur les marchés financiers internationaux soulignent la nécessité de poursuivre les réformes pour renforcer la stabilité du secteur financier. Les autorités mettront l'accent sur les mesures destinées à renforcer la résilience du secteur bancaire, notamment le respect des normes prudentielles et l'application des recommandations de la COBAC.

39. La résolution des banques en difficulté se poursuit. En juillet 2023, la COBAC a autorisé l'État, ainsi que les actionnaires historiques s'y étant engagés, à entrer dans le capital social des deux banques en difficulté, tel que prévu dans les plans de restructuration. Les autorités avaient, en amont, commencé le processus de recapitalisation desdites banques en restructuration, conformément aux engagements pris. Ces recapitalisations sont conformes aux plans de restructuration approuvés dans lesquels les actionnaires historiques n'ont pas bénéficié de mesures de renflouement. Elles sont dans l'attente de capitaux frais et les situations prudentielles des deux banques demeurent fragiles. De plus, l'une des banques fait toujours apparaître une insuffisance d'actif significative que le gouvernement s'est engagé à combler. Par conséquent, les autorités s'engagent à fournir un calendrier de versement des tranches de capital restant fixé au plus tard au 31 décembre 2024, délai limite accordé par la COBAC. Par ailleurs, les autorités prévoient de

comblent l'insuffisance d'actif par un engagement par signature auprès de la banque en question. Le mécanisme se fera sous forme de compensation, par le non-versement des impôts et taxes par la banque sur une période de cinq (5) ans. Les impôts et taxes ainsi collectés seront déposés dans un compte séquestre ouvert dans les livres de la banque. Au cas où les impôts et taxes collectés ne seraient pas suffisants pour couvrir une échéance, l'État s'engage à prendre en charge ladite échéance dans le cadre de son budget ¹. Parallèlement, le gouvernement poursuivra le processus de privatisation de la CBC (Commercial Bank of Cameroon) qui sera parachevé en 2024, conformément aux engagements pris par le Groupement – Conseil de l'État à cet effet.

40. Le gouvernement continuera à soutenir l'accès des PME au crédit. L'accès au crédit pour les PME, bien qu'important pour leur croissance, est trop souvent difficile et doit être davantage encouragé. Cela nécessite une amélioration du climat des affaires par une réduction des prêts non performants afin d'augmenter la confiance des établissements bancaires et de micro-crédits dans le secteur des PME. À cet effet, il est important de continuer à promouvoir : i) la mise en place de différents registres de crédit, de bilans et la création d'un système de notation des entreprises et des personnes associées à la BEAC ; ii) la numérisation du cadastre foncier afin de permettre la création d'un registre des valeurs immobilières ; iii) la formation de juges aux affaires commerciales et la création de tribunaux de commerce compétents ; iv) la mise en place d'un fonds de garantie aux PME par l'État ; v) la prise en compte de l'effet d'éviction lié à l'émission de titres publics sur le marché dans sa stratégie d'émission.

41. Le gouvernement clarifiera le rôle de la Société de recouvrement des créances (SRC). Il conduira un audit des pertes significatives enregistrées en 2022 et veillera au renforcement de sa gouvernance et à la transparence de ses opérations, prérequis à tout élargissement de ses activités. Le gouvernement veillera également à ce que l'institution dispose de ressources adéquates à la conduite de ses activités.

42. Le gouvernement veillera en particulier à ce que les textes réglementaires nécessaires au démarrage effectif de la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) soient signés dans les meilleurs délais. Tout retard dans ce sens est de nature à prolonger les délais de transfert de fonds à la CDEC. Le gouvernement prendra également toutes les dispositions utiles pour que d'une part, les fonds dévolus à la CDEC et détenus par d'autres acteurs, soient effectivement transférés dans ses livres au cours du premier semestre 2024 et d'autre part, que les dépôts et consignations prévus par la loi du 14 avril 2008 soient directement et exclusivement effectués auprès de la CDEC à partir du premier trimestre 2024. S'agissant de la gestion d'actifs, la Caisse des dépôts et consignations engagera des discussions préalables avec la COSUMAF.

43. Le gouvernement a finalisé sa stratégie d'inclusion financière en février 2023 avec un plan d'action pour 2023-2027. Le gouvernement travaille désormais avec les partenaires du

¹ Néanmoins, l'autofinancement du capital des banques n'est pas reconnu comme étant une pratique en ligne avec les normes internationales (cadre de Bâle) et est incompatible avec les bonnes pratiques. Le comblement devrait par conséquent faire l'objet d'une prise en charge par le budget de l'État ou par l'émission d'une obligation à coupon sur les marchés.

développement pour mettre en œuvre le plan et ainsi augmenter le faible taux de bancarisation de l'économie tout en réduisant les inégalités de genre sous-jacentes.

F. Gouvernance, Transparence et Lutte contre la Corruption.

44. Le gouvernement poursuit ses efforts pour renforcer la gouvernance et la transparence. Un diagnostic de la gouvernance économique a été élaboré en collaboration avec le FMI (**repère structurel n° 5 non atteint, septembre 2023, mesure préalable**).

45. Le gouvernement entend poursuivre les réformes engagées sur le dégrossissement des chapitres communs du budget de l'État, afin de réduire le poids des dépenses accidentelles et imprévisibles à entre 3 et 5% du budget de l'État à l'horizon 2025. En conséquence, le gouvernement adoptera un calendrier de transformation des chapitres communs au profit des ordonnateurs et gestionnaires des ministères concernés, dans le cadre de la réforme des autorisations décentralisées (**nouveau repère structurel n° 17, mai 2024**). L'inscription des crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles en dotations sera effective dans la loi de Finances 2025 et ne dépassera pas 3 à 5 % du budget et le budget précisera également les modalités de gestion de ces dotations (**nouveau repère structurel n° 18, novembre 2024**).

46. Le Cameroun progresse vers la validation de la conformité dans le cadre de l'Initiative de transparence des industries extractives (ITIE). Les autorités ont publié le rapport de conciliation ITIE 2020 en décembre 2022 et celui de 2021 en septembre 2023. Malgré certaines difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des 15 mesures correctives prescrites par le secrétariat international de l'ITIE lors de la dernière validation, le processus de validation sous la norme ITIE de 2019 a été lancé en octobre 2023.

47. Le gouvernement s'engage à mettre en place des mesures pour renforcer la lutte anti-blanchement de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT). Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (REM) en octobre 2021 (publié en mars 2022), le Cameroun a progressé sur certaines des actions recommandées en augmentant les ressources de la cellule de renseignement financier et en renforçant les capacités des autorités d'enquête et des organes judiciaires à mener efficacement les affaires de LBC/FT. En juin 2023, le gouvernement a pris l'engagement de travailler avec le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) afin de mettre en œuvre un plan d'action pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, à la suite de l'ajout du pays à la liste grise.

MODALITÉS DU PROGRAMME

48. Compte tenu des pressions externes et pour laisser suffisamment de temps pour atteindre les objectifs du programme, le gouvernement sollicite une prolongation des accords au titre de la FEC/ du MEDC de 36 mois actuels à 48 mois (soit jusqu'au 28 juillet 2025). Le gouvernement sollicite également une augmentation de l'accès s'élevant à 40 % de la quote-part du Cameroun (110,4 millions de DTS) et une modification des conditionnalités du programme. Le gouvernement souhaite également que l'augmentation de l'accès soit répartie entre les ressources

CRG (26,7 % de la quote-part ; 73,6 millions de DTS) et les ressources du Fonds Fiduciaire RPC (13,3 % de la quote-part ; 36,8 millions de DTS).

49. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-observation du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs. Les autorités sollicitent également l'approbation des modifications des objectifs du programme à fin mars 2024 et la fixation de nouveaux critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin et la fin décembre 2024, et des objectifs indicatifs pour la fin septembre 2024, afin de respecter le cadre macroéconomique actuel, les projections budgétaires et les engagements du programme.

50. Les autorités prendront toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum. Le programme sera suivi lors de revues semestrielles grâce aux critères de réalisation, aux objectifs indicatifs et aux repères structurels définis dans les tableaux 1 et 2 du présent mémorandum et dans le protocole d'accord technique ci-joint (qui définit également les exigences en matière de communication des données aux services du FMI). La sixième revue, examinant les objectifs de fin décembre 2023, devrait être achevée à partir du 15 juin 2024. La septième revue, examinant les objectifs de fin juin 2024, devrait être achevée à partir du 15 décembre 2024. La huitième revue, examinant les objectifs de fin décembre 2024, devrait être achevée à partir du 3 juin 2025.

Tableau 1. Cameroun : Critères de Réalisations Quantitatifs (CR) et Objectifs Indicatifs (OI)
under the ECF and EFF Arrangements
 (En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	End-June-23			End-Sept 23			End-Dec 23			End-Mar 24			End-Jun 24			End-Sept 24			End-Dec 24		
	QPC	Est.	Performance	IT	Adjusted IT	Est.	Performance	QPC	IT (4th rev.)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)	IT (new)	QPC (new)		
A. Quantitative Performance Criteria 1/																					
Floor on the non-oil primary fiscal balance (payment order basis)	-331	-233	Met	-474		-302	Met	-745	65	-30	-508	-480	-611								
Ceiling on the net domestic financing of the central government (excluding IMF financing) 2/	132	67	Met	147	192	141	Met	39	-8	12	224	112	-176								
Ceiling on net borrowing of the central government from the central bank (excluding IMF financing) 2/	139	-32	Met	127	172	70	Met	111	0	0	0	0	0								
Ceiling on the disbursement of non-concessional external debt	346	118	Met	518		139	Met	691	188	185	370	554	739								
B. Continuous Quantitative Performance Criteria (starting from the program approval)																					
Ceiling on the accumulation of new external payments arrears 3/	0	...	Not met	0	Not met	0	0	0	0	0	0								
PV of contracting and guaranteeing of new external borrowing 4/	512.9	97.7	Met	203	Met	512.9	512.9	...	512.9								
C. Indicative Targets																					
Floor on non-oil revenue	1,729	1,906	Met	2,591	2,757	2,757	Met	3,754	1016	1038	1974	2958	4200								
Ceiling on the net accumulation of domestic payment arrears	-81	161	Not met	-228	314	314	Not met	-374	-64	-55	-110	-165	-220								
Floor for poverty-reducing social spending	624	694	Met	993	1,011	1,011	Met	1325	355	265	539	959	1368								
Ceiling on direct interventions of SNH	80	90	Not met	110	134	134	Not met	145	40	40	80	110	145								
Share of spending executed through exceptional procedures on authorized (payment order) spending 5/	4	10.9	Not met	4	9	9	Not met	4	4	4	4	4	4								
Ceiling on Treasury advances without a budget allocation 6/				15	42	42	Not met	15	15	15	15	15	15								
Memorandum items 7/:																					
1. Cumulative external budget support, excluding IMF (earliest disbursement)	23	23		68	23	23		129	0	18	78	78	164								
2. Balance of the special account for the unused statutory advances	50	50		50	1	1		1	1	1	1	1	1								

Sources : autorités nationales et projections des services du FMI.

Note : Les expressions utilisées dans ce tableau sont définies dans le protocole d'accord technique.

Outre les critères de réalisation quantitatifs énumérés dans ce tableau, les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni étoffer celles qui existent déjà, iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article III), iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements.

1/ Les indicateurs du programme figurant au point A sont les critères de réalisation à fin juin et fin décembre 2023 et à fin juin et fin décembre 2023 ; les autres sont des objectifs indicatifs.

2/ Le plafond du financement intérieur net (à l'exclusion du remboursement d'arriérés) du budget et le plafond des emprunts nets auprès de la banque centrale feront l'objet d'un ajustement si le montant des décaissements de l'aide budgétaire extérieure, à l'exclusion du financement par le FMI, s'écarte des prévisions du programme. Lorsque les décaissements sont inférieurs (ou supérieurs) aux montants programmés, le plafond est respectivement relevé (ou réduit) dans les mêmes proportions, jusqu'à un maximum de 120 milliards de FCFA à la fin de chaque trimestre. Le plafond de l'emprunt net auprès de la banque centrale comprend l'utilisation de 80 milliards de FCFA de l'allocation de DTS de 2021.

3/ Le plafond zéro s'applique jusqu'à la fin de l'accord.

4/ Plafond cumulé calculé à partir du 1^{er} janvier 2022, réinitialisé annuellement, et suivi en continu depuis l'achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord FEC/MEDC. À l'exclusion du crédit ordinaire aux importations, des allègements de dette prenant la forme d'un rééchelonnement ou d'un refinancement et des prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale.

5/ Paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable (émission d'ordonnancements, tels que des avances de trésorerie et des engagements budgétaires provisoires), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette.

6/ Cet objectif indicatif entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2023 et plafonnera les avances de trésorerie sans dotation budgétaire à 15 milliards de FCFA par trimestre.

7/ Mis à jour sur la base des estimations des services du FMI.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels

	Mesure préalable	Date du point d'achèvement ¹	Échéance révisée ¹	Indicateur	État d'avancement	Commentaires
	Soumettre au Parlement la loi de finances 2024, en ligne avec le cadrage macroéconomique et budgétaire des 5e revues.				Réalisée	Cette action préalable a été réalisée le 30 novembre 2023.
	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, incluant les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité sur le plan économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).					
	Repère structurel	Date du point d'achèvement ¹	Échéance révisée ¹	Indicateur	État d'avancement	Commentaires
	Gestion des finances publiques et de la dette					
<u>1</u>	Achever les audits des arriérés de paiement de l'Etat et adopter un plan d'apurement des arriérés certifiés par ces audits.	Sept. 23		Communication du rapport d'audit et du plan d'apurement des arriérés aux services du FMI.	Non réalisée — mise en œuvre avec retard	Les audits des arriérés de l'État ont été achevés, et un plan d'apurement des arriérés sur 3 à 7 ans a été adopté.
<u>2</u>	Établir un inventaire des dettes respectives entre les entreprises publiques et l'État et entre les entreprises publiques elles-mêmes à la fin de 2020, et adopter un plan d'apurement des dettes respectives entre l'Etat et les entreprises publiques.	Sept. 23	Avril 24	Communication de l'inventaire et du plan d'apurement aux services du FMI.	Non réalisée	Les inventaires ont été établis, mais un plan d'apurement des dettes respectives entre l'État et les entreprises publiques ne sera finalisé qu'en avril 2024.
	Secteur extractif					
<u>3</u>	Finaliser et publier tous les textes d'application du Code minier de 2016 (loi n° 2016/017 du 14 décembre 2016).	Sept. 23	Juin 24	Publication des textes d'application	Non réalisée	Les textes d'application du code minier n'ont pas été finalisés. La création de la Société nationale des mines, SONAMINES, chargée de défendre les intérêts de l'État dans le secteur, a nécessité une relecture et la formulation d'un nouveau code, qui sera soumis au Parlement en mars 2024. À la suite de son adoption, le gouvernement publiera les textes d'application du nouveau code minier dans les plus brefs délais.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)						
	Climat des affaires					
<u>4</u>	Réviser la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 pour rationaliser les incitations et promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques.	Déc. 23	Nov. 24	Loi révisée et publiée.		La révision de la loi no 2013/004 du 18 avril 2013 a été reportée afin de permettre une étape intermédiaire (RS7) désormais réalisée.
	Bonne gouvernance et lutte contre la corruption					
<u>5</u>	Publier un diagnostic des vulnérabilités en matière de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, incluant les fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité sur le plan économique, à savoir : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation des marchés ; iv) l'état de droit ; et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).	Sept. 23	Action préalable	Publication du rapport.	Non réalisée	Les autorités ont élaboré un diagnostic de la gouvernance économique en collaboration avec le FMI. Le gouvernement a autorisé la publication du rapport avant la date de la réunion du conseil d'administration du FMI.
<u>6</u>	Plan de restructuration de la SONARA : Elaborer un plan de restructuration pour la SONARA, notamment les options industrielles et financières envisagées.	Sept. 23		Élaboration et présentation aux services du FMI du nouveau plan de restructuration de la SONARA.	Non réalisée	L'élaboration d'un plan de restructuration de la SONARA a été achevée et validé par le CIM, mais l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage n'est pas encore finalisée et soumise aux services du FMI. Remplacé par le nouveau RS16.
<u>7</u>	Climat des affaires Formuler un plan d'action assorti des recommandations visant à supprimer les exonérations de l'impôt sur les sociétés (notamment l'impôt minimal) afin de promouvoir une saine concurrence entre les opérateurs économiques, à l'exclusion des entreprises opérant dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	Oct. 23		Plan d'action transmis aux services du FMI.	Réalisée	La préparation d'un plan d'action comprenant des recommandations pour éliminer la pause fiscale de l'impôt sur les sociétés était une étape intermédiaire vers la révision de la loi no 2013/004 de 2013 visant à rationaliser les incitatifs et à promouvoir une saine concurrence entre les acteurs économiques (RS4).
	Gestion de projets et de la dette					
<u>8</u>	Mise en œuvre du décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion des projets.	Août 23		Publication d'un arrêté précisant les modalités de suivi de la performance des unités de gestion des projets.	Non réalisée — mise en œuvre avec retard	Ce repère structurel a été introduit dans le but d'améliorer la gestion des projets et de la dette. L'échéance a été reportée au mois d'août 2023 au moment de la quatrième revue. Il a été réalisé en novembre 2023.
	Gestion des finances publiques et de la dette					
<u>9</u>	Inscrire dans la loi de finances de l'année N+1 une dotation budgétaire pour l'apurement du stock de paiement en souffrance (RAPs) de plus de 90 jours à la fin de l'année N.	Déc. 23		Allocation dans la loi de finances initiale de 2024		Le but de ce repère structurel consiste à limiter les sommes impayées remontant à plus de 90 jours à la fin de l'exercice financier.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (suite)

<u>10</u>	Gestion des investissements publics Accroître à 80 % au moins le nombre et la valeur totale des marchés passés à travers le système COLEPS (Cameroon Online E-Procurement System) dans certains ministères clés (Infrastructures, Éducation, Santé, Postes et Télécommunications) entre janvier et mai 2024, afin de suivre les attributions des marchés publics au niveau des services centraux.	Mai 24		Rapport sur le nombre et la valeur des marchés passés en ligne entre janvier et mai 2024 (en pourcentage du total) soumis aux services du FMI.		Le système COLEPS est actuellement opérationnel, mais seulement un nombre limité de projets d'approvisionnement sont enregistrés dans le système. Pour renforcer les réformes dans ce domaine, un nouveau repère structurel est proposé.
Nouveaux repères structurels						
Mobilisation des recettes						
<u>11</u>	Mettre sur pied une base de données adaptée aux simulations de l'IRPP et qui comprend à la fois des données sur l'ensemble de l'administration publique et un échantillon représentatif des employés du secteur privé.	Nov. 24		Partager la base de données avec les services du FMI		Cette recommandation d'assistance technique remonte à fort longtemps. Cette base de données joue un rôle déterminant dans l'évaluation des retombées des réformes éventuelles de l'IRPP sur les revenus et les capitaux propres.
<u>12</u>	Préparer un plan d'action détaillé comprenant les 100 premières dettes fiscales et douanières impayées, y compris celles des entreprises publiques, pour gérer et recouvrer au moins 15 % des arriérés d'impôts impayés recouvrables (encours à fin juin 2023) et mettre en œuvre 50 % des mesures reprises dans le plan d'action.	Avril 24		Soumettre aux services du FMI un plan d'action détaillé et échelonné.		Les arriérés d'impôt constituent un problème significatif au Cameroun comme en fait état le rapport d'assistance technique du FMI de mars 2022. Cette mesure permettra d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales et de renforcer la gouvernance de l'administration fiscale en améliorant la transparence de la gestion budgétaire.
Gestion des finances publiques						
<u>13</u>	Prendre en compte dans le budget de l'Etat des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) conformes au cadre budgétaire à moyen terme et cohérents avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement.	Nov. 24		Inclure dans le budget une annexe sur les AE et les CP conforme au cadre budgétaire à moyen terme et cohérent avec le chronogramme de mise en œuvre des projets d'investissement (à partir du budget de 2025). Présenter aux services du FMI la version préliminaire de la loi de finances.		Les pratiques de gestion des investissements publics souffrent de lacunes importantes, y compris les pratiques de gestion des projets pluriannuels. Une efficacité accrue des investissements, plus particulièrement ceux dans les infrastructures publiques, aidera le secteur privé et stimulera la croissance économique.

Tableau 2. Cameroun : Mesures Préalables et Repères Structurels (fin)

<u>14</u>	Élaborer de plans de passation des marchés publics exhaustifs et réalistes qui devraient permettre l'élaboration des plans d'engagement cohérents avec les plans de trésorerie mensuels.	Mai 25		Elaborer et publier pour l'exercice 2024 un rapport annuel sur l'évaluation de la cohérence entre les plans d'engagement et les plans de trésorerie, en s'appuyant sur les travaux du Comité de trésorerie et de régulation budgétaire (CTRB) et de son secrétariat.		Cette mesure vise à renforcer la gestion des dépenses publiques et plus particulièrement, la passation des marchés publics liés aux projets d'investissement.
<u>15</u>	Sur la base d'un audit, adoption par le ministre des Finances d'une instruction pour la mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration, la gestion des comptes de correspondants, comprenant des mesures pour clôturer les comptes ouverts à l'encontre de la loi, apurer les arriérés de paiements et définir les procédures de décaissement annuel cohérents avec la politique budgétaire la loi de finances annuelle.	Déc. 24		Soumission de l'instruction aux services du FMI		Cette mesure vise à renforcer la gestion de trésorerie des comptes de correspondants.
<u>16</u>	Mise en œuvre du plan de restructuration de la SONARA. Réaliser l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 validée par le Président de la République relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage assortie des plans et design de la nouvelle raffinerie.	Juin 2024		Réaliser et présenter le rapport de l'étude aux services du FMI		Ce nouveau repère structurel remplace le repère structurel 6 qui n'a pas été réalisé. L'élaboration d'un plan de restructuration de la SONARA a été achevée et validé par le CIM, mais l'étude de faisabilité technico-économique et financière approfondie de l'option 3 relative à une raffinerie complexe disposant d'une unité d'hydrocraquage n'est pas encore finalisée et soumise aux services du FMI.
	Gouvernance					
<u>17</u>	Adopter un chronogramme de transformation des chapitres communs en dotations au profit des ordonnateurs des ministères et des gestionnaires concernés dans le cadre de la réforme de la déconcentration de l'ordonnancement.	Mai 24		Le chronogramme de transformation des chapitres communs en allocations validé est transmis aux services du FMI.		Ce repère structurel vise à améliorer la transparence dans l'utilisation des « chapitres communs ».
<u>18</u>	Inscrire les crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles en dotations dans le projet de la loi de finances 2025, qui ne dépasse pas 3 % à 5 % du budget et y préciser les modalités relatives à la gestion de la dotation.	Nov. 24		Le projet de loi de finance 2025, présentant les crédits pour dépenses accidentelles et imprévisibles en dotations et précisant les modalités de gestion de la dotation est transmise aux services du FMI.		Ce repère structurel vise à améliorer la transparence dans l'utilisation des « chapitres communs ».
	1/ Désigne la fin du mois.					

Pièce jointe II. Protocole d'Accord Technique

Dispositions de la Facilité Élargie de Crédit et du Mécanisme Élargi de Crédit, 2021–25

1. **Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs** qui serviront à évaluer les résultats dans le cadre du programme du Cameroun appuyé par les accords au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) et du Mécanisme élargi de crédit (MEDC) pour la période 2021-25. Le présent protocole établit également le cadre et les dates limites pour la communication des données afin de permettre aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

CONDITIONNALITÉ

2. **Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs de fin juin 2023 à fin décembre 2024** figurent dans le tableau 1 du Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) joint à la lettre d'intention. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans le tableau 2 du MPEF.

DÉFINITIONS

3. **État** : Sauf indication contraire, « l'État » est défini comme l'administration centrale de la République du Cameroun, qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et organisations recevant des fonds publics spéciaux dont les pouvoirs sont inclus dans la définition de l'administration centrale selon le *Manuel de statistiques de finances publiques de 2001* (*MSFP 2001*, paragraphes 2.48-50). Cette définition n'inclut pas les administrations locales, la Banque centrale ou toute autre entité publique ou entité appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Une entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, entièrement ou partiellement détenue par l'administration centrale ou ses entités, qui vend des biens et services au public à grande échelle. À compter de juin 2017, toutes les opérations entre l'État et ces entreprises publiques doivent être présentées sur une base brute dans le TOFE, et les recettes et les dépenses doivent y être traitées comme il se doit.

RECETTES

5. **Les ressources totales de l'État** sont constituées des recettes budgétaires fiscales et des recettes budgétaires non fiscales (telles que définies dans le chapitre 5 du *MSFP 2001*) et des dons. Les recettes sont comptabilisées sur une base caisse. Les produits de la vente d'actifs et les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ne sont pas considérés comme des recettes publiques.

- 6. Les recettes pétrolières** sont définies comme le solde total transférable de la *Société nationale des hydrocarbures* (SNH) et l'impôt sur les revenus des sociétés pétrolières et des opérateurs gaziers. Les autorités informeront les services du FMI de toute modification du régime fiscal qui aurait une incidence sur les recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.
- 7. Les recettes non pétrolières** comprennent toutes les recettes (fiscales ou non fiscales) de l'État, à l'exception des recettes pétrolières définies au paragraphe 6. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est comptabilisée nette des remboursements de TVA. Les redevances d'oléoduc versées par la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) sont comptabilisées dans les recettes non fiscales.
- 8. Les recettes de privatisation** comprennent tous les fonds versés à l'État dans le cadre de la vente ou du transfert de la gestion d'une entreprise (concession), d'un organisme ou d'une installation publics à une ou à plusieurs entreprises privées (y compris les entreprises entièrement contrôlées par un ou plusieurs États étrangers, une ou plusieurs entités privées ou une ou plusieurs personnes physiques). Les recettes de privatisation comprennent aussi tous les fonds provenant de la vente de participations de l'État dans des sociétés privées ou des entreprises publiques. Toutes les recettes de privatisation doivent être comptabilisées sur une base brute. Les coûts liés aux ventes ou aux concessions, le cas échéant, doivent être dissociés des autres dépenses.

DÉPENSES

- 9. Les dépenses totales et prêts nets de l'État** comprennent l'ensemble des salaires et traitements versés aux fonctionnaires, des biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations de sécurité sociale et les autres charges), des paiements d'intérêts et des dépenses en capital, qui sont tous comptabilisés sur la base des ordonnancements, sauf indication contraire, ainsi que les prêts nets (voir la définition dans le *MSFP 2001*). Les dépenses totales de l'État comprennent également les dépenses effectuées sans autorisation préalable et en attente de régularisation.
- 10. Les interventions directes de la SNH** sont incluses dans les dépenses publiques. Elles comprennent les paiements d'urgence effectués par la SNH pour le compte de l'État, essentiellement pour couvrir des dépenses exceptionnelles liées à la souveraineté et à la sécurité.
- 11. Les dépenses sociales** comprennent les dépenses publiques portées au budget de l'État dans le cadre de programmes prioritaires visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement social de l'État. Ce poste comprend : i) pour le secteur de l'éducation, les dépenses totales (courantes et en capital) des ministères (enseignement primaire, enseignement secondaire, et emploi et formation professionnelle) ; ii) pour le secteur de la santé, les dépenses courantes et en capital du ministère de la Santé publique, y compris les dépenses liées à la COVID-19 ; et iii) pour les autres secteurs sociaux, les dépenses courantes et en capital des ministères du Travail et de la Sécurité sociale, de la Jeunesse et de l'Éducation civique, des Affaires sociales et de la Promotion de la femme et de la famille ; iv) les subventions aux prix administrés (carburant à la pompe, électricité

consommée par les ménages) ; v) la subvention au gaz; et v) les dépenses au titre du programme de filet de sécurité sociale.

SOLDE ET FINANCEMENT

12. Solde primaire : Solde primaire : Le solde primaire est défini comme la différence entre les recettes totales de l'État (définies au paragraphe 5) et les dépenses totales et prêts nets de l'État (définis au paragraphe 9), hors paiements d'intérêts au titre de la dette extérieure et intérieure.

13. Dette : La « dette » est définie au paragraphe 8 a) des Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision n° 16919-(20/103) du Conseil d'administration, adoptée le 28 octobre 2020, mais elle comprend également les engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Aux fins de ces directives, la « **dette** » s'entend d'une obligation à court terme, donc non contingente, engendrée dans le cadre d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à un moment ultérieur. Ces paiements libèrent l'emprunteur de l'obligation de rembourser le principal ou de payer les intérêts au titre du contrat. Conformément à la définition de la dette présentée ci-dessus, les arriérés, pénalités et dommages-intérêts accordés par voie de justice suite au défaut de paiement au titre d'une obligation contractuelle constituant une dette sont aussi des dettes.

14. La dette extérieure, aux fins de l'évaluation des critères correspondants, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA. Cette définition s'applique également à la dette entre les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et aux emprunts octroyés par la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). Les critères de réalisation correspondants s'appliquent à la dette extérieure de l'État, des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et des autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait fourni une garantie qui devrait être considérée comme un passif éventuel. La **dette garantie** fait référence à toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (paiements devant être effectués en numéraire ou en nature).

15. Dette extérieure concessionnelle : La dette extérieure est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément de don d'au moins 35 %.¹ L'élément de don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle de la dette à la date à laquelle elle est contractée en

¹ Le lien vers le site Web du FMI ci-après renvoie à un instrument qui peut être utilisé pour calculer l'élément de don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

actualisant les paiements du service de la dette à la date à laquelle la dette a été contractée.² Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est de 5 %.

16. La dette intérieure est définie comme l'ensemble des dettes et obligations de l'État libellées en francs CFA. Ce poste comprend les soldes non remboursés, les avances de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), les bons et obligations du Trésor, la dette structurée, les arriérés de paiements intérieurs et les emprunts contractés par la SONARA sur le marché intérieur.

17. La dette structurée est définie comme la dette qui a fait l'objet d'un accord formel ou d'une titrisation. Dans le cadre du programme, la dette bancaire structurée est incluse dans le crédit bancaire net et la dette non bancaire structurée est comptabilisée dans le financement non bancaire.

- **La dette bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des créances des banques locales sur l'État à l'exception des bons et obligations du Trésor.
- **La dette non bancaire structurée** est définie comme l'ensemble des soldes à payer par l'État en lien avec des créances envers des institutions non bancaires ou des particuliers locaux, ou la CEMAC, ayant fait l'objet d'une titrisation ou d'un accord de remboursement selon un calendrier bien défini.

18. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, et ii) du financement non bancaire net.

- Le crédit bancaire net à l'État est égal à la variation du solde entre les engagements et les actifs de l'État auprès du système bancaire national. Ces actifs comprennent : i) les encaisses du Trésor ; ii) les dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale, à l'exclusion du compte PPTE (pays pauvres très endettés) et du compte au titre du C2D (contrat de désendettement et de développement) ; et iii) le solde créditeur des comptes de la *Caisse autonome d'amortissement* (CAA) auprès des banques commerciales destinés au remboursement des titres de créance de l'État. Les engagements de l'État comprennent : i) les financements de la Banque centrale ; les financements nets du FMI (décaissements nets des remboursements), le refinancement des obligations garanties et les titres du Trésor détenus par la Banque centrale ; et ii) les financements des banques commerciales, notamment les prêts et les avances directes ; et les titres, bons et obligations du Trésor détenus par les banques locales. Le crédit bancaire net à l'État est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données doivent faire l'objet d'un rapprochement mensuel entre le Trésor et la BEAC.
- Le financement non bancaire net de l'État comprend : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en francs CFA sur le marché financier régional et non

² Le calcul de la concessionnalité reflète tous les aspects de l'accord de prêt, notamment l'échéance, le délai de grâce, le calendrier des échéances, les commissions d'engagement et les frais de gestion. Le calcul de la concessionnalité des prêts de la Banque islamique de développement (BID) tient compte de l'accord existant entre la BID et le FMI.

détenus par le système bancaire local ; ii) la variation de l'encours de la dette intérieure non bancaire structurée (définie au paragraphe 16) ; iii) les recettes de privatisation (définies au paragraphe 8) ; iv) la variation du solde des comptes de correspondants bancaires (y compris le compte 42) et des comptes de consignation ; et v) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé. Le financement non bancaire net de l'État est calculé par le Trésor public.

19. Les arriérés de paiements intérieurs sont la somme i) des arriérés de paiement sur les dépenses, (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée, et iii) de la dette non structurée.

- **Les arriérés de paiement sur les dépenses** sont définis comme les soldes à payer pour lesquels le délai de paiement dépasse la période réglementaire de 90 jours. Les **soldes à payer** correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses pour lesquelles la procédure normale d'exécution (engagement, liquidation et autorisation) a été suivie jusqu'à ce qu'elles soient engagées par le Trésor public, mais qui n'ont pas encore été payées. Les soldes à payer à moins de 90 jours représentent les **paiements en cours**. Le Trésor assurera un suivi mensuel pour recenser les arriérés de dépenses dans le stock des soldes à payer.
- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure structurée** sont définis comme la différence entre la somme due en vertu d'un accord de dette intérieure (défini au paragraphe 11) ou le remboursement des titres, bons ou obligations du Trésor arrivés à échéance et la somme effectivement payée après la date limite de paiement indiquée dans l'accord ou après la date d'échéance des titres, bons ou obligations du Trésor.
- **La dette non structurée** est définie comme suit :
 - i. La *dette non structurée de la CAA*, qui comprend l'ensemble des soldes à payer et les passifs de l'État transférés à la CAA qui n'ont pas fait l'objet d'un accord de remboursement ou de titrisation. Le stock de la dette non structurée était estimé à 53,3 milliards de francs CFA fin septembre 2023.
 - ii. La *dette intérieure « flottante »*, qui comprend tous les engagements de l'État pour lesquels un service a été fourni par un prestataire public ou privé, mais qui n'a fait l'objet d'aucun engagement budgétaire. Ces engagements comprennent les factures payables et non réglées à des entreprises publiques et privées, mais excluent la dette fiscale découlant des opérations de compensation de la dette exécutées avec des entreprises publiques et de l'exécution des accords de marchés publics à financement extérieur qui n'ont pas été couverts par le budget en raison de l'insuffisance des crédits budgétaires. La direction générale du Budget procédera à une évaluation mensuelle de ces engagements en collaboration avec le Trésor public.

20. Les arriérés de paiement extérieurs sont définis comme des obligations de dette extérieure de l'État (capital et intérêts) qui n'ont pas été payées dans les 30 jours suivant l'échéance indiquée dans l'accord applicable (compte tenu de toute période de grâce applicable). Ce critère de

réalisation exclut les arriérés sur les obligations financières extérieures de l'État qui font l'objet d'un rééchelonnement.

21. Les avances du Trésor ne suivent pas la chaîne normale de la dépense et sont définies comme tout paiement effectué par le Trésor en l'absence d'un engagement ou d'un ordonnancement émis par l'ordonnateur compétent de la direction générale du Budget (DGB), et régularisé rétroactivement.

OBJECTIFS QUANTITATIFS DU PROGRAMME

22. Les objectifs quantitatifs qui figurent dans la liste qui suit correspondent à ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Sauf indication contraire, tous les objectifs quantitatifs seront évalués sur une base cumulative à partir du début de l'année civile à laquelle ils s'appliquent. Les objectifs et les détails de leur évaluation sont présentés ci-dessous :

A. Solde Primaire Non Pétrolier

Critères de Réalisation

23. Le plancher pour le solde primaire non pétrolier (sur la base des ordonnancements) est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Le solde primaire non pétrolier est défini comme la différence entre le solde primaire défini au paragraphe 12 et les recettes pétrolières définies au paragraphe 6.

24. Pour assurer la cohérence entre les données provenant de différentes sources utilisées pour préparer le TOFE, et en particulier entre les données sur les opérations budgétaires communiquées par le Trésor et les données sur le financement communiquées par la BEAC, la CAA et le Trésor, le niveau cumulé des écarts de financement dans le TOFE (y compris les erreurs et omissions) pour un mois donné ne doit pas dépasser 5 % des dépenses cumulées pour ce mois, en valeur absolue. Si cette limite est dépassée, un exercice complet de rapprochement de l'ensemble des données sources du TOFE sera entrepris en consultation avec les services du FMI.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

25. Les données détaillées sur les opérations financières de l'État indiquant le solde primaire, les recettes pétrolières et le niveau des dépenses diverses non classées ailleurs seront communiquées sur une base mensuelle dans les six semaines à compter de la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre. La loi camerounaise n° 2018/012 sur les finances publiques prévoit une période complémentaire de 30 jours après la fin de l'année civile pour l'exécution des paiements en suspens de l'exercice budgétaire. Par conséquent, les données de fin d'année sur les opérations financières de l'État seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante.

B. Financement Intérieur Net de l'État Hors Financement Net du FMI

Critères de Réalisation

26. Le plafond du financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Pour les besoins du programme, le financement intérieur net de l'État hors financement net du FMI est le financement intérieur net de l'État défini au paragraphe 16, hors financement net du FMI.

Ajustement

27. Le plafond du financement bancaire net de l'État hors financement net du FMI sera ajusté si i) les décaissements liés aux appuis budgétaires extérieurs nets du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, et ii) les sommes résultant du rééchelonnement du service de la dette extérieure bilatérale sont inférieurs aux niveaux programmés.

- À la fin de chaque trimestre, si les décaissements des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux sommes programmées, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés au prorata à la hausse (à la baisse), dans la limite de 120 milliards de francs CFA pour chaque trimestre de 2023 et de 2024. Ce plafond pourrait être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires au cours de l'année.
- À la fin de chaque trimestre, si, après rééchelonnement, les sommes correspondant au service de la dette extérieure bilatérale sont inférieures (supérieures) aux sommes programmées, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) au prorata.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

28. Les données détaillées sur le financement intérieur net de l'État (bancaire et non bancaire), sur l'état des décaissements au titre des appuis budgétaires, sur le remboursement du service de la dette extérieure et sur l'état des arriérés extérieurs seront communiquées sur une base mensuelle dans un délai de six semaines à compter de la fin du mois.

C. Décaissement de la Dette Extérieure Non Concessionnelle

Critères de Réalisation

29. Le plafond des décaissements de la dette extérieure non concessionnelle est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à la dette contractée pour financer des projets. Ce critère de réalisation repose sur la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 et utilise le concept de concessionnalité défini au paragraphe 15 du présent protocole d'accord technique. Le plafond de la dette extérieure non concessionnelle ne s'applique pas à la dette contractée ou décaissée dans le cadre de l'opération de gestion de la dette visant à apurer les arriérés intérieurs. Cette exemption i) ne peut couvrir que le montant du nouvel

emprunt associé à l'opération de gestion de la dette, et ii) l'opération devrait se traduire par une amélioration des principaux indicateurs de liquidité ou de solvabilité de la charge de la dette sans affecter négativement la notation du risque.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

30. Des informations détaillées sur les décaissements de la dette extérieure contractée par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois, et doivent comprendre la date à laquelle les prêts ont été signés et faire la distinction entre les prêts concessionnels et les prêts non concessionnels.

D. Créances Nettes de la Banque Centrale sur l'Administration Centrale

Critères de Réalisation

31. Le **plafond des créances nettes de la Banque centrale sur l'État** est défini comme un objectif quantitatif dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère est défini comme la différence entre les créances de la Banque centrale sur l'État, à l'exclusion du financement du FMI, en particulier les soldes impayés d'avances statutaires consolidées, le refinancement d'obligations garanties et les titres du Trésor détenus par la Banque centrale ; et la trésorerie et le total des dépôts du Trésor auprès de la Banque centrale, y compris le solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées. Le solde de ce compte spécial fera l'objet d'un suivi régulier aux fins de la réalisation des objectifs définis dans le tableau 1 du MPEF.

32. Le **plafond des créances nettes de la Banque centrale sur l'État** comprend l'utilisation convenue de l'allocation de DTS pour 2021.

33. Le **plafond des créances nettes de la Banque centrale sur l'État** sera ajusté si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs aux niveaux programmés. À la fin de chaque trimestre, si les décaissements au titre des appuis budgétaires extérieurs sont inférieurs (supérieurs) aux sommes programmées, les plafonds trimestriels correspondants seront ajustés à la hausse (à la baisse) au prorata, dans la limite de 120 milliards de francs CFA pour chaque trimestre des années 2023 et 2024. Ce plafond pourrait être revu en fonction du rythme des décaissements des aides budgétaires au cours de l'année.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

34. La BEAC doit communiquer les détails de tous les financements accordés par la Banque centrale à l'État ainsi que l'état du solde du compte spécial des avances statutaires non utilisées dans les six semaines suivant la fin du mois.

E. Non-Accumulation d'Arriérés de Paiements Extérieurs

Critères de Réalisation

35. Le plafond nul pour l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs est défini comme un objectif quantitatif permanent dans le tableau 1 du MPEF. Ce critère de réalisation s'applique à l'accumulation d'arriérés extérieurs tels que définis au paragraphe 20 du présent protocole. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements au titre de la dette extérieure, à l'exception d'arriérés faisant l'objet d'un rééchelonnement. La non-accumulation d'arriérés extérieurs par l'État est un critère de réalisation à observer en permanence. Le respect de ce critère de réalisation sera mesuré sur une base cumulative lors de l'approbation du programme.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

36. Les données relatives aux soldes, à l'accumulation et au remboursement des arriérés extérieurs seront communiquées dans les six semaines suivant la fin de chaque mois. Ce critère de réalisation fera l'objet d'un suivi continu de la part des autorités et tout nouvel arriéré extérieur devra être signalé immédiatement au FMI.

F. Valeur Actuelle de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État et Certaines Autres Entités Publiques

Critères de Réalisation

37. Un critère de réalisation (plafond) s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et certaines autres entités publiques.³ Le plafond s'applique également à la dette contractée ou garantie dont la valeur n'a pas encore été reçue, y compris la dette privée pour laquelle des garanties officielles ont été accordées. Ce critère de réalisation est applicable à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 14 du présent protocole et à la dette garantie par l'État qui constitue un passif public éventuel tel que défini au paragraphe 13 du présent protocole. En outre, ce critère s'applique à la dette extérieure contractée ou garantie par i) les entreprises publiques définies au paragraphe 4 qui reçoivent des transferts de l'État, ii) les municipalités, et iii) les organismes de l'administration centrale, notamment les organisations professionnelles, scientifiques et techniques. Toutefois, ce critère de réalisation ne s'applique pas aux emprunts libellés en francs CFA, aux bons et obligations du Trésor émis en francs CFA sur le marché régional de la CEMAC, aux prêts ordinaires à court terme des fournisseurs, aux crédits ordinaires à l'importation, aux prêts du FMI et aux prêts d'appui budgétaire de la Banque mondiale ou à l'allègement ou au rééchelonnement de la dette. Toute nouvelle dette contractée ou décaissée dans le cadre d'opérations de gestion de la dette qui entraînent une amélioration du profil global de la dette (comme indiqué au paragraphe 29) n'est pas visée par ce critère de réalisation. Pour l'évaluation de ce critère de réalisation, l'allègement de la dette est défini comme la restructuration de la dette réalisée avec le créancier existant qui réduit la valeur actuelle nette de la dette, et le rééchelonnement de la dette est défini comme les opérations exécutées avec le créancier

³ Directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI jointes à la décision du Conseil d'administration n° 16919-(20/103), adoptée le 28 octobre 2020).

existant qui étalent les échéances moyennes pondérées des flux financiers sans augmenter la valeur actuelle nette.

38. Pour calculer la valeur actuelle de la dette au moment où elle est contractée, il convient d'actualiser les paiements futurs au titre du service de cette dette.⁴ Pour les dettes dont l'élément de don est égal ou inférieur à zéro, la valeur actuelle est fixée à la valeur nominale de la dette. Le taux d'escompte appliqué à cette fin est le taux d'escompte uniforme de 5 % arrêté dans la décision n° 15248 (13/97) du conseil d'administration. La valeur actuelle des dettes extérieures libellées dans des monnaies autres que le dollar sera calculée en dollars aux taux de change du programme indiqués dans le tableau 1 du protocole d'accord technique. Pour tout emprunt assorti d'un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la valeur actuelle de la dette sera obtenue par l'application du taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt. Le taux de référence du programme pour le SOFR en dollars à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant la durée du programme. L'écart entre l'EURIBOR en euros à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de -56 points de base. L'écart entre l'OIS en yens à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de -8 points de base. L'écart entre le SONIA en livres sterling à six mois et le SOFR en dollars à six mois est de 1 point de base. Pour les taux d'intérêt sur des devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR en dollars à six mois est de 15 points de base.⁵ Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR en dollars à six mois, une marge correspondant à l'écart entre le taux de référence et le SOFR en dollars à six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajoutée.

Monnaie	Franc CFA par unité monétaire	Unité monétaire par dollar
Dollar	617,546	1,00
Euro	655,957	0,9414
BAfD XUA	821,855	0,7514
Livre STG	745,254	0,8286
Yen japonais	4,655	132,650
Yuan chinois	88,398	6,986

Source : Taux de change représentatifs du FMI, 23 décembre 2022 ; taux de change de janvier 2023 de la Banque africaine de développement ; calculs des services du FMI.

⁴ Le calcul de la concessionnalité tient compte de tous les aspects du contrat de prêt, y compris l'échéance, le délai de grâce, l'échéancier, les commissions d'engagement et les frais de gestion.

⁵ Le taux de référence du programme et les écarts sont basés sur le « taux moyen projeté » pour le SOFR en dollars à six mois sur les 10 années suivantes, tiré des *Perspectives de l'économie mondiale* d'avril 2021.

Ajustement

39. Un ajustement à la hausse (à la baisse) correspondant à l'écart entre l'appui budgétaire et les sommes projetées sera effectué. Tout ajustement ne peut dépasser 10 % du plafond de la dette extérieure en valeur actuelle et doit être compatible avec l'objectif du maintien de la viabilité de la dette.

40. Le plafond de la dette extérieure en valeur actuelle sera relevé d'une somme équivalant au financement total en valeur actuelle de tout projet lié à des interventions de vaccination contre la COVID-19 qui n'avait pas été prévu au moment de l'établissement du critère de réalisation. À cet égard, les autorités consulteront les services du FMI sur tout emprunt extérieur concessionnel prévu à cette fin et sur les conditions de cet emprunt avant qu'il ne soit contracté ou garanti par l'État.

41. Le plafond de la dette extérieure en valeur actuelle peut faire l'objet d'un ajustement pouvant atteindre 5 % lorsque les écarts par rapport au critère de réalisation relatif à la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure sont dus à une modification des conditions de financement (intérêts, échéance, délai de grâce, calendrier des versements, commissions d'engagement, frais de gestion) d'un ou de plusieurs emprunts. L'ajustement ne peut être effectué lorsque les écarts sont imputables à une augmentation du montant nominal de la dette totale contractée ou garantie.

42. Si la valeur actuelle du montant des prêts de la Banque mondiale signés en 2023 est supérieure à la valeur actuelle des prêts de la Banque mondiale signés en 2022 (179,4 milliards de francs CFA), le plafond sera ajusté à la hausse en proportion, et le montant de l'ajustement à la hausse du plafond sera limité à 182,5 milliards de francs CFA (valeur actuelle) en 2023, en fonction des projets recensés.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

43. Les informations détaillées sur tous les prêts (conditions et créanciers) contractés par l'État doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État. Le respect de ce critère fait l'objet d'un suivi permanent de la part des autorités et toute conclusion ou garantie d'emprunt doit être immédiatement signalée au FMI.

AUTRES OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS

G. Recettes Non Pétrolières

44. Le plancher pour les recettes non pétrolières telles que définies au paragraphe 7 est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF.

H. Accumulations d'Arriérés de Paiements Intérieurs

45. Le plafond pour les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Les arriérés de paiement intérieurs couverts par le Trésor sont définis au paragraphe 19 et ne comprennent pas la dette flottante non structurée non couverte par le Trésor. À titre d'exception, à fin septembre 2023 et fin décembre 2023, ce plafond inclura les **paiements en cours** définis comme des soldes payables à moins de 90 jours au paragraphe 19.

I. Dépenses Sociales

46. Le **plancher pour les dépenses sociales telles que définies au paragraphe 11** est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Ces dépenses seront suivies régulièrement dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

47. Les données relatives à la situation financière de l'État, telles que présentées dans le TOFE, aux recettes pétrolières détaillées, aux arriérés de paiement intérieurs et à l'état d'exécution des dépenses sociales doivent être communiquées dans les six semaines suivant la fin du mois, à l'exception des données de fin décembre, comme indiqué au paragraphe 25.

J. Part des Dépenses Exceptionnelles dans les Dépenses Totales Autorisées, Dette Non Comprise

48. Le **plafond pour la part des dépenses exceptionnelles dans le total des dépenses autorisées, dette non comprise**, est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF. Le respect de ce critère sera mesuré sur la base du rapport entre les dépenses exceptionnelles (dépenses, non compris le service de la dette payé sans autorisation préalable, y compris les avances de trésorerie et les engagements provisionnels) et les dépenses totales autorisées, service de la dette non compris, qui sont financées sur le marché intérieur (y compris les salaires). Les dépenses exceptionnelles feront l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

49. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie, des engagements budgétaires provisionnels et des fonds avancés doivent être communiqués aux services du FMI dans les trois semaines suivant la fin de chaque mois. Les dépenses autorisées présentées dans le tableau M1 du TOFE seront utilisées pour calculer ce ratio.

K. Avances de Trésorerie sans Dotation Budgétaire

50. Le plafond pour les avances du Trésor sans dotation budgétaire est défini comme un objectif indicatif dans le tableau 1 du MPEF et sera testé sur une base trimestrielle. Les avances du Trésor sont définies au paragraphe 21.

Dates Limites pour la Communication d'Informations

51. Les états comptables mensuels indiquant le montant des avances du Trésor doivent être communiqués aux services du FMI dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMMUNICATION DES DONNÉES

52. **Les données quantitatives sur les objectifs quantitatifs et indicatifs de l'État seront communiquées aux services du FMI selon la périodicité indiquée dans le tableau 1 ci-après.** En outre, toutes les révisions de données seront communiquées rapidement aux services du FMI. Les autorités s'engagent à communiquer aux services du FMI toute information ou donnée qui ne figure pas explicitement dans le présent protocole, mais qui est nécessaire à la mise en œuvre du programme, et à tenir les services du FMI au courant de la situation en ce qui concerne la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en matière de Communication des Données

Informations	Institution responsable	Fréquence des données	Délai d'établissement des rapports
<i>Finances publiques</i>			
La situation résumée des Opérations du Trésor (SROT), y compris l'état des ordres impayés depuis plus de 90 jours ou moins de 90 jours, ainsi que l'état des comptes correspondants.	Ministère des Finances (MINFI)/direction générale des Grands travaux (DGTC)	Mensuelle	6 semaines
Le TOFE et les tableaux annexes habituels ; (les données sur l'exécution des investissements financés par des dons et des prêts extérieurs doivent être disponibles en temps opportun afin que les objectifs quantitatifs du programme puissent être déterminés en temps utile. Si les informations sur l'exécution physique des projets financés par des fonds extérieurs ne sont pas disponibles, les informations sur les demandes de tirages de fonds auprès des donateurs seront utilisées).	MINFI/DP	Mensuelle	6 semaines, sauf pour la fin décembre pour laquelle les données seront communiquées au plus tard le 15 mars de l'année suivante.
Financement du budget intérieur (crédit bancaire net à l'État, stock de bons et d'obligations du Trésor en attente de remboursement, état du remboursement de la dette intérieure, recettes de privatisation et créances abandonnées).	MINFI/BEAC	Mensuelle	6 semaines
État d'exécution des dépenses sociales définies au paragraphe 11.	MINFI/direction générale du Budget (DGB)	Mensuelle	6 semaines
État de remboursement de la dette intérieure.	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en matière de Communication des Données (suite)

Statistiques de la dette extérieure contractée et garantie (liste détaillée des paiements échus/effectués au titre du service de la dette extérieure, liste des nouveaux prêts précisant les conditions financières, liste des prêts garantis et des arriérés extérieurs, et liste des contrats en cours de négociation).	MINFI/CAA	Mensuelle	4 semaines La signature ou la garantie de l'emprunt extérieur, et les arriérés de paiements extérieurs doivent être immédiatement signalés au FMI.
Service de la dette structurée bancaire et non bancaire - prévisions et paiements effectifs mensuels.	MINFI/CAA	Mensuelle	6 semaines
Rapport mensuel de suivi des appels de fonds et des décaissements effectifs.	CAA/ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (MINEPAT)	Mensuelle	4 semaines
Données sur la mise en œuvre du Programme d'investissement public, y compris une liste détaillée des sources de financement.	MINFI/MINEPAT/CAA	Trimestrielle	6 semaines
États comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie et des fonds d'avances et le solde des engagements budgétaires provisionnels.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
États comptables mensuels indiquant le montant des avances de trésorerie sans dotation budgétaire.	MINFI	Mensuelle	6 semaines
Publication de la structure des prix des produits pétroliers.	MINFI/Caisse de stabilisation des prix des hydrocarbures (CSPH)	Mensuelle	Première semaine du mois en cours

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en matière de Communication des Données (suite)

<p>Prix, consommation et taxation des produits pétroliers, y compris : i) la structure actuelle des prix pour le mois en question ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix basé sur le prix franco à bord pour l'obtention du prix de détail ; iii) les volumes achetés et distribués pour la consommation par le distributeur de pétrole (SONARA et négociants), avec la distinction entre les ventes au détail et les ventes aux industries ; et iv) une ventilation des recettes fiscales tirées des produits pétroliers – droits de douane, taxe d'accise sur les produits pétroliers (TSPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – et le soutien à la raffinerie, ainsi que la situation des manques à gagner et des trop-perçus.</p>	<p>MINFI/Commission technique de réhabilitation des entreprises du secteur public et parapublic (CTR)/CSPH</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>6 semaines</p>
<p>Communication à la direction générale des Impôts (DGI), à la direction générale des Douanes (DGD) et à la DGB de prévisions de recettes par type d'impôt sur une base annuelle et sur une base mensuelle, ainsi que des résultats par rapport aux prévisions.</p>	<p>DGI, DGD, DGB</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>6 semaines</p>
<p>Solde des remboursements de TVA (demandes de remboursement, paiements effectués et état du compte des remboursements de TVA).</p>	<p>MINFI/DGI</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>6 semaines</p>
<p>Rapports trimestriels conjoints sur la collaboration entre la DGI et la DGD indiquant notamment les résultats en termes de détection de la fraude et de perception de recettes supplémentaires.</p>	<p>DGI/DGD</p>	<p>Base trimestrielle</p>	<p>6 semaines</p>
<p>La situation de la SNH, notamment les volumes exportés, les prix, les taux de change, les coûts des opérations, les interventions directes, les engagements envers l'État et le solde transférable au Trésor.</p>	<p>MINFI</p>	<p>Trimestrielle</p>	<p>6 semaines</p>
<p>Inclusion du montant total des recettes pétrolières de la SNH et des interventions directes dans le TOFE.</p>	<p>MINFI</p>	<p>Mensuelle</p>	<p>6 semaines</p>

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en matière de Communication des Données (suite)

Extrait comptable et budgétaire indiquant l'état du paiement des factures de l'État aux entreprises de service public (ENEO, CAMWATER, CAMTEL, SONARA CAMPOST, SIC).	MINFI	Base trimestrielle	6 semaines
Publication du rapport trimestriel sur l'exécution du budget.	MINFI	Trimestrielle	8 semaines
Indicateurs de résultats fiscaux tels qu'indiqués dans le tableau 2.	MINFI/DGI	Trimestrielle	6 semaines
<i>Secteur monétaire</i>			
Bilans consolidés des institutions monétaires.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Données provisoires de l'enquête monétaire intégrée.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Données finales de l'enquête monétaire intégrée.	BEAC	Mensuelle	10 semaines
Position nette de l'État.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Situation du solde du compte spécial des avances statutaires non décaissées.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
Taux directeur et taux d'intérêt créditeur et débiteur.	BEAC	Mensuelle	6 semaines
<i>Balance des paiements</i>			
Données annuelles préliminaires de la balance des paiements.	MINFI	Annuelle	9 mois
Statistiques du commerce extérieur.	MINFI/Institut national de la statistique (INS)	Mensuelle	6 semaines
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital).	BEAC/MINFI	Au moment de la révision.	2 semaines
<i>Secteur réel</i>			
Comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux.	INS	Annuelle	6 mois
Comptes nationaux trimestriels.	INS	Trimestrielle	3 mois
Indices des prix à la consommation désagrégés pour Douala et Yaoundé.	INS	Mensuelle	4 semaines
Indices des prix à la consommation ventilés par ville, par produit et au niveau national.	INS	Mensuelle	6 semaines

Tableau 1. Cameroun : Résumé des Exigences en matière de Communication des Données (fin)

<i>Réformes structurelles et autres données</i>			
Tout rapport officiel ou étude consacré à l'économie camerounaise, à partir de sa date de publication ou de finalisation.	MINEPAT		2 semaines
Toute décision, décret, loi, arrêté ou circulaire ayant des incidences économiques ou financières, à compter de sa date de publication ou de sa date d'entrée en vigueur.	MINFI/MINEPAT		2 semaines
Rapport sur l'exécution des dépenses du compte d'affectation spéciale (CAS) COVID-19.	MINFI/DGB	Semestrielle	3 mois
Rapport d'audit des dépenses du CAS-COVID-19	MINFI/DGB	Annuelle	6 mois
Données sur les interventions de la SNH.	MINFI/DGB	Trimestrielle	6 semaines

Tableau 2. Cameroun : Indicateurs de Résultats Fiscaux

	Impôt/taxe	Nombre de contribuables actifs	Nombre total de contribuables
DGE - direction des Grandes entreprises	TVA		
	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
CIMES – Centre des impôts sur les moyennes entreprises	TVA		
	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
CDI – Centre fiscal divisionnaire	Impôt sur les sociétés		
	Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux		
	Déductions salariales		
	Retenues à la source		



CAMEROUN

7 décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LA CONSULTATION DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET SUR LES DEMANDES DE PROLONGATION ET D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS, DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE, ET MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE PERFORMANCE —ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko et Bergljot Bjornson Barkbu (FMI), et Manuela Francisco et Abebe Adugna Dadi (IDA)

Établi par les services du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'Association Internationale de Développement (IDA).

Cameroun : Analyse de Viabilité de la Dette Réalisée Conjointement par la Banque Mondiale et le FMI	
Risque de Surendettement Extérieur	Élevé
Risque de Surendettement Global	Élevé
Niveau de Détail de la Notation du Risque	Viable
Élément d'Appréciation	Non

Le Cameroun présente toujours un risque élevé de surendettement, même si l'ensemble des indicateurs de la viabilité de la dette demeurent globalement stables par rapport à la précédente AVD, publiée en février 2023. Les indicateurs de l'AVD pâtissent de l'accroissement des passifs conditionnels et de la hausse des taux d'intérêt, tandis que l'augmentation des prix de l'énergie, l'appréciation de la monnaie, et la prolongation et l'augmentation du programme en cours ont eu des répercussions positives. La capacité d'endettement reste faible, comme le laisse entrevoir l'indicateur composite le plus récent, et l'écart de rendement observé sur les obligations est supérieur à la valeur de

référence¹. Par ailleurs, si les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil, ceux du service de sa dette extérieure dépassent encore le seuil. Ils se sont néanmoins améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Les deux indicateurs du service de la dette extérieure ont tendance à diminuer. Compte tenu de tous ces facteurs, les services du FMI continuent à juger la dette du Cameroun viable, les autorités se montrant déterminées à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et la gestion active de la dette.

Les principaux risques baissiers sont liés à la poursuite de la guerre en Ukraine et à une escalade des tensions géopolitiques, qui pourraient retarder la reprise mondiale et exercer des pressions sur l'économie camerounaise. Un maintien des conditions financières tendues à l'échelle mondiale pourrait entraîner une dégradation de l'environnement de financement et une hausse du coût d'emprunt. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait susciter des incertitudes du côté des recettes d'exportation et budgétaires. Sur le plan intérieur, la situation macroéconomique pourrait souffrir de la montée des tensions sociales dans un contexte de hausse de l'inflation et de préparation des élections présidentielles, de la dégradation de la stabilité régionale, qui se répercute sur le pays, et de l'occurrence plus fréquente de catastrophes naturelles, telles que des inondations. La concrétisation des passifs conditionnels, liés notamment aux entreprises publiques et aux projets de partenariats publics-privés (PPP), pourrait également peser sur les indicateurs de l'AVD.

Pour réduire les risques, le Cameroun doit faire avancer résolument son programme de réformes pour garantir la viabilité de sa dette, tout en mettant sa politique macroéconomique en adéquation avec les objectifs sociaux. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, il faut poursuivre les efforts de rééquilibrage budgétaire, et en particulier continuer à diminuer les subventions aux carburants et à accroître les recettes. Deuxièmement, les autorités doivent surveiller de près le service de leur dette et renforcer la gestion de leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, les indicateurs de vulnérabilité de la dette en pourcentage des exportations mettent en évidence la nécessité d'encourager les exportations. Il convient d'accélérer encore la dynamique des réformes pour améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en stimulant les exportations et en attirant davantage d'investissements directs étrangers. Enfin, la gestion des entreprises publiques et des projets de PPP devrait être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels.

¹ L'indice composite du Cameroun, calculé à partir des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2023 et de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays de 2022, est de 2,61, ce qui indique que la capacité d'endettement du pays reste faible.

PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Le périmètre de la dette est resté inchangé par rapport à la précédente AVD (tableau 1 du texte). Comme convenu avec les autorités dans le protocole d'accord technique (PAT), la dette publique englobe la dette de l'administration centrale, les dépenses en cours et les arriérés, les garanties, la dette d'une compagnie pétrolière publique, la SONARA, et les arriérés extérieurs d'autres entreprises publiques². L'AVD ne porte pas sur la dette des administrations locales, qui ne sont pas autorisées à emprunter sur les marchés financiers. Cette dette a pour l'essentiel été contractée auprès de fournisseurs intérieurs, dont des entreprises publiques, et doit encore faire l'objet de vérifications complémentaires³. D'autres éléments des administrations publiques tels que les caisses de sécurité sociale ou les fonds extrabudgétaires ne sont pas pris en compte⁴. La dette extérieure est essentiellement définie en fonction de sa monnaie de libellé mais est ajustée en fonction du lieu de résidence lorsque les données sont disponibles⁵.

Tableau 1 du Texte. Cameroun : Périmètre de la Dette publique dans le Scénario de Référence

Subsectors of the public sector	Sub-sectors covered
1 Central government	X
2 State and local government	
3 Other elements in the general government	
4 o/w: Social security fund	
5 o/w: Extra budgetary funds (EBFs)	
6 Guarantees (to other entities in the public and private sector, including to SOEs)	X
7 Central bank (borrowed on behalf of the government)	X
8 Non-guaranteed SOE debt	X

2. La dette intérieure des autres entreprises nationales que la SONARA n'est pas incluse dans le périmètre de la dette dans le scénario de référence, mais traitée comme passifs conditionnels. Des progrès ont été réalisés pour mieux comprendre la dette des entreprises publiques. Ces dernières années, les autorités ont amélioré l'exhaustivité des informations communiquées sur la dette en élargissant l'éventail des données relatives à la dette des entreprises publiques, avec l'appui des mesures de performance et de politique publique (PPA) appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Dans le cadre des repères structurels définis dans le programme du FMI et en se fondant sur les critères d'importance relative, 14 entreprises publiques ont été sélectionnées pour conduire des études diagnostiques et clarifier les situations de dette croisée entre les entreprises publiques et l'État. D'après les données disponibles en juin 2023, publiées par la Caisse autonome d'amortissement du Cameroun (CAA), l'établissement chargé de la gestion de la dette, la dette extérieure et intérieure des entreprises publiques (hors endettement croisé des entreprises publiques et de

² Les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques comprennent un crédit fournisseur dû à une entreprise publique (8,9 millions d'euros) et une demande d'indemnisation d'une entreprise publique pour la résiliation d'un contrat (6,2 millions d'euros).

³ L'encours de la dette des collectivités territoriales décentralisées (CTD), sous la forme de dettes envers les banques, de salaires et d'autres dettes sociales, s'élevait à 10 milliards de francs CFA à fin 2022 pour Douala et aucun plan de règlement n'a été confirmé. Les autorités n'ont pas vérifié la dette des CTD à l'échelle nationale.

⁴ Le système de retraite de la fonction publique au Cameroun est un régime par répartition à prestations définies. Il ressort de l'étude diagnostique du régime de retraite de la fonction publique que le déséquilibre du système est principalement lié au régime spécial des militaires.

⁵ Cela s'explique par les capacités limitées de suivi de la dette détenue par les non-résidents. La dette pour laquelle des données sont disponibles, notamment les emprunts auprès de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (25,3 milliards de francs CFA à fin 2021), est considérée comme une dette extérieure.

CAMEROUN

l'État) s'élevait respectivement à 511,0 milliards de francs CFA et 375,6 milliards de francs CFA, contre 522,8 milliards de francs CFA et 392,2 milliards de francs CFA six mois plus tôt. La SONARA (société nationale de raffinage) totalisait la majeure partie de la dette des entreprises publiques cotées en bourse, soit environ 82,1 % de la dette extérieure et 68,6 % de la dette intérieure.

3. Les paramètres concernant le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels ont été actualisés, afin de tenir compte des facteurs de vulnérabilité liés à la dette n'entrant pas dans le périmètre, dont la dette intérieure des autres entreprises publiques et les partenariats publics-privés (PPP) (tableau 2 du texte). La réalisation des mesures PPA de 2022 et la poursuite de la mise en œuvre de celles prévues sur 2023 renforceront la gestion de la dette. Les autorités ont défini un cadre juridique et réglementaire régissant les partenariats publics et privés (PPP), qui a été adopté par le parlement en juin 2023. Au niveau de la CEMAC, des consultations sur l'élaboration d'un cadre harmonisé se déroulent depuis mars 2023, mais des progrès restent à faire. Le périmètre de déclaration des passifs conditionnels des PPP a été élargi et le stock de capital des PPP s'élevait à 4 931 milliards, soit 16,6 % du PIB, en juin 2023. Dans l'AVD, cette dernière valeur représentait des passifs conditionnels équivalant à 5,8 % du PIB. Toutes les dettes de la SONARA et les arriérés extérieurs des autres entreprises publiques ont toutefois déjà été pris en compte dans le scénario de référence, et le scénario de choc pour la dette résiduelle des entreprises publiques n'entrant pas dans le périmètre est fixé à 3 % du PIB⁶. Les passifs conditionnels liés aux marchés financiers sont établis à la valeur minimale de 5 % du PIB, ce qui représente le coût moyen d'une crise financière pour l'État dans un pays à faible revenu depuis 1980. Les estimations des autres éléments non comptabilisés ne sont pas disponibles à ce jour.

Tableau 2 du Texte. Cameroun : Périmètre du Test de Résistance Appliqué aux Passifs Conditionnels

Subsectors of the public sector		Sub-sectors covered	
1	Central government		X
2	State and local government		
3	Other elements in the general government		
4	o/w: Social security fund		
5	o/w: Extra budgetary funds (EBFs)		
6	Guarantees (to other entities in the public and private sector, including to SOEs)		X
7	Central bank (borrowed on behalf of the government)		X
8	Non-guaranteed SOE debt		X

1 The country's coverage of public debt		The central government, central bank, government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt		
		Used for the analysis		Reasons for deviations from the default settings
		Default		
2	Other elements of the general government not captured in 1.	0 percent of GDP	0.0	
3	SoE's debt (guaranteed and not guaranteed by the government) 1/	3 percent of GDP	3.0	
4	PPP	35 percent of PPP stock	5.8	
5	Financial market (the default value of 5 percent of GDP is the minimum value)	5 percent of GDP	5.0	
Total (2+3+4+5) (in percent of GDP)			13.8	

1/ The default shock of 2% of GDP will be triggered for countries whose government-guaranteed debt is not fully captured under the country's public debt definition (1.). If it is already included in the government debt (1.) and risks associated with SoE's debt not guaranteed by the government is assessed to be negligible, a country team may reduce this to 0%.

⁶ Cette valeur, de 2 % dans la précédente AVD, a été portée à 3 % pour tenir compte des informations supplémentaires disponibles sur l'encours de la dette des entreprises publiques.

CONTEXTE

A. Évolution de la Dette

4. Le niveau global de la dette publique a diminué en 2022 et en 2023. D'après les estimations préliminaires des services du FMI, le total de la dette contractée ou garantie par l'État (CGE) s'élève à environ 12 556 milliards de francs CFA (45,3 % du PIB) fin 2022, contre 46,8 % du PIB fin 2021 (tableau 3 du texte). L'encours de la dette extérieure était estimé à 8 528 milliards de francs CFA (30,8 % du PIB) et la dette intérieure à 4 028 milliards de francs CFA (14,5 % du PIB). Au premier semestre 2023, la dette publique s'est inscrite en baisse en valeur nominale et en pourcentage du PIB.

Tableau 3 du Texte. Cameroun : Évolution du Total de la Dette Contractée ou Garantie par l'État

	2020		2021		2022 (Prel.)		June-2023 (Prel.)	
	Bn CFAF	% GDP 1/	Bn CFAF	% GDP 1/	Bn CFAF	% GDP 1/	Bn CFAF	% GDP 1/
Total Public Debt (authorities' estimate)	10,351	44.1	11,444	45.5	12,382	44.7	12,137	42.3
Debt of the central government	9,439	40.2	10,556	42.0	11,455	41.3	11,240	39.2
External debt	6,747	28.7	7,578	30.1	8,153	29.4	7,999	27.9
Domestic debt (excl. arrears)	2,505	10.7	2,815	11.2	3,084	11.1	3,024	10.5
Unpaid government obligations (float and arrears) 2/	187	0.8	163	0.6	217	0.8	217	0.8
Publicly guaranteed debt (external)	29	0.1	21	0.1	13	0.0	10	0.0
Debt of SOEs (unguaranteed) 3/	883	3.8	866	3.4	915	3.3	887	3.1
SONARA 3/	655	2.8	651	2.6	700	2.5	677	2.4
of which: external	359	1.5	366	1.5	434	1.6	419	1.5
of which: domestic	296	1.3	286	1.1	266	1.0	258	0.9
Ex-SONARA 4/	228	1.0	215	0.9	215	0.8	210	0.7
of which: external	94	0.4	93	0.4	88	0.3	92	0.3
of which: domestic	134	0.6	122	0.5	126	0.5	118	0.4
Total External	7,229	30.8	8,058	32.0	8,689	31.4	8,520	29.7
Total Domestic	3,123	13.3	3,386	13.5	3,694	13.3	3,617	12.6
Total Public Debt (staff estimate)	10,535	44.9	11,770	46.8	12,556	45.3	12,309	42.9
Debt of the central government	9,800	41.7	11,089	44.1	11,915	43.0	11,702	40.8
External debt	6,747	28.7	7,578	30.1	8,153	29.4	7,999	27.9
Domestic debt (excl. arrears)	2,505	10.7	2,815	11.2	3,084	11.1	3,024	10.5
Unpaid government obligations (float and arrears) 2/	547	2.3	695	2.8	677	2.4	679	2.4
Publicly guaranteed debt (external)	29	0.1	21	0.1	13	0.0	10	0.0
Debt of SOEs (unguaranteed)	706	3.0	660	2.6	628	2.3	597	2.1
SONARA 3/	698	3.0	651	2.6	619	2.2	588	2.0
of which: external (incl. arrears)	370	1.6	365	1.5	353	1.3	328	1.1
of which: domestic	328	1.4	286	1.1	266	1.0	260	0.9
Ex-SONARA (external) 4/	8	0.0	9	0.0	9	0.0	9	0.0
Total External	7,155	30.5	7,974	31.7	8,528	30.8	8,346	29.1
Total Domestic	3,380	14.4	3,796	15.1	4,028	14.5	3,963	13.8

Sources: Cameroonian authorities and IMF staff calculations.

1/ Reflects rebasing of the national accounts from 2005 to 2016.

2/ Staff estimate includes arrears, floats, and "floating" domestic debt at the Treasury as defined in the TMU, while authorities' estimate only includes overdue payments of more than three months.

3/ Authorities' estimate of historical SONARA debt varies significantly with previous data. Staff maintains estimates in the previous DSAs. The authorities data include other SOEs' domestic debt.

4/ Difference in estimates is due to the scope of coverage as described in paragraph 2 and related footnotes.

5. Conformément à la stratégie de la dette du Cameroun visant à accroître l'échéance moyenne de la dette publique, la part de la dette multilatérale dans la dette extérieure de l'État continue à augmenter. Elle a atteint 45,9 % du total de la dette extérieure CGE en juin 2023 (tableau 4 du texte), contre 34,4 % fin 2020. Sur la même période, les prêts accordés par la Banque mondiale ont représenté 37,9 % des prêts multilatéraux ou 17,4 % du total de la dette extérieure. La dette bilatérale comme la dette envers les banques ont diminué. S'agissant des engagements extérieurs signés en 2022, le

CAMEROUN

montant a atteint 812 milliards de francs CFA, incluant des prêts-projets de 553,2 milliards de francs CFA, dont les deux tiers sont assortis de conditions concessionnelles. Fin septembre 2023, neuf projets d'un montant total de 321,0 milliards de francs CFA avaient été signés depuis le début de l'année⁷.

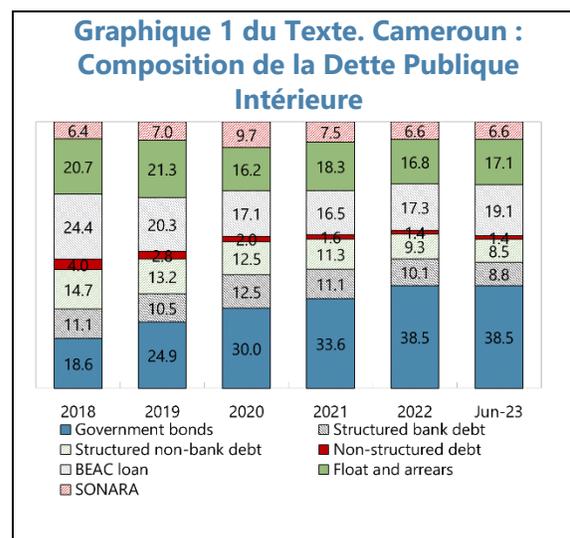
Tableau 4 du Texte. Cameroun : Composition de la Dette Extérieure

	2020	2021	2022	Jun-23	2020	2021	2022	Jun-23
	(Billions of CFAF)				(Percent, share)			
Total PPG External Debt (staff estimate)	7155	7974	8528	8347	100.0	100.0	100.0	100.0
Debt of the central government	6747	7578	8153	8000	94.3	95.0	95.6	95.8
Multilateral	2764	3268	3742	3830	38.6	41.0	43.9	45.9
IMF	546	671	789	808	7.6	8.4	9.3	9.7
World Bank (IDA, IBRD)	1029	1214	1397	1452	14.4	15.2	16.4	17.4
African Development Bank/Fund	826	906	1006	1021	11.5	11.4	11.8	12.2
Other Multilateral	364	477	550	550	5.1	6.0	6.4	6.6
Bilateral	3070	3298	3405	3200	42.9	41.4	39.9	38.3
Paris Club	1020	1089	1009	943	14.3	13.7	11.8	11.3
Non-Paris Club	2050	2209	2396	2258	28.6	27.7	28.1	27.0
of which: China	1895	2046	2232	2096	26.5	25.7	26.2	25.1
Commercial	913	1012	1006	970	12.8	12.7	11.8	11.6
of which: Eurobond	450	542	542	542	6.3	6.8	6.4	6.5
Guaranteed external debt	29	21	13	10	0.4	0.3	0.2	0.1
Unguaranteed SOE debt (incl. arrears)	379	374	362	337	5.3	4.7	4.2	4.0
SONARA	370	365	353	328	5.2	4.6	4.1	3.9
Others	8	9	9	9	0.1	0.1	0.1	0.1

Sources: Cameroonian authorities, and IMF staff calculations.

⁷ Le plafond de la dette est ajusté en 2023 pour tenir compte des projets de la Banque mondiale, notamment un corridor de transport Cameroun-Tchad, le projet de mobilité urbaine de Douala, le projet de gouvernance locale et de résilience communautaire et le projet régional de modernisation et d'harmonisation des statistiques.

6. La dette intérieure a diminué sur fond de ralentissement des émissions des obligations d'État et de réduction du reste de la dette au premier semestre 2023 (graphique 1 du texte). Le rythme des émissions s'est ralenti au premier semestre 2023. Les émissions d'obligations d'État (dont les bons du Trésor assimilables, BTA, et les obligations du Trésor assimilables, OTA) avaient atteint 38,5 % du total de la dette publique intérieure fin 2022 et cette part n'a pas augmenté au premier semestre 2023. La valeur des dépenses en cours et des arriérés est restée stable, mais leur part a légèrement augmenté, dans un contexte de diminution du total de la dette. En juillet 2023, le Cameroun a mené un nouveau cycle d'émissions d'obligations d'État (ECMR 2023) à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (BVMAC). Il a ainsi collecté 176,6 milliards de francs CFA sur le marché primaire, soit les 150 milliards prévus, complétés par des souscriptions supplémentaires.



7. L'échéance moyenne de la dette publique et le coût pondéré sont demeurés globalement inchangés au cours de l'année écoulée. En juin 2023, l'échéance moyenne de la dette publique était de 8,1 ans, celles de la dette extérieure et de la dette intérieure étant respectivement de 9,3 et 4,8 ans. Le coût pondéré de la dette était de 2,3 % en juin 2023, contre 2,4 % l'année précédente.

8. Bien qu'il reste élevé, l'encours des soldes engagés non décaissés (SEND) a légèrement diminué en 2022 et au premier semestre 2023. L'encours des SEND (hors aide budgétaire) signés par les autorités s'élevait à 3 542,8 milliards de francs CFA en juin 2023, contre 3 673,2 milliards de francs CFA fin 2022 ou 3 681,4 milliards de francs CFA fin 2021 (tableau 5 du texte). Le repère structurel correspondant à la publication du décret définissant les modalités du suivi des performances des unités de gestion de projets (repère structurel 8, août 2023), après le décret d'octobre 2021 régissant les unités de gestion de projets, a été respecté avec un certain retard. L'établissement de gestion de la dette a procédé à l'évaluation des accords de prêts et de subventions concernant 180 projets, afin de préparer la consultation des partenaires au développement sur l'annulation des SEND improductifs et la négociation de la réaffectation des lignes de crédit extérieur non utilisées à d'autres projets le cas échéant. Il est indispensable que les décaissements soient effectués dans les délais prévus par le calendrier pour limiter l'augmentation des SEND, étant donné qu'il faut conclure davantage de nouveaux projets pour répondre aux besoins urgents d'infrastructures. Parmi les mesures prises pour accélérer les décaissements, des clauses de performance ont été mises en place dans les unités de gestion de projets.

Tableau 5 du Texte. Cameroun : Encours des Soldes Engagés Non Décaissés (SEND)

	2019		2020		2021		2022		Jun-2023	
	Bn CFAF	% GDP 1/								
SENDS	3470	14.9	3146	13.4	3681	14.6	3673	13.3	3543	11.9
Domestic	65	0.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0
External 2/	3405	14.6	3146	13.4	3681	14.6	3673	13.3	3543	11.9
o/w multilateral	1671	7.2	1769	7.5	2223	8.8	2412	8.7	2309	7.8
o/w bilateral	1121	4.8	824	3.5	777	3.1	603	2.2	523	1.8
o/w commercial	613	2.6	554	2.4	681	2.7	658	2.4	711	2.4

1/ Reflects rebasing of the national accounts from 2005 to 2016.
2/ Excludes budget support.
Sources: Cameroonian authorities, and IMF staff calculations.

9. L'encours de la dette garantie et de la dette des entreprises publiques non garantie a diminué en 2022. L'encours de la dette garantie a diminué de 21,3 milliards de francs CFA fin 2021 et 13,1 milliards de francs CFA fin 2022 à 9,9 milliards de francs CFA en juin 2023⁸. La dette des entreprises publiques non garantie telle que prévue dans le PAT, qui comprend la dette de la SONARA et la dette extérieure des autres entreprises publiques (dont les arriérés extérieurs)⁹, a aussi légèrement reculé au premier semestre 2023.

10. Le plafond d'accumulation des arriérés de paiement extérieur (critère de performance quantitatif) a été dépassé de manière temporaire. Ce critère de performance quantitatif continu n'a pas été respecté en raison de retards mineurs et de courte durée dans le service de la dette envers un créancier précis en 2023. Il s'avère essentiel d'améliorer le mécanisme de gestion du service de la dette, de parvenir à une meilleure coordination entre les organismes publics et de limiter les dépenses occasionnées par des procédures exceptionnelles. Un repère structurel et un objectif indicatif révisé ont été définis pour répondre aux principaux facteurs à l'origine du dépassement du plafond, notamment des avances de trésorerie et des conditions de financement intérieures plus strictes. L'opération de gestion de la dette consistant à contracter un emprunt extérieur à long terme pour rembourser les arriérés intérieurs contribuera aussi à améliorer le profil de liquidité. À la fin août 2023, il ne restait plus d'arriérés de paiement de la dette extérieure.

11. La capacité du Cameroun à suivre et à gérer la dette publique dans le cadre de la politique de plafonds d'endettement du FMI est suffisante, mais des améliorations supplémentaires s'imposent. La gestion de la dette publique du Cameroun s'améliore au fil des ans. Toutes les propositions de financement de projets et les projets financés par PPP sont examinés par le Comité national de la dette publique (CNDP) et la signature d'un nouvel accord de prêt n'est accordée qu'après approbation inconditionnelle. Les procédures et responsabilités relatives aux opérations de prêt et à la gestion de la

⁸ La dette garantie découle uniquement des anciens accords, et aucune autre dette garantie n'a été contractée depuis 2021.

⁹ Les arriérés extérieurs de la SONARA sont estimés en calculant la dette extérieure à court terme, dont la dette envers les fournisseurs extérieurs (compte courant et ancien encours) (2013 et 2014). Les arriérés extérieurs de la SONARA et des autres entreprises publiques correspondant à des paiements non effectués à des fournisseurs pétroliers sont inclus dans l'AVD. Si celle-ci prend en compte une partie des dettes et des arriérés des entreprises publiques, les arriérés des entreprises publiques ne constituent pas une insolvabilité et/ou une illiquidité de l'État puisque ces engagements incombent aux entreprises publiques ayant contracté les dettes, et non pas à l'administration centrale.

dette publique ont été clarifiées dans le manuel publié en 2019. Toutefois, la participation du CNDP est souvent retardée jusqu'à la fin du processus d'endettement, et le Cameroun n'a pas encore fermement ancré sa politique d'endettement à son dispositif de gestion de la dette à moyen terme, d'où des écarts considérables entre les plans annoncés et le financement réel. Le domaine de compétence du CNDP a par ailleurs été élargi à tous les emprunts intérieurs et extérieurs, aux émissions obligataires et aux financements innovants des prêts aux entreprises publiques et des contrats de PPP contractés par l'État, dont les collectivités territoriales, les entreprises publiques et les établissements publics. Il convient de redoubler d'efforts pour encourager une participation plus active du CNDP et accroître l'efficacité de la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT), notamment en améliorant les estimations des besoins de financement, en élaborant des plans d'emprunt annuels cohérents et en affinant la stratégie de communication pour aider les créanciers à mieux comprendre les objectifs de gestion de la dette des autorités.

12. La dette extérieure du secteur privé a diminué en 2021. Il ressort des données disponibles issues des statistiques internationales sur la dette de la Banque mondiale que la dette extérieure privée non garantie a atteint 620 milliards de francs CFA (2,5 % du PIB) à fin 2021, contre 921 milliards de francs CFA à fin 2020.

B. Prévisions Macroéconomiques

13. L'économie camerounaise a continué à se redresser en 2022, sous l'effet d'un renforcement des positions budgétaire et extérieure dans le contexte du renchérissement de l'énergie. La reprise économique s'est poursuivie en 2022 et le PIB réel a atteint 3,6 %, le même niveau que l'année précédente. Dans un contexte d'inflation mondiale, l'inflation moyenne a fortement augmenté, passant de 2,3 % en 2021 à 6,3 %. Le déficit budgétaire global (hors dons, base ordonnancements) a diminué pour s'établir à 1,5 % en 2022, et le déficit courant s'est réduit, à 3,4 % du PIB.

14. La croissance devrait se raffermir en 2023 mais demeurer inférieure à la projection datant de la précédente AVD, tandis que l'inflation devrait rester élevée en fin d'année. Le taux de croissance du PIB réel devrait être de 4,0 % en 2023, stimulé par la croissance du PIB non pétrolier. Bien qu'elle ait semblé avoir atteint son point haut en novembre 2022, à 9,5 %, l'inflation est restée élevée au premier semestre 2023 et devrait ressortir en moyenne à 7,2 % en 2023, avant de baisser à 3 % environ à moyen terme. Le déficit budgétaire devrait demeurer faible, ce qui contribuera à limiter le déficit courant. Le scénario de référence reste soumis à de nombreux risques de différentes natures, notamment la prolongation de la guerre en Ukraine, une escalade des tensions géopolitiques, une hausse des prix des importations, la poursuite des perturbations des chaînes d'approvisionnement, la situation sécuritaire du pays et la lenteur des réformes.

15. Les perspectives du Cameroun demeurent favorables à moyen terme. Le pays pourrait tirer parti des réformes structurelles en cours pour accélérer la croissance économique, accroître les recettes budgétaires et réduire la vulnérabilité liée à la dette. Trois des neuf repères structurels de la cinquième revue ont été respectés dans les délais prévus, deux ont été mis en œuvre avec un certain retard, un devrait l'être d'ici la date du conseil d'administration (action préalable), et trois seront reprogrammés ou reformulés. Le Cameroun s'est distingué pour ce qui est de la mise en œuvre de ses programmes macroéconomiques. Il collabore étroitement avec les donateurs. Qui plus est, son programme complet de développement des capacités est en phase avec les objectifs du programme. Les autorités sont

CAMEROUN

déterminées à adopter d'autres mesures d'urgence pour atteindre les objectifs du programme, y compris une loi de finances rectificative. Un renforcement de la gestion de la dette publique et un moindre recours à des emprunts non concessionnels pourraient aussi réduire davantage les risques qui pèsent sur la viabilité de la dette. À moyen terme, la croissance devrait s'établir à environ 4,3 % en moyenne et l'inflation mesurée par l'IPC se stabilisera aux alentours de 3 % selon les projections. Les hypothèses macroéconomiques sous-tendant ces projections sont exposées dans l'encadré 1 (tableau 6 du texte).

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et Long Terme

Moyen Terme, 2023–27

- La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,3 % en moyenne à moyen terme (2023-2027), soit une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'AVD précédente afin de tenir compte de la baisse des projections de la croissance du PIB pétrolier, qui est toutefois compensée en partie par une amélioration des perspectives du secteur gazier. Les secteurs agro-industriels, la sylviculture et les services continueront par ailleurs à soutenir la croissance. À titre de comparaison, la croissance moyenne s'est élevée à 4,4 % durant la période antérieure à la COVID (2011–19). Cette projection suppose aussi que les réformes génératrices de croissance dans le cadre du programme appuyé par le FMI continueront à être mises en œuvre, avec du retard pour certaines, notamment la suppression des obstacles à l'activité économique via une consultation régulière avec le secteur privé ; la révision de la loi relative aux incitations à l'investissement privé afin de stimuler la concurrence ; et la réorganisation des systèmes douaniers et portuaires en vue de réduire la durée et le coût des transits.
- L'inflation moyenne annuelle devrait restée élevée, à 7,2 % environ en 2023, et diminuer à 5,9 % en 2024, soit une révision à la hausse des prévisions pour ces deux années. Les pressions inflationnistes devraient continuer à s'atténuer dans les années qui viennent. Globalement, compte tenu des efforts déployés par la BEAC pour freiner l'inflation, du rééquilibrage budgétaire par les autorités camerounaises et du taux de change fixe avec l'euro dans l'union monétaire, l'inflation devrait reculer peu à peu pour avoisiner 2,0 % à long terme, soit un niveau inférieur au critère de convergence fixé à 3 % par la CEMAC et à comparer à une inflation moyenne de 1,8 % durant la période 2010–19.
- Le déficit ayant diminué plus que prévu en 2022 du fait d'une baisse des dépenses, le solde budgétaire devrait s'améliorer progressivement. La hausse des recettes se poursuivra en 2023, mais les pressions sur les dépenses pourraient s'intensifier, en raison notamment du report du coût des subventions aux carburants de 2022. Une part importante de ces subventions pourrait aussi être reportée de 2023 à 2024. Les autorités ont adopté un plan triennal (2023–25) de modernisation du système fiscal et élaborent actuellement quelques mesures à partir du diagnostic fiscal réalisé par le département des finances publiques du FMI en 2022¹. Elles se sont par ailleurs engagées à diminuer encore le déficit primaire non pétrolier en 2024, afin qu'il soit inférieur à 2 % du PIB. Le déficit budgétaire global (hors dons, base ordonnancements) devrait s'établir à 0,9 % du PIB en moyenne (2024–28).
- Le solde des transactions courantes devrait s'améliorer progressivement, pour s'établir à environ 2,5-3,0 % du PIB à moyen terme. Il s'est déjà amélioré en 2022, l'augmentation des exportations de pétrole et de produits de base hors pétrole ayant dépassé celle des importations. Les entrées nettes d'investissements directs étrangers (IDE) devraient se redresser et s'établir à 2,3 % du PIB en moyenne à moyen terme, soit un niveau proche de celui observé en 2019. Compte tenu de la poursuite du rééquilibrage budgétaire à moyen terme, il est indispensable d'instaurer un climat des affaires plus favorable et d'améliorer la gouvernance pour attirer davantage d'investissements étrangers. Sur ce point, des réformes telles que la révision de la loi n° 2013/004 du 18 avril 2013 (repère structurel 5) pourraient contribuer à rationaliser les mesures d'incitation et stimuler une concurrence saine, ce qui permettra une diversification de l'économie.

Encadré 1. Cameroun : Hypothèses Macroéconomiques à Moyen et Long Terme (fin)

Long Terme, 2028–42

- La croissance à long terme devrait rester stable, à 4,8 %. Cette projection repose sur la réussite de la mise en œuvre, avec un certain retard toutefois, de la stratégie nationale de développement du Cameroun (SND-30), destinée à stimuler la croissance, grâce d'une part à une accélération des réformes structurelles et au renforcement de la gestion et de la surveillance des entreprises publiques, et d'autre part, à la diversification de l'économie². Elle vise également à accélérer les projets d'infrastructures dans les transports et l'électricité pour créer un climat des affaires plus favorable et diminuer les coûts de production et les obstacles aux échanges commerciaux.
- Les recettes budgétaires devraient s'inscrire en hausse. La mise en œuvre de la stratégie de recettes à moyen terme devrait accroître les recettes. La projection de référence suppose aussi qu'un rééquilibrage progressif des finances publiques se poursuivra au-delà de l'horizon du programme.
- Selon les projections, les exportations de biens et services diminueront en pourcentage du PIB à moyen terme, du fait d'un recul de la production nationale de pétrole. Leur trajectoire s'est quelque peu améliorée depuis la dernière revue en raison d'une révision à la hausse des prix mondiaux de l'énergie à l'avenir. Compte tenu de l'augmentation de la production de gaz naturel et du dynamisme des exportations non pétrolières, les comptes courants devraient continuer à s'améliorer à moyen terme. La diversification des exportations, à la fois en termes de produits et de destinations, notamment avec un plus grand nombre d'échanges régionaux réalisés au sein de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), concourra à l'amélioration des exportations sur le long terme.

¹ Les mesures destinées à augmenter les recettes prévues dans la loi de finances 2024 comprennent notamment la suppression progressive des exonérations fiscales accordées aux entreprises sur les intérêts perçus sur les titres d'État, l'imposition des avantages en nature, la diminution des exonérations de TVA sur les boissons gazeuses et la mise en place d'un suivi électronique des factures.

² Les scénarios de réforme font apparaître des effets positifs non négligeables sur la croissance potentielle, notamment à travers une plus grande diversification de l'économie, l'expansion des circuits financiers, le renforcement de l'efficacité des investissements, une suppression progressive des subventions aux entreprises publiques et l'élimination des distorsions intersectorielles.

16. La projection de référence intègre aussi des paramètres dans le contexte du programme appuyé par le FMI et des mesures de performance et de politique publique (PPA) dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de la Banque mondiale. Le programme appuyé par le FMI prévoit une trajectoire de rééquilibrage budgétaire progressif intégrant des mesures de recettes, notamment le renforcement des administrations fiscale et douanière, la rationalisation des exonérations fiscales et le recouvrement des arriérés d'impôt. Les hypothèses concernant les subventions aux carburants comprennent une réduction progressive à zéro de celles-ci en 2025 via des hausses régulières des prix intérieurs à la pompe, après une augmentation en 2023 et au début 2024. En outre, la projection de référence part du principe que le Cameroun continuera à suivre le calendrier de mise en œuvre des mesures de performance et de politique publique (PPA) (dont les mesures qui sont envisagées comme telles en 2024) relatives à la gestion des risques budgétaires et à la dette non concessionnelle¹⁰, dans le cadre des efforts déployés par les pouvoirs publics pour remédier aux principaux facteurs de vulnérabilité liée à la dette. Ces mesures dégageront un espace pour financer des dépenses à plus fort impact économique et social et renforcer l'investissement public, ce qui se traduirait par une reprise progressive à moyen terme, suivie de perspectives de croissance plus favorables, d'un élargissement des bases d'exportation et d'un accroissement des recettes à long terme.

¹⁰ La part des prêts non concessionnels représente environ 20 % de l'encours des SEND.

Tableau 6 du Texte. Cameroun : Principales Hypothèses Macroéconomiques¹

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028	2029-2043
Real GDP growth (percent)										
Current	3.6	3.6	4.0	4.3	4.5	4.5	4.5	4.6	4.5	4.8
ECF-EFF 4th review	3.6	3.8	4.0	4.2	4.4	4.5	4.5	4.6	4.5	4.8
ECF-EFF 3rd review	3.6	3.4	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7	4.7	4.6	4.8
ECF-EFF 2nd review	3.6	3.8	4.6	4.7	5.0	4.9	4.9	4.9	4.9	4.9
ECF-EFF 1st review	3.5	4.5	4.8	5.0	5.1	5.1	5.2	5.2	5.1	5.4
ECF-EFF program request	3.6	4.6	4.9	5.3	5.4	5.6	5.6	5.7	5.5	5.8
Inflation (CPI, period average)										
Current	2.3	6.3	7.2	5.9	5.5	4.9	3.4	2.5	4.4	2.0
ECF-EFF 4th review	2.3	6.3	6.2	4.8	3.0	2.3	2.0	2.0	2.8	2.0
ECF-EFF 3rd review	2.3	5.3	5.9	4.7	3.0	2.3	2.0	2.0	2.8	2.0
ECF-EFF 2nd review	2.3	4.6	2.8	2.6	2.1	2.1	2.0	2.0	2.1	2.0
ECF-EFF 1st review	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
ECF-EFF program request	2.3	2.1	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Overall fiscal balance (excl. grants, payment order basis, percent of GDP)										
Current	-3.2	-1.5	-1.0	-0.7	-0.6	-0.9	-1.0	-0.9	-0.8	-1.7
ECF-EFF 4th review	-3.2	-1.5	-1.1	-1.0	-0.6	-0.9	-1.1	-1.0	-0.9	-1.7
ECF-EFF 3rd review	-3.2	-2.4	-1.1	-0.9	-0.5	-0.8	-1.2	-1.1	-0.9	-1.7
ECF-EFF 2nd review	-2.6	-2.5	-0.5	-0.6	-0.6	-1.4	-1.4	-1.2	-1.0	-1.0
ECF-EFF 1st review	-3.4	-2.4	-0.6	-0.8	-0.4	-0.6	-1.0	-1.5	-0.9	-1.7
ECF-EFF program request	-3.3	-3.0	-2.4	-2.2	-1.3	-1.4	-1.8	-1.9	-1.7	-1.6
Total revenue (excl. grants, percent of GDP)										
Current	13.7	15.6	15.6	15.6	15.3	15.5	15.6	15.7	15.5	16.6
ECF-EFF 4th review	13.7	15.6	15.6	15.2	15.1	15.2	15.2	15.3	15.2	16.5
ECF-EFF 3rd review	13.7	15.6	15.1	15.0	15.0	15.1	15.3	15.3	15.1	17.0
ECF-EFF 2nd review	13.9	14.9	15.6	15.4	15.4	15.3	15.3	15.7	15.4	16.5
ECF-EFF 1st review	13.6	14.4	15.6	15.9	16.4	17.0	17.0	16.6	16.6	17.2
ECF-EFF program request	14.3	15.1	15.5	16.0	16.6	17.2	17.4	17.5	16.9	18.0
Total expenditure (percent of GDP)										
Current	16.9	17.1	16.6	16.3	15.9	16.4	16.6	16.6	16.4	18.3
ECF-EFF 4th review	16.9	17.1	16.7	16.1	15.7	16.0	16.3	16.4	16.1	18.3
ECF-EFF 3rd review	16.9	18.0	16.2	16.0	15.5	15.9	16.4	16.4	16.0	18.7
ECF-EFF 2nd review	16.5	17.4	16.1	16.0	15.9	16.7	16.7	16.9	16.5	17.5
ECF-EFF 1st review	17.0	16.7	16.2	16.8	16.8	17.6	18.0	18.2	17.4	18.9
ECF-EFF program request	17.9	18.0	17.7	18.0	17.9	18.6	19.1	19.2	18.6	19.4
Current account balance (incl. grants, percent of GDP)										
Current	-4.0	-3.4	-3.0	-2.8	-2.5	-2.8	-2.7	-2.7	-2.7	-1.9
ECF-EFF 4th review	-4.0	-1.8	-2.9	-3.0	-2.7	-2.9	-2.9	-3.0	-2.9	-2.0
ECF-EFF 3rd review	-4.0	-1.6	-2.8	-3.0	-2.6	-2.5	-2.5	-2.5	-2.6	-2.8
ECF-EFF 2nd review	-4.0	-2.1	-2.6	-3.2	-3.3	-3.2	-2.9	-2.8	-3.1	-2.3
ECF-EFF 1st review	-3.4	-2.0	-3.1	-3.2	-3.1	-3.0	-2.8	-2.8	-3.0	-2.5
ECF-EFF program request	-4.0	-3.6	-3.4	-3.2	-2.8	-2.5	-2.3	-2.0	-2.6	-2.1
Exports of goods and services (percent of GDP)										
Current	16.4	19.5	18.3	18.0	17.7	16.9	16.3	16.0	17.0	15.9
ECF-EFF 4th review	16.4	20.0	18.1	17.3	17.2	16.9	16.6	16.5	16.9	16.4
ECF-EFF 3rd review	16.4	20.2	18.0	17.2	17.0	16.9	16.9	17.0	17.0	16.5
ECF-EFF 2nd review	18.2	22.4	20.1	18.2	17.4	16.8	16.4	16.3	17.0	15.2
ECF-EFF 1st review	17.3	19.0	17.4	16.7	16.4	16.2	15.9	15.7	16.2	14.5
ECF-EFF program request	17.6	18.0	17.5	17.5	17.5	17.5	17.4	17.1	17.4	15.4
Oil price (US dollars per barrel)										
Current	69.2	96.4	80.5	79.9	76.0	72.7	69.9	67.5	73.2	74.4
ECF-EFF 4th review	69.2	96.4	75.3	69.8	67.6	66.0	64.7	63.7	66.3	70.2
ECF-EFF 3rd review	69.2	96.4	81.9	77.1	72.6	69.1	66.4	64.3	69.9	70.9
ECF-EFF 2nd review	69.1	106.8	92.6	84.2	78.5	74.7	72.5	73.6	76.7	81.1
ECF-EFF 1st review	69.8	75.7	70.2	67.3	65.2	63.8	63.1	64.1	64.7	70.7
ECF-EFF program request	58.5	54.8	52.5	51.3	50.7	50.5	50.5	50.5	50.7	50.5

Sources: Cameroonian authorities; IMF staff calculations.

1/ Reflects rebasing of the national accounts from 2005 to 2016.

17. Les hypothèses de financement ont été mises à jour à partir des données et des informations les plus récentes. Les besoins de financement bruts publics du Cameroun sur la période 2023–25 sont estimés à environ 4 700 milliards de francs CFA (15,8 % du PIB 2023), dont 70 % environ sont censés être financés sur ressources extérieures. L'AVD tient compte d'un financement par le FMI de 436 milliards de francs CFA et d'une aide budgétaire potentielle des donateurs de 215,3 milliards de francs CFA durant la période 2023–25, avec l'augmentation et la prolongation du programme. Le financement extérieur des

projets repose sur le budget, et la répartition des nouveaux décaissements est supposée suivre la composition des SEND à fin 2022. Après 2025, la composition évoluera progressivement vers des emprunts aux conditions du marché, avec une diminution de l'élément de libéralité. Les conditions de financement des prêts de l'IDA tiennent compte du statut de « pays mixte » du Cameroun et ont été mises à jour pour prendre en considération les 20 nouveaux instruments de l'IDA. Comme dans la précédente AVD, les hypothèses de financement intérieur illustrent une augmentation progressive de la part des obligations à échéance plus éloignée conformément à la stratégie de la dette publique à moyen terme (SDMT) des autorités. En 2023, l'emprunt obligataire ECOMR 2023, composé de quatre tranches, a permis de diversifier encore davantage l'offre obligataire. Les agences de notation ont dégradé la note souveraine du Cameroun en réaction à des retards de paiement de certaines échéances en 2023. L'évolution de la situation politique au Gabon s'est également répercutée sur le marché obligataire camerounais et entraîné une hausse des rendements en septembre. L'hypothèse de base de financement a été actualisée afin de tenir compte des conditions de financement plus strictes. Afin de réduire la pression globale sur le service de la dette publique à court et moyen terme et d'améliorer la capacité d'apurer les arriérés intérieurs en 2023 (repère structurel 1), les autorités prévoient d'effectuer une opération de gestion de la dette d'ici la fin 2023 pour contribuer à réduire les obligations intérieures impayées, une opération qui est prise en compte dans la projection actuelle.

18. L'hypothèse de financement relative à la SONARA n'a pas été revue depuis la dernière AVD, car les détails du plan de restructuration ne sont pas encore finalisés.

En ce qui concerne la restructuration de la dette, le pays a signé un accord de remboursement de ses créances avec son principal fournisseur en septembre 2022, après avoir restructuré sa dette auprès des banques nationales en octobre 2021¹¹. Un accord devrait être conclu avec les trois autres fournisseurs d'ici la fin 2023 (les négociations ont abouti avec deux d'entre eux et sont en cours avec le troisième). La définition d'un programme de restructuration de la SONARA et d'un plan d'action (dans l'optique de faire progresser le plan de restructuration fondé sur les PPP) a été différée et rééchelonnée (repère structurel 6, décalé de septembre 2023 à juin 2024). Les services du FMI conservent l'hypothèse d'un résultat net nul, et non pas légèrement positif comme le prévoit la SONARA, et le coût d'une éventuelle reconstruction des unités opérationnelles de la raffinerie n'est pas intégré au scénario de référence.

19. L'outil de réalisme met en évidence des risques pour les projections de référence

(graphique 3). L'ajustement budgétaire prévu sur trois ans est jugé réalisable, étant donné la répartition des ajustements budgétaires des pays à faible revenu dans le cadre des programmes antérieurs appuyés par le FMI. La projection de croissance s'écarte de la trajectoire induite par le rééquilibrage budgétaire prévu. Toutefois, elle ne prend peut-être pas pleinement en compte d'autres moteurs de la croissance tels que le rebond consécutif à l'ouverture de l'économie après la pandémie de COVID-19 ou le raffermissement des exportations nettes sous l'effet de la hausse des prix du pétrole et des produits de base non pétroliers.

20. Selon l'outil de réalisme portant sur les prévisions, la dynamique de la dette diffère des évolutions antérieures, ce qui laisse entrevoir d'éventuelles difficultés (graphique 4). D'après les projections, la croissance du PIB réel contribuera à réduire encore le ratio de la dette extérieure, tandis que les variations du taux de change devraient avoir un impact notable sur la dynamique de la dette extérieure.

¹¹ Suite à cet accord, au 1^{er} septembre 2023, l'État avait payé les négociants quatre fois depuis décembre 2020.

CAMEROUN

L'amélioration prévue du ratio de la dette publique découle de la diminution du déficit primaire compte tenu du rééquilibrage budgétaire attendu et de la croissance du PIB réel plus soutenue. L'augmentation inattendue de la dette publique au cours des cinq dernières années est supérieure à celle d'autres pays à faible revenu¹². D'importants résidus inexplicables liés à des flux générateurs d'endettement passés font apparaître des risques mais ils peuvent s'expliquer par l'élargissement du périmètre de la dette notamment aux arriérés intérieurs et à la dette de la SONARA.

C. Classement du Pays et Élaboration des Tests de Résistance des Scénarios

21. La capacité d'endettement du Cameroun reste faible. L'indicateur composite, qui repose sur les projections de l'édition d'octobre 2023 des *Perspectives de l'économie mondiale* et sur la note EPIN 2022 de la Banque mondiale, s'élève à 2,61, ce qui indique une faible capacité d'endettement¹³. Le relèvement du score de l'IC par rapport à la dernière AVD s'explique principalement par l'augmentation du niveau des réserves, malgré la diminution des envois de fonds et le ralentissement de la croissance mondiale (tableau 7 du texte).

Tableau 7 du Texte. Cameroun : Calcul de l'Indicateur Composite			
Country	Cameroon		
Country Code	622		
Debt Carrying Capacity	Weak		
Final	Classification based on current vintage	Classification based on the previous vintage	Classification based on the two previous vintage
Weak	Weak 2.61	Weak 2.57	Weak 2.67
Reference: Thresholds by Classification			
EXTERNAL debt burden thresholds	Weak	Medium	Strong
PV of debt in % of			
Exports	140	180	240
GDP	30	40	55
Debt service in % of			
Exports	10	15	21
Revenue	14	18	23
TOTAL public debt benchmark	Weak	Medium	Strong
PV of total public debt in percent of GDP	35	55	70

22. Les tests de résistance suivent des paramètres normalisés, auxquels sont ajoutés un choc de financement sur le marché et un choc sur les cours des produits de base. Les tests de résistance normalisés appliquent les paramètres par défaut, tandis que le test de résistance appliqué aux passifs conditionnels repose sur l'estimation chiffrée des passifs conditionnels mentionnés plus haut. Les tests de résistance adaptés au Cameroun consistent en un choc de financement sur le marché et en un choc sur les cours des produits de base, en raison d'une euro-obligation en circulation et de la part supérieure à 50 % des carburants et autres produits de base dans le total des exportations. Pour ces chocs, les paramètres du scénario standard sont appliqués.

¹² La base du PIB nominal a été changée pour l'AVD 2017.

¹³ L'indicateur évalue la capacité d'endettement d'un pays en s'appuyant sur une série de facteurs propres au pays et internationaux (dont la solidité des institutions mesurée par la Banque mondiale et calculée à partir de la note EPIN).

VIABILITE DE LA DETTE

A. Viabilité de la Dette Extérieure

23. Il est jugé que le risque de surendettement extérieur demeure élevé, car deux indicateurs dépassent leurs seuils dans le scénario de référence (graphique 1 et tableau 3). Les ratios service de la dette extérieure/exportations et service de la dette extérieure/recettes dépassent leurs seuils respectifs pendant une période prolongée. En revanche, ils suivent tous deux une trajectoire de diminution progressive en raison de l'amélioration des perspectives de recettes, et le ratio service de la dette/recettes repassera sous le seuil après 2028. Les hausses à long terme reflètent l'augmentation prévue du service de la dette liée à l'euro-obligation arrivant à échéance.

24. Dans les scénarios les plus extrêmes, les seuils des quatre indicateurs sont dépassés. Le choc sur les cours des produits de base est le scénario de choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette extérieure¹⁴. Le scénario antérieur laisse entrevoir une explosion du ratio VA de la dette/exportations, qui témoigne d'un déficit courant élevé par le passé. Ce résultat diffère de la projection du scénario de référence, qui suppose une amélioration du solde des transactions courantes grâce au dynamisme des exportations non pétrolières et à une croissance modérée des importations favorisée par la convergence du solde budgétaire vers le critère de la CEMAC.

B. Viabilité de la Dette Publique

25. Il est également jugé que le risque de surendettement public global demeure élevé, dans la mesure où le ratio VA de la dette/PIB dépasse le repère dans le scénario de référence en 2023. Ce dépassement demeure toutefois temporaire, et selon les projections, le ratio repasse sous le repère à partir de 2024. Les ratios VA dette/recettes et service de la dette/recettes devraient aussi diminuer progressivement¹⁵. Le choc le plus extrême pour les indicateurs de la dette publique, dont le ratio VA de la dette/PIB, le ratio VA de la dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes, est le choc sur les cours des produits de base¹⁶. Selon les projections du scénario historique, la trajectoire des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/recettes sera explosive, ce qui tient essentiellement aux déficits primaires élevés par le passé par rapport aux projections.

C. Module Financement sur le Marché

26. L'outil reproduisant le financement sur le marché indique des risques liés aux difficultés de financement sur le marché (graphique 5). Les besoins bruts de financement maximum du Cameroun sur trois ans sont estimés à 6 % du PIB, ce qui est inférieur au repère suggéré (14 %). Le dernier écart EMBI

¹⁴ Les chocs extrêmes des analyses précédentes, soit les chocs sur les taux de change, le PIB réel et l'inflation, le solde primaire et les exportations, restent déterminants pour la viabilité de la dette. Ils imposent aux autorités de poursuivre leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et d'augmenter les exportations non pétrolières via la diversification.

¹⁵ Le service de la dette existante a été actualisé par les autorités, y compris les calendriers ajustés de remboursement pour une partie de la dette structurée, la dépréciation du taux de change et les hypothèses de taux d'intérêt.

¹⁶ Le test de résistance impliquant un choc sur les cours des produits de base repose sur une chute initiale de 51 % des prix des combustibles et de 34 % de ceux des autres produits de base agricoles, avec un facteur d'atténuation de 14 % pour les combustibles. Il est supposé que cet écart sera comblé dans un délai de six ans.

pour le Cameroun (1005 pb au 22 novembre 2023) est supérieur au repère (570 pb)¹⁷. Comme l'écart de rendement de l'indice EMBI dépasse son seuil, le module laisse entrevoir des difficultés persistantes de financement sur le marché.

D. Notation du Risque et Vulnérabilité

27. Le risque de surendettement du Cameroun demeure élevé, mais sa dette reste viable. Le risque de surendettement extérieur demeure élevé puisque deux indicateurs sur quatre dépassent temporairement les seuils dans le scénario de référence. Par ailleurs, le ratio VA de la dette publique/PIB dépasse le repère fixé, ce qui met en évidence un risque élevé de surendettement global. Néanmoins, les indicateurs de l'encours de la dette extérieure du Cameroun restent en dessous du seuil et ceux du service de la dette extérieure se sont améliorés sous l'effet de la gestion active de la dette par les autorités. Même s'ils dépassent les seuils, les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes auront tendance à diminuer progressivement. Par rapport à l'AVD précédente, les indicateurs de la dette se sont quelque peu améliorés dans un contexte d'appréciation de la monnaie et de perspectives des prix des produits de base plus favorables. En tenant compte de tous ces facteurs, les services du FMI continuent à juger la dette du Cameroun viable, étant donné la détermination des autorités à atteindre les objectifs du programme, notamment à travers leurs efforts de rééquilibrage budgétaire et la gestion active de la dette. La probabilité que le Cameroun ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières actuelles et futures est faible.

28. Les risques sont orientés à la baisse. Sur le plan extérieur, une escalade des tensions politiques pourrait retarder la reprise mondiale et prolonger les perturbations de la chaîne d'approvisionnements, ce qui accentuerait les pressions sur le solde extérieur. Un maintien plus long que prévu des conditions financières tendues à l'échelle mondiale pourrait entraîner une dégradation de l'environnement de financement et une hausse du coût d'emprunt. La forte volatilité des prix mondiaux de l'énergie pourrait susciter des incertitudes du côté des recettes d'exportation et budgétaires. Sur le plan intérieur, l'inflation élevée pourrait accentuer les tensions socioéconomiques, tandis que le maintien des subventions aux carburants pourrait restreindre l'espace budgétaire et réduire à néant les efforts de rééquilibrage budgétaire du Cameroun. Un report de l'application du plan de réaménagement et de restructuration de la dette de la SONARA mettrait en péril la viabilité de la dette. S'ils ne sont pas endigués, les conflits sécuritaires dans la région pourraient aussi aggraver les difficultés budgétaires. Les autres risques sont notamment la concrétisation de passifs conditionnels liés à la restructuration de banques et à des entreprises publiques non prises en compte dans le scénario de référence de l'AVD ainsi qu'une accélération des décaissements due à l'encours important des soldes engagés non décaissés (SEND).

29. Le Cameroun doit faire avancer régulièrement son calendrier de réformes pour assurer la viabilité de sa dette et diminuer les risques associés. Premièrement, pour maintenir la dynamique de la dette publique sur une trajectoire viable, il faut rééquilibrer progressivement les finances publiques. Il est indispensable de contenir le déficit budgétaire à court terme pour assurer la viabilité de la dette. Cela doit aller de pair avec des réformes budgétaires structurelles, parmi lesquelles une poursuite de la réduction des subventions aux carburants et un accroissement des recettes. Il faut mettre en œuvre une politique d'emprunt prudente axée sur des prêts concessionnels et sur un moindre recours à des emprunts non

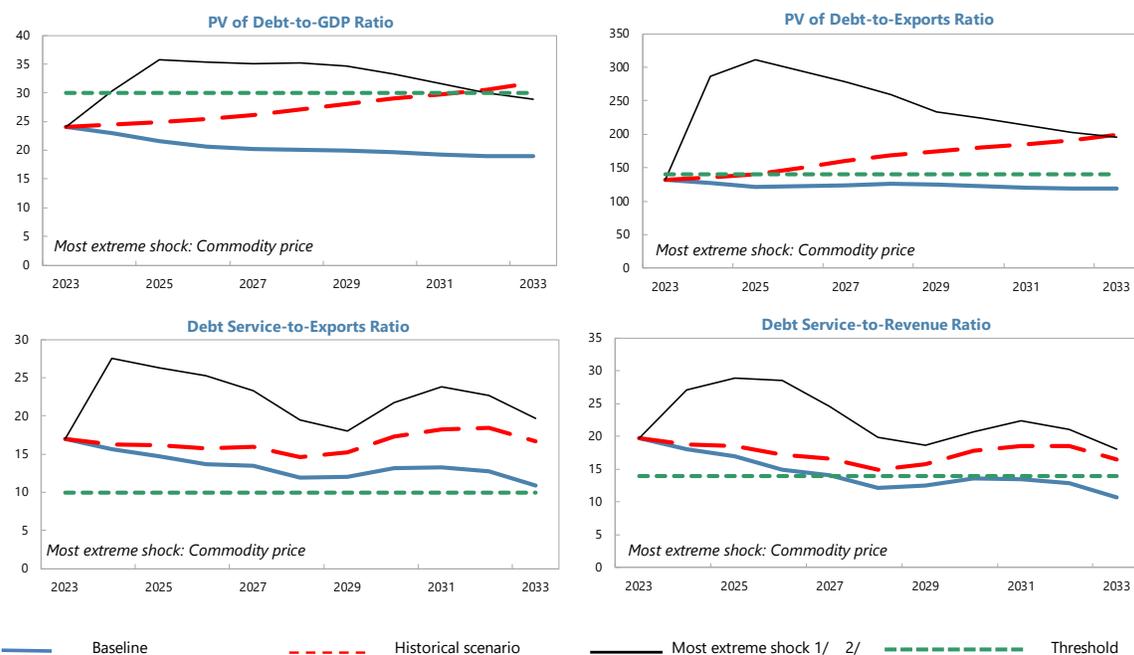
¹⁷ La présente AVD cite les données issues du rapport *Sovereign Spread Monitor* du département des marchés monétaires et de capitaux du FMI.

cessionnaires, tout en renforçant la gestion des SEND. Par ailleurs, la réorientation des ressources avec des dépenses ciblées doit être amplifiée, en utilisant par exemple les gains exceptionnels tirés des recettes pétrolières pour protéger les personnes les plus vulnérables et en privilégiant des investissements publics générateurs de croissance. Deuxièmement, les autorités doivent surveiller de près les coûts du service de leur dette et gérer activement leur portefeuille afin de réduire autant que possible les risques de taux d'intérêt. Troisièmement, les indicateurs de vulnérabilité de la dette en pourcentage des exportations mettent en évidence la nécessité de rehausser la compétitivité et de diversifier l'économie. Il faut accélérer la dynamique des réformes afin d'améliorer le climat des affaires et de l'investissement dans le pays, en attirant davantage d'IDE et en stimulant les exportations. Enfin, la gestion des entreprises publiques doit être renforcée en vue de réduire les risques liés aux passifs conditionnels.

Vues des Autorités

30. Les autorités conviennent qu'il est indispensable de continuer à supprimer différentes poches de vulnérabilité de la dette. Elles notent que le risque de surendettement s'est accentué en raison d'un contexte extérieur défavorable et de la lenteur des avancées des réformes structurelles au plan national. Elles restent déterminées à améliorer l'évaluation du risque d'endettement du Cameroun, ce qui dépendra d'une gestion active de la dette dans la durée, des exportations et des recettes budgétaires ainsi que de l'indicateur composite du pays, qui rend compte de sa capacité d'endettement. Elles soulignent l'importance de redoubler d'efforts pour résoudre les problèmes des entreprises publiques et diminuer les risques budgétaires. Concernant la restructuration de la dette de la SONARA, les autorités demeurent déterminées à suivre le calendrier qui a été redéfini afin de faire avancer le plan de restructuration.

Graphique 1. Cameroun : Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État selon Divers Scénarios, 2023-2033



Customization of Default Settings		
	Size	Interactions
Tailored Stress		
Combined CL	No	
Natural disaster	n.a.	n.a.
Commodity price	No	No
Market financing	No	No

Note: "Yes" indicates any change to the size or interactions of the default settings for the stress tests. "n.a." indicates that the stress test does not apply.

Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*		
	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG MLT debt	100%	
Terms of marginal debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	3.1%	3.1%
USD Discount rate	5.0%	5.0%
Avg. maturity (incl. grace period)	21	21
Avg. grace period	5	5

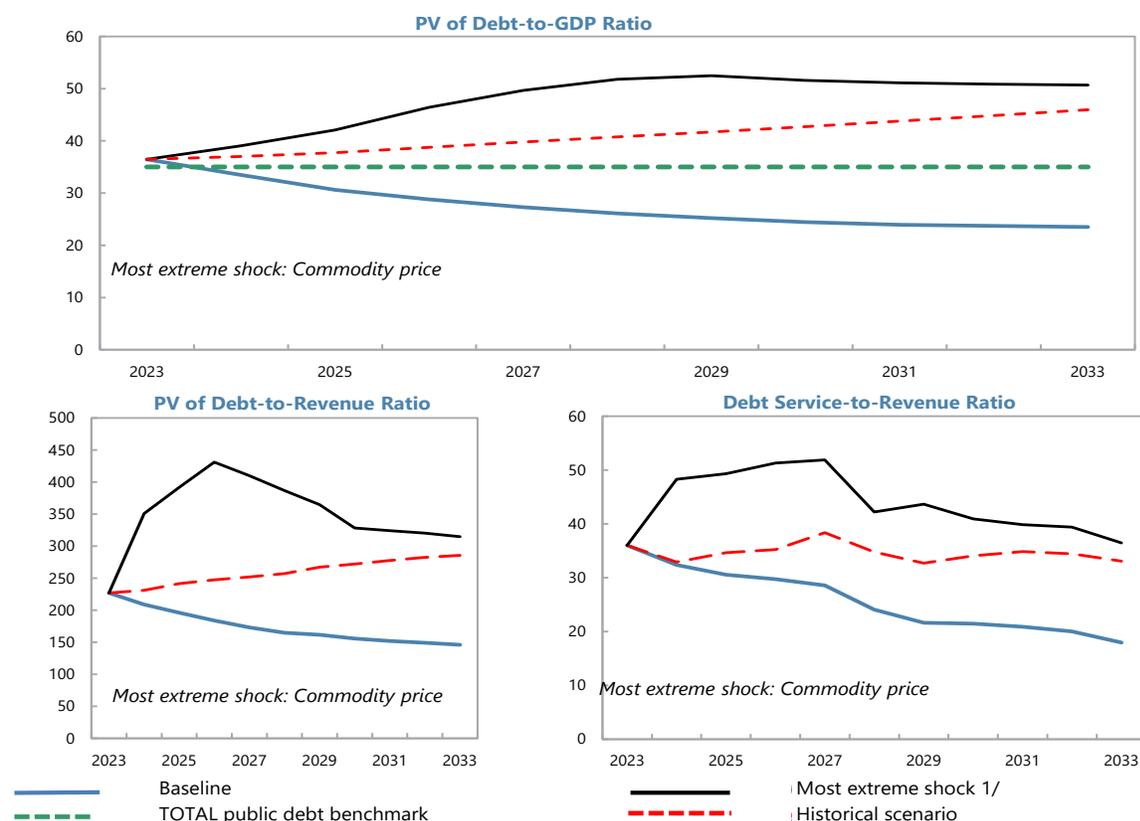
* Note: All the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests are assumed to be covered by PPG external MLT debt in the external DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2033. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

2/ The magnitude of shocks used for the commodity price shock stress test are based on the commodity prices outlook prepared by the IMF research department.

Graphique 2. Cameroun : Indicateurs de la Dette Publique dans Différents Scénarios, 2023–2033



Borrowing assumptions on additional financing needs resulting from the stress tests*	Default	User defined
Shares of marginal debt		
External PPG medium and long-term	70%	70%
Domestic medium and long-term	21%	21%
Domestic short-term	10%	10%
Terms of marginal debt		
External MLT debt		
Avg. nominal interest rate on new borrowing in USD	3.1%	3.1%
Avg. maturity (incl. grace period)	21	21
Avg. grace period	5	5
Domestic MLT debt		
Avg. real interest rate on new borrowing	2.8%	2.8%
Avg. maturity (incl. grace period)	3	3
Avg. grace period	2	2
Domestic short-term debt		
Avg. real interest rate	0.5%	0.5%

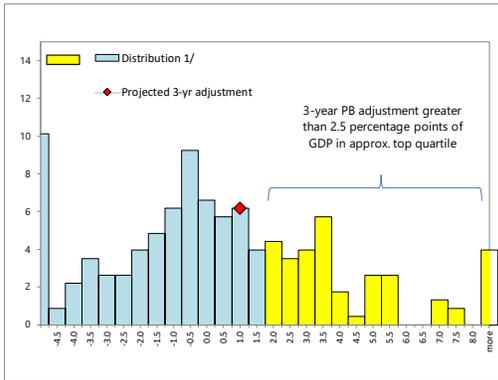
* Note: The public DSA allows for domestic financing to cover the additional financing needs generated by the shocks under the stress tests in the public DSA. Default terms of marginal debt are based on baseline 10-year projections.

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

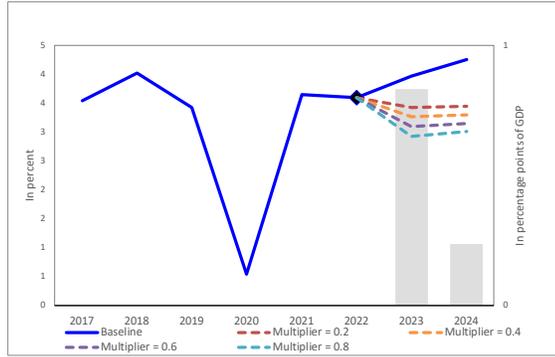
1/ The most extreme stress test is the test that yields the highest ratio in or before 2033. The stress test with a one-off breach is also presented (if any), while the one-off breach is deemed away for mechanical signals. When a stress test with a one-off breach happens to be the most extreme shock even after disregarding the one-off breach, only that stress test (with a one-off breach) would be presented.

Graphique 3. Cameroun : Outils de Réalisme

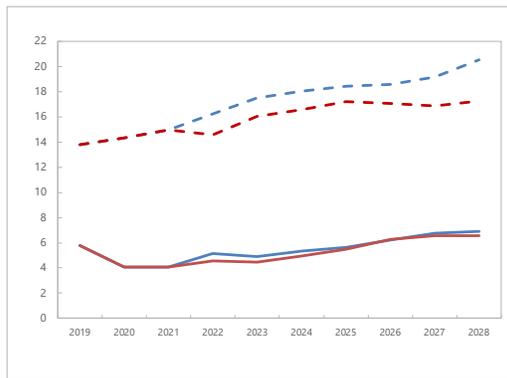
**3-Year Adjustment in Primary Balance
(Percentage points of GDP)**



Fiscal Adjustment and Possible Growth Paths 1/

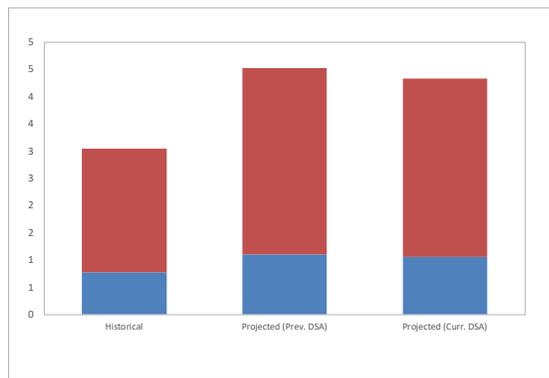


**Public and Private Investment Rates
(percent of GDP)**



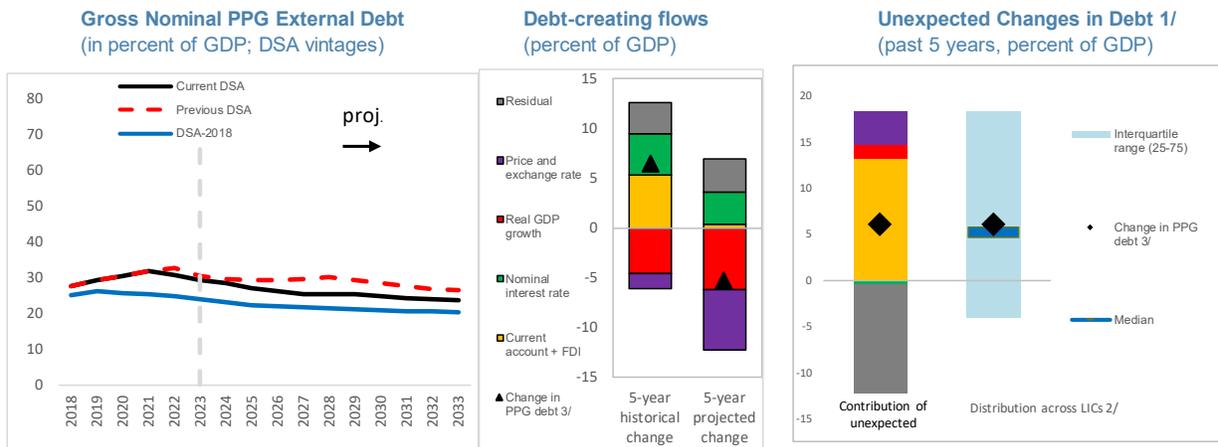
— Gov. Invest. - Prev. DSA — Gov. Invest. - Curr. DSA
 - - - Priv. Invest. - Prev. DSA - - - Priv. Invest. - Curr. DSA

**Contribution to Real GDP growth
(percent, 5-year average)**

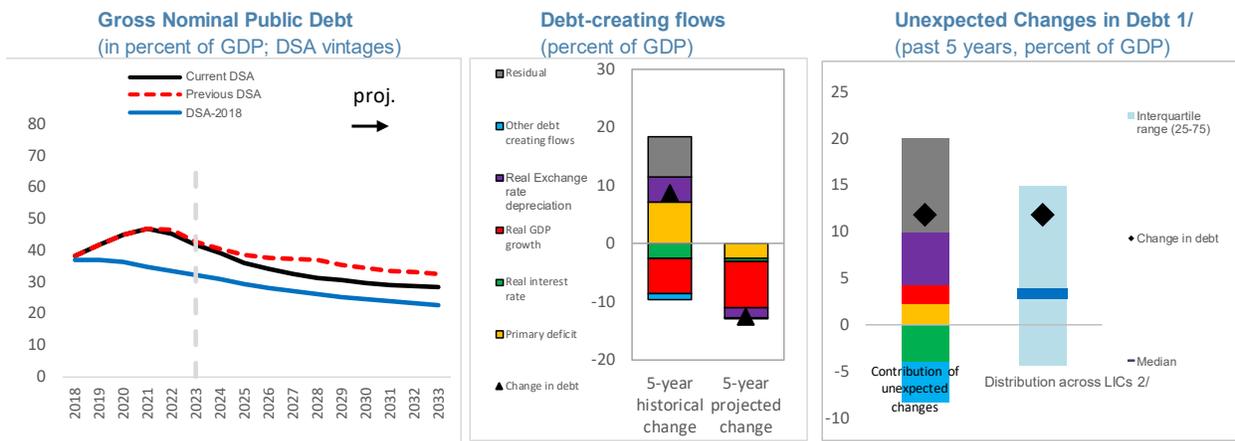


■ Contribution of other factors
 ■ Contribution of government capital

Graphique 4. Cameroun : Facteurs de la Dynamique de la Dette – Scénario de Référence



Public debt



1/ Difference between anticipated and actual contributions on debt ratios.

2/ Distribution across LICs for which LIC DSAs were produced.

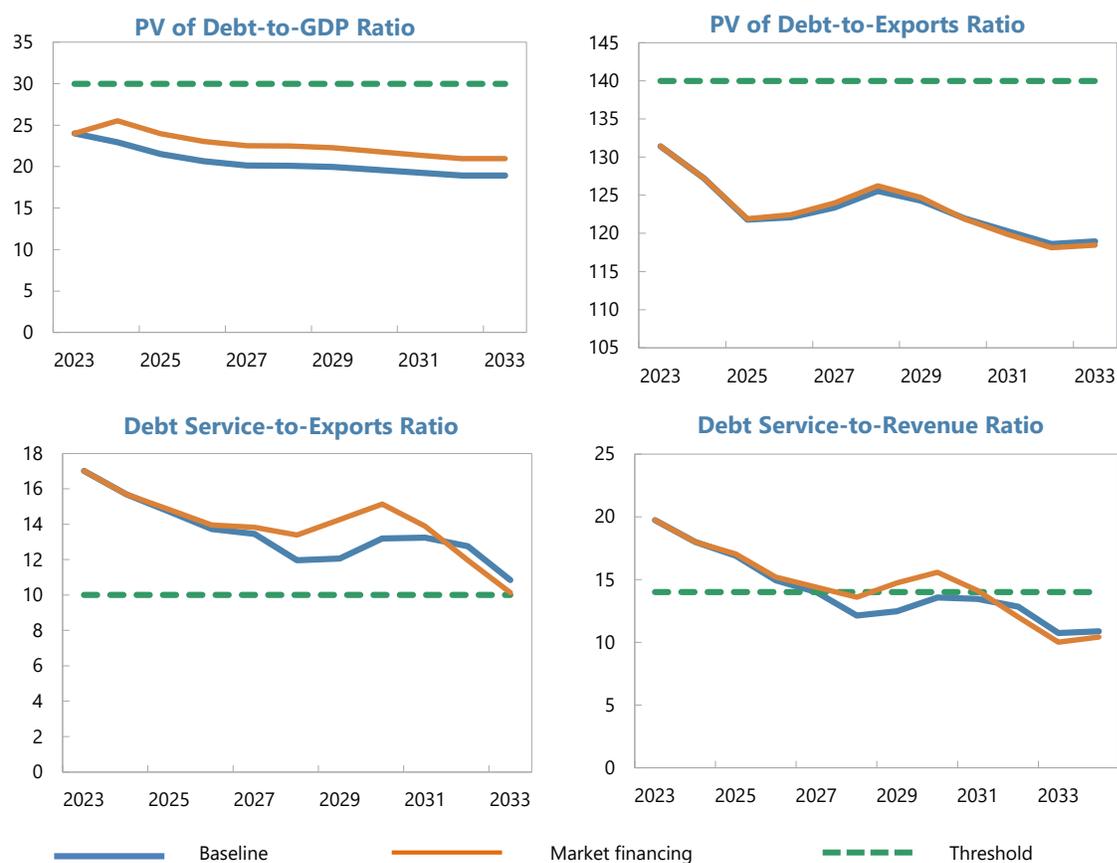
3/ Given the relatively low private external debt for average low-income countries, a ppt change in PPG external debt should be largely explained by the drivers of the external debt dynamics equation.

Graphique 5. Cameroun : Indicateurs du Risque de Financement sur le Marché

	GFN	1/	EMBI	2/
Benchmarks	14		570	
Values	5		1005	
Breach of benchmark	No		Yes	
Potential heightened liquidity needs	Moderate			

1/ Maximum gross financing needs (GFN) over 3-year baseline projection horizon.

2/ EMBI spreads correspond to the latest available data.



Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

Tableau 1. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de Référence, 2020-2043
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual										Projections										Average 8/	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	Historical	Projections				
External debt (nominal) 1/	34.6	34.2	35.4	31.9	31.1	29.6	28.5	27.8	27.6	25.4	25.4	25.4	25.4	25.4	20.3	26.8	26.8	28.0				
of which public and publicly guaranteed (PPG)	30.5	31.7	30.8	29.2	28.5	27.0	26.0	25.5	25.4	23.7	23.7	23.7	23.7	23.7	19.3	24.2	24.2	25.7				
Change in external debt	1.7	-0.4	-0.8	-1.6	-0.8	-1.5	-1.1	-0.7	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.7	0.7	0.7	-0.6				
Identified net debt-creating flows	1.3	-1.5	-2.1	-0.1	-0.4	-0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-1.3	0.7	0.7	-0.6				
Non-interest current account deficit	3.1	3.3	2.7	2.4	2.1	1.8	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	1.6	2.8	2.8	2.0				
Deficit in balance of goods and services	2.7	3.5	2.5	3.2	2.8	2.6	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	2.7	1.4	2.8	2.8	2.7				
Exports	15.0	16.4	19.5	18.3	18.0	17.7	16.9	16.3	16.0	15.9	15.8	15.8	15.8	15.8	17.2	-1.1	-1.1	-1.4				
Imports	17.6	19.9	22.0	21.5	20.9	20.2	19.7	19.0	18.7	18.3	18.3	18.3	18.3	18.3	17.2	-1.1	-1.1	-1.4				
Net current transfers (negative = inflow)	-1.0	-1.1	-1.6	-1.6	-1.3	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.4	-1.4	-1.4	-1.6	0.0	0.0	0.0	0.0				
of which official	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	-0.3	-0.1	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Other current account flows (negative = net inflow)	1.4	0.9	1.9	0.8	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	1.2	1.2	0.7				
Net FDI (negative = inflow)	-1.5	-2.0	-2.0	-1.9	-1.9	-2.0	-2.1	-2.1	-2.1	-2.1	-1.9	-1.9	-1.9	-1.4	-1.4	-2.0	-2.0	-2.0				
Endogenous debt dynamics 2/	-0.3	-2.8	1.4	-0.6	-0.5	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.4	0.6	0.6	0.6				
Contribution from real GDP growth	0.6	0.7	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6				
Contribution from price and exchange rate changes	-0.2	-1.1	-1.3	-1.2	-1.2	-1.3	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.2	-1.0	0.0	0.0	0.0				
Residual 3/	0.4	1.1	-2.8	-1.5	-0.4	-0.7	-0.5	-0.1	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	1.6	1.6	-0.1				
of which: exceptional financing	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				
Sustainability indicators																						
PV of PPG external debt-to-GDP ratio	26.1	24.0	22.9	21.5	20.7	20.2	20.1	18.9	18.9	18.9	18.9	16.2	16.2	4.0	4.0	4.5				
PV of PPG external debt-to-exports ratio	133.9	131.4	127.2	121.8	122.1	123.4	125.6	119.0	119.0	119.0	119.0	102.8	102.8	0.3	0.3	2.8				
PPG debt service-to-exports ratio	10.2	20.4	14.0	17.0	15.7	14.7	13.7	13.4	12.0	10.9	10.9	10.9	10.9	11.2	11.2	3.1	3.1	2.4				
PPG debt service-to-revenue ratio	11.5	23.6	17.5	19.7	18.0	16.9	14.9	14.0	12.1	10.7	10.7	10.7	10.7	9.4	9.4	2.6	2.6	5.6				
Gross external financing (net) (Billion of U.S. dollars)	1.6	2.7	1.9	2.1	1.8	1.6	1.7	1.6	1.5	1.7	1.7	1.7	1.7	1.9	1.9	4.5	4.5	4.5				
Key macroeconomic assumptions																						
Real GDP growth (in percent)	0.5	3.6	3.6	4.0	4.3	4.5	4.5	4.5	4.6	4.8	4.8	4.8	4.8	5.3	5.3	4.0	4.0	4.5				
GDP deflator in US dollar terms (change in percent)	2.4	7.2	-5.3	6.5	4.1	4.3	3.3	2.2	1.3	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	0.3	0.3	2.8				
Effective interest rate (percent) 4/	1.9	2.2	1.9	1.9	2.4	2.3	2.3	2.3	2.4	2.7	2.7	2.7	2.7	3.2	3.2	3.1	3.1	2.4				
Growth of exports of G&S (US dollar terms, in percent)	-21.0	22.1	16.2	3.8	7.2	6.8	3.3	3.1	3.9	6.5	7.3	7.3	7.3	6.8	6.8	2.6	2.6	5.6				
Growth of imports of G&S (US dollar terms, in percent)	-20.7	25.5	8.4	7.9	5.6	5.7	4.8	3.2	4.3	5.9	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	2.9	2.9	5.7				
Grant element of new public sector borrowing (in percent)	13.3	14.2	15.6	15.7	15.7	15.4	15.5	15.7	15.8	16.1	16.1	16.1	16.1	18.8	18.8	14.9	14.9	15.7				
Government revenues (excluding grants, in percent of GDP)	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2				
Aid flows (in Billion of US dollars) 5/				
Grant-equivalent financing (in percent of GDP) 6/				
Grant-equivalent financing (in percent of external financing) 6/				
Nominal GDP (Billion of US dollars)	41	45	45	49	53	58	63	67	71	79	89	99	107	112	112				
Nominal dollar GDP growth	3.0	11.1	-1.9	10.7	8.5	9.0	7.9	6.8	5.9	6.8	6.8	6.8	6.8	7.3	7.3	4.2	4.2	7.5				
Memorandum items:																						
PV of external debt 7/				
In percent of exports				
Total external debt service-to-exports ratio	16.0	28.0	11.6	11.8	12.3	12.5	13.0	13.5	14.3	14.3	14.3	14.3	14.3	18.7	18.7	31.3	31.3	31.3				
PV of PPG external debt (in Billion of US dollars)				
(PV)-PV(-1)/GDP(-1) (in percent)				
Non-interest current account deficit that stabilizes debt ratio	1.4	3.7	3.5	4.0	2.9	3.3	3.2	2.8	2.3	1.8	1.8	1.8	1.8	1.2	1.2	0.7	0.7	0.7				

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ Includes both public and private sector external debt.

2/ Derived as $(r - g) \cdot PV + E_0(1+r)^t(1+g)^t$ times previous period debt ratio, with r = nominal interest rate; g = real GDP growth rate; p = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms; E = nominal appreciation of the local currency, and a = share

of local currency-denominated external debt in total external debt.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in arrears and debt relief); changes in gross foreign assets and valuation adjustments. For projections also includes contribution from price and exchange rate changes.

4/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

5/ Defined as grants, concessional loans, and debt relief.

6/ Grant-equivalent financing includes grants provided directly to the government and through new borrowing (difference between the face value and the PV of new debt).

7/ Assumes that PV of private sector debt is equivalent to its face value.

8/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

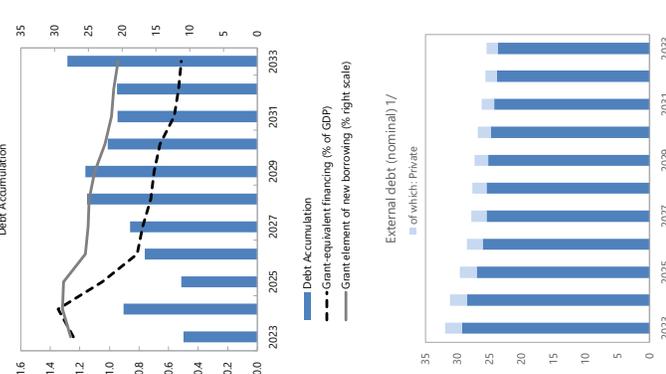


Tableau 2. Cameroun : Cadre de Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scénario de Référence, 2020–2043

(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual										Projections										Average 6/			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Historical	Projections							
Public sector debt 1/ of which: external debt	44.9	46.8	48.3	41.8	39.0	36.1	34.1	32.6	31.4	30.6	29.8	29.2	28.5	27.0	26.0	25.5	25.4	23.7	23.7	35.5	32.8	24.2	25.7	
Change in public sector debt	3.3	1.9	-1.5	-3.5	-2.8	-2.9	-2.0	-1.6	-1.2	-1.2	-1.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3	1.8	-1.5	0.0	0.0	
Identified debt-creating flows	-0.1	1.7	-1.2	-2.8	-2.4	-2.5	-1.8	-1.6	-1.5	-1.5	-1.5	-0.5	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	2.6	0.0	0.0	0.0	
Primary deficit	2.1	1.5	0.3	-0.5	-0.7	-0.7	-0.3	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	15.2	15.8	15.2	15.8	
Revenue and grants	13.5	14.4	16.0	16.1	16.0	15.6	15.7	15.8	15.8	15.8	15.8	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	16.1	17.8	17.8	17.8	17.8	
of which: grants	0.1	0.3	0.4	0.3	0.3	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Primary (noninterest) expenditure	15.6	16.0	16.3	15.5	15.3	14.9	15.4	15.4	15.6	15.6	15.6	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8	16.8	17.8	17.8	17.8	17.8	
Automatic debt dynamics	-2.2	0.1	-1.5	-2.2	-1.7	-1.7	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from interest rate growth differential	0.1	-2.4	-3.7	-2.2	-1.7	-1.7	-1.5	-1.4	-1.4	-1.4	-1.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	-1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
of which: contribution from average real interest rate	0.3	-0.8	-2.1	-0.5	0.0	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
of which: contribution from real GDP growth	-0.2	-1.6	-1.6	-1.7	-1.7	-1.7	-1.5	-1.5	-1.5	-1.5	-1.4	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from real exchange rate depreciation	-2.3	2.5	2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	
Other identified debt-creating flows	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	
Privatization receipts (negative)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Recognition of contingent liabilities (eg, bank recapitalization)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Debt relief (HIPC and other)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Other debt creating or reducing flow (please specify)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Residual	3.4	0.3	-0.3	-0.7	-0.4	-0.5	-0.1	0.1	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	1.3	-0.1	0.0	0.0	
Sustainability indicators																								
PV of public debt-to-GDP ratio 2/	40.5	36.5	33.5	30.6	28.8	27.3	26.1	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	25.5	
PV of public debt-to-revenue and grants ratio 3/	235.0	226.9	209.0	196.1	183.8	173.0	164.8	146.1	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	121.9	
Debt service-to-revenue and grants ratio 3/	28.7	36.0	32.4	30.6	29.7	28.6	24.1	18.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	19.0	
Gross financing need 4/	6.1	8.2	4.9	5.2	4.5	4.0	4.4	4.3	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	3.6	
Key macroeconomic and fiscal assumptions																								
Real GDP growth (in percent)	0.5	3.6	3.6	4.0	4.3	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.5	4.0	4.5	4.0	4.5	
Average nominal interest rate on external debt (in percent)	2.1	2.2	2.0	1.9	2.4	2.4	2.3	2.3	2.4	2.3	2.4	2.7	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	2.7	2.4	2.7	2.4	
Average real interest rate on domestic debt (in percent)	1.0	-1.5	-4.2	0.1	0.0	-0.3	0.6	1.1	1.8	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	1.7	-1.5	1.0	1.0	1.0	
Real exchange rate depreciation (in percent, + indicates depreciation)	-8.0	8.9	7.5	2.9	
Inflation rate (GDP deflator, in percent)	0.5	3.3	6.3	3.1	3.5	4.0	3.1	2.6	1.7	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	1.9	2.0	2.5	2.0	2.5	
Growth of real primary spending (deflated by GDP deflator, in percent)	-10.3	6.2	5.9	-0.9	2.7	1.7	7.7	6.0	5.0	6.2	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	3.9	4.9	3.9	4.9	
Primary deficit that stabilizes the debt-to-GDP ratio 5/	-1.2	-0.4	1.8	3.0	2.1	2.2	1.7	1.3	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	0.1	1.5	0.1	1.5	
PV of contingent liabilities (not included in public sector debt)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

- 1/ Coverage of debt: The central government, central bank, government-guaranteed debt, non-guaranteed SOE debt. Definition of external debt is Residency-based.
- 2/ The underlying PV of external debt-to-GDP ratio under the public DSA differs from the external DSA with the size of differences depending on exchange rate projections.
- 3/ Debt service is defined as the sum of interest and amortization of medium and long-term, and short-term debt.
- 4/ Gross financing need is defined as the primary deficit plus debt service plus the stock of short-term debt at the end of the last period and other debt creating/reducing flows.
- 5/ Defined as a primary deficit minus a change in the public debt-to-GDP ratio (-): a primary surplus, which would stabilize the debt ratio only in the year in question.
- 6/ Historical averages are generally derived over the past 10 years, subject to data availability, whereas projections averages are over the first year of projection and the next 10 years.

Definition of external/domestic debt	Residency-based
Is there a material difference between the two criteria?	Yes

Public sector debt 1/

- of which: local-currency denominated
- of which: foreign-currency denominated

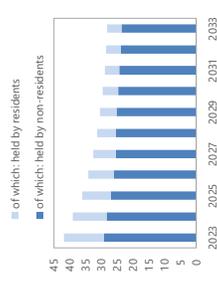
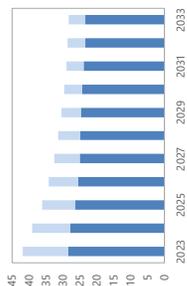


Tableau 3. Cameroun : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée ou Garantie par l'État, 2023–2033 (en pourcentage)

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
PV of Debt-to-GDP Ratio											
Baseline	24	23	22	21	20	20	20	20	19	19	19
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	24	24	25	25	26	27	28	29	30	31	32
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	24	24	23	22	21	21	21	21	20	20	20
B2. Primary balance	24	26	30	29	29	29	29	28	27	27	27
B3. Exports	24	26	30	29	28	28	27	27	26	25	24
B4. Other flows 3/	24	24	23	22	22	21	21	21	20	20	20
B5. Depreciation	24	29	24	23	23	23	23	22	22	22	22
B6. Combination of B1-B5	24	27	25	24	24	23	23	23	22	22	22
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	24	31	30	29	29	30	29	29	28	28	28
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	24	30	36	35	35	35	35	33	31	30	29
C4. Market Financing	24	26	24	23	23	22	22	22	21	21	21
Threshold	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
PV of Debt-to-Exports Ratio											
Baseline	132	127	122	122	123	126	124	122	120	119	119
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	132	136	141	150	160	169	175	180	185	191	199
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	132	127	122	122	123	126	124	122	120	119	119
B2. Primary balance	132	142	168	170	175	180	178	174	171	168	167
B3. Exports	132	173	241	242	245	249	245	239	232	225	221
B4. Other flows 3/	132	131	130	131	132	134	133	130	128	125	125
B5. Depreciation	132	127	109	109	111	113	112	110	109	109	110
B6. Combination of B1-B5	132	157	131	166	168	171	169	165	162	159	159
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	132	171	169	170	180	184	182	180	177	175	174
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	132	286	311	295	278	259	234	224	213	202	195
C4. Market Financing	132	127	122	122	124	126	125	122	120	118	119
Threshold	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Debt Service-to-Exports Ratio											
Baseline	17	16	15	14	13	12	12	13	13	13	11
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	17	16	16	16	16	15	15	17	18	18	17
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	17	16	15	14	13	12	12	13	13	13	11
B2. Primary balance	17	16	16	16	16	15	15	17	18	17	15
B3. Exports	17	19	23	22	22	20	20	23	25	24	21
B4. Other flows 3/	17	16	15	14	14	12	12	14	14	13	11
B5. Depreciation	17	16	15	13	13	11	12	13	12	12	10
B6. Combination of B1-B5	17	18	19	18	18	16	16	18	18	17	15
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	17	16	16	15	15	14	14	15	15	14	13
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	17	28	26	25	23	19	18	22	24	23	20
C4. Market Financing	17	16	15	14	14	13	14	15	14	12	10
Threshold	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Debt Service-to-Revenue Ratio											
Baseline	20	18	17	15	14	12	12	14	13	13	11
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	20	19	19	17	17	15	16	18	18	18	16
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	20	18	18	16	15	13	13	14	14	13	11
B2. Primary balance	20	18	18	18	17	15	15	17	18	17	15
B3. Exports	20	18	18	17	16	14	14	16	18	17	14
B4. Other flows 3/	20	18	17	15	14	12	13	14	14	13	11
B5. Depreciation	20	23	21	18	17	15	15	17	15	15	12
B6. Combination of B1-B5	20	19	19	17	16	14	14	16	16	15	12
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	20	18	19	17	16	14	14	16	15	15	12
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	20	27	29	28	24	20	18	21	22	21	18
C4. Market Financing	20	18	17	15	14	14	15	16	14	12	10
Threshold	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources: Country authorities, and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the threshold.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator (in U.S. dollar terms), non-interest current account in percent of GDP, and non-debt creating flows.

3/ Includes official and private transfers and FDI.

Tableau 4. Cameroun : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2023–2033

	Projections 1/										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
PV of Debt-to-GDP Ratio											
Baseline	36	33	31	29	27	26	25	24	24	24	24
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	36	35	34	32	32	31	31	31	31	31	32
B2. Primary balance	36	38	41	39	37	36	35	34	33	32	32
B3. Exports	36	36	38	36	34	33	32	31	30	29	28
B4. Other flows 3/	36	34	32	30	29	27	27	26	25	25	25
B5. Depreciation	36	39	34	31	28	26	24	22	21	19	18
B6. Combination of B1-B5	36	36	37	35	33	31	30	29	28	28	27
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	36	46	42	40	38	36	35	34	34	33	33
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	36	39	42	46	50	52	52	52	51	51	51
C4. Market Financing	36	33	31	29	27	26	25	24	24	24	23
TOTAL public debt benchmark	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
PV of Debt-to-Revenue Ratio											
Baseline	226	209	196	184	173	165	162	156	152	150	146
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	226	231	241	247	252	257	267	272	277	282	285
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	226	217	215	207	200	196	198	195	196	197	197
B2. Primary balance	226	235	265	250	236	226	222	214	208	203	198
B3. Exports	226	226	242	229	216	207	204	196	189	183	176
B4. Other flows 3/	226	213	205	193	182	173	170	164	159	156	152
B5. Depreciation	226	242	220	199	180	165	154	141	131	122	114
B6. Combination of B1-B5	226	224	237	222	208	197	193	184	178	173	168
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	226	284	269	255	240	230	226	218	213	208	203
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	226	351	392	431	409	386	364	328	324	320	314
C4. Market Financing	226	209	196	184	174	165	162	156	152	149	146
Debt Service-to-Revenue Ratio											
Baseline	36	32	30	30	28	24	22	21	21	20	18
A. Alternative Scenarios											
A1. Key variables at their historical averages in 2023-2033 2/	36	32	35	35	38	35	33	34	35	34	33
B. Bound Tests											
B1. Real GDP growth	36	33	33	33	32	28	26	26	26	25	23
B2. Primary balance	36	32	35	37	38	34	27	27	28	26	24
B3. Exports	36	32	31	31	30	25	23	24	25	23	21
B4. Other flows 3/	36	32	31	30	29	24	22	22	22	21	19
B5. Depreciation	36	33	35	33	31	26	24	24	23	22	19
B6. Combination of B1-B5	36	31	34	34	34	31	24	23	23	21	19
C. Tailored Tests											
C1. Combined contingent liabilities	36	32	42	34	46	30	25	27	24	23	21
C2. Natural disaster	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
C3. Commodity price	36	48	49	51	52	42	43	41	40	39	37
C4. Market Financing	36	32	31	30	29	25	24	23	22	19	17

Sources: Country authorities; and staff estimates and projections.

1/ A bold value indicates a breach of the benchmark.

2/ Variables include real GDP growth, GDP deflator and primary deficit in percent of GDP.

3/ Includes official and private transfers and FDI.



CAMEROUN

7 décembre 2023

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈMES REVUES DES ACCORDS AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET DU MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT, ET SUR LES DEMANDES DE PROLONGATION, D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION ET DE MODIFICATION D'UN CRITÈRE DE RÉALISATION – ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

Département Afrique

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES	9
QUESTIONS STATISTIQUES	10

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 1^{er} juillet 2023

A. Relations financières

Statut – Date d’adhésion : Date d’admission : 10 juillet 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% de la quote-part
<u>Quote-part</u>	276,00	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux des avoirs)</u>	357,73	129,61
<u>Position dans la tranche de réserve</u>	1,35	0,49
Département des DTS :	Millions de DTS	% de l’allocation
<u>Allocation cumulative nette</u>	441,80	100,00
<u>Avoirs</u>	218,64	49,49
Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% de la quote-part
Prêts au titre de la FCR	276,00	100,00
Accords au titre de la FEC	469,20	170,00
Accords élargis	82,80	30,00

Derniers engagements financiers :

Accord :

Type	Date de l’accord	Date d’expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
MEDC	29 juil. 2021	28 juil. 2024	322,00	248,4
FEC	29 juil. 2021	28 juil. 2024	161,00	124,2
FEC	26 juin 2017	30 sept. 2020	483,00	427,80

Prêts directs :

Type	Date d’engagement	Date de tirage/d’expir. 1/	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FCR	21 oct. 2020	23 oct. 2020	110,40	110,40
FCR	4 mai 2020	6 mai 2020	165,60	165,60

^{1/} Les décaissements directs non tirés (IFR et FCR) arrivent automatiquement à expiration 60 jours après la date d’engagement, c.-à.-d la date d’approbation par le conseil d’administration.

Projections des obligations financières envers le FMI ^{1/}

(en millions de DTS ; sur la base de l’utilisation des ressources et des avoirs actuels en DTS) :

	À échoir				
	2022	2023	2024	2025	2026
Principal		41,40	63,48	96,60	159,2
Commissions/intérêts	2,0	15,2	30,1	30,1	29,7
Total	2,04	56,62	93,58	126,67	188,84

^{1/} Lorsqu’un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	<u>Cadre</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Oct. 2000
Aide engagée	
créanciers (en millions de dollars) ^{1/}	1 267,00
dont : aide du FMI (en millions de dollars)	37,04
(équivalent en millions de DTS)	28,62
Date d'arrivée au point d'achèvement	Avril 2006
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	28,62
Aide intérimaire	11,25
Solde au point d'achèvement	17,37
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{2/}	5,05
Total des décaissements	33,67

^{1/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

^{2/} Dans le cadre de l'initiative renforcée, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement. Il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision mais non décaissé pendant la période transitoire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :

I.	Dette admissible à l'IADM (en millions de DTS) ^{1/}	173,26
	Financement par le compte de fiducie de l'IADM	149,17
	Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	24,09
II.	Allègement de dette par mécanisme (en millions de DTS)	

Dettes admissibles

<u>Date</u>	<u>CRG</u>	<u>FFRPC</u>	<u>Total</u>
<u>de prestation</u>			
Avril 2006	S.O.	173,26	173,26

^{1/} L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allègement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons en provenance du compte de fiducie de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : Sans objet

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (fonds fiduciaire ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTe et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

Mise en œuvre du fonds fiduciaire pour l'allègement de la dette après une catastrophe : Sans objet

Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). L'évaluation des sauvegardes de 2022 a révélé que la BEAC maintenait des dispositifs de gouvernance solides. Depuis lors, l'équipe de direction de la BEAC a connu des changements importants. Une mission de suivi des sauvegardes est prévue avant fin 2023 pour évaluer la continuité des dispositifs de gouvernance de la BEAC¹. En outre, une évaluation externe de la qualité de l'audit interne a été réalisée, et les services feront le suivi des recommandations qui en ont découlé et s'assureront de la mise en œuvre des recommandations restantes pour 2022.

B. Relations non financières

Régime de change :

Comme les cinq autres pays membres de la CEMAC, le Cameroun est membre d'une union monétaire et ne dispose pas d'une monnaie officielle distincte. Le franc CFA (monnaie utilisée au Cameroun) est rattaché officiellement à l'euro (monnaie d'intervention) au taux fixe de 655,957 francs CFA pour un euro. Le 1^{er} janvier 2007, le régime de change des pays membres de la CEMAC a été reclassé, passant de la catégorie « régime de changes sans monnaie officielle distincte » à la catégorie « régime conventionnel de parité fixe ». Ce nouveau classement est fondé sur le comportement de la monnaie commune, alors que le classement précédent reposait sur l'absence d'une monnaie officielle distincte. Il ne reflète donc qu'un changement de définition et ne

¹ Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC), Rapport des services du FMI sur les politiques communes des pays membres et les politiques communes en faveur des programmes de réforme de ces pays, décembre 2023.

signifie pas qu'une modification de fond ait été relevée dans le régime de change ou dans d'autres politiques de l'union monétaire ou de ses membres.

Le régime de change du Cameroun ne comporte pas de restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, exception faite de celles qui sont appliquées pour des raisons de sécurité et ont été notifiées au FMI conformément à la décision du Conseil d'administration n° 144 152/51.

Consultations au titre de l'article IV :

Le conseil d'administration a conclu les dernières consultations avec le Cameroun au titre de l'article IV le 23 février 2022.

Participation au PESF et RONC :

Une évaluation de la stabilité du secteur financier a été publiée en mai 2000. Une évaluation actualisée a été réalisée en février 2009 à partir du travail d'une mission conjointe du FMI et de la Banque mondiale qui s'est rendue au Cameroun dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en juin 2007 et qui s'est fondée sur le PESF régional de la CEMAC mené à bien en 2006. Ce dernier a été mis à jour en 2015.

Le premier rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) sur la transparence des finances publiques et la transparence des politiques monétaires et financières du Cameroun a été publié en juin 2000.

Une mission de réévaluation du RONC relatif aux finances publiques a séjourné à Yaoundé du 6 au 18 mai 2009. Son rapport a été publié en juin 2010.

Assistance technique 2022

Novembre	Diversification de la base d'investisseurs (AFRITAC Centre)
Octobre	Contrôles internes - Expert (PE) à long et à court terme (AFRITAC Centre)
Octobre	Mission - Expert à court terme
Septembre	Mission - Expert à court terme
Septembre	Outils de budgétisation sensible au genre (AFRITAC Centre)
Septembre	Mission - Expert à court terme
Septembre	Amélioration de la coordination des émissions des titres d'État au sein de la CEMAC-suivi
Juillet	PIB - Comptes nationaux trimestriels chaînés
Juillet	PIB - Comptes financiers
Juillet	Amélioration des dépenses salariales - Expert (PE) à long et à court terme (AFRITAC Centre)

CAMEROUN

Juin	Finalisation des procédures pour les opérations sur le marché primaire (MCM)
Mai	Mission d'assistance technique - Décentralisation fiscale (siège FAD)
Mai	Statistiques des finances publiques (AFRITAC Centre)
Mai	Contrôle de l'exécution budgétaire
Mai	Décentralisation fiscale (FAD)
Avril	Balance des paiements (STA)
Avril	Balance des paiements (STA)
Avril	Formation sur les statistiques des finances publiques et de la dette du secteur public (AFRITAC Centre)
Mars	Identification de la mission de soutien d'AFRITAC Centre
Mars	Mission d'assistance technique (siège FAD)
Mars	Mission d'assistance technique (siège STA)
Mars	Mission d'assistance technique (siège STA)
Mars	Réorganisation de la direction générale du budget (FAD)
Mars	Mission de cadrage du fonds fiduciaire de mobilisation des recettes (FAD)
Février	Reclassement pour l'exercice fiscal 2021
Février	Mission sur le renforcement des contrôles de la valeur en douane (STA)
Février	Atelier régional sur la mise en œuvre du plan d'émission national (AFRITAC Centre)
Février	Activités de bureau - Webinaire sur la stratégie à moyen terme relative aux recettes PIB - Comptes nationaux annuels et trimestriels (STA)

2021

Décembre	Mission d'AFRITAC sur la dématérialisation de la gestion des recettes fiscales
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la gestion des données relatives aux recettes fiscales
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la diversification de la base d'investisseurs pour la dette intérieure
Octobre	Mission d'AFRITAC sur l'audit budgétaire interne
Septembre	Mission d'AFRITAC sur le système informatique de gestion des recettes fiscales
Septembre	Mission d'AFRITAC sur la budgétisation sensible au genre
Juillet	Mission de STA sur les comptes nationaux
Juillet	Mission de FAD sur la décentralisation du budget
Juillet	Mission d'AFRITAC sur la gestion de la rémunération de la fonction publique
Juin	Mission de FAD sur la décentralisation du budget
Mai	Mission de FAD sur la gestion des risques budgétaires dans les entreprises publiques
Avril	Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
Avril	Mission d'AFRITAC sur la budgétisation sensible au genre
Mars	Mission de FAD sur l'administration et la dématérialisation de la gestion des recettes fiscales
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'administration des recettes douanières

2020

Novembre	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics
----------	--

Novembre	Mission de FAD sur la fiscalité des aides accordées aux projets
Octobre	Mission d'AFRITAC sur la stratégie d'endettement à moyen terme
Juillet	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics
Juin	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité des actifs corporels publics
Juin	Mission d'AFRITAC sur la modernisation de la gestion de la fiscalité dans le contexte de la COVID-19 et au-delà
Mai	Mission d'AFRITAC sur le recouvrement des recettes douanières pendant la Covid-19
Mai	Mission d'AFRITAC sur les comptes nationaux
Mai	Mission de STA sur la diffusion des données
Mai	Mission de FAD sur la décentralisation de la gestion des recettes publiques et sur la réforme de la fiscalité locale
Mars	Mission de FAD sur le renforcement des dépenses publiques en capital
Janvier	Mission d'AFRITAC sur le compte unique du Trésor
Janvier	Mission d'AFRITAC sur les contrôles budgétaires internes : comptabilité des actifs corporels publics

2019

Août	Mission d'AFRITAC sur la comptabilité et les contrôles budgétaires internes
Juin	Mission d'AFRITAC sur l'accroissement des recettes fiscales
Mai	Mission d'AFRITAC sur les comptes nationaux
Mai	Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
Mars	Mission de STA sur les comptes nationaux
Février	Mission de STA sur les statistiques et projections relatives aux ressources naturelles
Janvier	Mission d'AFRITAC sur le compte unique du Trésor
Janvier	Mission de STA sur les statistiques extérieures
Janvier	Mission de STA sur les statistiques financières des administrations

2018

Décembre	Mission de FAD sur l'administration des recettes
Octobre	Mission de FAD sur la comptabilité et la régularisation des procédures de dépenses exceptionnelles
Août	Mission d'AFRITAC sur la gestion des risques budgétaires
Août	Mission de FAD sur l'efficacité et l'équité des dépenses publiques
Juillet	Mission d'AFRITAC sur l'administration des recettes douanières
Juin	Mission de FAD sur la comptabilité et la communication des informations budgétaires
Juin	Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
Mai	Mission d'AFRITAC sur les contrôles budgétaires internes
Avril	Mission de FAD sur l'efficacité et l'équité des dépenses publiques
Avril	Mission de FAD sur le cadre budgétaire à moyen terme
Avril	Mission d'AFRITAC sur la gestion de la dette publique

CAMEROUN

Avril	Mission de MCM sur la valorisation du portefeuille des prêts non productifs
Avril	Mission d'AFRITAC sur l'accroissement des recettes intérieures et l'administration des recettes
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macrobudgétaires
Mars	Mission de MCM sur la valorisation des actifs compromis
Mars	Mission d'AFRITAC sur l'identification des besoins macrobudgétaires
Février	Mission de MCM sur la valorisation des actifs compromis
Février	Mission de FAD sur la rationalisation des procédures de dépenses exceptionnelles

2017

Novembre	Mission de FAD sur l'amélioration de l'exécution du budget par la simplification des procédures dérogatoires
Novembre	Mission d'AFRITAC sur les statistiques des finances publiques
Septembre	Mission de FAD sur les progrès des réformes de l'administration fiscale
Juillet	Mission de STA sur les statistiques de la balance des paiements
Mai	AFRITAC-GFP
Avril	Mission sur le TADAT
Avril	Mission de FAD sur la GFP
Avril	Formation d'AFRITAC sur la GFP
Avril	Visite d'un expert en administration fiscale en mission de courte durée (FAD/AFRITAC Centre)
Avril	Mission d'AFRITAC Centre sur les statistiques financières des administrations
Mars	Mission d'un expert en mission de courte durée sur la gestion de la masse salariale (FAD)
Février	Mission FAD financée par le JSA sur le renforcement de l'administration douanière
Février	Mission de STA sur l'établissement de statistiques nationales trimestrielles
Février	Mission de MCM sur la conception et la mise en œuvre de la politique monétaire
Janvier	Mission de STA/AFRITAC Centre sur les comptes nationaux
Janvier	Mission de MCM/AFRITAC Centre sur la gestion de la dette publique
Janvier	Séminaire de FAD/AFRITAC Ouest sur le PIB
Janvier	Mission et atelier d'AFRITAC Centre sur la GFP
Janvier	Atelier d'AFRITAC Ouest sur la budgétisation des programmes

Représentant résident :

Le poste de représentant résident du FMI à Yaoundé est occupé sans interruption depuis 1989. Le représentant résident actuel, M. Nicholas Staines, a commencé sa mission le 15 août 2021.

PROGRAMME DE TRAVAIL AVEC LES INSTITUTIONS PARTENAIRES

Le programme de travail de la Banque mondiale figure sur le site web suivant :

<http://www.worldbank.org/en/country/cameroon>

Le programme de travail de la Banque africaine de développement figure sur le site web suivant :

<https://www.afdb.org/en/countries/central-africa/cameroon/>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Informations d'ordre général : La communication des données est globalement conforme et les autorités travaillent avec le FMI et d'autres partenaires pour le développement à l'amélioration de la qualité et de la couverture des principales données macroéconomiques, ainsi qu'à leur mise à disposition en temps opportun. Plusieurs évolutions importantes ont été observées depuis les dernières consultations au titre de l'article IV, parmi lesquelles le renforcement de la qualité et de la fréquence de publication des données sur la dette publique et sur la balance des paiements, et la rédaction des rapports d'exécution budgétaire sur la base des engagements proposant une couverture plus complète. Les données sur les finances publiques comportent toujours d'importantes lacunes dans la couverture des administrations locales et des entreprises publiques, notamment sur les dettes croisées.

Statistiques du secteur réel : En juillet 2017 puis en décembre 2020, l'institut national de la statistique du Cameroun (INS) a procédé à un rebasage des comptes nationaux sur les années 2005 et 2016 respectivement. L'INS établit également une série chronologique du PIB trimestriel et a bénéficié d'une assistance technique du FMI pour améliorer les ajustements saisonniers. L'institut publie tous les mois un indice des prix à la consommation (année de base 2011) au niveau national et pour les principales villes. Il établit également un indice trimestriel de la production industrielle, un indice des prix de la production industrielle pour le secteur secondaire et un indice de chiffre d'affaires pour le secteur tertiaire.

Statistiques de finances publiques : La qualité des données sur les finances publiques est globalement adéquate au regard de la surveillance, mais des améliorations sont possibles en termes de couverture, de périodicité, de mise à disposition en temps voulu et d'accès aux données. Des rapports sur l'exécution globale du budget sont désormais établis tous les mois et des travaux sont en cours pour rédiger des rapports sur l'exécution du budget à compter de janvier 2023 en s'appuyant sur les éditions 2001 et 2014 du *Manuel de statistiques de finances publiques*.

Les principales améliorations sont présentées ci-dessous :

i) les rapports de données relatives à l'exécution du budget sur la base des engagements sont rédigés tous les mois depuis janvier 2018. Ces rapports assurent également un plus haut degré de transparence sur les interventions en matière de recettes et de dépenses du secteur pétrolier ainsi qu'un meilleur suivi des paiements en instance.

ii) les annexes de la loi de finances soumises au Parlement incluent désormais le Tome vert sur les entreprises publiques et un rapport sur les dépenses fiscales.

iii) les autorités ont adopté les six directives de la CEMAC relatives à la gestion des finances publiques, mais leur mise en œuvre complète a été repoussée au-delà de la date prévue fixée au 1^{er} janvier 2022 : Loi de finances – régime financier de l'État, règlement général de la comptabilité publique, plan comptable de l'État, nomenclature budgétaire, TOFE et code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

D'importantes lacunes subsistent dans l'établissement de données sur le budget, notamment : i) le manque d'informations sur la situation financière des collectivités locales, ii) le suivi insuffisant des dettes croisées du secteur public et de la dette des entreprises publiques et iii) le manque ou la fourniture tardive d'informations complètes sur les entreprises publiques.

Statistiques monétaires et financières : La Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC) transmet tous les mois au FMI des statistiques monétaires par l’intermédiaire de formulaires de déclaration normalisés avec des retards pouvant atteindre deux mois. Le long retard pris dans la publication des données sur les taux d’intérêt proposés par les institutions financières aux entités non financières sur les dépôts et les prêts est l’un des principaux manquements de l’établissement des statistiques monétaires et financières. En outre, l’analyse des institutions de dépôts ne contient pas de données des institutions de microfinance, qui représentent pourtant un secteur en croissance rapide dans le pays.

Surveillance du secteur financier : La Commission bancaire de l’Afrique centrale (COBAC) rend compte de tous les principaux indicateurs de solidité financière et de certains autres au département des statistiques pour le Cameroun.

Balance des paiements : Le Cameroun participe au projet JSA-AFR visant à améliorer les statistiques du secteur extérieur dans certains pays africains francophones et reçoit une assistance technique en la matière dans le cadre du projet depuis 2016. La qualité des données de la balance des paiements s’est considérablement améliorée et celles-ci sont désormais communiquées tous les ans, et même tous les trimestres depuis 2017. Cependant, des retards importants persistent, en grande partie dus aux retards dans la fourniture des données de base, notamment les données sur les comptes financiers et de capital et les données sur le commerce extérieur. Les données annuelles de la position extérieure globale ont été communiquées pour la première fois en 2016 pour la période 2012–2015, et continuent de l’être chaque année depuis, avec un certain retard.

Dettes extérieures : Les données sur la dette extérieure sont globalement adéquates aux fins de la surveillance. Recueillies par la caisse autonome d’amortissement (CAA), elles ont été nettement améliorées et sont désormais de bonne qualité. La base de données est relativement exhaustive et contient des données précises sur les stocks, avec des projections de service de la dette prêt par prêt. La CAA publie tous les mois des rapports ainsi que des résumés trimestriels et annuels. Le renforcement de la communication avec les créanciers a aidé la CAA à améliorer la rapidité et la précision de ses services. Cependant, les données ne sont complètes que pour la dette publique explicitement garantie.

II. Normes et qualité des données

Le Cameroun a mis en place le système général de diffusion des données (SGDD) depuis 2001. En juillet 2017, le pays a commencé à publier des données macroéconomiques essentielles sur le site web de l’institut national de la statistique (page récapitulative des données nationales), rendant effective la mise en œuvre du système général de diffusion des données renforcé (SGDD-a).

Données du RONC indisponibles.

III. Communication de données au département des statistiques

Le Cameroun transmet un ensemble limité de données ayant vocation à être publiées dans l’annuaire de statistiques de finances publiques du FMI dans le format du MFSP 2014 pour la période 2012–18. Seules quelques données trimestrielles apparaissent dans la section des statistiques de finances publiques, au sein des statistiques financières internationales. Le pays fournit également des données trimestrielles et annuelles qui sont publiées dans les statistiques de la balance des paiements du FMI.

Cameroun : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance

(en novembre 2022)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ¹	Fréquence de la communication des données ¹	Fréquence de publication ¹
Taux de change	Nov. 2023	Nov. 2023	Q	Q	Quotidiennement, sur le site de la BEAC
Avoirs et engagements de réserves internationales ²	Sep. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Monnaie centrale	Sep. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Monnaie au sens large	Sep. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Bilan de la banque centrale	Oct. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	Oct. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Taux d'intérêt ³	Sep. 2021	Oct. 2021	M	M	M
Indice des prix à la consommation (principales villes)	Sep. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Indice des prix à la consommation (national)	Sep. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administrations publiques ⁵	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ⁴ – Administration centrale	Août 2023	Oct. 2023	M	M	Données partielles publiées trimestriellement
Stock de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁶	Oct. 2023	Nov. 2023	M	M	M
Solde des transactions extérieures courantes	Mars 2023	Août 2023	T	T	T
Exportations et importations de biens et services ⁷	Sep. 2023	Oct. 2023	M	M	M
PIB/PNB	Juin 2023	Oct. 2023	T	T	T
Dette extérieure brute	Sep. 2021	Nov. 2021	T	T	T
Position extérieure globale	Déc. 2021	Sep. 2022	A	A	A

¹ Quotidien (Q), Mensuel (M), Trimestriel (T), Annuel (A), et Non disponible (ND).

² Des autorités monétaires. Comprend les avoirs de réserve donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

³ Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.

⁴ Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

⁵ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁶ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁷ Biens seulement, les données sur le commerce des services n'étant pas disponibles.

Déclaration du Représentant des Services du FMI
20 décembre 2023

1. La présente déclaration contient des informations qui sont devenues disponibles depuis la publication du rapport des services du FMI. Ces informations ne modifient pas l'orientation de l'évaluation effectuée par les services du FMI.

2. La mesure préalable relative à la publication du rapport de diagnostic sur la gouvernance a été respectée. La mesure préalable consiste à publier un « diagnostic définissant les facteurs de vulnérabilité de la gouvernance, particulièrement ceux liés à la corruption, y compris la gouvernance des fonctions de l'État les plus pertinentes pour l'activité économique, soit nommément : i) la gouvernance budgétaire ; ii) la surveillance du secteur financier ; iii) la réglementation du marché ; iv) la règle de droit et v) la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). »

3. Le rapport comprend des recommandations pour remédier aux faiblesses et aux facteurs de vulnérabilité recensés au moyen du diagnostic. Conformément au cadre pour un renforcement de l'action du FMI en matière de gouvernance (2018), l'évaluation diagnostique a porté sur les facteurs de vulnérabilité en matière de corruption et aux faiblesses sur la plan de la gouvernance liées à la corruption dans les domaines prioritaires à haute importance macroéconomique suivants : i) la lutte contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; ii) la gouvernance budgétaire (par exemple, la gestion des finances publiques, la politique fiscale et l'administration des recettes, la gestion des entreprises publiques et les marchés publics) ; iii) la surveillance du secteur financier; et iv) l'exécution des contrats et la protection des droits de propriété. Les recommandations visent à appuyer l'élaboration de mesures dans les domaines de la gouvernance et de lutte contre la corruption ainsi que l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels au Cameroun. Les services du FMI se tiennent prêts à soutenir le Cameroun par le biais du développement des capacités.

**Déclaration de Facinet Sylla, Directeur Exécutif, Mbuyamu
Matungulu, Directeur Exécutif Suppléant, et Oumar Diakite,
Conseiller Principal du Directeur Exécutif
20 décembre 2023**

Au nom des autorités camerounaises que nous représentons, nous voudrions remercier le conseil d'administration, la direction et les services du FMI de l'assistance financière et technique fournie à l'appui des efforts de réforme du Cameroun dans le cadre de la stratégie nationale de développement (SND-30). Les autorités apprécient les entretiens productifs menés avec les services du FMI dans le cadre de la cinquième revue des accords au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC) et des consultations de 2023 au titre de l'article IV. Les autorités souscrivent dans l'ensemble aux analyses des services du FMI et à l'orientation des recommandations de politique générale, en particulier sur les défis liés à la transformation structurelle, au changement climatique, à la formation des prix intérieurs et à l'inclusion financière, défis qui requièrent des mesures résolues dans le cadre de la SND-30.

Les autorités continuent d'appliquer des mesures pour répondre aux besoins de la population, tout en consolidant les équilibres macroéconomiques. Elles restent déterminées à préserver la stabilité extérieure et à contribuer à la reconstitution des réserves de change, conformément au programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Les difficultés liées au contexte sécuritaire et économique, notamment le resserrement des conditions financières à l'échelle mondiale et la volatilité des cours du pétrole ont compliqué la mise en œuvre du programme, mais les autorités ont maintenu le cap par rapport aux objectifs qu'elles s'étaient fixés.

Les autorités comptent sur la poursuite de l'aide du FMI pour assurer la continuité de leur action face aux risques extérieurs importants et aux défis de développement. À cet égard, elles sollicitent une prolongation des accords au titre de la FEC/du MEDC jusqu'en juillet 2025, ainsi qu'une augmentation de l'accès à 40 % de la quote-part. Elles pourraient ainsi disposer d'un délai supplémentaire indispensable pour atteindre les objectifs du programme et atténuer les nouvelles pressions exercées sur la balance des paiements par les récents chocs extérieurs. Les autorités espèrent également pouvoir accéder en temps voulu à un financement au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) du FMI pour appuyer leur programme de lutte contre le changement climatique.

II. Évolution récente de l'économie et perspectives

La reprise consécutive à la pandémie s'est poursuivie en 2023, malgré d'importants vents contraires sur le plan extérieur et de la sécurité. La croissance économique du Cameroun devrait atteindre 4 % en 2023, contre 3,6 % en 2022, portée par le dynamisme des secteurs de l'industrie agroalimentaire et des services. La hausse des prix des denrées alimentaires a été le principal moteur des pressions inflationnistes.

L'inflation moyenne devrait se situer à 7,2 % à fin 2023, malgré les mesures prises par les autorités pour limiter l'impact sur le coût de la vie pour la population.

Sur le plan des finances publiques, les résultats ont été globalement conformes aux objectifs du programme. En dépit du poids des subventions sur les dépenses, le déficit primaire hors pétrole a été contenu à 3,9 % du PIB en 2022 et devrait encore se réduire à 2,5 % du PIB en 2023, sous l'effet de l'augmentation des recettes non pétrolières, de la diminution des dépenses liées aux subventions sur les carburants et de la hausse des prix de

détail des carburants en février 2023. La progression de la croissance et l'appréciation du franc CFA, conjuguées à la hausse des prix du pétrole et à la poursuite de l'assainissement budgétaire, ont contribué à réduire le ratio dette/PIB de 45,3 % à la fin de 2022 à 41,8 % à la fin de 2023.

Dans le secteur extérieur, le déficit courant s'est contracté à 3,4 % du PIB en 2022, sous l'effet notamment de la hausse des prix du pétrole et du gaz. Le déficit devrait encore diminuer à 3 % à fin 2023 du fait de l'augmentation de la production de gaz et de l'amélioration du solde des revenus primaires.

Les autorités estiment que les perspectives économiques restent positives tout en étant soumises à des incertitudes. La croissance du PIB réel devrait s'accélérer de 3,9 % en 2023 à 4,3 % en 2024, et à moyen terme, grâce au dynamisme, notamment, des activités du secteur agroindustriel, de la sylviculture, des hydrocarbures et tertiaire. L'inflation moyenne devrait reculer de 7,2 % en 2023 à 5 % en 2024 et s'établir en dessous de 3 % à moyen terme. Dans le secteur extérieur, le compte des transactions courantes devrait continuer à s'améliorer et se stabiliser en dessous de 3 % à moyen terme.

III. Exécution du programme

L'exécution du programme a été satisfaisante compte tenu d'un contexte intérieur et extérieur difficile. Cinq des six critères de réalisation quantitatifs (CRQ) et trois des cinq objectifs indicatifs (OI) ont été atteints fin juin 2023. Le CRQ sur la non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs n'a pas été respecté en raison d'un petit retard technique temporaire. Les autorités ont fait à ce sujet une demande de dérogation. Les objectifs indicatifs non atteints concernent les plafonds de la couverture directe des dépenses de sécurité de l'État par la Société nationale des hydrocarbures (SNH), la part des dépenses faisant appel à des procédures exceptionnelles et l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs. Les autorités ont pris des mesures pour remédier aux OI manqués, notamment pour améliorer le suivi des dépenses liées aux interventions directes de la SNH et pour réduire au strict minimum les dépenses relevant de procédures d'exception.

La réalisation de la plupart des repères structurels est globalement en bonne voie. Trois des repères structurels dans le cadre de la cinquième revue ont été satisfaits dans les délais, à savoir le RS relatif à l'augmentation du nombre d'assujettis à la TVA, réalisé plus tôt que prévu, le RS sur les PPP (partenariats public-privé) et le RS pour un plan d'action comprenant des recommandations visant à supprimer l'allègement de l'impôt sur les sociétés. Les autorités ont redoublé d'efforts pour accélérer la réalisation des repères structurels en retard, en particulier la publication du rapport sur la gouvernance, qui est l'une des mesures préalables pour la revue. Ces avancées majeures témoignent de l'engagement sans faille des autorités à mener à bien le programme de réformes.

IV. Politique macroéconomique et réformes structurelles à moyen terme

Dans le cadre du programme appuyé par la FEC et le MEDC, les autorités poursuivront leur objectif ambitieux de développement, conformément à la SND-30. Les autorités continueront à accélérer la transformation industrielle de l'économie afin de stimuler la production nationale et de favoriser les exportations, mettant à profit l'avantage comparatif du Cameroun dans la région.

Renforcement de la résilience budgétaire et de la viabilité de la dette

Les autorités poursuivront les réformes pour dégager une plus grande marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires, tout en préservant la viabilité des finances publiques et de la dette. Elles ont pour objectif de ramener le déficit budgétaire global et le déficit

primaire hors pétrole à des niveaux soutenables afin de maintenir une trajectoire viable de la dette publique. Pour y parvenir, la priorité restera de mobiliser davantage de recettes intérieures et d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques, notamment par la réduction progressive des subventions aux carburants d'ici à 2025.

En ce qui concerne les recettes, les autorités viseront un accroissement du ratio impôts/PIB de 12,7 % en 2023 à environ 13,3 % du PIB en 2024. Elles intensifieront les réformes axées sur une meilleure mobilisation des recettes non pétrolières, un meilleur contrôle des obligations de paiement en suspens et une réduction des subventions aux carburants. Améliorer l'efficacité des administrations fiscale et douanière et moderniser leurs procédures restent une priorité du programme de réforme des autorités. Dans le cadre de son plan triennal, l'administration fiscale entend moderniser le système fiscal et le mettre en conformité avec les normes internationales. Elle a entrepris d'élargir l'assiette fiscale, d'améliorer le respect des obligations fiscales et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. En outre, les autorités estiment que, compte tenu des objectifs d'industrialisation du pays, il convient de réexaminer les incitations et exonérations fiscales actuelles. Des réformes sont aussi engagées au niveau de l'administration douanière pour accroître les recettes, par le biais notamment d'une augmentation des droits d'importation sur les téléphones, d'un réajustement de la taxation des produits d'exportation à fort potentiel et d'un échange d'informations plus efficace avec la Banque centrale, les banques commerciales et l'administration fiscale pour avoir des contrôles fiscaux plus efficaces sur les opérations d'importation et d'exportation.

En ce qui concerne les dépenses publiques, les autorités reconnaissent la nécessité de supprimer progressivement les subventions aux carburants, qui pèsent lourdement sur le budget et ne profitent pas toujours aux populations les plus vulnérables. En plus du relèvement des prix du carburant à la pompe en février 2023, et si aucun choc extérieur majeur ne se produit, les autorités mèneront à son terme la suppression progressive des subventions sur les carburants d'ici à 2025 pour créer l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires et préserver la viabilité des finances publiques. Une nouvelle hausse des prix est ainsi envisagée pour début 2024, ce qui permettra de réduire le coût budgétaire des subventions à environ 0,4 % du PIB. Cette mesure témoigne de la volonté des autorités au plus haut niveau de rationaliser les subventions dans une optique d'efficacité budgétaire. Conformément avec l'engagement qu'elles ont pris, les autorités adopteront des mesures pour atténuer l'impact des ajustements des prix de l'énergie sur les ménages défavorisés, à travers notamment l'amélioration des dispositifs de protection sociale et de l'accès aux services publics de base en matière de santé et d'éducation.

Les autorités poursuivront les réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques. À cet égard, elles restent déterminées à renforcer la crédibilité et la transparence de l'exécution du budget, à accroître la discipline budgétaire, à réduire les retards de paiement intérieurs, à améliorer le processus de passation des marchés et à assurer l'efficacité des projets d'investissement public. Parmi les priorités du gouvernement figure également l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des entreprises publiques afin de limiter les risques budgétaires de ces entités et d'améliorer la prestation de services. La restructuration de la SONARA reste une priorité absolue. Les autorités redoubleront d'efforts pour conclure les réformes envisagées d'ici à juin 2024.

Les autorités sont déterminées à améliorer la gestion et la viabilité de la dette. Face au risque élevé de surendettement, la politique d'endettement continuera à limiter les nouveaux emprunts extérieurs, tout en privilégiant la dette concessionnelle. Le recours aux emprunts non concessionnels sera limité au financement de projets hautement prioritaires, présentant une

rentabilité socioéconomique avérée, et pour lesquels aucun financement concessionnel n'est disponible.

Amélioration de la résilience, de la gouvernance et de la transparence du secteur financier

Les autorités continueront à appuyer l'action régionale visant à préserver la stabilité financière, et notamment à reconstituer les réserves de change de la BEAC. À cet égard, elles veilleront à ce que les entreprises publiques respectent la réglementation des changes et le code pétrolier, ainsi que les accords de partage des recettes avec les industries extractives. Les autorités prendront aussi des mesures pour accroître la résilience du secteur bancaire, en particulier le respect des normes prudentielles et la stricte application des règlements et des recommandations de la Commission bancaire (COBAC). Le processus de restructuration des banques en difficulté a été engagé. En juillet 2023, la COBAC a autorisé l'État et les actionnaires historiques qui avaient pris cet engagement à procéder à l'injection de capitaux dans les deux banques en difficulté, conformément aux plans de restructuration approuvés.

Les autorités sont également déterminées à approfondir le secteur financier du pays. À cet effet, une stratégie d'inclusion financière a été rédigée en février 2023 avec un plan d'action pour 2023-2027. Le gouvernement travaille désormais avec les partenaires du développement pour mettre en œuvre le plan et ainsi augmenter le faible taux de bancarisation de l'économie, tout en réduisant les inégalités de genre sous-jacentes dans les opérations du secteur financier.

Les autorités poursuivent leurs efforts en vue de supprimer les obstacles qui empêchent le secteur privé de se développer et à l'économie de se diversifier davantage. Les autorités continueront à ce titre à améliorer le climat des affaires, en facilitant notamment l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises (PME). Parmi les principales dispositions envisagées figurent la mise en place de registres de crédit et le développement d'un système de notation pour les entreprises et les particuliers associés à la BEAC, la numérisation du cadastre pour permettre la création d'un registre des titres immobiliers, la formation des juges aux affaires commerciales, l'établissement de tribunaux de commerce compétents et l'instauration d'un fonds de garantie.

Sur le plan de gouvernance et de la transparence, les autorités ont réalisé une étude diagnostique de la gouvernance économique en collaboration avec le FMI, qu'elles ont publiée. Sur la base de cette étude, elles évalueront les mesures supplémentaires à adopter, le cas échéant, pour corriger les vulnérabilités macro-critiques qui affectent l'activité économique. Le Cameroun travaille également à la validation de sa conformité à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), avec notamment la publication des rapports de réconciliation de l'ITIE pour 2021 et 2022. Le processus de validation au titre de la Norme ITIE 2019 a été lancé en octobre 2023 malgré les difficultés rencontrées dans l'application des 15 mesures correctives prescrites par le Conseil d'administration de l'ITIE. Le gouvernement reste également engagé à mettre en place des mesures pour renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT). Le Cameroun a accompli des progrès sur certaines des actions recommandées dans son rapport d'évaluation mutuelle adopté en octobre 2021, notamment l'augmentation des ressources de la cellule de renseignement financier et le renforcement des capacités des autorités d'enquête et des organes judiciaires à traiter efficacement les affaires de LBC/FT. Le gouvernement a réitéré son engagement à travailler avec le Groupe d'action financière (GAFI) et le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC) pour exécuter un plan d'action destiné à soutenir le dispositif de LBC/FT.

V. Conclusion

Dans le cadre du programme appuyé par la FEC/ le MEDC, les autorités camerounaises ont mené d'importantes réformes pour préserver la stabilité macroéconomique et asseoir les bases d'une croissance forte et inclusive. Compte tenu des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre des accords au titre de la FEC/du MEDC, les autorités que nous représentons sollicitent l'appui des administrateurs pour l'achèvement des cinquièmes revues, la prolongation du programme de 12 mois jusqu'en juillet 2025 et une augmentation de l'accès à 40 % de la quote-part, afin de soutenir les efforts qu'elles déploient pour faire face aux pressions extérieures et pour atteindre les objectifs du programme. Nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir considérer favorablement les requêtes formulées par les autorités.